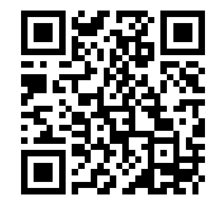
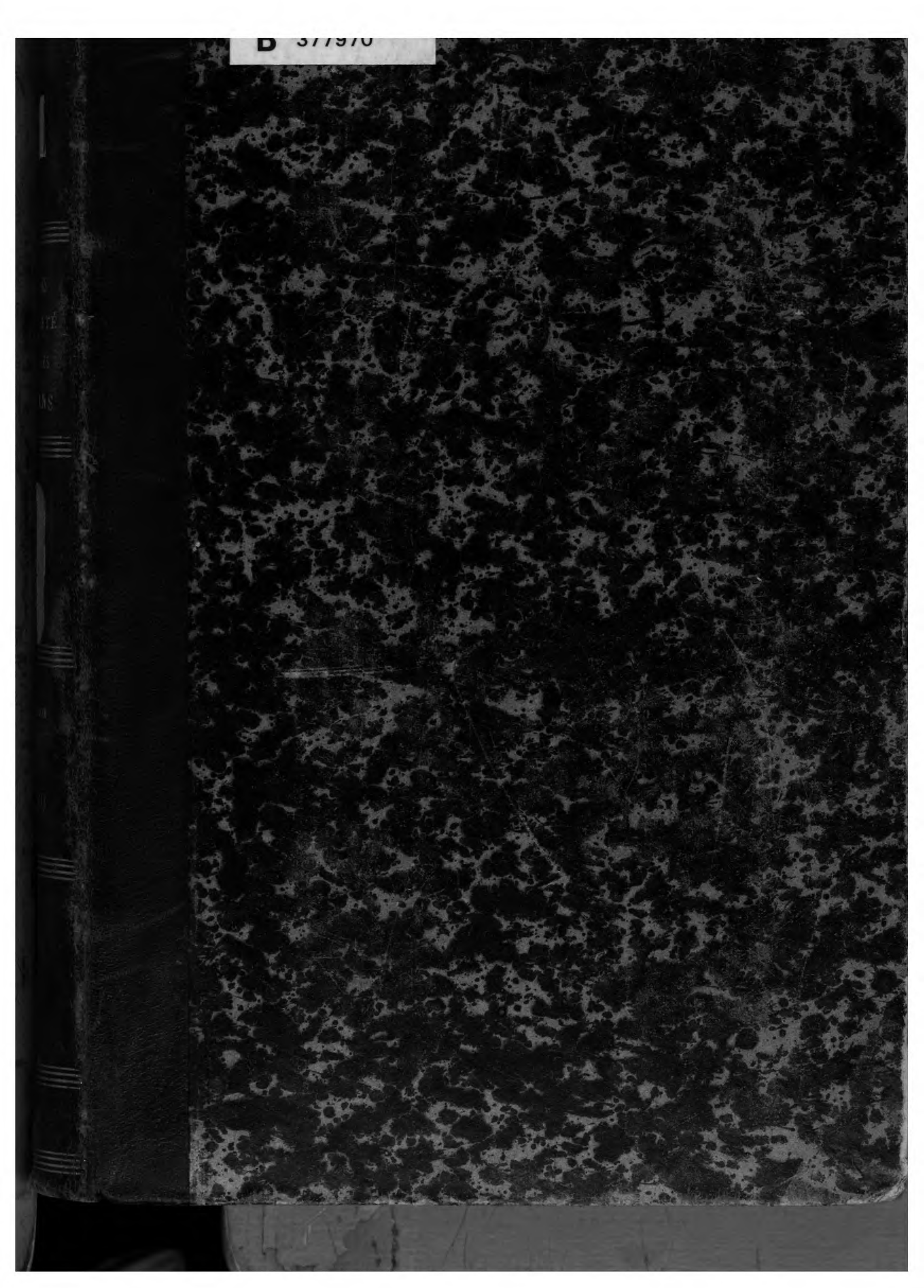
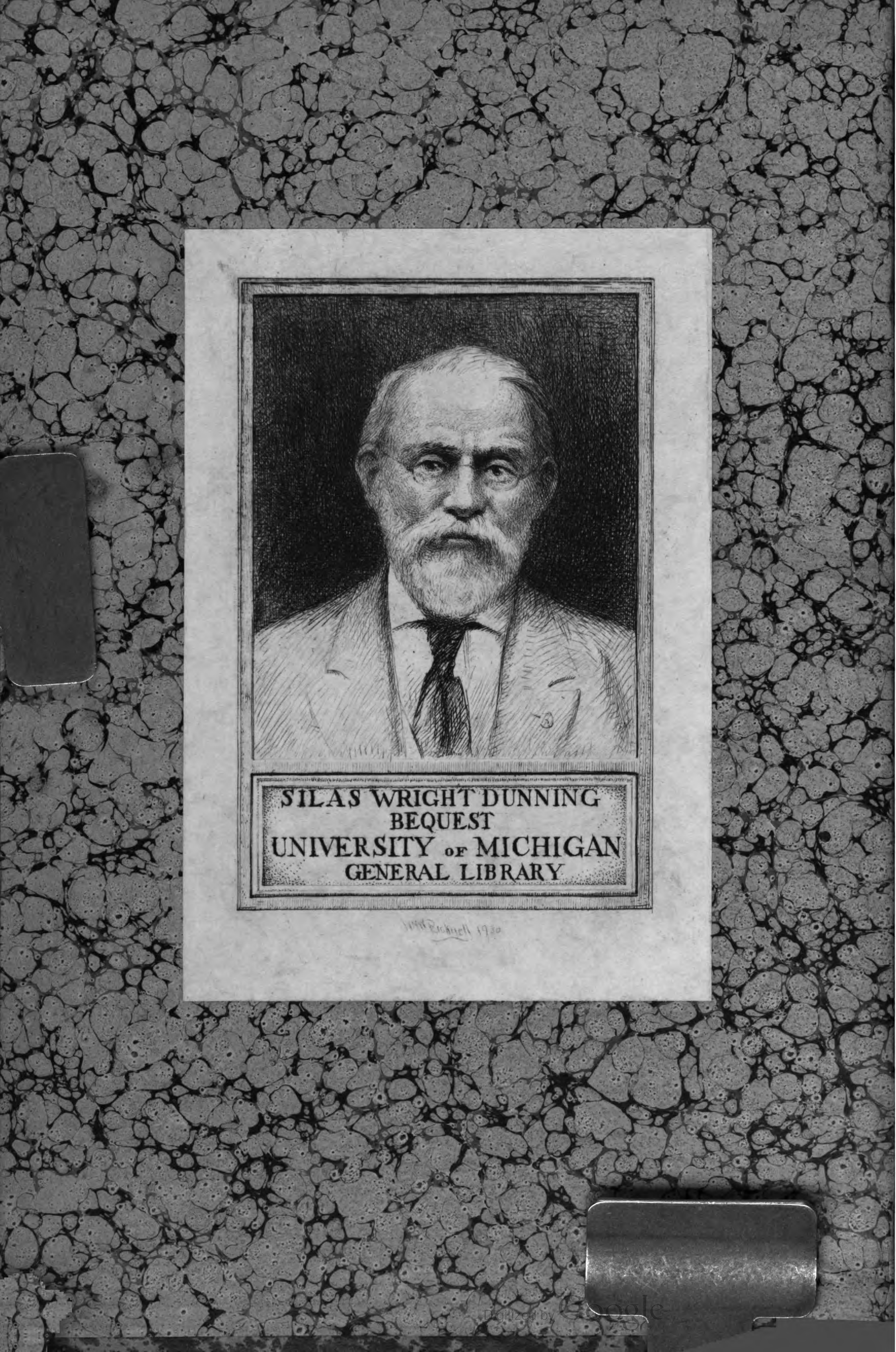
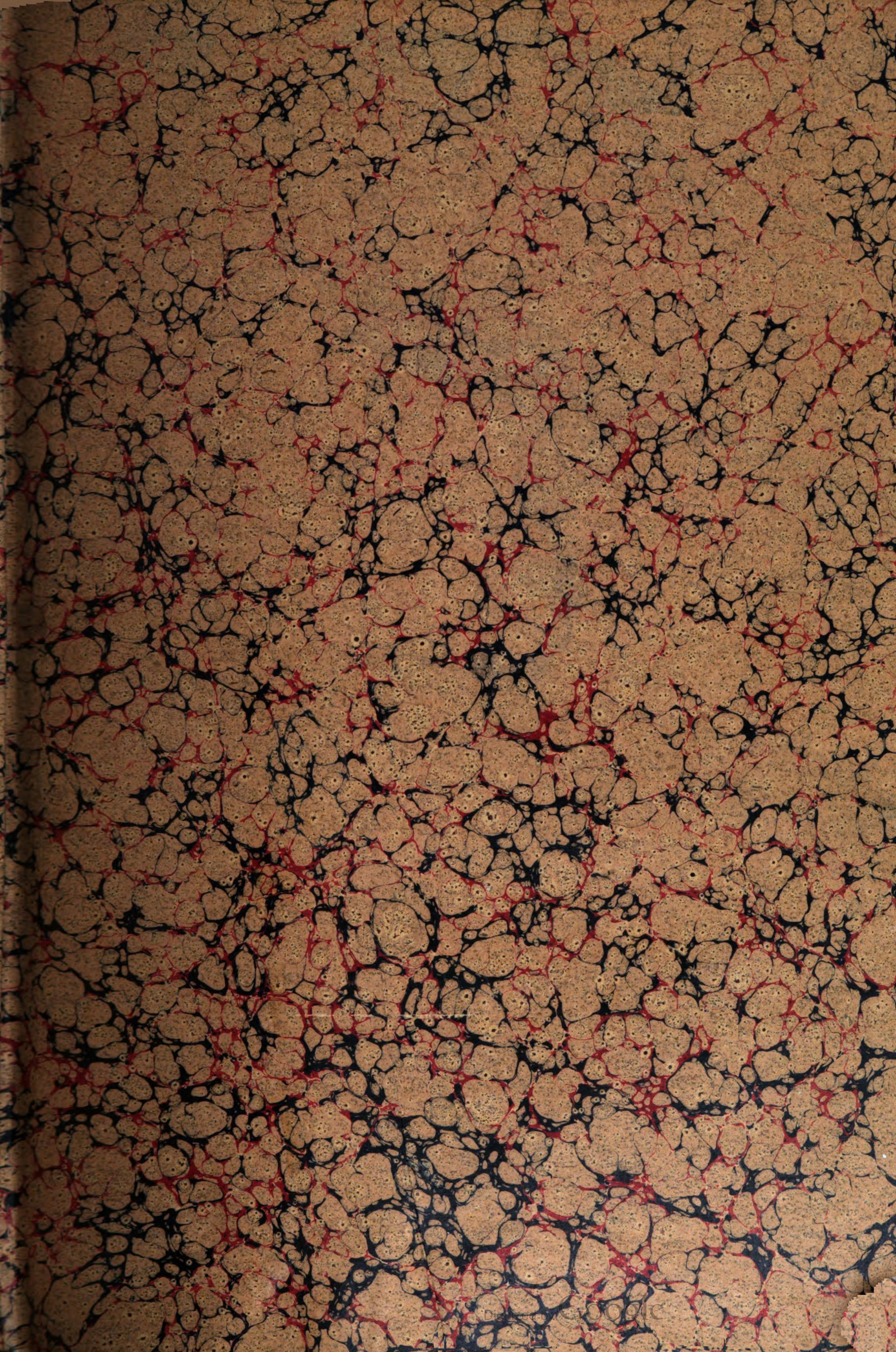





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

Series 3. TOME TROISIÈME.

ORLÉANS,

IMPRIMERIE DE PAGNERRE.

—

1857.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MEMOIRE

SUR LES RUINES GALLO-ROMAINES DE VERDES (1);

Par M. A. du Faur Vte de Pibrac.

Séance du 3 avril 1857.

Il y a quelques années, un illustre savant que nous avons eu l'honneur de recevoir dans nos murs, énumérait devant une assemblée choisie les émotions profondes que l'étude de l'antiquité fait naître dans l'esprit de ceux qui s'y livrent avec ardeur. Depuis cette époque plus d'un archéologue a pu apprécier la justesse des paroles remarquables à l'aide desquelles M. de Caumont s'efforçait d'inspirer à son auditoire ces sentimens qu'il éprouvait lui-même pour une science qu'il a si puissamment protégée. Mais vous le savez, Messieurs, vous qui consacrez votre vie aux études sérieuses qui grandissent l'intelligence humaine, si la science encourage quelquefois ses adeptes en leur dévoilant ses secrets, souvent aussi elle semble vouloir éprouver leur zèle en leur cachant ses mystères. De là les difficultés nombreuses qui

(1) Loir-et-Cher, à 42 kil. N.-E. de Blois, canton d'Ouzouer-le-Marché, et à 24 kil. N.-O. de Beaugency (Loiret).

entravent notre marche lorsque nous allons à la recherche de la vérité ; difficultés que j'ai rencontrées moi-même en m'acquittant de la mission que je viens de remplir.

Je ne pouvais plus m'adresser, en effet, à un chroniqueur consciencieux et fidèle qui me disait, en me montrant la terre : Creusez le sol sous cette église, vous y découvrirez une grotte vénérée; soulevez les dalles de ce sanctuaire, elles couvrent les restes d'un saint patron ; arrêtez-vous près de cette fontaine, car elle fut fréquentée par un écrivain célèbre : avec de tels renseignemens, l'on va droit à son but, et c'est, guidé par eux, que M. Pillon, notre compatriote, a eu l'honneur de découvrir la grotte de saint Mesmin ; et que moi-même j'ai été assez heureux pour retrouver, il y a quelque temps, le tombeau de saint Ay (1), et la fontaine près de laquelle venait travailler Rabelais lorsqu'il rendait visite au seigneur de cette commune (2).

Mais ici, je le répète, ce n'est plus un savant bénédictin qui met sous mes yeux un livre riche en indications précises, c'est un simple laboureur qui, fendant avec sa charrue une terre aride et mystérieuse, se contente de me dire en me montrant quelques ruines qu'il vient de mettre à découvert : Voilà ce que j'ai trouvé, cherchez maintenant ce que cela peut être. Légende, chronique, tradition, tout est effacé, tout a disparu : il ne reste plus que des murs et quelques pierres artistement groupées dont les arabesques délicates captivent mon attention sans pouvoir satisfaire ma curiosité. C'est en vain que je cherche un souvenir, une date, un nom, celui même de l'artiste n'existe plus ; son œuvre seule est là pour attester son talent : et cette main qui dessinait il y a quinze siècles les contours gracieux que vous admirez encore aujourd'hui, semble sortir de terre pour tracer devant moi ces paroles solennelles qui se retrouvent sur tant de tombes du moyen âge (3).

Sum quod eris, quod es ego fui

« Je suis ce que tu seras, j'ai été ce que tu es. »

(1) *Bolland. acta sanct.* T. VI, p. 567.

(2) *Polluche Mss. Bibl. publ. d'Orléans* et *Mercure de France*, 1er déc. 1747.

(3) Bar-sur-Aube, église de Saint-Maclou, tombeau de Gillebin de Pons, seigneur de Renepont, 1er mars 1445.

Et voilà ce qui explique ce sentiment de tristesse et de recueillement qui s'empare de tous ceux qui visitent ces ruines sur lesquelles ont passé soixante générations.

Mais pourquoi vous initier ainsi aux émotions que j'ai ressenties, lorsque je ne devrais vous entretenir que des observations que j'ai faites? C'est que les premières ont eu une si grande influence sur les secondes, qu'il m'était impossible de les isoler en vous en rendant compte. Oui, Messieurs, je vous les abandonne avec confiance, car je suis sûr qu'elles trouveront de l'écho parmi vous, et que vous plaçant au point de vue où je me suis placé moi-même, vous apprécierez plus facilement et les obstacles que j'ai rencontrés, et les sentimens qui m'ont donné la patience nécessaire pour en triompher.

Veuillez me suivre maintenant au milieu de ces débris antiques. Après les avoir visités ensemble en observateurs, nous les apprécierons en archéologues et nous les étudierons en historiens : ce qui partagera naturellement ce mémoire en trois parties, dont la première traitera de la description des ruines, la seconde de la destination de l'édifice, et la troisième de l'histoire du monument.

Première partie.

DESCRIPTION DES RUINES.

Lorsque vous parcourez la carte de l'Orléanais, et que vous arrivez à la partie qui comprend le pays du Dunois, deux voies romaines s'offrent à vos regards : l'une part de Meung et se dirige au nord-ouest, l'autre part de Blois et s'étend au nord-est. Toutes les deux se croisent au pied du coteau sur lequel s'élève le joli bourg de Verdes, dont le lac immense a exercé plus d'une fois l'imagination des anciens chroniqueurs.

Au nord-est de ce village et à cinquante mètres environ de ses dernières habitations, l'on rencontre sur le bord de la route qui part de Blois un terrain de plusieurs hectares d'étendue que sillonnent en tous sens de longs amas de ruines cou-

vertes de terre et de mousse. Le sol de ce champ renferme une grande quantité de petites pierres prismatiques, et souvent la bêche du cultivateur ou le soc de la charrue ramenait à sa surface des débris de vases antiques et des fragmens de briques romaines. Aucune légende ne fixait sur lui l'attention du voyageur; mais un nom lugubre servait à désigner cette terre aride, on l'appelait le champ des cercueils. (Pl. VIII, fig. 2, lettre G.)

C'est là qu'au mois d'août 1856, un habitant du pays, cherchant à détruire la cause de la stérilité du champ qu'il cultivait, entreprit de le défoncer complètement pour le débarrasser des pierres qui l'empêchaient de produire. A peine avait-il commencé cette opération que tout-à-coup sa bêche s'arrêta sur un fragment de mosaïque ; et ce qui faisait le désespoir de l'agriculteur fit le bonheur de l'archéologue. L'autorité locale s'émeut bientôt de cette découverte. M. le marquis de Courtarvel, qui habite cette commune, en comprend lui-même toute l'importance, et, après avoir acheté le champ où se trouve le précieux trésor pour le rendre à la lumière, il confie cet important travail aux soins de M. Moreau, son régisseur, et de M. Lescarbaut, son notaire.

Ce fut à cette époque, Messieurs, et quelques jours seulement après les événemens dont je viens de vous parler, que, délégués par vous, nous fûmes, M. Jacob et moi, constater leur importance scientifique. L'on ne voyait alors qu'avec peine la moitié de la mosaïque du labyrinthe, la niche semi-circulaire et les deux petites chambres qui l'avoisinent, nous remarquâmes aussi un conduit construit en briques sur champ dont je tiens à constater ici l'existence. Telles étaient les découvertes qui fixèrent notre attention. Elles furent l'objet d'un rapport spécial dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture dans la séance du 22 août 1856.

Quelque temps après, vers la fin de février, M. Moreau m'ayant prévenu que l'intention de M. de Courtarvel était de ne pas pousser plus loin ses recherches : j'allai de suite à Verdes où je passai plusieurs jours pour juger par moi-même de l'étendue des fouilles qui, pendant ces six mois, avaient pris une extension considérable. Je consacrai ce séjour à recueillir des renseigne-

mens de toute espèce, à exécuter des dessins, à lever avec le plus grand soin les divers plans que vous avez sous les yeux et dont nous allons parcourir ensemble les détails. Ce travail que j'ai cru devoir soumettre aux savantes appréciations de mon honorable collègue M. Jacob, et au contrôle des personnes qui m'ont aidé de leurs renseignemens, servira de complément à celui dont vous nous aviez chargé et que nous vous avons présenté l'année dernière.

Le premier objet qui frappe nos regards quand nous arrivons du côté du midi, est un immense amas de terre au sein duquel l'ouvrier commence à découvrir au point *u* (Pl. VIII, fig. 1re), des couches épaisses de cendres semblables à celles qui proviendraient d'un fourneau nettoyé à plusieurs reprises. Cette butte est retenue au couchant par un mur qui a encore un mètre d'élévation, et dans lequel on remarque trois ouvertures qui me paraissent destinées à établir des courans d'air dans la pièce F où se trouve le dépôt des cendres.

Au midi est un second mur qui, bien qu'à fleur de terre, laisse cependant entrevoir les mêmes orifices, et un troisième, du côté du levant, encore enseveli sous les décombres, ce qui ne m'a pas permis de l'étudier. Quant aux ouvertures dont je viens de vous parler, elles sont formées simplement par deux moellons recouverts d'une large brique romaine. Chacune d'elles présente dix centimètres de largeur sur vingt de hauteur. Elles sont à soixante-deux centimètres environ les unes des autres, et ne s'étendent pas plus loin que l'alignement du mur *t q*. J'appelle spécialement votre attention sur ce point de mes recherches; car c'est un de ceux sur lequel je m'appuierai plus tard pour trouver la solution du problème qu'elles présentent.

En remontant toujours vers le nord nous entrons dans une salle E, qui offre un grand intérêt : le pavé de cette pièce, formé de briques concassées et noyées dans de la chaux, est d'une solidité à toute épreuve. C'est le *ruderatio* dont parle Vitruve et M. de Caumont (1). Il supportait encore de nombreux piliers placés régulièrement à cinquante centimètres les uns des autres

(1) De Caumont, *Cours d'archéologie*, t. II, p. 167.

et composés de carreaux reliés entre eux par une espèce de mortier de glaise et de bourre. Ces carreaux avaient vingt-cinq centimètres sur chaque face. Ils étaient tous semblables à celui que je mets sous vos yeux ; et comme vous pouvez en juger en vous reportant au plan, il s'en est trouvé beaucoup moins au midi qu'au nord de cette salle, de chaque côté de laquelle vous apercevez deux hémicycles.

Dans celui de droite, l'on voit encore fixés dans le mur des clous à double tête qui traversaient jadis une couche épaisse de ciment, et dont j'expliquerai plus loin l'usage. Derrière la portion de muraille qui l'entoure, et au point *i*, on commence à découvrir une construction souterraine circulaire dont le centre coïncide avec celui de l'hémicycle dont je viens de parler ; elle n'est pas encore assez déblayée pour que l'on puisse reconnaître sa destination.

Si vous passez maintenant à l'hémicycle de gauche, vous voyez dans les angles du mur qui l'encadre une disposition très-remarquable : ce sont sept conduits isolés construits avec des tuyaux en terre cuite, de forme carrée et qui sont complètement noyés dans l'épaisseur du mur. Ces espèces de cheminées m'ont paru avoir servi plutôt au passage de la chaleur qu'à celui de la fumée ; car elles ne m'ont offert aucune trace de suie dans leur intérieur. La plupart de ces tuyaux sont striés sur leurs faces latérales pour faciliter leur adhésion au mortier. Ces stries ont la forme de plusieurs S concentriques. Celui que j'ai reproduit dans la Pl. IV, fig. 2, avait d'un côté des S et de l'autre des losanges.

Au nord de la pièce où nous sommes, il existait un mur *k l* qui la traversait dans toute sa largeur et que l'on a malheureusement démoli. Il avait un mètre d'épaisseur et était composé de deux rangs de larges briques romaines alternées régulièrement avec deux rangées de moellons, de manière à former des tranches d'égale épaisseur. Ce mur s'engageait dans ceux qui sont à chacune de ses extrémités, et c'est grâce à ces liaisons que j'ai pu constater son mode de construction. Au milieu il existait deux ouvertures *l* et *k* par lesquelles la chaleur passait dans la pièce suivante où nous allons entrer.

Le pavé de cette pièce désigné par la lettre D (Pl. VIII, fig. 1re), est formé de la même manière que celui de la salle précédente dont il n'est que la prolongation; mais ici les petits piliers dont nous avons parlé ci-dessus étaient tous intacts. Comme ils avaient soixante centimètres de hauteur, le plancher qu'ils supportaient et qui était composé d'un massif couvert par de larges carreaux, se trouvait de plain-pied avec le vestibule et les pièces adjacentes. Ce fut là seulement qu'il me fut possible de reconnaître l'usage de ces clous à double tête dont vous voyez un spécimen. (Pl. IV, fig. 1re, lettre C.) Placés à soixante centimètres les uns des autres, ils étaient destinés à retenir, dans une position verticale, d'énormes briques disposées en forme de lambris. Ces briques étaient appliquées sur une couche de ciment dans laquelle on distingue parfaitement encore leur empreinte. Je voulus toutefois m'assurer de ce fait, et, après avoir fait fouiller en divers endroits, je finis par en trouver une entière qui ne présentait pas moins de soixante centimètres sur toute face. L'ayant placée entre les clous, je me rendis dès lors très-bien compte de leur destination.

Je dois dire aussi que l'on a découvert dans cette enceinte beaucoup de morceaux de marbre et une grande quantité de briques trouées et munies d'un bouchon qui, percé lui-même au milieu, porte une petite dent sur sa circonférence. Dans les unes le bouchon était fixe, dans les autres il était mobile. Je vous présente l'un et l'autre de ces échantillons. Le second, que j'ai dessiné, se trouve Pl. IV, fig. 2.

Avant de quitter cette salle, il nous reste encore à visiter deux petites cellules avec lesquelles elle communique.

Examinons d'abord celle de droite, désignée par la lettre M. C'est une piscine. Elle n'a qu'un mètre soixante centimètres de largeur sur trois mètres soixante-dix centimètres de longueur. L'appareil qui compose ses murs m'a paru d'autant plus remarquable qu'il semble avoir été adopté sur plusieurs points de cette construction. J'ai donc cru devoir en faire un dessin particulier Pl. III, fig. 2. Le massif intérieur du mur *h* de cette figure est formé de moellons liés ensemble par un mortier de terre et de chaux. Ces

moellons sont recouverts eux-mêmes d'un crépi grossier A sur lequel l'ouvrier a imité des assises de pierres de taille qui avaient dix centimètres de hauteur sur vingt centimètres de longueur. Sur cet enduit est appliquée uue couche de ciment C de six centimètres d'épaisseur ; enfin, dans ce ciment lui-même sont implantés les petits cubes de pierre M formant la mosaïque qui tapisse les murs. Lorsque je vis cette chambre au mois d'août, l'année dernière, l'on retrouvait encore sur le sol une disposition analogue à celle que l'on remarquait sur les murailles. Aujourd'hui toutes ces pierres ont été enlevées, et un seul hiver a suffi pour faire disparaître sous l'influence du ciel ce que quinze cents hivers avaient épargné, grâce à la protection de la terre.

Si nous passons maintenant dans l'autre cellule L qui est en face de celle que nous venons de quitter, nous trouverons une seconde piscine dans laquelle on descend par trois marches. Les murs, dont quelques-uns ont encore trois mètres d'élévation, sont recouverts jusqu'à la hauteur d'un mètre par une couche épaisse de ciment, dont la partie supérieure est ornée d'une bande de peinture bleue et d'un filet noir. Elle ne porte aucune trace de mosaïque; il n'en est pas de même des marches dont nous venons de parler ; elles conservent encore des restes de celle qu'elles avaient autrefois. La dernière est appuyée sur un quart de rond en ciment sur lequel j'ai retrouvé encore quelques petits cubes en pierre.

Nous sommes arrivés, Messieurs, au point le plus intéressant de notre excursion, nous allons pénétrer dans les grandes salles des mosaïques où ces précieux souvenirs de l'art romain vont nous apparaître entourés de l'intérêt et du prestige qui accompagnent toujours une si longue existence.

La première que nous rencontrons (Pl. VIII, fig. 1re), lettre B, après avoir franchi la porte *j* dont il ne reste plus que le seuil, est représentée dans la pl. V. C'est incontestablement celle qui offre les contours les plus gracieux, et malheureusement c'est aussi celle qui a subi le plus de dégradations malgré la solidité du sol cimenté sur lequel elle repose. Quel que soit son état, je vous avoue que j'ai été très-heureux de pouvoir trouver dans mon pinceau les

ressources que j'aurais vainement demandées à ma plume pour vous donner une idée de cette charmante composition.

J'appellerai surtout votre attention sur ce groupe allégorique de cœurs armés de dards menaçans qui forment la jolie rosace que vous remarquez au centre de ses losanges. Comme cette mosaïque est la seule qui renferme quelques pierres coloriées, je lui ai consacré deux dessins : l'un planche III, et l'autre planche IV. Ce dernier fig. 2, lettre F, représente en grandeur naturelle un fragment des torsades enroulées que l'autre, pl. III, fig. 1re, lettre K, ne reproduit qu'au quart de leur véritable dimension. Ils suffiront, je pense, pour vous donner une idée de la douce harmonie de leurs teintes et de l'heureuse disposition de leurs contours.

Voulant enfin relier, pour ainsi dire, les souvenirs du passé aux impressions du présent, et vous mettre à même de juger de l'ensemble que devait présenter cet ouvrage lorsqu'il sortit pour la première fois des mains de l'ouvrier, partout où cela m'a été possible, j'ai essayé de retracer ce que la régularité du dessin m'a permis de rétablir. Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir soulevé un instant le voile que la main du temps avait étendu sur ces œuvres d'art, puisque ce n'était que pour le laisser retomber ensuite plus transparent sur les parties diverses qu'elle semble avoir condamnées à l'oubli.

En quittant ce vestibule B, pl. VIII, si nous nous dirigeons vers la gauche, nous rencontrons au point *a* une surface concave et inclinée, formée par de larges briques qui reposent sur une couche de ciment. C'est le seuil de la porte que nous allons traverser pour entrer dans la salle voisine. Je vous ferai observer que ce lit de ciment et de briques est le signe caractéristique de toutes les portes qui se trouvent dans cet édifice. Il m'a permis de reconnaître certains passages dont il n'existait plus d'autres traces. Ce seuil, une fois franchi, vous vous trouvez dans une salle immense ayant la forme d'un parallélogramme et dont les deux tiers de la surface étaient couverts par la mosaïque que vous représente la planche VI. Sur le dernier tiers à droite s'étendait, à partir de la ligne *m n* (Planche VIII, fig. 1re), son prolongement formé de pierres blanches

qui servent en même temps de fonds au dessin que vous voyez. Comparez maintenant cette composition (Pl. VI) à celle que nous avons trouvée dans le vestibule, et vous remarquerez que les formes en sont plus compassées et plus géométriques, qu'il y a même quelque chose de grave et de sévère dans ces espèces de quatre-feuilles curvilignes si communs dans les ornemens du XIII[e] siècle. N'oublions pas non plus ces petites fleurs dont chaque feuille porte une croix à son extrémité comme dans les modillons triangulaires de la pièce précédente; et ces traces nombreuses de chevrons embrasés, qui, après avoir brûlé quelque temps sur cette mosaïque, semblent y avoir gravé leur histoire avec les caractères de feu que l'on voit encore aujourd'hui.

Si nous abandonnons un instant ce précieux ouvrage pour faire le tour de la salle où il se trouve (Pl. VIII, lettre A), nous rencontrons d'abord au point Y un conduit formé avec des tuiles romaines concaves qui paraît avoir été destiné à l'écoulement des eaux provenant des salles supérieures, et qui, dans leur trajet, ont sans doute creusé le seuil dont je vous parlais plus haut. Ce conduit semblerait indiquer qu'il ne pouvait y avoir de l'autre côté du mur qu'il traverse qu'une cour où un vestibule ouvert, dont l'existence me paraît très-probable; car l'on n'aurait pas envoyé ces eaux dans un appartement fermé. Ensuite, au point Z, nous retrouvons les traces d'une porte dont un jambage a été arraché et gît dans le champ voisin, portant encore les traces d'un gond ; les dimensions de cette porte, la composition du seuil qui est en pierre au lieu d'être en brique et ciment comme toutes les autres, me font conjecturer qu'elle a été percée beaucoup plus tard, à l'époque où le bâtiment qui la renferme a changé de destination. Arrivant ensuite à l'angle occidental, au point Q, nous remarquons sur la mosaïque une restauration singulière : l'ouvrier qui devait refaire le cordon que vous voyez interrompu sur la planche VI, lettre Q, s'est contenté d'en réunir les débris épars et d'en replacer pêle-mêle les pierres et les fragmens divers. Enfin, nous découvrons dans le mur méridional pl. VIII, aux points *g* et *p*, une porte et une niche parfaitement semblables à celles

o et *h* qui se trouvent dans la salle du levant dont il me reste à vous parler.

C'est là, Messieurs, que se trouve le chef-d'œuvre de patience et de goût que j'ai reproduit aussi fidèlement que possible dans la planche VII. Vous pouvez parfaitement apprécier son état de conservation à l'aide de ce dessin, et vous verrez que le milieu seul et l'un des angles ont subi quelque dégradation. Cette mutilation centrale ne saurait trop être regrettée; car il est à croire qu'à Verdes comme à Marboué elle devait contenir une inscription qui nous eût peut-être offert quelques renseignemens précieux. Quant à celle qui existe dans l'angle A (Pl. VII), elle a été réparée sans doute par l'ouvrier qui a exécuté la première dont je vous parlais ci-dessus; l'on y remarque, en effet, la même négligence dans la pose des petits cubes qu'il a replacés sans se donner la peine de rétablir le dessin primitif auquel il a substitué le fond blanc et uni marqué A. Quoi qu'il en soit, cette mosaïque et la précédente ne sont composées que de petites pierres noires et blanches, dont il entre quatre-vingt-dix au décimètre carré; ce qui en suppose deux millions trois cent cinquante mille dans les trois mosaïques lorsqu'elles étaient encore intactes. Il n'existe du reste qu'un seul filet circulaire rouge qui est placé en B vers le centre de celle dont nous nous occupons.

Si, après avoir embrassé ce dessin dans son ensemble, nous l'envisageons maintenant dans ses détails, nous découvrons d'abord dans les arcs de cercles qui se croisent entre eux en forme de grecques arrondies, l'origine du fameux labyrinthe reproduit si souvent sur le parvis de nos basiliques par les artistes du moyen âge. Celui qui existait autrefois à la cathédrale d'Amiens, et que je possède dans mes albums, est exactement pareil. A Chartres, m'a-t-on dit, il en existe encore un semblable dans la principale église de la ville. Autour de ce labyrinthe, dans lequel on entre par le milieu M du portique de l'ouest, vous remarquerez une ceinture murale décorée d'arcades à plein-cintre percées de plusieurs fenêtres, et couronnée par de nombreux ornemens en forme de T. L'examen attentif de ce genre d'embellissement m'a fait naître

une idée que je crois devoir vous soumettre en raison de son importance.

Quand j'étudie, Messieurs, sur notre mosaïque la disposition de ces bandes circulaires dans lesquelles les dimensions des pierres de taille sont exactement les mêmes que celles que je retrouve dessinées sur le crépi des murs; quand je vois celles plus étroites qui semblent indiquer les assises de briques que nous a présentées le mur du milieu de la salle des petits piliers, et que je remarque ces portiques ornés de colonnes, ces fenêtres cintrées qui en garnissent les façades, et sur le sommet de ces constructions ces espèces de tuyaux qui paraissent représenter les issues de ceux que nous avons trouvé engagés dans les murs, je me reporte à ces architectes du moyen âge, dont je vous parlais tout-à-l'heure, qui, après avoir terminé une église, reproduisaient dans son intérieur le modèle de l'édifice qu'ils venaient d'élever ; et je me demande s'ils n'auraient pas puisé cette idée à la source qui leur avait fourni celle de leur labyrinthe. Je serai alors tenté de croire que l'architecte romain, scrupuleux observateur d'une habitude que les siècles devaient transmettre à ses successeurs, a essayé de rendre dans cette mosaïque les principales façades du monument qu'il construisait. Quel que soit du reste le motif qui l'ait inspiré, il était impossible de disposer plus gracieusement qu'il ne l'a fait ces arabesques dont le pinceau peut à peine suivre les lignes arrondies, et qui remplissent d'une manière si heureuse les intervalles formés par les angles du cadre qui les entoure. Sur les huit que réclame la régularité de l'ornementation, trois sont encore intactes, trois ont été altérées et deux semblent n'avoir jamais existé, ou bien ont disparu dans une réparation ultérieure. Enfin deux larges bandes rectilignes complètent ce système de décoration : l'une est en tout semblable à celles que nous avons déjà vues dans la dernière salle; l'autre renferme une grecque du style le plus pur et du plus bel effet.

Pour compléter votre visite à ces ruines, je dois appeler votre attention sur les murs que j'ai représentés par des hachures dans la fig. 1re de la planche VIII. Je tiens à constater ici leur ori-

gine romaine, ayant reconnu sur leurs parois ce crépi représentant des assises de pierres que les gelées ont fait disparaître; mais je vous dirai aussi que leur peu d'épaisseur, la forme de leur appareil qui ne renferme aucun des cordons de briques qui distinguent les fondations des autres; le défaut de liaison qui existe entre eux et les murailles de l'ancien édifice auxquelles ils aboutissent; tout me porte à croire qu'ils appartiennent à une époque un peu moins ancienne que ceux représentés par une teinte noire et uniforme. Cette époque serait celle de la restauration des mosaïques dont je vous ai parlé plus haut et coïnciderait avec un changement probable dans la destination du monument. Vous remarquerez aussi que le sol des pièces G, H, I, K, formé d'un blocage de cailloux noyés dans de la chaux, est plus bas que celui de l'étuve qui était supporté par les piliers de l'hypocauste, et qu'enfin les murs qui entourent ces pièces étaient recouverts d'un crépi sans ciment comme ceux qui sont exposés à l'air libre.

Enfin, au point *r*" nous retrouvons un bloc informe de maçonnerie d'environ deux mètres cubes, dont on ne peut reconnaître encore ni l'origine, ni la destination.

Ici se terminent mes observations, il reste maintenant à en tirer les conséquences; c'est ce que je me propose de faire dans la seconde partie de ce mémoire, où je vais étudier la destination de l'édifice dont nous venons de parcourir les ruines imposantes.

Deuxième partie.

DESTINATION DE L'ÉDIFICE.

Lorsqu'on présente à l'homme qui se livre à l'étude de la nature, un produit qui lui est inconnu; il en compare de suite les élémens divers à ceux des produits qu'il connaît déjà, et le résultat de ce rapprochement lui permet de le ranger bientôt dans la classe à laquelle il appartient. Telle a été la marche que j'ai suivie, comme étant la plus rationnelle. C'est en comparant le plan que j'ai levé moi-même sur le terrain, à un grand nombre d'autres re-

présentant aussi des constructions romaines que j'ai pu juger par analogie de la destination de celle que j'avais à examiner.

Mais avant de vous soumettre mes appréciations, je dois vous prévenir que j'ai été forcé de prendre les choses telles qu'elles existent et telles que vous les voyez reproduites dans la planche VIII, fig. 1re et dans la planche première, interprétant, pour ainsi dire, ces ruines avec les seuls documens que j'avais sous les yeux. Je ne vous présente donc pas mon opinion comme une décision sans appel; car si les fouilles se continuent un jour sur une plus vaste échelle, peut-être découvrira-t-on de nouvelles dépendances qui, reliant l'édifice actuel à d'autres constructions plus importantes encore, pourront modifier la destination que je crois devoir assigner aujourd'hui à quelques-unes des pièces qui le composent.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'il y a une vingtaine d'années, M. de Boisvillette, ingénieur des ponts-et-chaussées, découvrit à Marboué, près de Châteaudun, département d'Eure-et-Loir, une superbe mosaïque autour de laquelle s'étendaient les restes d'une villa romaine, souvenirs archéologiques dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige. Cet événement mémorable qui, à vingt ans de distance, se reproduisait à Verdes dans des circonstances analogues, frappa mon attention et la reporta d'abord sur des édifices du même genre. Ma première pensée fut donc de comparer le plan des ruines que j'avais sous les yeux, à ceux des nombreuses villas que présente le cours d'archéologie de M. de Caumont, et entre autres à celui de Marboué qui s'y trouve pareillement (1) et dont la fig. 5 de la planche IX, reproduit la portion qui m'a paru s'éloigner le moins du plan que j'avais levé à Verdes. Mais soit que nos fouilles n'aient pas mis encore assez de murs à découvert, soit que les ruines qu'elles ont rendues à la lumière n'appartiennent pas à ce genre de construction, vous pouvez voir qu'il existe jusqu'à ce jour bien peu d'analogie entre l'ensemble de leur distribution ; et cette différence est encore plus

(1) De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. III. p. 124; et *Atlas*, pl. XXXVII, fig. 3.

sensible quand on examine les autres villas que contient l'ouvrage cité plus haut (1). Quelques-unes renferment, par exception, de petites chambres chauffées par des hypocaustes ; cependant comme ce système de calorifère se rencontre invariablement dans les balnéaires dont il est le signe caractéristique, j'ai cru reconnaître dans l'édifice de Verdes un établissement de ce genre. Je m'arrêtai donc à cette hypothèse que motivait encore la présence de deux piscines ayant chacune un conduit pour l'écoulement de l'eau ; et pour appuyer cette opinion je cherchai dans les dessins d'étuves romaines une disposition qui pût la justifier. Afin de rendre plus facile ce travail de comparaison, j'ai réuni les divers plans qui m'ont paru avoir le plus d'analogie avec celui que j'avais à étudier, et je les ai réduits tous à la même échelle pour vous mettre plus promptement à même de juger de leur grandeur et de leur importance relatives. C'est ainsi que j'ai l'honneur de vous présenter six de ces établissemens dans lesquels j'ai reproduit à l'encre noire les murailles qui entourent les pièces consacrées aux mêmes usages que celles de Verdes. Dans tous ces dessins les appartemens correspondans sont désignés par les mêmes lettres, et ceux où vous remarquez des hachures en losange renfermaient des mosaïques ; tandis que les salles qui contiennent des petits carrés disposés en quinconce étaient chauffées par des hypocaustes. Ces bains ont été trouvés dans les communes de Perennou, de Drévant, de Lillebonne et de Saintes (2).

Je vais maintenant examiner ces plans sous le rapport de leur étendue et de leur disposition intérieure. Si je compare entre eux les édifices qu'ils représentent, je vois que ceux reproduits par la pl. VIII, fig. 1 et 3, et par la pl. IX, fig. 1, sont beaucoup plus vastes que ceux des numéros 2, 3, 4 et 6 de cette dernière planche. Si donc, comme il y a tout lieu de le croire, ces derniers étaient destinés à des habitations particulières, nous pouvons conjecturer que les trois premiers étaient consacrés au service

(1) De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. III, p. 89 et suiv. ; et *Atlas*, planches XXXVII, XXXVIII.

(2) De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. III, p. 21 et suiv. ; et *Atlas*, planches XXXIV, XXXV.

public. Cette opinion se trouve justifiée par la présence de la grande galerie que l'on voit à Drévant sous la lettre A (Pl. VIII, fig. 3), ainsi que par les pièces qui portent les lettres A et C, dans les bains de Verdes (Pl. VIII, fig. 1re) et qui devaient servir de salles d'attente.

Quant aux dispositions que présentent les hypocaustes de ces divers établissemens, elles ont une telle analogie qu'il est difficile de ne pas la saisir. Ils renferment tous en effet une cour intérieure F qui contenait le fourneau dont la chaleur circulait sous les deux salles contiguës, désignées sur les plans par les lettres D, E. Après les avoir embrassés sous un même coup-d'œil, si je les rapproche isolément, je vois qu'à Perennou comme à Verdes il existe un portique G conduisant au vestibule B qui précède les étuves ; mais à Verdes je trouve avant cette pièce une grande salle d'attente qui n'existe pas à Perennou.

Enfin c'est surtout quand on compare nos ruines à celles des bains de Drévant, désignés par le n° 3 (Pl. VIII) que la similitude devient frappante. Dans l'un comme dans l'autre les dimensions des salles sont les mêmes : la cour F; les étuves D, E; le vestibule B; les piscines M, L, placées à droite et à gauche; tout est identiqué, jusqu'à cette différence de largeur entre le haut et le bas de la pièce E, qui fait que l'angle *y* avance dans l'une comme dans l'autre sur l'angle *x*. Je rappellerai seulement ici que le portique A (fig. 3) que l'on trouve à Drévant, est remplacé à Verdes par les deux grandes salles des mosaïques A et C destinées au même usage.

Ces rapports me paraissent tellement décisifs, que je crois pouvoir avancer que dans l'origine les diverses pièces qui constituaient le plan primitif de l'édifice étaient consacrées au service d'une étuve sèche, telle que les Romains les établissaient soit dans leurs villa, soit dans les maisons de bains publics qu'ils désignaient sous le nom de Balnéaires. S'il vous restait d'ailleurs le moindre doute à cet égard, la description suivante que Vitruve donne de l'hypocauste d'une étuve romaine, suffirait pour le dissiper. Voici, en effet, comment s'exprime ce célèbre architecte (1) :

(1) VITRUVE, livre V, ch. 10.

« Le plancher des étuves qui doit être creux et suspendu, sera « fait de la manière suivante : il faut premièrement établir un « pavage solide, et sur ce pavé l'on bâtira des piles avec des car- « reaux de huit pouces, espacées pour soutenir des carreaux de « deux pieds, et maçonnées en terre grasse mêlée de bourre ; et « elles porteront les carreaux de deux pieds en carrés, sur les- « quels sera le pavé de l'étuve. » Il est impossible de lire ces lignes sans être frappé de la ressemblance qui existe entre l'hypocauste de Vitruve et celui que nous avons trouvé ; la distance qui sépare les piliers, leur forme, le mortier qui unit les carreaux dont ils se composent, tout présente les mêmes caractères; on dirait que l'architecte de Formies a présidé à la construction de l'hypocauste de Verdes.

Mais je poursuis dans un autre auteur cette intéressante comparaison, et je vois que M. de Caumont, après avoir reproduit les observations de Vitruve, ajoute : « Le calorique ne demeurait « pas concentré dans la cave de l'hypocauste de l'étuve, il pou- « vait se répandre dans toutes les parties de l'édifice par des « tuyaux carrés en terre cuite, encastrés dans l'épaisseur des « murs (1). »

Enfin, Messieurs, permettez-moi de compléter ces rapprochemens par une citation que j'emprunte à M. Jollois dans son ouvrage sur les antiquités du grand cimetière d'Orléans, où je lis à la page 27 : Le séjour des Romains sur cet emplacement a été « constaté par la présence de ces tuyaux de chaleur, carrés, en « terre cuite, qui étaient si souvent employés par eux dans leurs « établissemens de bains. »

Ne reconnaissez-vous pas là cette disposition que je vous ai fait remarquer dans la salle E, planche VIII, fig. 1, où nous avons trouvé sept conduits formés avec ces tuyaux dans la muraille de l'hémicycle de gauche.

Notre hypocauste présente encore un perfectionnement que je ne rencontre ni dans ceux dont parle M. de Caumont, ni dans celui que décrit Vitruve. Ce sont ces briques trouées remplis-

(1) De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. II, p. 172.

sant les fonctions de bouches de chaleur, et dont M. Dupuis, notre honorable collègue, vient de rencontrer un spécimen dans les bains gallo-romains de Montbouy. Elles servaient à modifier la température de l'étuve ; et comme elles contribuaient en même temps à son ornementation, celles dont les bouchons étaient fixes formaient un dessin régulier avec celles dont le bouchon était mobile, les unes étant pour l'agrément, les autres pour l'utilité. Elles devaient être placées horizontalement sur l'aire de la salle, car dans toute autre position les tampons en brique qui les fermaient n'auraient pu rester dans l'ouverture (Pl. II, lettres V et V). Je vous signalerai aussi les énormes carreaux placés verticalement le long des murs de l'hypocauste comme offrant une disposition particulière que je n'ai retrouvée nulle part. Nous pouvons donc regarder ces deux salles comme deux étuves sèches : celle qui est la plus rapprochée du fourneau et que j'ai désignée par la lettre E (Pl. VIII, fig. 1re), était le *laconicum ;* celle qui était la plus éloignée et qui porte la lettre D, s'appelait *tepidarium;* la chaleur circulait sous ces deux pièces par les ouvertures *k* et *l*. Quant aux deux hémicycles que vous remarquez de chaque côté, leur destination se trouve indiquée dans presque tous les établissemens gallo-romains du même genre. Ils renfermaient soit des baignoires, soit des gradins sur lesquels s'asseyaient à des hauteurs diverses ceux qui voulaient ressentir plus ou moins de chaleur (1). Tout le monde sait en effet que dans un appartement échauffé, les couches d'air supérieures ont toujours une température plus élevée que les couches inférieures.

A droite et à gauche du *tepidarium* nous avons trouvé deux petites cellules présentant toutes les deux un canal pour l'écoulement de l'eau. L'une, M, dont tout l'intérieur est couvert de ciment, s'appelait *caldarium.* Elle contenait une baignoire dont on chauffait l'eau à l'aide de trois vases disposés au-dessus d'un fourneau placé dans la pièce voisine. Le premier de ces vases contenait l'eau froide, le second l'eau tiède, le troisième

(1) BATISSIER, *archéologie élément.*, p. 228.

l'eau chaude. Ils communiquaient entre eux par un syphon. Cette disposition est parfaitement décrite dans Vitruve (1) et dans M. de Caumont sous le nom de *vasarium* (2).

L'autre petite cellule désignée par la lettre L nous a présenté une piscine dans laquelle on descend par trois marches. Si je rapproche le plan que nous en possédons de celui que M. de Caumont nous donne d'une piscine exactement pareille, trouvée dans les bains de Drévant et que j'ai reproduite fig. 3, sous la même lettre, je reconnais de suite avec lui que c'était le *frigidarium*, et je lui conserve cette dénomination.

En-dehors des salles consacrées exclusivement aux étuves, il existait encore d'autres appartemens qui en facilitaient le service et en rendaient le séjour plus agréable à ceux qui faisaient de ces édifices un lieu de plaisir et de réunion. Tel me paraît avoir été l'usage des trois grandes salles où se trouvent les mosaïques. Pour bien vous rendre compte de leur destination primitive, il est nécessaire de vous rappeler certains usages que les Romains observaient dans ces établissemens.

Ils entraient d'abord dans une salle d'attente où se tenait près de la porte le *Balneator* chargé de la surveillance, et où ils se livraient eux-mêmes à divers exercices du corps pour se disposer au bain. Puis venait *l'apodyterium ;* là des esclaves nommés *capsarii*, après les avoir déshabillés, les introduisaient dans l'intérieur des Étuves. Si maintenant j'applique ces remarques aux pièces qu'il me reste à étudier, voici comment je puis en expliquer l'usage : La première salle A (Pl. VIII, fig. 1re) que nous apercevons à gauche, présente un petit enfoncement semi-circulaire où se tenait le *balneator*. Une fois la porte *g* franchie, l'on se trouvait dans la grande salle de la mosaïque qui était à la fois une salle d'attente et un lieu de réunion ; puis l'on passait dans le vestibule B qui servait *d'apodyterium*. C'est là que l'on rencontrait les capsaires chargés d'enlever les vêtemens et de les ranger dans des cases fermées. Lorsque cette opération était finie, l'on allait dans la pièce D qui s'appelait *tepidarium*, et de celle-ci, l'on

(1) Vitruve, liv. V, ch. 10.
(2) De Caumont, t. III, p. 23.

circulait directement dans toutes les autres salles. La même explication pouvant s'appliquer aux pièces diamétralement opposées, je crois inutile de la répéter ici.

Il me reste maintenant à motiver cette distribution symétrique qui se reproduit exactement à droite et à gauche des étuves, et qui au premier abord paraît avoir un double emploi.

Comme la loi s'opposait à ce que les hommes et les femmes se trouvassent ensemble dans les bains (1), il fallait qu'ils fussent aussi séparés pour se disposer à y entrer ; aussi l'une des salles aux mosaïques était sans doute destinée à recevoir les hommes, et tout y était disposé pour leur procurer les exercices et les jeux en rapport avec leurs habitudes ; l'autre au contraire était préparé pour le service des femmes et leur offrait les distractions qui conviennent à leur sexe. S'il était nécessaire que ces salles de réunion fussent différentes suivant les personnes auxquelles elles étaient destinées, une fois dans le costume de bains, les hommes et les femmes pouvaient également se servir, à des heures différentes, des mêmes étuves et des mêmes piscines. Je dirai plus : c'est que si les Romains, comme l'affirment tous les historiens (2), avaient l'habitude de faire de ces établissemens des lieux de rendez-vous, leur salle ouverte toute la journée pour cet usage devait être nécessairement séparée de la salle d'attente des femmes. Voici comme l'on peut se rendre compte, pour l'instant, de l'existence simultanée des deux grandes pièces qu'embellissent nos deux mosaïques. Quant aux modifications apportées plus tard dans cette distribution, lorsque l'on construisit les murs désignés par des hachures, dans la figure 1, planche VIII, elles peuvent jusqu'à un certain point corroborer mon hypothèse en rentrant dans la destination primitive de l'édifice. En effet, G et K seraient considérés comme les vestibules des grandes salles A et C ; et les deux pièces H et I, voisines du *laconicum* E, représenteraient les deux salles où se tenaient les masseurs *tractatores*, et les *aliptæ* chargés de frotter le corps, de le parfumer avec des huiles odo-

(1) Batissier, édit. 1847, p. 272.
(2) Batissier, p. 271, édit. 1845.

rantes, et même de gratter la peau avec un instrument nommé *strigile,* dont j'ai trouvé et reproduit un curieux spécimen. (Pl. IV, fig. 1re.) Ces appartemens étaient désignés sous le nom *d'eleothesia;* ils se trouvent aussi dans les bains de Drévant, près du *laconicum* E, aux points H et I (Pl. VIII, fig. 3). Malgré toute la probabilité de cette hypothèse, la nature du pavage de ces deux enceintes, la différence de leur niveau avec celui de l'étuve, l'absence complète de ce ciment qui caractérise les renduits intérieurs ; tout me fait présumer que les deux espaces H, I,étaient occupés par deux petites cours de service ouvrant au midi. Quant au mur *r s* fig. 1re qui sépare l'intérieur de la salle de la mosaïque du labyrinthe, ne pourrait-on pas se rendre compte aussi de sa présence en le regardant comme ayant été établi pour isoler davantage la salle de réunion des hommes de *l'apodyterium* B qui était aussi destiné aux femmes. Il me semble que l'on peut parfaitement admettre les explications précédentes, tant que de nouvelles découvertes ne nous prouveront pas que quelques-unes des pièces qui composent cet édifice ont fait partie des appartemens d'une immense villa, dont les ruines sont peut-être encore ensevelies sous les champs voisins.

En résumant donc, Messieurs, les conclusions qui ressortent de ce que vous venez d'entendre, je pense que dans l'état actuel des choses, l'on peut classer comme il suit la destination des diverses pièces que nous venons de passer en revue (Pl. VIII, fig. 1re), et dont une partie est représentée en perspective par les pl. I et II.

Les pièces G K seraient les *prothyrum* ou portiques ;
A C, les salles d'attente ou de réunion ;
B, *l'apodyterium,* salle de toilette ;
D, le *tepidarium,* étuve tempérée ;
L, le *frigidarium,* piscine froide ;
M, le *caldarium,* piscine chaude ;
S, le *vasarium,* réservoir d'eau chaude ;
E, le *laconicum,* étude chaude ;
F, le *propnigeum,* cour du fourneau de l'hypocauste ;
H I, *eleothesia*, salles des parfums ; ou plutôt cours de service.

Vous voyez, en un mot, que nos ruines réunissent toutes les pièces que M. de Caumont (1) et M. Batissier (2) regardent comme constituant les parties essentielles d'un établissement de bains. Je ne puis du reste mieux terminer cette dissertation qu'en vous citant un passage du premier auteur, qui s'applique parfaitement à l'usage et à la position de l'édifice qui nous occupe. Voici comment il s'exprime en parlant des balnéaires gallo-romains (3) :

« Il est à remarquer qu'à cette époque il y avait même des bains « dans de simples bourgades et dans certains villages, ce qui « démontre que les mœurs romaines étaient enracinées dans les « Gaules (4). » Et un peu plus bas il ajoute : « Dans les ruines « nombreuses que j'ai visitées, j'ai toujours observé des salles « appartenant à des étuves sèches où la transpiration était pro- « voquée par la chaleur d'un hypocauste, et des tuyaux de terre « cuite encastrés dans les murs ; mais dans aucun cas je n'ai « trouvé d'appareils destinés à la vapeur d'eau, d'où je serais « tenté de croire que le *laconicum* était simplement une étuve « sèche. »

Ces citations prouvent qu'il ne faut pas s'étonner qu'un bourg comme Verdes, qui se trouvait à l'embranchement de deux voies romaines et dont les ruines attestent l'ancienne importance, ait possédé des bains, puisque souvent un simple village en avait; la difficulté de se procurer de l'eau dans cet endroit ne doit pas non plus faire rejeter ma première hypothèse; car elle peut expliquer pourquoi l'architecte a donné un si grand développement à l'étuve sèche en restreignant autant que possible la piscine d'eau froide et celle qui contenait l'eau chaude: du reste, quelque grave que vous paraisse cette objection, il est un fait auquel elle ne peut résister, c'est qu'il fallait bien que ces deux bassins pussent se remplir d'eau, puisque

(1) De Caumont, t. III, p. 23.
(2) Batissier, p. 227.
(3) De Caumont, t. III, p. 61.
(4) De Caumont, t. III, p. 64.

l'on trouve encore (Pl. VIII, fig. 1re), les deux conduits *k'* et *k''* qui servaient à les vider (1).

Quant à décider si les étuves de Verdes ont été publiques ou destinées à un usage privé : cette question me paraît pour l'instant difficile à résoudre d'une manière absolue; cependant lorsque je considère les proportions grandioses des salles d'attente et la vaste étendue de ces bains, je crois que l'on peut admettre qu'ils étaient ouverts à tout le monde et que la ville dont ils dépendaient avait alors une certaine importance.

Troisième partie.

HISTOIRE DU MONUMENT.

Quelle qu'ait été, Messieurs, la destination primitive de cet édifice ; soit que vous l'envisagiez comme une étuve dépendante de ces magnifiques villas où les Romains venaient charmer leurs loisirs, soit que vous le regardiez comme un de ces établissemens publics où ils trouvaient les moyens d'entretenir leur santé et de développer leurs forces (2), il ne m'en reste pas moins une tâche à remplir pour compléter le rapport dont il est l'objet; c'est de dissiper autant que possible l'incertitude qui règne sur les com-

(1) M. de Caumont, que j'avais consulté le 30 mars sur notre découverte, en lui envoyant les renseignemens qui pouvaient l'éclairer sur son importance, m'a écrit la lettre suivante que j'ai eu l'honneur de lire à la Société :

« Caen, 10 mai 1857.

« J'ai vu avec beaucoup d'intérêt le plan que vous m'avez envoyé, parce « que je retrouve là presque toutes les dispositions que m'ont présentées « plusieurs bains gallo-romains, et notamment ceux de *Landunum*, comme « vous pouvez en juger en parcourant le rapport que je vous adresse. Si « vous voulez lire la page 59 et regarder les planches 60 et 61, vous verrez « que vos pièces E, D, B sont les mêmes que les pièces 6, 7 et 18 de *Landu-* « *num*, la chaleur passait de l'une à l'autre par des ouvertures sous le pavé.

« Seulement nous avons un fourneau que je ne vois pas encore dans votre « cour F, *cependant je ne doute pas que le monument exploré par vous ne* « *soit un bain*. . . . . »

Cette dernière phrase que M. de Caumont souligne est la sanction la plus honorable et la plus imposante que puisse recevoir l'opinion que j'émets sur la destination primitive des ruines de Verdes. Voici pourquoi j'ai cru devoir citer cette lettre et ajouter le plan de *Landunum* à ceux qui m'avaient déjà servi de points de comparaison. (Pl. IX, fig. 1.)

(2) M. DE CAUMONT, dans son *Cours d'archéologie*, t. III, p. 119, désigne ces étuves sous le nom de *sudatorium*.



mencemens de son existence, et de rechercher en même temps les vagues souvenirs qui se rattachent aux catastrophes dont il a été victime.

Si je jette un coup d'œil sur la Gaule pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, je la vois profiter du calme et de la tranquillité dont elle jouit pour s'embellir d'une foule d'édifices publics et de superbes maisons de campagne ; puis, vers l'an 250, des hordes étrangères apparaissent tout-à-coup portant partout le fer et le feu et replongent bientôt dans les ténèbres de la barbarie un empire qui commençait à grandir sous l'influence de la civilisation romaine. Entre ces années d'embellissement et ces temps de dévastation, l'on prévoit déjà quelles seront les limites de la durée de ce monument; je vais cependant essayer de leur donner plus de précision.

Mais quel guide va diriger mes pas dans ce sentier dont tant de siècles ont effacé les traces ? Qui me racontera ces événemens dont les témoins ont emporté le souvenir avec eux dans la tombe ? Eh bien! Messieurs, c'est à cette tombe elle-même que je vais m'adresser : c'est elle que je vais ouvrir devant vous ; et l'historien que je consulterai sur le cadavre qu'elle renferme. Et d'ailleurs lorsque je vois le géologue arracher au sein du globe les ossemens fossiles qui lui révèlent les premières phases de son existence ; lorsque je vois l'anatomiste chercher dans l'être qui n'est plus, les moyens de conserver la vie à celui qui existe encore; pourquoi l'archéologue n'interrogerait-il pas les restes de l'homme qui a vécu dans ces temps reculés, lorsqu'il demande en vain leur histoire à celui qui est aujourd'hui sur la terre. Arrêtons - nous donc un instant dans cette plaine que l'on nomme le champ des cercueils, et voyons si ceux qu'elle renferme peuvent nous fournir quelques renseignemens.

Lorsque l'on entre dans ce lieu de sépulture, les regards s'arrêtent de suite sur de longs monticules de pierres BC, DE, EF, (Pl. VIII, fig. 2), couverts de mousse qui s'étendent à sa surface et semblent relier son histoire à celle du monument qui leur sert de point de départ. En effet, si, comme tout paraît l'indiquer, ces amas de ruines, qui ont beaucoup d'analogie avec ceux que l'on

vient d'explorer, ne sont autre chose que les débris des constructions qui entouraient la cour principale; il est un fait qui ressort de suite de l'inspection des lieux, c'est que la plupart des cercueils que vous voyez représentés aux points où ils ont été trouvés, sont placés non-seulement dans le voisinage de l'édifice gallo-romain, mais encore dans une partie du terrain qu'occupaient jadis les bâtimens qui en dépendaient.

J'attache une grande importance, Messieurs, à cette remarque; car c'est en effet sur elle et sur l'examen de nos mosaïques que j'appuierai les raisonnemens que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, et les conséquences que j'en déduirai sur l'âge présumé de cet édifice. Des mosaïques et des tombes, voilà quels sont mes points de départ : nous avons déjà étudié ensemble les premières, il nous reste maintenant à nous occuper des secondes.

Le champ qui les renferme en contient trois classes bien distinctes :

La première classe comprend celles qui sont en pierres taillées grossièrement et présentent invariablement une extrémité plus large que l'autre ; à cette différence de largeur, type des tombes gallo-romaines, se joint quelquefois une autre particularité qui caractérise les tombes mérovingiennes : c'est que le fond du sarcophage, percé d'un trou, a la figure d'un trapèze dont un côté est perpendiculaire aux deux bases qui forment les extrémités du tombeau (1). Les cercueils des hommes renferment des armes; ceux des femmes des anneaux et des perles rondes de couleur verdâtre; parmi les armes qu'ils ont fournies, j'appellerai surtout votre attention sur ces coutelas à un seul tranchant, désignés sous le nom de cimeterres, dans le mémoire de M. Lecomte, docteur en médecine à Verdes, dont les recherches laborieuses m'ont rendu de grands services (2); leur forme, comme le fait remarquer M. de Caumont, est un signe certain des sépultures mérovingiennes (3) : elle indique en effet l'époque où nos ancêtres indépendans pouvaient enfin porter les armes. Ces sabres coupant d'un

(1) *Sépultures frankes*, par l'abbé Cochet, p. 133, 169.
(2) Mémoire de M. Lecomte, p. 2.
(3) De Caumont, t. VI, p. 277.

seul côté, avaient remplacé l'épée gallo-romaine à double tranchant ; ils présentent même quelquefois un caractère assez singulier, c'est une rainure légère pratiquée au milieu de la lame, et qui servait à l'empoisonner. C'est à cette arme dangereuse que l'on nommait *scramasaxe*, que Grégoire de Tours fait allusion quand il parle de l'assassinat de Childebert (1). Toutes ces tombes étaient placées de manière à ce que le mort eût le visage tourné vers le levant, et, comme me l'a dit le laboureur qui les a découvertes, tous les squelettes qu'elles renfermaient avaient la tête inclinée du côté droit, les bras croisés sur la poitrine, quelques-uns, qu'il croit avoir appartenu à des femmes, avaient les mains placées sur l'abdomen. Souvent enfin il lui est arrivé de rencontrer plusieurs cadavres dans le même cercueil.

Avant d'aller plus loin, Messieurs, nous constaterons d'abord que l'orientation de la face du squelette, qui, la figure tournée vers l'orient, semble attendre l'heure de la résurrection pour se dresser devant son juge; la position des mains, l'absence des médailles que les païens mettaient dans la bouche de leurs morts, et jusqu'à cette inclinaison de la tête (2) qui rappelle *l'inclinato capite reddidit spiritum,* si religieusement observé dans le plan des basiliques du moyen âge; tout, en un mot, dans le champ des cercueils caractérise un cimetière chrétien. Les recherches de M. l'abbé Cochet et de M. de Caumont (3), ainsi que les travaux de M. Gareiso (4) et de Legrand d'Aussy (5), justifient pleinement mon opinion. Enfin, la présence de plusieurs corps dans la même tombe explique pourquoi le couvercle de pierre est quelquefois en deux ou trois morceaux : il fallait, en effet, pouvoir le lever facilement pour disposer les restes d'un nouveau mort auprès de ceux qui y étaient déjà (6). Cet usage d'ensevelir plusieurs personnes dans le même tombeau a été

(1) Grégoire, de Tours, *Hist. franc.*, liv. VIII, ch. 29.
(2) Mémoire de M. Lecomte, p. 2.
(3) De Caumont, t. II, p. 286.
(4) Gareiso, t. I, p. 192.
(5) Legrand, d'Aussy, t. LIII, p. 475 et suiv.
(6) De Caumont, t. VI, p. 280.

signalé par M. Lenormant, membre de l'Institut, comme étant un des caractères particuliers des sépultures gallo-romaines, lors de la découverte que l'on fit il y a deux ans à Griselles, département du Loiret, d'un cimetière remontant à ces siècles reculés (1). Dans celui de Benouville (2) l'on a observé souvent cette particularité qui s'est reproduite déjà plusieurs fois à Verdes.

Les tombes de la deuxième classe sont faites en petites pierres de taille appartenant à l'appareil moyen, leur parement extérieur est tantôt carré, tantôt rectangulaire, le fond est formé par un rang de larges briques placées entre deux couches de chaux. Quant au couvercle, il se compose de plusieurs larges pierres plates tout-à-fait brutes. Elles ne renferment que des ossemens; l'on n'y trouve ni armes ni bijoux. Elles se rencontrent tout autour du village, dans un rayon d'un kilomètre.

Quant à celles de troisième classe, elles présentent encore moins d'intérêt; car elles ne sont construites qu'avec une maçonnerie de chaux et de ciment : ou bien avec de simples moellons bruts enduits de chaux en-dedans et en-dehors, l'on en a même trouvé dans lesquelles le cadavre reposait sur la terre nue, n'ayant qu'une grosse brique placée sous sa tête, en forme d'oreiller.

Tels sont, Messieurs, les principaux caractères que présentent quelques-uns des cercueils trouvés près de nos fouilles : j'aurais voulu pouvoir y joindre quelques renseignemens empruntés à des médailles romaines ; mais M. Moreau, auquel je dois une partie de ces documens, m'ayant assuré que personne ne se rappelait en avoir trouvé dans les tombes, j'ai dû renoncer à ces indications précieuses. Je tiens enfin à constater que le mode de sépulture qu'elles présentent n'a offert jusqu'ici aucune trace d'incinération. Je ne m'arrête pas pour l'instant à cet horrible chaos d'ossemens calcinés d'hommes et de chevaux que l'on a trouvé pêle-mêle au milieu des débris incendiés qui couvraient ces deux mosaïques, leur présence dans ces ruines tenant à des circonstances que nous étudierons plus tard, et je ne m'occupe

(1) Renseignement donné par M. le curé de Griselles.
(2) De Caumont, t. VI, p. 269.

que des squelettes déposés dans ces sarcophages, en se conformant aux usages de l'époque. Il résulte pour moi de leur inspection, que ce cimetière est postérieur au temps où l'on brûlait les corps, c'est-à-dire à la fin du second siècle, que les caractères gallo-romains qu'il réunit se trouvent mêlés à d'autres qui dénotent la période mérovingienne, et enfin que toutes ces tombes renferment des chrétiens (1). Leur présence dans ce champ de repos atteste donc qu'il ne peut être antérieur à l'introduction du Christianisme dans les Gaules, c'est-à-dire à l'an 250 de notre ère (2). Enfin, si je tiens compte des habitudes gallo-romaines, que quelques-unes de ces sépultures ont signalées, de la grossièreté de la taille des cercueils, de la petite quantité de vases chrétiens qu'il renferme, ce qui indiquerait la naissance d'un usage établi par notre religion, et, si je compare les caractères qu'il fournit à ceux que présentent les nombreux cimetières de cette époque, décrits dans les ouvrages spéciaux que j'ai consultés (3) (4); je ne crois pas m'écarter beaucoup de la vérité en fixant vers l'an 300 de notre ère les premières années de son existence, et je regarde comme tout-à-fait inutile de démontrer qu'avant cette date il n'avait pu servir au paganisme ; car Mabillon et l'auteur du Cours d'Antiquités monumentales s'accordent à dire que les premiers chrétiens choisissaient pour lieu de sépulture des champs directement opposés à ceux des païens (5) ; ce n'était donc pas pour mêler leurs cendres avec les leurs en se faisant enterrer au milieu d'eux (6).

Ainsi, Messieurs, il est évident que jusqu'à la fin du IIIe siècle l'emplacement sur lequel se trouvent nos ruines était libre et pouvait par conséquent recevoir les fondations d'un établissement quelconque. Rien ne s'oppose donc à ce que notre édifice soit antérieur à l'origine du cimetière; mais je vais plus loin et je vais

(1) De Caumont, t. II, p. 278.

(2) Legrand, d'Aussy, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. LIII, page 411.

(3) La *Normandie souterraine*, par l'abbé Cgchet, p. 33.

(4) De Caumont, t. VI, p. 262.

(5) De Caumont, t. II, p. 277.

(6) Mabillon, t. V, p. 194.

démontrer qu'il a dû nécessairement le précéder. Pour prouver ce que j'avance, il me suffit de faire voir qu'il n'a pu exister ni en même temps que lui, ni après lui ; le même raisonnement peut s'appliquer à ces deux cas comme vous allez en juger.

Pour admettre que l'on ait construit une habitation sur l'emplacement d'un cimetière mérovingien, il faudrait supposer qu'il eût été abandonné ; car les lois qui défendaient d'ensevelir près des lieux habités (1) et le simple raisonnement indiquent que le monument ne pouvait être contemporain du lieu de repos (2). En m'appuyant donc sur la première hypothèse, j'ajoute que, même dans ce cas, l'on n'aurait pas choisi un pareil endroit pour y établir une maison de plaisance. Nous voyons, en effet, dans plusieurs auteurs, que nos pères ont, « pendant long- « temps, vénéré les sépultures mérovingiennes dont la tradition « annonçait la sainteté ; et que le désir d'y reposer s'y mainte- « nait d'âge en âge (3), » comment pourrait-on donc penser qu'au moment où le vainqueur de Tolbiac venait, par son exemple, de donner une nouvelle impulsion au christianisme, des chrétiens eussent laissé construire un lieu de divertissement sur l'endroit même où reposaient leurs ancêtres ? Si cette preuve enfin ne vous suffisait pas, regardez ces mosaïques ; et voyez si elles ont pu être exécutées dans les temps de barbarie qui signalent l'époque mérovingienne. Vous reconnaîtrez donc, Messieurs, que le palais gallo-romain qui s'élevait au-dessus de Verdes, a dû précéder le cimetière qui l'avoisine, et qu'à la fin du IIIe siècle lorsque le premier jonchait au loin la terre de ses ruines, le second s'entr'ouvrait sans doute pour recevoir les premières victimes de tant de sanglantes catastrophes.

Je viens de fixer approximativement la date de la destruction de l'édifice dont il me reste maintenant à déterminer l'origine. J'aurai ainsi les deux limites extrêmes de son existence. C'est en examinant un cercueil que j'ai résolu la première partie du problème, ce sera en jetant un coup-d'œil sur nos mosaïques que

(1) Legrand, d'Aussy, t. LIII, p. 553.
(2) Batissier, édit. 1845, p. 301.
(3) De Caumont, t. VI, p. 261.



je vais essayer de trouver la solution de la seconde. Ces objets d'art étant contemporains de l'édifice qui les renferme, si je détermine l'époque à laquelle ils ont été exécutés, j'en déduirai facilement l'âge des salles qu'ils décoraient. Pour atteindre ce but j'ouvre le traité de M. Fougeroux, de Bondaroy, sur les mosaïques, et je vois que ce fut sous le siècle d'Auguste que ce genre d'ornementation reparut à Rome comme une nouveauté (1). Cette opinion, du reste; est confirmée par le Dictionnaire des Sciences qui rapporte comme un fait incontestable que les mosaïques commencèrent à embellir cette ville pendant le règne d'Auguste, sous le nom d'une nouvelle invention. Si donc elles étaient alors considérées comme une chose inconnue, l'on peut en conclure qu'avant de passer de Rome à Verdes, il leur a fallu bien des années. En fixant à deux siècles ce laps de temps, je crois rester dans des limites raisonnables, car cette période m'est indiquée d'une manière plus précise par les chaînes de briques que l'on commence à remarquer dans les murs de ces ruines (2). Elles sont rares, il est vrai, surtout au-dessus du niveau du sol; mais leur présence suffit pour attester l'origine d'un usage que l'on ne fait remonter qu'aux premières années du IIIe siècle, et qui, avant cette époque, paraît ne pas avoir été connu. Ce serait donc le commencement de ce siècle que j'assignerais pour la date la plus reculée de cet édifice qui aurait ainsi subsisté depuis l'an 200 jusqu'à l'an 300 de l'ère chrétienne, environ l'espace d'une centaine d'années (3).

Que s'est-il passé dans ces murs pendant cette période ? C'est ce que je vais essayer de découvrir au milieu de la nuit profonde qui règne sur les temps pendant lesquels ils ont subsisté ; et comme l'historien du globe décrit les révolutions de notre planète en étudiant les traces qu'elles ont laissées après elles, de même je vous rendrai compte des catastrophes qui ont bouleversé notre monument, en examinant les ruines qui attestent leur passage. Mais vous entrevoyez déjà, Messieurs, le but que je me

(1) *Traité des Mosaïques*, p. 164.

(2) Fougeroux, de Bondaroy, p. 165 et 745.

(3) De Caumont, t. VI, p. 161.

propose. Ce n'est pas, en effet, un récit basé sur des preuves authentiques et irrécusables que vous allez entendre, c'est un exposé succinct des impressions et des idées que m'a suggérées l'étude approfondie de ces imposans souvenirs, en la comparant à celle des événemens dont ils ont été témoins. Lorsque nous avons visité les salles des mosaïques, je vous ai fait remarquer que celle du labyrinthe était la moins altérée, et que plus l'on s'avançait vers l'ouest, plus les ravages étaient considérables; mais j'ai surtout appelé vos regards sur deux réparations faites à la hâte par une main inhabile et qui semblait peu compter sur l'avenir : cette restauration qui indique une absence complète de goût et une profonde décadence de l'art vous prouve en même temps d'une manière évidente, qu'à la suite d'une première destruction l'on a senti la nécessité d'en effacer les traces pour habiter de nouveau les appartemens qui en avaient été victimes; jusqu'au moment enfin où une épouvantable et dernière catastrophe est venue les ensevelir tout-à-coup sous cet amas d'ossemens et de bois calcinés, qui naguères les dérobaient encore à la vue. Et tandis qu'une partie de l'édifice gisait engloutie sous ces horribles décombres, sur l'autre s'étendait le voile funèbre d'un immense ossuaire; voilà ce que vous avez vu, et c'est ce qui me reste maintenant à vous expliquer.

Si je me reporte, Messieurs, à la fin du IIe siècle, époque où la Gaule jouissant d'une paix profonde, les architectes romains jetaient de tous côtés les fondemens de nombreux édifices, j'ai tout lieu de croire que l'un d'entre eux construisit alors celui qui fixe aujourd'hui notre attention, et qu'il éleva pareillement une partie des bâtimens de service qui s'étendaient autour de sa principale cour. Là sans doute nos aïeux coulaient d'heureux jours, lorsqu'une première irruption de barbares du nord vint troubler leur repos et les rendre témoins de ces scènes de pillage et de meurtre qui se reproduisent si souvent dans le cours du IIIe siècle. Si nous étudions, en effet, l'histoire de ces temps malheureux, nous trouvons deux invasions terribles qui expliquent parfaitement les deux bouleversemens qu'a subis le palais de Verdes (1). Le premier est dû sans doute à

(1) DE CAUMONT, t. III, p. 526.

ces hordes de Germains, qui se précipitèrent sur la Gaule l'an 253 de notre ère. Ce fut alors que les bâtimens qui entouraient *l'atrium* furent renversés. Les appartemens de luxe où se réunirent les vainqueurs échappèrent seuls à ce premier désastre : peut-être dans ce moment l'édifice reçut-il cette nouvelle destination qui nécessita la construction des murs qui m'ont paru d'une date plus récente, et le nouveau propriétaire après avoir fait faire aux deux mosaïques les réparations grossières que nous avons signalées plus haut, put jouir paisiblement pendant quelques années du fruit de ses travaux. Mais à la fin du IIIe siècle commencèrent les redoutables excursions des Bagaudes, qui, sous la conduite d'Amandus, portèrent le fer et le feu dans tout le centre de la Gaule, jusqu'à ce que, vaincus et dispersés par Maximien Hercule, ils furent forcés de mettre bas les armes (1). Pendant ces guerres une rencontre très-vive eut lieu certainement près de cet édifice, comme l'atteste la prodigieuse quantité d'ossemens humains que l'on vient de découvrir sous un monticule situé seulement à trente mètres de ses ruines (2). Pendant l'action une troupe de barbares se sera réfugiée dans ces grandes salles ; et, poursuivis par l'ennemi, ils auront été immolés dans la pièce qui présente le plus de dévastation. Les vainqueurs alors voulant éviter que ce lieu puisse servir de retraite à d'autres bandes, y auront mis le feu, ensevelissant ainsi sous ses ruines embrasées les cadavres que l'on y trouve encore aujourd'hui. Et depuis cette scène lugubre le monument a disparu pour toujours.

Permettez-moi, Messieurs, en finissant, de résumer en peu de mots l'ensemble du travail dont je viens de vous donner lecture.

Dans la première partie j'ai parcouru attentivement avec vous les ruines de Verdes, et j'ai profité de cette occasion pour faire ressortir tous les caractères architectoniques qu'elles m'ont présenté.

Dans la seconde partie j'ai essayé de retrouver la destination primitive de l'édifice auquel elles appartiennent. C'est en le com-

(1) De Caumont, t. III, p. 528.

(2) C'est dans cet ossuaire placé au point L, Pl. VIII, fig. 2, que l'on a trouvé l'anneau à clef que représente la fig. I de la planche IV.

parant à d'autres monumens du même genre que je suis arrivé à des conclusions que modifieront peut-être de nouvelles découvertes.

Dans la troisième partie, enfin, après avoir fixé l'âge de cette construction à l'aide de l'existence du cimetière et de l'inspection des mosaïques, je vous ai rendu compte de certaines inductions que jai cru pouvoir tirer du rapprochement de ses ruines avec l'histoire de mon pays.

Tel est, Messieurs, le résultat de ma dernière visite aux ruines de Verdes. Le Mémoire qui vous en rend compte a plutôt pour but de constater une découverte que de l'expliquer complètement. C'est un fil que j'ai fixé à l'entrée d'un labyrinthe obscur et inconnu, où je n'ai pu faire que quelques pas : d'autres le prendront après moi, et, poussant plus loin leurs recherches, perfectionneront certainement l'œuvre que je n'ai fait qu'ébaucher. Je crois, du reste, qu'au point où sont arrêtés ces travaux, j'en ai déduit, sous le rapport de l'art et sous celui de l'histoire du monument, toutes les conséquences qu'il était possible d'en tirer. Plus d'une fois mon crayon venant au secours de ma plume a essayé de vous rendre ce que celle-ci ne pouvait vous exprimer. Grâce à leur mutuel concours, j'ai pu abréger un travail déjà bien long par lui-même en vous évitant l'énumération fatigante de toutes les mesures de détails que vous pourrez prendre sur mes plans. J'aime à croire que si j'ai été assez heureux pour vous faire partager l'admiration dont j'ai été frappé moi-même devant ces magnifiques souvenirs de l'époque gallo-romaine, vous partagerez aussi ma reconnaissance pour le descendant de l'illustre maison qui nous les a conservés. C'est lui, en effet, je le répète ici, qui les a sauvés de la destruction en achetant le champ qui les renfermait. C'est lui qui a rendu à la lumière ces belles mosaïques, et qui, en élevant au-dessus d'elles un abri protecteur, a garanti pour longtemps encore leur précieuse existence. Oui, Messieurs, en agissant ainsi, M. de Courtarvel a bien mérité de la science, et il nous a donné la preuve du culte qu'il professe pour les souvenirs de ces siècles reculés dont quelques-uns jettent un si vif éclat sur le nom qu'il a l'honneur de porter.

Secondé par le zèle intelligent de M. Moreau et de M. le curé de Verdes, que je remercie sincèrement ici des renseignemens qu'ils ont bien voulu me donner, M. de Courtarvel a ouvert la voie à de brillantes découvertes; mais autour de ses travaux s'étendent encore au loin de longues artères de ruines d'où jailliront certainement un jour sous le fer des travailleurs de nouvelles sources de richesses archéologiques.

Espérons donc que bientôt à Verdes comme à La Chapelle, l'autorité offrira un généreux appui à l'homme dévoué à la science qui lui a prêté le concours de son intelligence et de son désintéressement.

M. le préfet du Loiret a vu dans la grotte de Saint-Mesmin, sous laquelle s'étaient agenouillées tant de générations, un monument dont la religion et l'histoire demandaient l'existence, et il n'a pas hésité à répondre à leur appel.

M. le préfet de Loir-et-Cher, homme instruit, et dont le nom figure parmi les membres de la Société archéologique, reconnaîtra, dans les ruines imposantes que possède son département, et dans ces belles mosaïques uniques peut-être en France pour leur conservation, une de ces pages précieuses dont les annales de l'art et de la civilisation des peuples réclament l'étude sérieuse et approfondie.

Quant à moi, Messieurs, il est un fait que je ne puis me dissimuler. Si j'eusse attendu quelque temps encore pour visiter ces ruines, il est probable que de nouvelles fouilles m'auraient permis d'ajouter de nouvelles observations à celles que je vous ai soumises, et de répandre ainsi plus d'intérêt sur mon travail en lui donnant plus de précision; mais si cette satisfaction légère avait pu flatter un instant mon amour-propre, elle n'aurait certainement pas compensé celle que j'éprouve aujourd'hui d'avoir répondu à votre confiance par mon empressement à m'acquitter de la mission dont vous m'avez chargé.

LÉGENDE des Planches VIII & IX.

1° Planche VIII (1).

N° 1 (bains de Verdes).

A, salle de réunion des femmes.
B, *apodyterium* ou vestiaire commun.
C, salle de réunion des hommes.
D, *tepidarium* ou étuve tempérée.
E, *laconicum* ou étuve chaude, hémicycles destinés aux gradins.
F, *propnigeum*, pièce contenant le fourneau de l'hypocauste.
G K, pièce pouvant avoir servi de *prothyrum* ou vestibule.
H I, cours intérieures, peut-être *Eleothesia.*
L, *frigidarium*, piscine d'eau froide avec son conduit d'écoulement.
M, *caldarium*, piscine d'eau chaude avec son conduit d'écoulement.
o p, enfoncement où se tenaient les *balneatores.*
r", Masse de maçonnerie dont la destination est inconnue.
t, *t*, Ventilateurs pour aérer la pièce du fourneau de l'hypocauste.
g et *h* portes des grandes salles de réunion.
k et *l*, Communications de l'hypocauste du *laconicum* avec celui du *tepidarium.*
R, pièce dont l'usage est incertain.
S, pièce présumée avoir servi de *vasarium* pour chauffer l'eau.
k' k", conduits pour l'écoulement de l'eau des piscines.

N° 2 (plan des environs des ruines).

A, plan général des ruines découvertes jusqu'à ce jour.
BC, monticules de ruines non explorées.
DE, autres monticules de ruines non explorées.
G, enceinte des sarcophages, appelée champ des cercueils.
ML, amas de ruines où l'on trouve au point L beaucoup d'ossemens humains.
NF, voie romaine allant à Chartres.
OP, PI, H, dernières maisons du village de Verdes.
OK, chemin du Mesnil.

(1) Cette légende peut servir aux deux premières planches.

N° 3 (bains publics de Drévant).

A, vestibule.
B, *apodyterium* ou vestiaire.
D, *tepidarium* ou étuve tempérée.
E, *laconicum* ou étuve chaude.
F, pièce contenant le fourneau de l'hypocauste.
L, *frigidarium*, piscine d'eau froide.
U, *caldarium*, piscine d'eau chaude.
N et V, pièces d'un usage inconnu.
H, I, *Eleothesia*.

DE CAUMONT, t. III, p. 46.

2° Planche IX.

N° 1 (Bains publics de *Landunum*; nos 2, 3, 4, 6, bains particuliers de Drévant, Lillebonne, Perennou et Saintes).

F, pièce contenant le fourneau de l'hypocauste.
E, *laconicum* ou étuve chaude.
D, *tepidarium* ou étuve tempérée.
k et *l*, communication de l'hypocauste du *laconicum* à celui du *tepidarium*.
B, *apodyterium* ou vestiaire.
A, salle d'attente.

DE CAUMONT, t. III, p. 40 et suiv.

N° 5 (villa de Mienne).

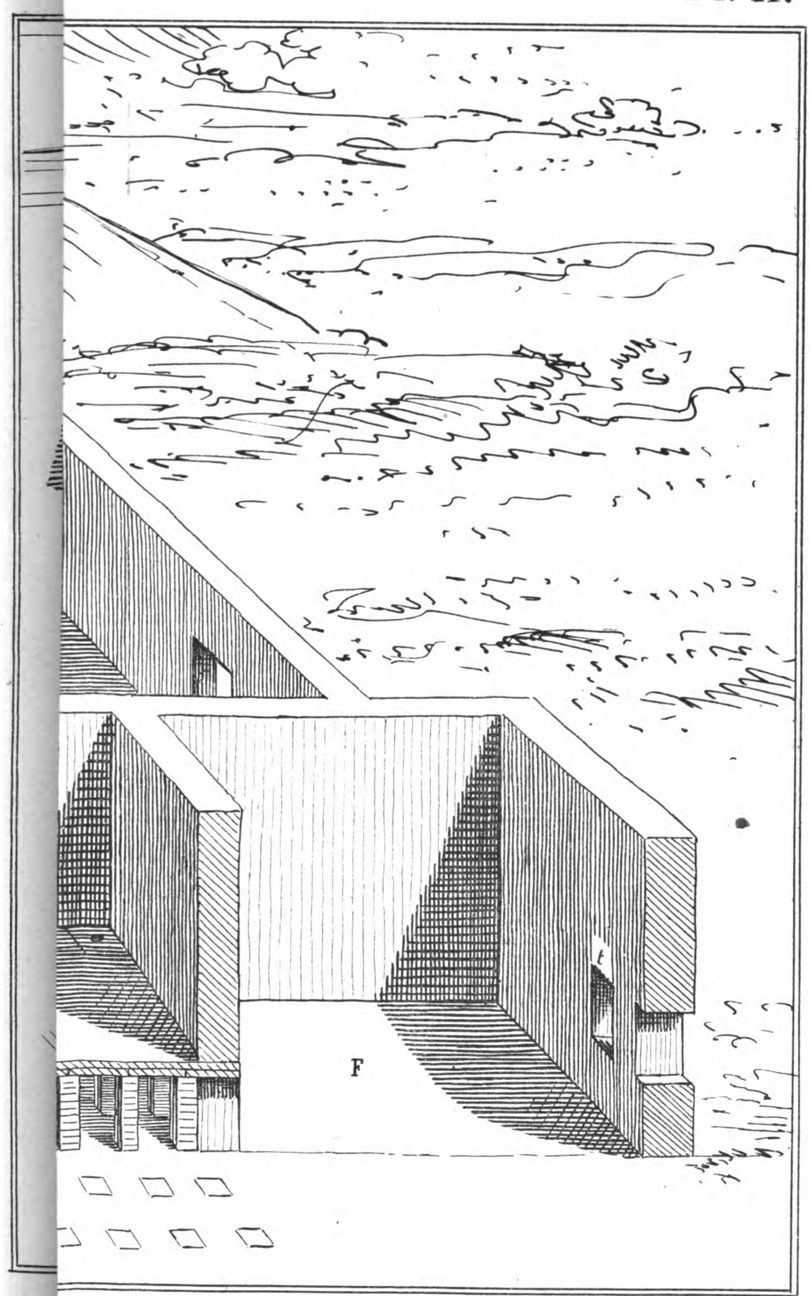
L, péristyle.
A, cour où se trouve la mosaïque formant un *atrium* découvert.
QR, cryptoportique.
BC, appartemens couverts communiquant avec *l'atrium* ou cour de la mosaïque.
M, K, *triclinia* ou salles de conversation.
D, E, N, P, *cubicula*, chambres à coucher.

DE CAUMONT, t. III, p. 124


Pl. I.

ure. (Voir Pl. I.)

Pl. II.



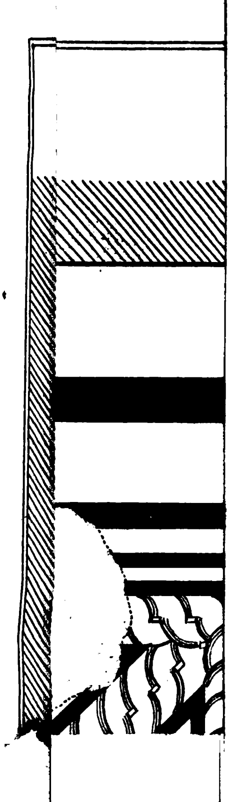
Ch. Pensée del.t

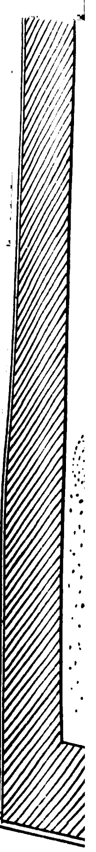
Pl. IV.

Fig. 1.

Objets trouvés dans les Fouilles.


UNIV. OF MICH.




Lith. Pag



Pl. VI.

Lith. Pagnerre, à Orléans.

Levé et dessiné par A. V.te de Pibrac, 1857.

NOTICE SUR LA RUINE GALLO-ROMAINE DÉCOUVERTE EN 1856, PAR M. L'ABBÉ GUIOT, PRÈS DE LA FERME DE LA MARDELLE, COMMUNE DE TRIGUÈRES, CANTON DE CHATEAURENARD, ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS ;

Par M. B. de Monvel.

Séance du 6 mars 1857.

Il y a déjà quelque temps, Messieurs, que l'on vous a entretenus de l'intéressante découverte faite à Triguères par M. l'abbé Guiot, curé de cette paroisse, et, à cette époque, les journaux n'avaient pas attiré sur ce fait curieux l'attention du public. M. Lecomte, l'un de nos honorables collègues, se rappela et vous dit m'avoir entendu parler plusieurs fois d'un débris de monument important que, pendant les vacances dernières, j'avais vu ; ce même débris avait été visité avec intérêt, quelques mois auparavant, par M. Dufaur de Pibrac, et vous jugeâtes à propos de faire appel à nos communs souvenirs. Ce sont ces souvenirs, appuyés d'études récentes et consciencieuses, faites sur les lieux, par des personnes dignes de toute confiance, que nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation.

Le plan par terre que nous avons joint à cette notice a été levé par M. Rivière, agent-voyer de Châteaurenard. Nous avons reconnu avec plaisir qu'il était en tout semblable à celui qu'a relevé de son côté, et que nous a communiqué M. A. Delannoy, architecte, ex-pensionnaire de l'académie de France à Rome. Outre quelques points de repère omis dans le plan de M. Delannoy, M. Rivière a ajouté au sien, et sur une échelle réduite, deux coupes qui seront utiles pour apprécier l'inclinaison de l'assise.

Lorsque M. Dufaur de Pibrac eut l'occasion de voir cet amphithéâtre; il était à peu près entièrement couvert par un champ d'avoine qui ne permettait guère d'en saisir que le contour. Seu-

lement à quelques commencemens de fouilles faites dans la partie Est et qui mettaient à nu quelques points du revêtement, on pouvait déjà reconnaître que le monument, quel qu'il fût, était d'architecture romaine.

Les formes étaient bien plus distinctes lorsqu'eut lieu ma visite qui se réitéra presque quotidiennement pendant un séjour de trois semaines. Seulement les apparences, à cette époque, me semblaient annoncer un cirque. Une forte dépression de terrain au sommet nord de l'hémicycle (point A du plan) et une autre dépression non moins sensible mais beaucoup plus large, à la base sud, faisaient croire à l'existence de deux sorties, dont l'une, la plus large, eût été le vomitoire principal, et l'autre la porte d'introduction des belluaires.

Une nouvelle circonstance venait encore confirmer le caractère romain du monument. Dans les buissons assez épais qui couvrent la partie ouest, et précisément au point où se présente aujourd'hui la dernière marche d'un escalier, alors complètement enfoui, on reconnaissait sur le revêtement extérieur, dégagé en cet endroit, ces trois sillons perpendiculaires et parallèles, tracés au ciseau, sorte de *finis coronat opus* dont l'ouvrier romain signait, pour ainsi dire, l'œuvre terminée. Au reste, cette pierre, que, avec M. l'abbé Guiot, nous avons vue et touchée, a été enlevée par quelqu'un qui lui aura cru une vertu particulière.

Cependant la destination de ce vaste amphithéâtre restait toujours assez obscure, d'abord à cause de son inclinaison, peu propre aux jeux du cirque, puis ensuite à raison même de l'abondance et de la variété en quelque sorte contradictoire des médailles et des pièces de monnaie qu'avaient fait sortir de terre les premiers coups de pioche dirigés par M. le curé. S'il y avait grand nombre de monnaies romaines, marquées surtout au coin de Sabinus (1) et de Tétricus (2), il y en avait aussi beaucoup relevées de la fleur-de-lis et du type bien connu d'Henri II et de ses trois fils. Une anse de vase en cuivre, très-ornée et dont M. le

(1) De Langres. Usurpateur, Ier siècle.

(2) Autre usurpateur, IIIe siècle.

curé nous a envoyé un fort joli dessin à la plume, exécuté par lui-même, appartient par son style à la renaissance bien plus qu'à l'ère des Césars. Quelques figurines en terre cuite pourraient à bon droit passer pour des saints aussi bien que pour des Dieux-Lares, mais de toute manière il était évident que ce vaste emplacement avait joué deux rôles, l'un sous les empereurs, l'autre à une époque rapprochée de la nôtre. Et ce double rôle nous semblait assez inconciliable avec le peu d'importance relative de la commune de Triguères.

Il est probable cependant que cette question, assez obscure jusqu'à présent, approche d'une solution, grâce à l'empressement avec lequel le propriétaire du terrain, M. Cachon, s'est prêté à toutes les recherches et à tous les travaux qui pouvaient les faciliter, grâce aux fouilles opérées sur une plus large échelle au moyen des ressources ouvertes par la sollicitude éclairée de M. le Préfet. Ces fouilles, dirigées par des hommes spéciaux, sous l'impulsion de deux membres du Conseil général, M. de Brosse et M. Petit, juge-de-paix de Châteaurenard, de notre collègue M. Dupuis et de M. l'abbé Guiot, ont déjà mis en évidence, sur un relief général de 0 mètre 50 centimètres, non plus un cirque, mais un théâtre romain, de la grandeur et de la forme de celui de Pompeï, et par une coïncidence singulière, les registres paroissiaux de Triguères et des églises voisines compulsés, nous ont fait voir *une garnison de Triguères* (1), installée probablement dans le même théâtre, en 1652, sans doute pour surveiller et protéger à Châteaurenard et à Châtillon-sur-Loing l'œuvre des démolitions commencées dix ans plus tôt par Richelieu, et pour ramener *la conscience des dissidens à l'unité de la foi* (2).

Avant de décrire le théâtre rappelé à la lumière par M. l'abbé Guiot, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de rappeler aussi

(1) Extrait du registre baptistère de Triguères : — Le 6e jour d'avril 1652, a été baptisée Elisabeth *Françoise*, fille de Adrien *Vander* et de Jeanne *Linglet*. Les susdits étant du régiment du comte Bossu, étant logé à Triguères. La marraine qui l'a nommée et élevée sur les saints fonts de baptême, est Elisabeth *Françoise*, allemande, assistée de *François*, lieutenant du comte Bossu. — *Signé* : Vanderborgh.

(2) Lemontey, *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*.

succinctement que possible quelques-uns des détails que donne Vitruve sur les dispositions principales des théâtres antiques (1).

Presque toujours assis sur la croupe d'une montagne ou d'une colline, ils étaient invariablement dessinés en forme de fer à cheval, fermé à sa base par un parallélogramme en maçonnerie ou en bois, dont la façade regardant l'hémicycle constituait le fond de scène (2) (*proscenium*) et dont l'intérieur recevait le foyer des acteurs et le dépôt des machines (*post-scenium*). Dans le milieu de cette façade ou scène immobile, puisqu'elle faisait partie de la structure du bâtiment (3), s'offraient trois grandes ouvertures ou portes. C'est toujours par là que les acteurs entraient en scène. L'ouverture du milieu, appelée *porte royale*, donnait entrée aux personnages habitant la maison ou le palais, le lieu quelconque où se passait le drame. La porte de gauche (gauche du spectateur placé au centre de l'amphithéâtre) servait d'entrée aux concitoyens, aux voisins qui étaient censés venir de la rue ou de la place prochaine. Celle de droite donnait accès aux étrangers (*alienigenis*). Dans la tragédie, c'était l'issue de la prison, des enfers, etc. Ces deux portes latérales s'appelaient pour cette raison *xenia* ou *hospitalia*.

Sur le *proscenium* deux avant-corps se détachaient avec un relief de 3 mètres au plus et rattachaient la scène à la salle par un système commun d'architecture. Dans ces avant-corps, le rez-de-chaussée s'appelait le *podium*, le premier étage le *pluteum*, le couronnement l'*episcenos*. C'est dans la saillie que faisait le *podium* que se plaçaient l'empereur, les grands dignitaires et les vestales, qui se trouvaient ainsi, à une marche près, de plain-pied avec les acteurs. Quelque chose de cette disposition, qui, du reste, n'existait qu'à Rome, s'était glissé dans nos usages, et nos grands-pères ont pu voir l'ombre de Ninus se frayant passage à travers des flots de poudre à la maréchale. Depuis Voltaire jusqu'à

(1) Quelques citations choisies dans les auteurs les plus familiers serviront à préciser le sens des termes de Vitruve et témoigneront qu'ils avaient passé dans la langue usuelle.

(2) Ce que nous appellerions aujourd'hui *toile de fond*.

(3) Vitruve, p. 160.

nos jours on distingua longtemps encore les deux premières loges d'avant-scène, de droite et de gauche, par les désignations de *côté du roi*, *côté de la reine.*

Ainsi qu'on le voit, le fond de la scène, le *proscenium,* ne pouvait changer, et cependant il fallait que le théâtre pût jouer les trois genres : le *tragique*, le *comique* ou bourgeois, et le *satyrique* ou champêtre. Les changemens de scène indispensables, suivant l'occurrence du genre, s'effectuaient par une simple modification dans les trois portes dont nous venons de parler plus haut. Leurs panneaux (*periactoi*) étaient un châssis garni de tapisseries, ayant la forme d'une pyramide tronquée et basée sur un triangle. Ce châssis était mobile sur un pivot, et chacune des trois faces représentait, suivant le genre, l'entrée d'un palais, d'une maison bourgeoise, d'une grotte, d'un chemin rustique, etc. C'était une sorte de guérite où se tenait l'acteur, en attendant *sa réplique* pour faire *son entrée.*

Les accessoires, fort peu nombreux, étaient exécutés en tapisserie ; quelquefois, dans la *satyrique,* on mettait sur la scène des branchages et même des arbres fraîchement coupés. Au reste, comme la scène proprement dite n'avait presque aucune profondeur, les décors n'exigeaient aucun calcul d'effets de lumière ou de perspective, et le décorateur s'effaçait complètement devant le poète et l'architecte.

En effet, si le *pulpitum*, le point compris entre le *proscenium* et l'orchestre, avait toute la largeur du bâtiment rectangulaire, il n'avait pas en profondeur au-delà de 3 à 4 mètres, et nos parades de la foire en donnent en quelque sorte l'idée. Il était légèrement en pente et la partie inférieure et la plus rapprochée du public, ce que nous appellerions aujourd'hui *la rampe,* constituait *l'hyposcenium.* Il représentait invariablement une rue, une place, un carrefour, un désert au besoin, mais toujours un lieu public. Les traditions de l'Orient s'étaient trop profondément empreintes dans les mœurs grecques ou romaines pour qu'on permît au public de porter ses regards dans l'intérieur, même fictif, d'une maison habitée. Le *pulpitum* grec était encore un peu plus resserré que le romain, parce qu'il recevait à sa partie anté-

rieure, au lieu où nous plaçons aujourd'hui *le souffleur,* le θυμέλη, cavité en forme de carré long, peu large et peu profonde, où se tenait le *chœur*. La forme et la position du thymélé rappellerait assez notre orchestre actuel. Mais aussi le *proscenium* grec n'avait pas de *podium*. Quant au chœur romain, il se tenait dans l'*orchestre* dont nous allons parler en décrivant la salle.

Il n'y avait pas de *coulisses*, et la sortie de scène s'effectuait toujours par les portes latérales du *pulpitum* qui faisaient retour dans le *post scenium*.

La toile, *siparium* ou *aulæum,* au lieu de se lever, comme chez nous, s'abaissait quand la représentation commençait (1). Elle disparaissait dans une ouverture ménagée entre l'*hyposcenium* et l'*orchestre*, ou se drapait en festons aux pieds de l'*hyposcenium*. Pour les entr'actes ou les intermèdes (2), il y avait aussi des rideaux d'entr'acte, se tendant et se déroulant au moyen de cylindres placés verticalement près des portes latérales du *pulpitum*.

Les machines étaient fort simples et peu nombreuses. Les principales étaient le *pegma* et la grue, *géranos*. Le *pegma* était une sorte d'échelle-marchepied, susceptible de se développer comme une lorgnette. C'est là-dessus qu'on introduisait les dieux de l'Olympe et leur suite, leurs messagers, etc. C'est le *pegma* qui cause l'accident du *princeps tibicen,* de Phèdre. (Lib. v, fab. 7.) La *grue* enlevait le *pegma* et servait à exécuter ce que nous appelons aujourd'hui les *vols*.

Si l'on compare nos vastes scènes de 60, 80, 100 mètres de profondeur, prolongées à l'infini par la perspective, offrant trois étages superposés, d'égale hauteur, et autant de dégagemens que de coulisses, à l'espèce de tremplin dont nous venons de faire la description, on a peine à se figurer l'exécution des trois

(1) *Demisso aulœo.* Phœd, lib. v, Fab. 7.

(2) Les intermèdes étaient en usage :
..... *Neu quid medios intercinat actus,*
Quod non proposito conducat et hæreat aptè.
Hor., *Art poétique,* v, 194, 195.

Œdipes, des Troyennes, etc. Tout résidait alors dans le talent du poète et dans le sentiment poétique des spectateurs.

Mais si la scène antique laissait presque tout à désirer, par une sorte de compensation, la distribution de l'amphithéâtre était aussi large et aussi grandiose que celle de nos salles est chétive, incommode et insalubre.

Aux deux angles externes du *podium* ou aux angles internes du *proscenium* se liait un vaste hémicycle garni de gradins échelonnés. Un tiers à peu près de la base de cet hémicycle servait de base à un autre plus petit qui restait libre et était réservé dans le théâtre romain pour le chœur qui s'appelait aussi *chorus*, et pour le corps de ballet (1). Cette enceinte était close en quelque sorte par un premier gradin, couvert de chaises curules, de *sellæ gestatoriæ* qui recevaient le sénat (2). Là s'arrêtait l'orchestre.

Derrière s'élevaient les gradins (*sedilia*) de la *cavea*, salle proprement dite. Elle se divisait en trois parties, *cavea prima*, *secunda*, *tertia*, c'est-à-dire en autant d'étages de gradins. Dans la *cavea prima*, les 14 premiers gradins étaient exclusivement réservés aux chevaliers (3); puis venaient les préteurs, les tribuns, les consulaires non sénateurs. La seconde *cavea* recevait, avec les mêmes distinctions de rang que dans l'ordre de bataille (4), les citoyens censitaires. Sur les bancs de la troisième se pressaient les non censitaires, la plèbe (5), puis, dans un compartiment séparé, les femmes, qui, sauf les vestales, ne prenaient pas rang dans la cité (6).

(1) *Jam cytherea choros ducit Venus.*
HOR., *Od.*, lib. 1, *od.* IV.

(2) *Ne quis in XIV gradibus orchestræ, in quâ senatores sedebant, proximis sederet, nisi qui eques et equestri censu esset.* (*Lex Roscia.*)

(3) *Sedilibusque magnus in primis eques Othone comtempto sedet.*
HOR., *Epod*, IV.

(4) GERBET, *Esquisse sur Rome chrétienne.* Le Colysée.

(5) *Est animus tibi, sunt mores, est lingua fidesque,*
Sed quadringentis sex septem millia desint,
Plebs eris. HOR., Ep., lib. 1 ; Ep. 1.

(6) *Mulieres caput non habent.* (GAIUS.)



Pour faciliter la circulation, chaque étage de gradins était séparé de l'étage inférieur par une petite plate-forme (*præcinctiones*) à laquelle on arrivait par des escaliers qui, rayonnant tous du centre de l'orchestre à divers points du cercle supérieur de la *cavea,* donnaient à chaque compartiment la figure d'un coin de bûcheron. De là l'expression *cunei* (1). Sous la première plate-forme, à peu près au milieu de la *cavea*, s'ouvraient des soupiraux dont l'ouverture antérieure, la bouche, était dirigée vers la scène et l'ouverture postérieure, plus étroite, passait sous la seconde *cavea* et aboutissait à la troisième. Là étaient contenus, dans de petits réduits, des vases d'airain, ayant à peu près la forme de l'oreille interne, et qui propageaient jusqu'aux sommités de l'amphithéâtre les sons partis de la scène.

Les représentations n'ayant jamais lieu que de jour (2), tout cela était à ciel ouvert, inondé d'air et de lumière, et les spectateurs placés sur les gradins les plus élevés pouvaient toujours joindre à la vue de la scène la perspective de l'extérieur. Pour préserver des rayons d'un soleil trop ardent, une toile (*velarium*) dont les enroulemens se rattachaient au couronnement de l'amphithéâtre, se développait sur la salle, arrosée d'eau de senteur, pendant les entr'actes. En cas de pluie, les spectateurs se retiraient sous les portiques, plus ou moins ornés, qui formaient l'enceinte extérieure, et les acteurs avaient le *post scenium* pour refuge.

Derrière le *post scenium* des théâtres de première importance, s'étendaient ordinairement des quinconces entourés de galeries et présentant à peu près l'aspect de notre Palais-Royal.

Telles étaient, à l'ornementation de luxe près, les dispositions fondamentales du théâtre antique, grec ou romain, seulement le théâtre grec était généralement moins spacieux. S'il avait un *thymélé,* il n'avait pas de *podium,* et l'affectation des places aux divers ordres était bien moins méthodique. Enfin, il n'y avait guère que les théâtres de premier ordre où toutes les parties

(1) *Ut verò cuneis res noluit omnibus.* Phœd, lib. v, Fab. 7.

(2) *Nocte pluit totâ; redeunt spectacula manè.* Attribué à VIRGILE.

fussent exécutées en maçonnerie ; dans le plus grand nombre des théâtres inférieurs, la cage seule était en pierre, le reste était en bois. (VITRUVE, p. 6 à 71, pl. 44 et 45).

Revenons à notre ruine dont il importe d'abord de préciser la situation.

Si l'on s'arrête sur la route de Montargis à Charny, au 93e kilomètre partant d'Orléans, et qu'on y ajoute 5 hectomètres et 12 mètres, on voit sur la hauteur, à gauche, la ferme de la Mardelle, on est en face du monument et juste à la distance de 2 hectomètres 82 mètres du point milieu de la première maison de Triguères, à gauche. C'est aujourd'hui la maison d'école des garçons. Si sur ce point ainsi déterminé on prolonge dans un plan horizontal une perpendiculaire de 119 mètres, on est au pied d'un vaste amphithéâtre, étagé sur un coteau et présentant la forme d'un fer à cheval fermé à sa base par un quadrilatère. L'hémicycle donne à sa plus grande hauteur et à l'intérieur une longueur de 56 mètres 40 centimètres, et dans la ligne tirée de l'est à l'ouest par le centre, une largeur de 71 mètres 60 centimètres.

Les siècles qui se sont appesantis sur cette importante ruine en ont bien certainement détruit des parties essentielles, mais ce qui reste offre encore des caractères à peu près incontestables. Ainsi, la *cavea* est encore entière et il n'y manque que les gradins, mais on retrouve à droite, à gauche et au centre, les degrés en pierre qui y conduisaient. Le *pulpitum,* le *proscenium* et le *post scenium,* sans doute en bois, ont disparu, mais l'orchestre ou plutôt le thymélé est encore entier, et il semblerait même qu'on reconnaît, dans la coupe donnée par M. le voyer, la rainure par où s'abaissait le *siparium.* Néanmoins, comme cette indication ne se reproduit pas sur le plan, il faut attendre des renseignemens plus précis à ce sujet.

Les murs construits en blocage de cailloux du pays, *avec ciment* (1), offrent une épaisseur de 2 mètres 66 centimètres et

(1) Dans la localité on n'emploie même aujourd'hui que le mortier de terre.



sont revêtus d'un parement de pierres blanches taillées et jointoyées, dont la longueur varie de 0^m 20 centimètres à 0^m 13 centimètres, et dont la hauteur, toujours égale, est de 0^m 10 centimètres. Dans le parement du côté C du plan (partie ouest) on remarque trois rangs de briques superposées, ayant toutes en longueur 0^m 44 centimètres et en épaisseur 56 millimètres. Du côté opposé, il n'y a que deux rangs de briques; elles ont la même longueur, mais plus d'épaisseur, 65 millimètres.

Au sommet de l'hémicycle le mur, à l'extérieur, présente, sur une longueur de 10 mètres de chaque côté, un retrait considérable, et son épaisseur n'est plus que de 1 mètre 33 centimètres. Ce retrait devait être ménagé pour recevoir les enroulemens du *velarium.* Partout ailleurs, le mur était recouvert simplement par un cordon de dalles, dont nous avons un débris qui figure aux détails du plan.

Le terrain est incliné et présente sur une longueur de 175 mètres 50 centimètres jusqu'à l'axe de la route, une pente générale de 7 mètres 18 centimètres. Ainsi les spectateurs assis, tournant le dos au nord et abrités du soleil, dominaient la scène du regard et voyaient par-dessus, au lieu de nos toiles de fond et de nos frises, parfois si criblées de trous et de taches d'huile, les sinuosités gracieuses de l'*Ouanne,* dans la charmante vallée qu'elle arrose, et, plus loin encore, les magnifiques coteaux boisés des Brangers. Ici, comme au cirque de Montbouy, distant de 6 kilomètres seulement, qui ne reconnaît le goût romain, si exquis et si délicat appréciateur de tout ce qui était jouissance matérielle ?

M. Delannoy, qui a passé de longues années en Italie, et que ses études spéciales constituent juge compétent en pareille question, estime que ce théâtre pouvait contenir de huit à dix mille personnes, et qu'on peut, par la simplicité et la rusticité de son style, fixer l'époque de sa construction vers la décadence de l'empire et de l'art, soit vers la fin du IIIe ou le début du IVe siècle. Triguères était donc à cette époque une ville d'une certaine importance ; peut-être le *Vellonaudunum* de César (1), que tous les

(1) *De Bello gallico*, lib. VII, ch. 11.

auteurs nous semblent jusqu'ici avoir porté trop au nord, et surtout beaucoup trop loin de la Loire. Nous ne hasardons néanmoins cette opinion que comme purement hypothétique, mais il nous semble hors de doute que Triguères a eu autrefois l'importance d'une ville, ce qu'attestent encore les ruines romaines à fleur de terre, éparses dans tous les environs du bourg, et notamment les pierres monumentales, et ornées de bas-reliefs dont M. Petit nous annonce la fouille récente, à 200 mètres du théâtre en question. Avant d'être cité romaine, elle a même été cité gauloise, ce que confirmerait le remarquable dolmen du *vieux garçon*, sis à moins de 2 kilomètres nord-est de notre monument. Mais, hélas ! que de Bagaudes, que de Burgondes, que de Huns, que de Francs, que de Normands et par conséquent que de ruines ont passé là !

Onze cents ans plus tard, et avec les guerres religieuses, qui, comme on sait, ont dévasté avec acharnement cette partie du Gâtinais, ne nous étonnons pas de voir Triguères reconquérir une certaine importance, à raison de son site éminemment militaire, qui justifierait si bien le vocable romain *dunum*, et surtout à raison de sa position intermédiaire entre Châteaurenard et Châtillon-sur-Loing, toutes deux places calvinistes. Ainsi s'explique notre garnison, et il est probable que le théâtre de Triguères a rendu aux catholiques le même service que celui d'Alexandrie a rendu à César (1).

Après ces détails, qui paraîtront bien prolixes, sans doute, on se demandera peut-être à quoi bon tant de recherches et cette vaine dépense de mots au sujet de quelques pierres qui ont gardé l'arrangement donné un peu plus longtemps que d'autres.

A cette critique, fondée sans doute au point de vue matériel, nous répondrons avec un illustre antiquaire chrétien :

« Dans le spectacle que le monde des corps nous fournit, il y « a deux sources de pensées, d'émotions, auxquelles nulle âme « humaine ne reste étrangère : nous entrevoyons avec un respect

(1) *Theatrum, conjunctum domui, quod arcis tenebat locum*. De Bello civili., lib. III, ch. 112.

« mystérieux, dans les chênes séculaires, dans les constructions « antiques, l'image de la matière perpétuelle, comme une ombre « de ce qui durera toujours, et, du haut d'une montagne, notre « âme semble grandir avec l'espace que nous découvrons, parce « qu'elle aspire à ce qui est universel, et que tout ce qui est « moins borné lui figure un peu ce qui est sans bornes (1). »

RAPPORT SUR LA NOTICE CI-DESSUS ;

Par M. Dupuis.

Séance du 17 juillet 1857.

Le théâtre antique de Triguères, dont vous a parlé M. de Monvel, a pour notre département un assez grand intérêt. Il apporte une preuve de plus du séjour prolongé des Romains dans nos contrées, et révèle une de leurs stations importantes dans un lieu où l'on n'en avait pas encore soupçonné l'existence jusqu'à ce moment.

Quelle était cette station, quel nom portait-elle? C'est ce que M. de Monvel n'a pas recherché et ce qui exigerait un travail difficile et toujours problématique dans ses résultats. Notre collègue laisse espérer qu'il s'y livrera ; nous en acceptons l'espoir et l'engageons à réaliser ce projet.

Il se borne aujourd'hui à signaler l'existence du monument de Triguères et à en donner la description. Pour la rendre plus sensible et pour mieux apporter la preuve que ces ruines sont celles d'un théâtre, il a commencé par rechercher quelle était la forme des théâtres antiques, par dire de quelles parties ils se composaient et quel était l'usage de chacune de ces parties, recherches plus difficiles qu'il ne le paraîtrait au premier abord.

(1) Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, tome 1.

A

Grange de la Mardelle.

10,00

2,00

28,20

PLAN

10,00

35,80

D

28,20

32,40

21,20

9,20

0,75

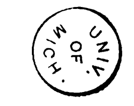
2,75

0,40

2,70

5,20

B



Vitruve, en effet, est le seul auteur de l'antiquité chez lequel on trouve des documens spéciaux à ce sujet ; mais il les donne d'une manière succincte : il s'adresse à des gens qui avaient des théâtres sous les yeux, il ne décrit pas, ce qui eût été superflu ; il fournit les règles de la construction plutôt qu'il n'explique et ne détaille la composition des monumens.

Les modernes qui ont voulu se faire une idée plus complète de ce qu'étaient les théâtres anciens, les antiquaires qui ont entrepris de reconstruire dans leur idée un tel monument, avec l'exactitude de tous ses détails, ont consulté les auteurs anciens, et à l'aide d'une phrase d'un orateur ou d'un historien, d'un vers ou d'une expression d'un poète, ils ont tâché de surprendre et de compléter la vérité. C'est ainsi qu'ils ont mis à contribution, chez lesGrecs, Aristophane, Plutarque, Pausanias ; chez les Romains, Pline, Cicéron, Plaute, Ovide, Martial, Properce, Macrobe et tant d'autres. Mais on sent ce que doit avoir d'incertain et de conjectural l'induction tirée d'une phrase isolée, d'une expression qui n'est parfois qu'une allusion à un usage, à une habitude inconnus eux-mêmes le plus souvent.

Quelques théâtres sont parvenus jusqu'à nous, et là on croirait devoir trouver des renseignemens plus certains ; mais presque tous ne sont plus que des ruines informes, et ceux qui sont dans un moindre état de dégradation, ceux qui comme à Pompeï et à Herculanum ont pu conserver leur forme primitive, révèlent de grandes différences dans les détails de leur construction. Il y avait des données générales qui toujours étaient suivies ; pour le reste on se conformait aux besoins des localités et on suivait les exigences du terrain.

Il est donc impossible de dire d'une manière absolue qu'un théâtre devait être construit et surtout distribué de telle manière, et peut-être notre collègue a-t-il été un peu trop affirmatif à cet égard. Il nous semble aussi qu'il s'est trop préoccupé de l'idée de vouloir comparer les théâtres anciens à nos salles de spectacle modernes : il n'y a là aucun rapport nécessaire.

Ainsi il fait du *podium* deux espèces de loges placées à droite et à gauche à chaque extrémité de la scène, et où se mettaient les

gens constitués en dignité. Il les compare aux places qu'occupaient sur notre théâtre, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les élégans et les seigneurs de la Cour qui obstaclaient la scène. Il en était à ce qu'il paraît quelquefois ainsi, car cette disposition se trouve au grand théâtre de Pompeï et à celui d'Orange; mais ce n'était que par exception que ces places se trouvaient ainsi dans une sorte de tribune, laquelle d'ailleurs était en dehors de la scène et la dominait ainsi que l'orchestre.

Le *podium*, dans l'acception primitive du mot, était le mur circulaire qui fermait l'orchestre du côté des gradins, et soutenait le premier de ces gradins : au bas de ce mur semi-circulaire se trouvait une sorte de quai ou de large trottoir peu élevé au-dessus du sol de l'orchestre, et dès lors un peu plus bas que la scène : là était au centre le siége du préteur — plus tard de l'empereur — le siége de celui qui donnait les jeux, ceux des vestales, des prêtres, des sénateurs.

Le mot *podium* est employé pour désigner de pareils avancemens dans les temples, dans les maisons des anciens. Aux théâtres on l'ornait de balustrades, de petites *colonnades*. Par extension on nommait *podium* le rang ou les rangs de stalles placées sur cet avancement, et quand, ce qui arrivait quelquefois, ces rangs de stalles privilégiées, au lieu d'être au bas du mur circulaire, étaient au-dessus et devenaient ainsi les premiers gradins de la *cavea*, en avant des rangs réservés aux chevaliers, on leur donnait encore le nom de *podium*. Mais en aucun cas le *podium* ou une partie du *podium* ne se trouvait sur la scène.

Nous ne saurions non plus admettre ce qu'il dit du thymélé dont il fait une cavité au bas de la scène où se tenait le chœur.

Le thymélé dans les théâtres grecs était l'autel placé au milieu de l'orchestre où se faisait le sacrifice à Bacchus dans les représentations tragiques, à Apollon dans les représentations comiques : le chœur se plaçait quelquefois sur les marches de cet autel : on trouve des thymélés dans les théâtres de la grande Grèce, antérieurs à ceux de Rome, mais dans les théâtres romains il n'existait pas de thymélé, et le chœur se tenait dans l'orchestre qui n'était pas comme en Grèce consacré aux danses.

La manière dont la scène était décorée, est une des questions les plus obscures parmi celles qui regardent les théâtres antiques : il est certain toutefois qu'il y avait des décors différens pour les divers genres de pièces : mais je ne saurais admettre avec M. de Monvel que ces changemens de décor n'eussent lieu que par la simple modification des tentures que l'œil apercevait à travers les trois portes qui dans le fond du théâtre donnaient entrée aux acteurs. Il y avait, il est vrai, derrière ces ouvertures, des châssis ayant la forme d'un prisme triangulaire et tournant sur eux-mêmes, qui, présentant à volonté leurs trois faces, exposaient aux regards un aspect différent ; mais le reste du fond de la scène se modifiait également à l'aide de tapisseries qui se déroulaient du haut des murs qui fermaient la scène.

J'ai cru, Messieurs, pouvoir vous soumettre les doutes que j'éprouve sur quelques opinions émises dans le travail de M. de Monvel et qu'il serait du reste très-possible, dans cette matière fort obscure des théâtres antiques, qu'il pût appuyer de l'autorité de scholiastes et d'érudits respectables.

Je ne saurais encore partager son hésitation au sujet d'un ornement en cuivre qu'il donne comme une anse de vase et qui par son style lui paraît appartenir plutôt à la renaissance qu'à l'époque gallo-romaine. Quant à moi, j'y vois sans aucun doute le fragment d'une fibule délicatement travaillée, mais évidemment de fabrique romaine.

A trois fois différentes j'ai visité les restes du théâtre de Triguères : j'ai assisté aux fouilles qui ont rendu ses murailles à la lumière. C'est donc avec connaissance de cause que je puis rendre hommage au mérite du travail de M. de Monvel ; il a consciencieusement étudié ce monument et l'a décrit avec exactitude.

ESSAIS DE GREFFE SUR VIEUX ARBRES ;

Par M. E. Bailly, correspondant de la Société, à Châteaurenard.

Séance du 20 mars 1857.

J'ai l'honneur de faire connaître à la Société les différens résultats que j'ai obtenus en greffant de très-vieux arbres fruitiers.

Il y a une vingtaine d'années que, mécontent de l'espèce de fruits que rapportaient deux vieux poiriers à cidre âgés de 60 à 80 ans, et dont le tronc avait un mètre de circonférence, je résolus de les faire greffer. Je fis couper toutes les principales branches à la longueur de deux mètres et j'y fis placer une vingtaine de greffes en couronne ; la réussite fut complète, les greffes poussèrent si vigoureusement que, cinq à six ans après, les arbres entièrement refaits y avaient repris le développement qu'ils avaient avant cette opération et produisaient des fruits avec abondance.

Encouragé par ce succès, je fis subir la même opération à une douzaine de gros pommiers encore très-vigoureux quoique très-âgés. Les greffes reprirent bien, elles poussèrent avec vigueur pendant deux ans, languirent la troisième, puis, tous les arbres sans exception, moururent au bout de trois ou quatre ans ; l'insuccès fut complet ; je m'aperçus trop tard que j'avais mal opéré en supprimant toutes les branches à la fois, et ne laissant pas un appel suffisant à la sève abondante fournie par les nombreuses racines. Cette faute avait occasionné la perte de ces beaux arbres.

Je fis alors une troisième expérience sur quatre beaux pommiers, dont le tronc a de 1 mètre à 1 mètre 20 centimètres de circonférence, et qui sont âgés de quatre-vingts ans au moins ; je fis couper la moitié des branches sur lesquelles on plaça une trentaine de greffes en couronne, laissant les autres branches à leur entière grandeur pour utiliser la sève et lui procurer un

écoulement naturel. Les greffes reprirent fort bien, j'eus le soin, chaque année qui suivit cette opération, de faire enlever les gourmands qui poussaient abondamment le long des branches greffées, et en même temps on retranchait quelques-unes des vieilles branches. Il y a cinq à six ans que j'ai fait faire ces greffes, et aujourd'hui elles ont acquis un tel développement que j'ai été obligé de faire supprimer toutes les vieilles branches. Ainsi, sans avoir ralenti la végétation de mes arbres, sans m'être privé de leur produit pendant plusieurs années, sans avoir nui à leur vigueur, je les ai rajeunis et j'ai substitué une bonne espèce de fruits à une inférieure.

De ces différens essais je puis tirer les conséquences suivantes : 1° que les vieux poiriers supportent mieux que les pommiers les mutilations occasionnées par la greffe ; 2° que pour assurer la réussite de la greffe sur vieux arbres, il faut n'en greffer qu'une partie des branches à la fois et ne supprimer ou greffer les autres que lorsque les premières greffes ont acquis assez de développement pour absorber toute la sève fournie par les racines de l'arbre.

En observant les précautions ci-dessus indiquées, on peut assurer la réussite de la greffe sur des arbres même centenaires. pourvu qu'ils ne soient pas arrivés à la décrépitude.

Les expériences que je viens de citer confirment les données de la science sur le rapport qu'il faut s'efforcer de maintenir entre les branches et les racines.

J'ai pensé que cette communication pourrait avoir quelque intérêt pour notre département, où la culture des arbres fruitiers est si répandue. Elle pourra servir à utiliser de vieux arbres qui périraient indubitablement si on les greffait sans les précautions que je viens d'indiquer.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA NOTE CI-DESSUS ;

Par M. Demond.

Séance du 20 novembre 1857.

Le dévoûment de votre honorable correspondant, M. Bailly, à la noble cause de l'agriculture, les utiles travaux qu'il vous a déjà présentés, méritent qu'on accueille avec intérêt ses moindres communications. Son esprit observateur et judicieux le met le plus souvent à l'abri des erreurs, et c'est une justice que je me plais à lui rendre, alors même que je suis obligé de vous dire aujourd'hui qu'il a cru, à tort, arracher à la nature un de ses secrets, et que les conclusions de sa note sont prématurées.

M. Bailly nous parle d'abord de deux vieux poiriers à cidre, âgés de 60 à 80 ans, qu'il a rajeunis en faisant couper les principales branches à la hauteur de deux mètres, et en y faisant placer une vingtaine de greffes en couronne. Cette opération est connue de tous nos horticulteurs qui la pratiquent avec succès, et nous en avons un exemple assez remarquable au jardin même de l'école municipale supérieure.

Encouragé par cette première réussite, M. Bailly nous dit qu'il a fait subir le même traitement à 12 gros pommiers ; il a constaté que les greffes avaient poussé avec vigueur pendant deux ans, avaient langui la troisième année, et qu'enfin, tous les arbres avaient péri dans la quatrième année. M. Bailly, attribuant cet insuccès à la suppression simultanée de toutes les branches, opération qui n'avait pas laissé, dit-il, un appel suffisant à la sève, renouvela son expérience sur 4 pommiers de 1 mètre de circonférence environ, mais en ne coupant cette fois que la moitié des branches, afin de procurer à la sève, par les autres, un écoulement suffisant. Les greffes ont poussé depuis six ans avec une vigueur qui a permis de supprimer les vieilles branches laissées, de telle sorte que M. Bailly croit avoir aujour-

d'hui des arbres complètement rajeunis, et qui ont en outre l'avantage de produire des fruits de meilleure espèce.

De ces divers essais, l'honorable agriculteur conclut : que les vieux poiriers supportent mieux que les pommiers les mutilations occasionnées par la greffe.

Cette conclusion se tire tout naturellement de l'exposé même des faits; mais c'est la seule qu'on puisse en déduire, et M. Bailly n'aurait pas dû ajouter :

« Que pour assurer la réussite de la greffe sur vieux arbres, il ne faut greffer qu'une partie des branches et ne supprimer les autres que lorsque les premières greffes ont acquis assez de développement pour absorber toute la sève fournie par les racines de l'arbre. »

D'abord le premier fait exposé par M. Bailly, relativement à la greffe de ses poiriers, est en contradiction avec cette dernière assertion.

En second lieu, en admettant que M. Bailly n'eût voulu parler que de la greffe sur vieux pommiers, il y avait encore là une ample matière à discussion.

En effet, le motif de l'insuccès dans la première expérience sur les pommiers est, selon M. Bailly, la suppression simultanée de toutes les branches. Or, quand nous voyons le poirier réussir parfaitement dans les mêmes conditions, sans qu'aucune branche ne soit restée pour faire un appel à la sève, nous devons tout simplement en conclure, comme le fait M. Bailly, que les vieux poiriers supportent mieux que les pommiers les mutilations occasionnées par la greffe, mais nous ne devons pas aller plus loin, car il est bien à craindre que ce principe une fois admis, le résultat de la seconde opération de M. Bailly, pour avoir un peu plus de durée que le premier, n'en soit pas plus satisfaisant quelques années plus tard. D'ailleurs, en attribuant le succès de la deuxième expérience au maintien de l'équilibre entre la longueur des racines et celle des branches laissées, M. Bailly admet implicitement que ce principe d'équilibre à établir entre les branches et les racines

est plutôt applicable au pommier qu'au poirier, théorie que je ne crois pas soutenable.

Maintenant, Messieurs, il résulte de renseignemens que j'ai pris auprès de quelques horticulteurs, que la culture du pommier n'est pas en grande faveur dans notre département, circonstance fâcheuse qu'il faut probablement attribuer à la maladie occasionnée par le puceron lanigère qui dévore cet arbre à fruit ; sans doute les pépiniéristes élèvent toujours des pommiers ; mais ces arbres sont en grande partie destinés à être expédiés au loin.

Quant au poirier, on réussit sans aucun doute à greffer sur de vieux arbres ; mais en général, qu'il s'agisse de poiriers ou de pommiers, je crois qu'on a encore plus de profit à faire de nouvelles plantations. La réussite de jeunes sujets plantés selon toutes les règles de l'art, est toujours certaine, et l'on n'attend pas plus longtemps qu'en greffant de vieux arbres. Quelle certitude a-t-on, du reste, que ces vieux arbres sur lesquels ont été implantées de jeunes pousses, ne présenteront pas quelques années plus tard des symptômes de décrépitude qui ne laisseront que le regret d'avoir perdu un temps précieux ; et d'ailleurs, n'est-on pas fondé à dire qu'en général, dans tout le règne organique, de tels rapprochemens ne sont guère dans l'ordre de la nature.

Je termine en disant que la greffe sur vieux arbres pourrait tout au plus être pratiquée dans des localités éloignées des pépinières, et comme moyen économique ; mais qu'en dehors de cette circonstance, il y a plus d'avantage à renouveler la plantation, surtout pour un propriétaire.

Je regrette, Messieurs, de ne pas m'être trouvé d'accord avec M. Bailly sur plusieurs points de sa communication. Du reste, les observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre n'ont rien d'absolu ; je pense que notre honorable correspondant s'est trop hâté, et que ses conclusions doivent paraître un peu hasardées, jusqu'à ce qu'un produit satisfaisant et durable, résultant de ses expériences, puisse être opposé au rapport que je viens de vous lire.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR *quelques améliorations du sort des domestiques des campagnes*, PROPOSÉES PAR M. LE DOCTEUR LECOMTE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ;

Par M. G. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Séance du 7 août 1857.

Vous avez, Messieurs, il y a quelques mois, sur la demande qui vous en a été faite par M. le docteur Lecomte, de Verdes, demande appuyée d'un opuscule dont il vous a fait hommage, admis cet honorable médecin au nombre de vos associés correspondans; reconnaissant de vos suffrages, il vous envoie un mémoire qui prouve son zèle à partager vos travaux, et son exactitude à se conformer à vos réglemens. Cet empressement qui est pour nous d'un heureux augure, réclame de notre part une exactitude pareille à examiner son travail et à vous communiquer les réflexions qu'il nous a suggérées.

Ce mémoire vous présente quelques considérations pour améliorer le sort des domestiques de campagne et diminuer leur émigration dans les villes; sujet important qui touche d'une part à l'humanité, et de l'autre aux intérêts de l'agriculture et à son avenir.

M. Lecomte appelle votre attention sur le malheureux sort des domestiques de campagne en tant qu'ils séjournent dans l'intérieur des fermes, et en tant qu'ils exercent dans les champs leur rude travail, particulièrement à l'époque de la moisson.

Lorsqu'ils rentrent le soir à la ferme, dit-il, ils couchent dans le même cénacle que leurs chevaux, sur des lits suspendus *qui vomissent la paille par des panneaux à claire-voie ;* ils changent à chaque terme d'engagement, c'est-à-dire deux fois l'année, de camarades de chambrée, sans les connaître la veille ; ils dorment dans le séjour impur du fumier et dans l'entourage des araignées,

et descendent tous les matins à tâton, avec ou sans échelle, de leurs *chalits* superposés.

Dans les champs, au moment des plus grandes chaleurs de l'année, ils se livrent à un violent travail sous les rayons brûlans du soleil, et *lorsque le globe qui nous éclaire est au milieu de sa course*, ils prennent leur repas sur une terre ardente, et bientôt après s'étendent sur cette même terre pour goûter quelques heures de repos, sans autre abri qu'un mouchoir étendu sur leur visage, ou celui d'un faisceau de blé qui ne garantit que leur tête.

Touché de cet état de choses, il fait donc un appel à l'humanité des fermiers, et demande à chaque chef d'exploitation, 1° de réserver un petit bâtiment en communication avec l'écurie, pour former une espèce de dortoir où coucheraient tous les domestiques mâles de la ferme : cette chambre qui pourrait n'être séparée du logement des chevaux que par des colonnes, à cause de la surveillance, les préserverait selon lui de l'odeur directe du fumier, des araignées, et des lits suspendus ou superposés.

En second lieu, il demande pour les travailleurs des champs, et les préserver de l'ardeur du soleil, une tente portative pour prendre leurs repas, se livrer au sommeil et se garantir des pluies d'orage. Il réclame en outre une nature de vases qui pussent conserver à leur boisson une bienfaisante fraîcheur et une qualité plus désaltérante.

Sur les grands parasols qui les abriteraient, on verrait, dit-il, avec plaisir flotter le drapeau de la nation, ce qui à l'époque de la moisson romprait agréablement la monotonie des plaines de la Beauce.

Ce sont donc plus particulièrement des soins hygiéniques qu'il réclame pour les domestiques des fermes, c'est-à-dire un repos plus facile et plus réparateur.

Faute de ces attentions que prescrit l'humanité, nous verrons, dit-il, l'émigration s'établir de plus en plus vers les villes, et l'Etat même sera obligé de nous refuser les soldats et les cantonniers que nous lui demandons pour faire et rentrer nos récoltes.

Tel est en substance, Messieurs, l'objet du mémoire que vous adresse M. le docteur Lecomte, auquel nous allons répondre ;

nous avons cherché à ne rien omettre de ses prescriptions, et à conserver les termes dans lesquels il les soumet à votre examen.

Nous commencerons par rendre pleine justice à ses intentions; ensuite nous combattrons ses idées en ce qu'elles ont d'exagéré et de peu praticable, et nous défendrons les cultivateurs de cette inhumanité et de ce défaut d'attention qu'il leur reproche.

Nous avons passé toute notre vie dans les champs, au milieu des ouvriers de la terre. Nous avons constamment suivi leurs travaux, et nous croyons connaître aussi bien que lui leurs véritables besoins.

Il faut certainement que les prescriptions de l'humanité soient toujours notre règle de conduite ; il faut accepter tous les bons conseils qui peuvent tourner au profit et au soulagement des classes laborieuses; mais il faut aussi savoir se défendre de ces élans de sensibilité et de cette philanthropie larmoyante et mal entendue qui troublent les esprits, élèvent les prétentions et provoquent une pitié sans motifs que repoussent souvent ceux-là même pour lesquels on la réclame.

Nous suivrons M. Lecomte dans l'ordre et la division qu'il a donnés à ses observations, en vous parlant d'abord du logement des domestiques à la ferme, puis des travaux du dehors.

Il y a dans les écuries de fermes une certaine disposition des lits des charretiers, disposition nécessaire pour que chacun d'eux puisse être à portée et en vue des chevaux dont il est chargé (car chaque charretier a son attelage particulier) et qu'il suffise de la voix bien connue de leur conducteur pour remettre l'ordre et la paix s'ils viennent à se battre ou à se détacher. Cette précaution disparaîtra ou deviendra vaine, si vous logez les charretiers dans une chambre voisine ; car si cette chambre est séparée de l'écurie par un mur ou par une cloison, les chevaux restent abandonnés à eux-mêmes ; si la chambre n'est séparée que par des poteaux, comme le propose M. Lecomte, les inconvéniens qu'il veut combattre subsisteront toujours, l'odeur du fumier, la chaleur de l'écurie, la présence des araignées.

Puisque M. Lecomte nous entraîne sur ces petits détails, il faut que vous nous permettiez de l'y suivre.

Ce n'est pas sans motifs qu'on laisse dans les étables les toiles d'araignées; ces araignées qui ne sont point venimeuses préservent les bestiaux des mouches et aussi les charretiers qui les veillent; il est manifeste que si vous donnez à ces derniers une chambre séparée seulement par des colonnes, et dont les plafonds seront bien nettoyés, les mouches passeront naturellement du côté où il n'y a ni araignées à craindre, ni toiles où elles puissent se prendre ; alors les domestiques qui ont, dites-vous justement, si grand besoin de repos, seront tourmentés toute la nuit.

Quant à l'odeur du fumier d'étable, elle est moins malsaine qu'on ne le suppose, surtout quand les fermiers ont intérêt à renouveler souvent les litières.

Enfin, pour la chaleur, rien ne s'oppose à ce que les écuries soient convenablement aérées pendant l'été; et pendant l'hiver les charretiers se trouvent fort bien de la tiède atmosphère qui les préserve de la rigueur du froid.

Nous ajouterons qu'il est fort rare qu'ils couchent côte à côte, ou deux dans le même lit; quant à ce qui est de l'ennui de changer de camarades, quand ceux-ci se décident volontairement à changer de maîtres, et de descendre à tâtons ou sans échelle des chalits superposés, vous permettrez que nous nous y arrêtions peu.

Enfin, nous ne savons pourquoi M. Lecomte accuse exclusivement les cultivateurs d'un régime qui est commun à tous les établissemens où il y a des bestiaux à élever, à conduire et à surveiller. Les employés aux haras, les postillons, etc., couchent tous dans les écuries, et leur santé n'en est nullement compromise.

Nous passerons donc aux travaux extérieurs, et notamment à ceux qui ont lieu à l'époque de la moisson, travaux qui sont exécutés par des ouvriers le plus souvent étrangers à la ferme.

Je n'ignore pas ce qu'a de pénible un fort labeur sous une température élevée; je n'ignore pas toutes les fatigues que nécessite, dans les mois les plus chauds de l'année, la récolte des céréales, mais ceux qui viennent s'offrir pour les exécuter les connaissent parfaitement aussi, et c'est sur cette prévision qu'ils règlent le

salaire demandé, salaire fort élevé aujourd'hui, et c'est le plus souvent pour se défendre contre leur exigence et leurs prétentions excessives, que l'Etat vient en aide aux fermiers en leur accordant des soldats ; car le cultivateur est obligé lui-même de mettre une juste limite à ses dépenses, et il faut avant tout qu'il soit rémunéré de ses peines et des risques qu'il a à courir.

Toutefois, la faveur d'une tente que réclame pour les travailleurs M. Lecomte, est une dépense si minime, que je ne doute pas que les fermiers ne soient tout disposés à la leur fournir s'ils la jugeaient aussi nécessaire que semble le croire notre honorable correspondant. Mais travailleurs et fermiers n'en reconnaissent nullement les avantages : si cette tente les défend des rayons directs du soleil, elle les abrite aussi de l'air qui souvent tempère ses ardeurs. En outre, sous le point de vue moral est-il convenable et bienséant que cinq ou six moissonneurs couchent sous le même abri avec autant de femmes ou de jeunes filles qui leur servent de *ramasseuses ?* Faudra-t-il alors dresser deux tentes et donner lieu à des plaisanteries qui ne sont pas toutes de très-bon goût dans les campagnes ?

Cette tente sera-t-elle destinée à les préserver de la pluie d'un orage soudain quand ils sont ruisselans de sueur ? Les orages de la canicule n'ont pas communément cette placidité que leur suppose M. Lecomte, et il est fort à craindre que la foudre et les ouragans qui les précèdent et les accompagnent d'ordinaire, n'emportent promptement et bien loin la tente avec le drapeau qui la surmontera.

Mais l'eau à laquelle ils ont si souvent recours pour se désaltérer, ne sera ni fraîche, ni agréable à boire ; rapportons-nous en à leur industrie pour la mettre sous une gerbe à l'abri de l'ardeur du soleil ; je crois même, et je n'exprime que timidement cette idée en m'adressant à un médecin, je crois qu'il est à désirer que des gens *ruisselans de sueur* ne fassent point usage d'une eau trop fraîche.

Que M. Lecomte se rassure donc ; ce n'est ni la négligence, ni l'insensibilité, ni l'égoïsme des cultivateurs qui sont causes de l'émigration des ouvriers ; s'ils se retirent des campagues, c'est

qu'ils espèrent d'une industrie dont les bénéfices sont plus grands, plus prompts et plus sûrs, des salaires plus élevés; mais les nouveaux travaux qu'ils vont chercher, quoiqu'ils excitent moins la pitié de M. Lecomte, ne sont pas moins rudes et fatigans que ceux qu'ils délaissent ; soit qu'il leur faille descendre dans les mines, soit qu'ils s'entassent dans des salles d'ateliers peu aérées où la chaleur du jour se complique de la chaleur d'une pompe à feu, et d'une atmosphère d'huile échauffée; soit enfin qu'ils restent encore exposés aux rayons du soleil pour la confection d'un chemin de fer, et monteut des terres à la brouette sur un plan incliné.

Nous sommes pourtant complètement de son avis sur ce point, qu'il leur faut des soins hygiéniques dans les rudes travaux de la campagne ; je mets au premier rang de ces soins et précautions hygiéniques une nourriture substantielle et réparatrice, une boisson tonique et fortifiante, conditions qui ne leur manquent guère aujourd'hui, et que d'ailleurs ils savent parfaitement réclamer.

Enfin, pour que M. Lecomte soit complètement rassuré, je lui dirai que malgré les fatigues qu'endurent les moissonneurs, malgré qu'ils n'aient point eu jusqu'ici de tente pour s'abriter, malgré l'épuisement où ils doivent être à la fin de la semaine, j'en ai vu beaucoup, dans les années les plus chaudes, et celle-ci entre autres, demander comme une grâce, et quelques-uns obtenir de travailler le dimanche.

Ce fait seul répond, il me semble, à toutes ses allégations.

Bien que nous différions d'avis avec cet honorable médecin, sur les questions qui font l'objet du présent mémoire, nous ne l'engageons pas moins au nom de la Société à nous faire part de ses nouvelles études, l'assurant que nous mettrons à leur examen la même franchise et la même impartialité, et que nous éprouverons une véritable satisfaction à nous trouver avec lui d'accord sur tous les points.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LES *Poésies de Charles-Auguste Grivot;*

Par M. DE TORQUAT.

Séance du 7 août 1857.

Notre honorable collègue, M. Dupuis, a fait hommage à la Société d'un livre édité par ses soins généreux et intitulé : *Poésies de Charles-Auguste Grivot.*

La section des lettres m'a chargé de vous transmettre son opinion sur cette œuvre.

Avant tout, nous vous demandons pour M. Dupuis un éloge justement mérité pour l'excellente pensée qu'il a eue de réunir en un seul volume et de conserver ainsi des poésies locales, sans lui probablement condamnées à l'oubli.

M. Dupuis, dans un avertissement et une notice biographique qui précèdent les pièces de poésie, donne sur les œuvres de Grivot des aperçus qui faciliteront notre tâche.

L'ouvrage est divisé en trois livres, dans chacun desquels on a réuni les sujets qui ont le plus de rapport entre eux.

Le tableau de la nature aux environs de Châteauneuf, le délicieux parc des Phelypeaux et des Penthièvre ont inspiré au poète une grande partie des odes du premier livre. Sa muse y parle aussi le langage de la reconnaissance, comme elle y prend le style naïf de la légende. Elle paie un tribut d'hommage à Girodet, gémit sur l'horrible catastrophe du 8 mai 1842 (chemin de fer de Versailles) et finit par une hymne en l'honneur du beau mois de Marie.

Les idées, écloses en 1848, sont exposées et combattues dans le second livre.

Le troisième livre se compose de pièces fugitives, dictées presque toutes par le sentiment, quelques-unes par le souvenir du lieu natal, une seule par la critique.

Quand on se rappelle l'origine de Grivot, né et élevé dans un atelier, suivant pendant un an seulement les leçons d'un modeste instituteur, livré à un pénible travail manuel jusqu'à 30 ans, et qu'on retrouve cependant dans ses vers l'inspiration jointe à la pensée, à la pureté, à l'élégance du style, on est forcé de reconnaître que *nascuntur poetæ.*

Toutefois sa muse, habituée au calme du val de la Loire, a les allures simples d'une modeste nymphe. Ses chants sont doux comme le murmure de l'onde dans la vallée, et ne retentissent point comme le bruit du torrent dans la montagne. Parfois ils deviennent graves ; mais après un gémissement arrive bientôt un sourire.

Sur le champ de la politique Grivot paraît moins à l'aise. On voit qu'il n'est plus dans sa sphère. Ses principes sont sains, ses raisonnemens concluans. Il plaisante avec esprit, il combat avec avantage, mais l'arme du syllogisme lui va bien moins que la lyre.

Je voudais n'avoir que des éloges à donner ; mais je ne puis cependant m'empêcher de signaler un peu de diffusion dans les pièces politiques. Et puis l'auteur n'est pas heureux dans le choix de ses personnages.

Il prend Moïse pour en faire l'apôtre du communisme. Le caractère connu du sage législateur des juifs n'a rien qui ressemble assurément à celui de nos tribuns modernes. Le chef du peuple de Dieu ressemble moins encore aux bergers de Virgile, et Grivot en fait un Tytire ou un Corydon poursuivant une Amaryllis, devenant conservateur lorsqu'il devient propriétaire, et demandant le partage aussitôt qu'il est dépouillé.

M. Grivot eût bien fait de s'en tenir à André le phalanstérien.

Dans le troisième livre, le poète ne parle pas sans doute le langage choquant d'une passion sans retenue ; mais je n'oserais dire que sa réserve est telle qu'il puisse se faire entendre des oreilles les plus délicates. Il a des licences que les poètes se permettent très-souvent; mais qu'une sage critique ne peut laisser passer sans les signaler.

A part ceci, les œuvres de M. Grivot se recommandent par la modération qui en caractérise l'esprit.

Je n'ose affirmer qu'elles ont la valeur des poésies de Reboul ou de Jasmin ; mais elles honorent Châteauneuf, et il ne leur a manqué, pour avoir plus de retentissement, qu'une de ces voix de la renommée qui suffit souvent à un auteur pour lui assurer la vogue.

C'est l'opinion de Béranger, qui regarde Grivot comme un poète des mieux inspirés.

Sans doute, tous les vers ne sont pas irréprochables ; mais il en est beaucoup que ne désavoueraient pas les grands maîtres.

Comment ne pas applaudir aux doux sons de la lyre du tonnelier dans la *cascade,* alors qu'il chante :

J'aimerai ton accent plaintif et monotone
Quand l'arbre, enveloppé dans la brume d'automne,
Sèmera son feuillage au souffle des autans.
Alors qu'on entendra cette lente harmonie,
Lugubre frôlement de la feuille jaunie,
Cris de deuil de l'oiseau qui pleure le printemps.

On se croit devant le fameux tableau du *déluge* de Girodet, lorsqu'on lit :

De ravin en ravin, de rocher en rocher,
Un mortel fuyant l'onde entraîne sa famille.
Son corps est en sueur ; son œil fiévreux scintille.
Il court, monte et toujours il voit l'onde approcher.

Sur son dos musculeux il porte son vieux père,
Son épouse qui tient un enfant à son sein,
Un autre par le bras, se suspend à sa main.
En sa force, en lui seul cette famille espère,

Tous sentent ses efforts, respirent avec lui,
L'innocent au berceau, l'aïeul à tête blanche.
D'un arbre qui s'incline il saisit une branche,
Sur le rocher glissant il s'en fait un appui.

De sauver sa famille, un moment il se flatte.
De l'abîme sous lui ses regards sont frappés ;
Mais au bois il attache, empreint ses doigts crispés,
Cet arbre est son salut : tout à coup il éclate ! ! !

Grivot se fait naïf comme un légendaire dans la pièce intitulée : *La Foire au Chat.*

Dans *la Neige,* il donne une charmante bluette ; — dans *le Pont de Châteauneuf*, une spirituelle plaisanterie.

Vous me dispenserez, Messieurs, j'aime à le croire, d'une plus longue analyse ; je n'ai point à rendre compte d'un poëme épique avec son action, ses incidens, son dénoûment. J'ai à vous parler seulement d'un recueil de chants variés. Je vous en ai fait connaître les sujets, j'ai appelé votre attention sur les plus remarquables, j'ai loué quand il fallait louer. Je n'ai pas abusé du droit de critique. Puissé-je avoir rempli ma tâche de rapporteur. Elle était d'autant moins facile pour moi que la nature de mes travaux ne m'a jamais porté vers la poésie. Je serai donc plus heureux que tout autre si je puis obtenir votre approbation.

ORLÉANS ET SES PANÉGYRISTES AU XVIe SIÈCLE ;

Par M. G. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Séance du 6 novembre 1857.

La ville d'Orléans jouissait aux XVe et XVIe siècles d'une grande célébrité qu'elle devait à l'antiquité de son origine, au rôle qu'elle avait joué dans l'histoire, à son université, au grand nombre d'étudians qui fréquentaient ses écoles, à ses vieilles et imposantes murailles, aux avantages de sa position, à la variété de ses produits, à l'importance de son commerce.

Plusieurs de ses habitans, et des étrangers qu'attirait sa renommée, célébrèrent les beautés de cette ville, ceux-ci par patriotisme, ceux-là par reconnaissance, dans des écrits qui ajoutèrent encore à sa gloire : plusieurs de ces écrits, témoignage de leurs sentimens et de leur admiration, étaient dispersés ou perdus sous des titres et des formats divers ; François Lemaire, qui, dans son *Histoire des antiquités de la ville et duché d'Orléans,*

en avait adopté et reproduit l'esprit, les avait recueillis en 1646 dans un petit volume qui fut très-goûté et très-répandu à cette époque. C'est de ce recueil que je veux vous entretenir ; il ne sera pas sans intérêt pour nos contemporains de voir sous quels rapports notre ville était célèbre il y a trois siècles, quels étaient les avantages dont elle jouissait alors, d'établir des comparaisons avec ceux qu'elle possède aujourd'hui ; de savoir ce qu'elle a acquis, ce qu'elle a perdu ; il ne sera pas non plus sans utilité pour les lettres de constater la valeur de ces apologies dont le plus grand nombre est en vers, et atteste un talent poétique incontestable.

C'est donc sous le double rapport historique et littéraire que nous allons les soumettre à votre appréciation, en vous faisant connaître leurs auteurs, les motifs qui les ont dirigés et les points saillans qui ont attiré leur attention et déterminé leurs éloges.

Les panégyristes que renferme ce recueil sont au nombre de cinq : Pyrrhus d'Angleberme, Léon Tripault ont écrit en prose ; Raoul Boutrays, Raymond de Massac et Simon Rouzeau ont adopté les vers. Le plus ancien de ces ouvrages date de 1517, le dernier est de 1615 ; les uns s'étendent à une généralité d'objets, les autres se bornent à un objet particulier. Nous suivrons l'ordre de leur insertion, distinguant seulement ceux qui sont écrits dans le langage vulgaire, de ceux qui sont revêtus de la forme poétique sur lesquels nous nous étendrons davantage, comme offrant un caractère littéraire plus prononcé et plus réel.

Mais avant de vous parler des éloges d'Orléans, il n'est pas hors de propos, je pense, de savoir d'où cette ville tire son nom, point assez contesté et sur lequel tous nos auteurs donnent leur sentiment, leur hypothèse, leur légende où il entre plus de fantaisie que de vraisemblance, plus d'imagination que de réalité.

D'après l'opinion la plus accréditée de nos jours, Orléans tire son nom de l'empereur Aurélien qui l'a réédifiée l'an 274 avant Jésus-Christ. Mais cette étymologie si simple et si naturelle ne pouvait satisfaire des savans entachés du pédantisme de cette époque, ni des poètes toujours amis du merveilleux.

D'ailleurs, Orléans, comme on sait, existait avant Aurélien,

avait été ruinée par Jules César, l'an de Rome 702, et s'appelait alors *Genabum*. Il faut donc trouver une étymologie à *Genabum*, et comme dans un panégyrique tout doit être un objet de louange, il faut trouver à ce mot une signification glorieuse.

Genabum viendrait donc de *Genius* d'abord, et d'un vieux mot *bund* qui signifie *fonds*, c'est-à-dire fond ou fondement du génie; ou plus simplement, d'après Pyrrhus d'Angleberme et autres, des trois mots *Gignens omne bonum*, lieu qui engendre toute espèce de bien.

Voilà pour le vieux nom ; quant au nom nouveau *Aurelia*, les uns le font venir d'Aurélie, mère de César, matrone fort distinguée, *matrona leetissima*, dit Léon Tripault, et dont Auguste aurait donné le nom à notre cité ; d'autres, de *Aerea*, ville bien *aérée* parce que l'air y est très-salubre, *l'air qui imprime à toutes nos parties vitales, cerveau, cœur et poulmon*, dit Lemaire, *ses propriétés et qualités :* d'autres, de sa position : *Ore ligeris*, ville située au bord de la Loire.

Enfin ces opinions satisfaisantes pour des historiens et des chroniqueurs ne souriaient pas assez à l'imagination des poètes ; le nom des villes est assorti à leur génie, « dit l'un d'eux, et de « même que *Lutèce* a reçu son nom de la boue (*lutum*) qui l'en- « veloppait autrefois, *Aurelia* a reçu le sien du métal symbole « de sa richesse et de ses qualités éminentes. »

Deque luto ut dicta est regina Lutetia pingui,
Aurelia ob claras sic dicta est Aurea dotes.

Raoul Boutrays.

« Elle est effectivement d'or, *Aurea*, dit un autre, Raymond « de Massac, soit que l'on regarde ses colléges consacrés aux « muses, ses dômes brillans où préside Thémis, où l'éclat des « blondes moissons qui jaunissent autour d'elle. » Et comme le « soleil, roi des astres, ajoute François Lemaire, regarde cette « ville d'un œil bénin et favorable, comme étant sa fille bien- « aimée, il a joint son nom (Hélios) au prince des métaux, pour « désigner cette belle amaranthe que Gallien appelle *Hélichrysos*, « et Théodulphe, *Aurelia*. »

Ainsi donc pour ceux qui se plaisent dans les dérivations poétiques, Orléans viendrait du mot latin *Aurum,* le roi des métaux, et du mot grec ἥλιος le roi des planètes, unis ensemble et faisant *Aurelia.*

D'où un vieux poète, Jean le Blanc, de Paris, en parlant d'Orléans, dit :

> Dans la belle cité d'Hélion la dorée,
> etc.......

En nous prêtant bien volontiers à admettre ce que cette origine a de flatteur, nous allons chercher d'après nos panégyristes, comment elle a mérité une appellation si glorieuse, et par quels titres elle s'en est rendue digne.

Le premier de ces panégyristes, par ordre d'ancienneté et par ordre d'insertion, est, nous l'avons dit, Pyrrhus d'Angleberme : nous aurons peu de chose à vous apprendre de cet auteur, parce que, jurisconsulte distingué, son nom et son éloge ont souvent été prononcés, et ses œuvres appréciées dans les solennités judiciaires ; nous nous bornerons à vous rappeler qu'il naquit à Orléans en 1475, y étudia les belles-lettres sous le célèbre Erasme, qui enseignait alors à l'université de cette ville ; qu'indépendamment d'ouvrages de jurisprudence, il publia plusieurs écrits historiques et littéraires, entre autres *la Vie de saint Aignan,* un *Éloge de saint Euverte, l'Histoire des guerres entreprises par les rois de France en faveur de la religion,* quelques autres traités en prose et en vers, et tous en latin. Il avait même, au dire de quelques-uns, changé son nom de *Pierre* contre celui de *Pyrrhus, par amour pour la vénérable antiquité,* et selon l'usage des érudits de ce temps, où Pierre de l'Estoile et Jean Feu, ses émules, s'appelaient *Petrus Stella* et *Joannes Igneus,* et où les vieux noms français *Dupont*, *Dubois*, *Dupré*, étaient devenus *Pontanus*, *Sylvius*, *Pratensis.*

Pyrrhus d'Angleberme était un homme distingué à tous égards, et surtout d'une érudition profonde : son seul mobile en faisant l'éloge d'Orléans, était l'amour de sa ville natale :

« Quoi de plus digne, s'écrie-t-il, que de célébrer les beautés de « sa chère patrie ! » Aussi fait-il appel à toutes les ressources de l'éloquence pour en faire mieux ressortir les mérites.

S'il parle de ses fortifications et de l'étendue de ses faubourgs, il nous reporte à Thèbes, à Athènes et à Ilion ; les ouvrages de peinture et de sculpture que renferme le cimetière de Sainte-Croix, ravivent en lui le souvenir des chefs-d'œuvre d'Apelle et de Praxitèle ; les médecins rivalisent de science et d'habileté avec Phœbus et Esculape ; il nous parle avec le même enthousiasme des rues d'Orléans si somptueusement pavées alors ; de ses vins si recherchés ; du Loiret et de ses bords ; de la fertilité de la Beauce ; des agrémens de la Sologne ; de la forêt d'Orléans et de ses profondeurs ; des temples de Sainte-Croix, Saint-Aignan, Saint-Euverte, et de leur magnificence ; de son université où le cœur lui saigne encore au souvenir de la perte qu'il vient de faire de trois amis : le savant Alexandre Guibert, le doux Bordigné aussi sage que modeste, le jeune Bysius, favori des muses et des grâces ; enfin de ses jurisconsultes éminens et de sa population dont il fait le plus patriotique éloge dans des phrases qu'il semble avoir empruntées à Cicéron (1). C'est un véritable *oratio pro urbe meâ*, où l'on voit partout le savant, l'homme de lettres et le bon citoyen.

Sans doute ce style est beaucoup trop travaillé ; mais pouvons-nous lui faire un blâme de cette érudition déplacée qui est le défaut d'une époque où l'on ignorait que l'éloquence comme la poésie n'ont pas besoin de tant d'appareil ; qu'elles ressemblent à ces fleurs qui naissent sans effort dans les solitudes sous le soleil et la rosée, et qui, transportées en nos parterres, perdent dans les soins de la culture une partie de leur parfum et de leur éclat.

Avec tous ses défauts ce panégyrique de d'Angleberme se fait encore lire avec fruit et plaisir, parce qu'il y a mieux que de

(1) *Hæc gens, religionis, pacis, concordiæ, legum, judiciorum censuræque semper amantissima ; injuriæ, tyrannidisque sævioris inimica ; Honesti, decori, æqui bonique cultrix ; suis contenta finibus, alienis parcens, secundis rebus non elata, sinistris infracta fuit.*

l'érudition, et qu'on y sent partout l'éloquence du cœur jointe à l'éloquence de la parole.

C'est ce que nous trouverons encore, mais à un bien moindre degré de mérite dans l'auteur qui vient après lui.

Léon Tripault, seigneur de Bardis, avocat, puis conseiller au bailliage et juge-présidial d'Orléans, n'a ni l'abondance, ni la faconde de Pyrrhus d'Angleberme; fils, frère et père de jurisconsultes, jurisconsulte lui-même, il est ainsi que les membres de sa famille connu surtout par des ouvrages étrangers à la jurisprudence.

Il naquit à Orléans dans la première moitié du XVIe siècle, et se fit remarquer par plusieurs écrits qui dénotaient une grande variété de connaissances.

Plein de zèle aussi pour la gloire de sa ville natale, il contribua de tous ses moyens à l'accroître; il a célébré deux fois la délivrance d'Orléans, d'abord dans un écrit rédigé sur un vieux manuscrit et que vous connaissez tous sous le titre de *l'Histoire et Discours au vray du siége qui fut mis devant la ville d'Orléans par les Anglois, etc., etc.*, et dans un exposé des faits mémorables de l'histoire de Jeanne d'Arc.

Linguiste et philologue, il essaya de démontrer dans un ouvrage imprimé chez Eloy Gibier en 1577, et intitulé *Celt-Hellénisme,* que notre langue dérive du grec, et s'il ne prouve pas clairement ce qu'il cherche à établir, il y fait montre, quoi qu'on ait dit, d'une érudition peu commune.

Son traité sur Orléans ou *sylvula* ne renferme rien de très-remarquable; c'est un abrégé de ce que notre ville offre d'intéressant. Il célèbre en outre la pureté, la précision, l'élégance de langage des Orléanais qui sont, dit-il, pour la langue française ce que les Athéniens étaient autrefois pour la langue grecque. *Aurelianè loqui idem est Gallis quod olim Atticè loqui Græcis fuerat.* Il mentionne l'immense quantité d'imprimeurs et de libraires qui habitaient notre ville et venaient en aide à l'étude des sciences et des lettres : il parle de son université, du sein de laquelle sortirent, ainsi que les Grecs des flancs du cheval de

Troye, les plus habiles jurisconsultes qui nous ramenèrent au siècle des Adrien et des Alexandre; il n'omet pas de parler de son vin *qui engendre le bon sang et épure la raison, etc., etc.* Enfin, c'est un ouvrage de peu d'étendue, dont le principal mérite est d'attester un homme éclairé et ami de son pays.

Son père, Nicolas Tripault, avons-nous dit, était également auteur ; il ne nous reste rien de lui ; mais il n'en est pas de même d'Emmanuel Tripault, son fils, dont nous dirons en passant quelques mots, parce qu'il avait adopté aussi en l'honneur de sa ville natale un genre de panégyrique tout particulier : il avait tiré l'anagramme de tous les noms des personnages célèbres, et en outre celui de tous les noms et surnoms des demoiselles et dames qui vivaient à Orléans de son temps.

Ce genre de louange était fort à la mode à cette époque, et tous les beaux esprits s'y complaisaient. C'est un travail à la fois ingrat et puéril qui consiste à décomposer un nom et à renverser toutes les lettres pour en reconstruire un sens quelconque qui ait quelque rapport avec le caractère, la profession, les qualités de la personne qu'on veut honorer.

Emmanuel Tripault en composa deux volumes : il n'oublia pas, bien entendu, d'appliquer ce travail à son propre nom *Emmanuel Triputius*, et sa modestie dut beaucoup souffrir lorsqu'il en tira ces mots :

In te mel purum vatis,
En toi est le pur miel du poète.

Ce qui ne l'empêcha pas de versifier son anagramme dans ce distique moins modeste encore :

Quantum divini durabit carmen Homeri,
In te mel purum, credito, vatis erit.

Mais il eut la maladresse d'insérer à la fin du même volume un mélange de poésies, sonnets, quatrains, chansons, etc., qui donnèrent le plus cruel démenti à l'anagramme et au distique (1).

(1) Pour donner une idée de son genre d'esprit et de son talent poétique,



Quels que soient le mérite et la réputation des deux auteurs que nous venons de voir, il est certain que ce ne sont pas leurs œuvres qui font l'intérêt de ce recueil. Quelque bien arrondies que soient les périodes de Pyrrhus d'Angleberme ; quelque brillans que soient son langage et ses comparaisons ; quelque exacts et fidèles que soient les récits de Léon Tripault, ils n'ont point ce prestige que le langage cadencé prête aux moindres détails, ni ce charme dont les expressions choisies et les rêves gracieux du poète imprégnent l'imagination du lecteur : en effet, « l'idée trempée « dans le vers, a dit un moderne (1), prend soudain quelque « chose de plus incisif et de plus éclatant, c'est le fer qui devient « acier. » Il est vrai que deux sur trois des poëmes que nous avons à vous produire sont en latin, ce qui aux yeux de nos contemporains doit leur ôter beaucoup de leur séduction. Il n'en était pas de même pour nos pères : la langue et la poésie latines étaient au sortir de la renaissance en très-grande faveur ; tous les hommes instruits et distingués avaient alors un pied dans la littérature classique. Le latin était la langue officielle de la science, de la diplomatie, de la religion ; c'est par elle que les savans correspondaient entre eux dans toute l'Europe ; les vers grecs et latins solennisaient tous les événemens et figuraient en tête de tous les livres. La culture de la poésie ancienne, loin d'être un travail, était une récréation, un délassement de l'esprit, et le moyen de répandre et populariser un ouvrage moderne, était de le traduire en latin (2) ; et de même que les historiens et les

je citerai un quatrain de sa façon, adressé à une dame qui souffrait du mal de dents :

Je meurs d'un feu, madame, et vous souffrez les dents !
Appaisez, s'il vous plaît, le feu qui me consomme ;
Pour votre mal de dents, je veux que l'on m'assomme
Si je ne vous guéris tant dehors que dedans.

Et tenons pour certain qu'il a plus mauvais encore.

(1) Victor Hugo, Préface de *Cromwell*.

(2) Le poëme de *la Semaine* ou *la Création du Monde*, de Du Bartas, fut traduit en vers latins par Du Monin, en 1579, avec le titre d'*Hebdomas*, et sous cette forme, les éditions se multiplièrent au moins à l'égal de celles de l'ouvrage original.

orateurs travaillaient à imiter la belle prose et les mouvemens du style de César et de Cicéron, d'autres, familiarisés avec les anciens poètes, étaient parvenus à saisir, dans cet emploi général du dactyle et du spondée, le tour et la grâce des bons auteurs du siècle d'Auguste.

Raoul Boutrays, comme beaucoup de ses contemporains, avait puisé à cette source d'élégance.

Né à Châteaudun en 1564, il s'était fait connaître par quelques travaux historiques qui n'avaient obtenu qu'un médiocre succès (1); ayant en plusieurs occasions donné des preuves de dévoûment à Henri IV, ce prince l'en récompensa par une charge d'avocat au grand conseil, ce dont Boutrays conserva une vive reconnaissance, et l'année qui suivit la mort funeste de ce bon roi, il fit paraître sa biographie en latin sous ce titre un peu large : *Henrici Magni, augusti, pii, felicis, clementis, invicti, Christianissimi regis vita, scriptore Radulpho Botereo, in Magno Consilio advocato.* Cet ouvrage est dédié à Brulart de Sillery, chancelier de France. Cette même année il publia un éloge de Paris, en vers latins : plusieurs voyages et séjours qu'il avait faits à Orléans l'avaient mis en relation avec les beaux esprits de notre ville ; il s'était lié d'amitié avec quelques-uns, entre autres avec Germain Rebours, prévôt d'Orléans, chez lequel il venait chaque année passer une partie des vacances et se livrer au plaisir de la chasse. En reconnaissance du bon accueil qui lui était fait, il chanta également notre ville et dédia son poëme à Fougeu Descures, maire d'Orléans, et aux échevins de l'époque. Dans son épître dédicatoire il reproche à Germain Audebert, le Virgile orléanais, d'avoir consacré aux villes de Rome, Naples et Venise, des chants qu'il aurait dû réserver à sa ville natale, et s'applaudissant de ce qu'il lui a laissé cette douce tâche à remplir, « que « ne m'a-t-il laissé aussi, ajoute-t-il modestement, son talent

(1) Pierre de l'Etoile disait à propos de son principal ouvrage historique : « J'ai lu l'histoire latine de Raoul Boutrays ; je n'en puis dire autre chose « sinon que *verborum flumen ubique vidi, mentis et judicii vix guttam.* » Paroles empruntées à saint Augustin.



« pour bien m'en acquitter ! » Enfin, en 1627 il rendit à Châteaudun, sa patrie, l'hommage qu'il avait rendu à Paris et à Orléans, dans un poëme intitulé *Castellodunum*, et cette trilogie laudative compose son bagage poétique.

Nous allons exposer devant vous la marche et le plan du poëme d'*Aurelia* où il n'a rien omis de ce que notre ville avait alors de remarquable.

L'auteur engage sa muse à diriger son vol vers Orléans, et à chanter cette ville guerrière et féconde en héros, capitale autrefois d'un royaume, et si renommée par la politesse et le courage de ses enfans, la fertilité de son sol, l'excellence de ses vins, l'illustration de son académie, l'étendue de son commerce, son esprit religieux, sa fidélité envers ses rois.

Il nous expose ses armoiries composées de trois cœurs de lis si glorieusement acquises par elle pour avoir défendu et arraché aux Anglais les lis qu'ils avaient déjà entamés et déchirés : il fait valoir l'honneur que reçoivent de son nom les fils puînés des rois de France, qui n'ont pas de plus beau titre, depuis surtout qu'il a été porté par ce bon duc qui disait que *ce n'était pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans* ; il rappelle ensuite ces mots de Scaliger : *que si Paris était la tête de la France, Orléans en était le cœur.*

Il parle des conciles qui se sont tenus dans son sein, des assemblées nationales qui y furent convoquées, de saint Altin, son premier évêque, de l'église de Sainte-Croix dont il raconte les incendies et la restauration, des églises du diocèse dévastées par les calvinistes, églises dont il porte le nombre à trois cents. Il nous dépeint les cérémonies qui accompagnent l'entrée des nouveaux évêques, le glorieux privilége qui leur est départi de briser les fers des criminels ; l'offrande des gouttières de cire par quatre nobles barons, et le fait miraculeux qui a donné lieu à cette pieuse redevance.

Il énumère ensuite les beaux génies auxquels Orléans donna naissance : Gentien Hervet (A), le fléau de l'hérésie, si savant dans les langues grecque et latine ;

Michel Viole (B), abbé de Saint-Euverte ;

Lasaussaye (C), doyen de Sainte-Croix;

De Heere (D), doyen de Saint-Aignan, qui venait de recevoir Louis XIII dans cette église où précédemment avait été reçu Charles-Quint : il rappelle à cette occasion que lorsque cet empereur y fit son entrée au milieu de l'hiver, un oiseleur placé dans un arbre voisin imita si bien le chant du rossignol, que le prince, étonné, resta longtemps sous le charme de cette douce illusion ;

Guyet (E), sous-doyen, aussi bon poète que vénérable prêtre;

Louis Alleaume (F), l'honneur et le favori des muses;

Germain Audebert (G), qui, négligeant sa patrie, consacra ses chants aux villes de l'Italie, oubli que lui, Boutrays, s'efforce de réparer aujourd'hui, en élevant Orléans au-dessus d'elles, dans ce monument de sa gratitude;

Beauharnais (H), lieutenant-général au bailliage de la ville ;

Rebours (I), dont l'éloquence n'avait d'égale que la probité ;

Ancel (K), longtemps ambassadeur de France en Allemagne, et qu'Orléans est fière de posséder en ce jour;

Petau (L), qui honore la pourpre du docteur, qui ne doit ce titre qu'à son seul mérite, et qui mourait, hélas! à l'heure même où le poète chantait ;

Et les célèbres docteurs-régens de l'Université, Robert (M) et Fournier (N), qui mêlaient le miel et les fleurs de l'éloquence à l'inflexibilité du droit ; Lhuillier (O), le docte commentateur ; Fournier fils, égal à son père ; Legrand (P) et Chartier (Q), les lumières de l'école, et tant d'autres habiles professeurs et avocats qui prêtaient aux accusés l'appui de leur parole, que l'auteur a appris longtemps à connaître et à vénérer.

Revenant sur l'importance du commerce d'Orléans, qui ne le cède à celui d'aucune autre ville, il parle de la Loire, qui en fait la richesse et l'activité. Il signale les bienfaits et les fureurs de ce fleuve : d'une part, l'agrément de ses rives, son cours droit et large, les nombreux poissons de mer qu'il nous apporte, le saumon, la lamproie, l'alose au dos argenté; d'autre part, le fléau des inondations dont le poète fait une description de l'exactitude de laquelle chacun de nous peut être un juge compétent.

De là, rentrant dans la ville, il loue la largeur et la propreté de ses rues, le bon état de ses pavés que Paris même nous envie, les massifs de verdure qui entourent ses murailles et où les citoyens trouvent pendant l'été un doux et frais ombrage ; les jardins nombreux qui sont dans son enceinte même, et entre tous ceux du sieur Lelaictier (R), qui avait rassemblé à grands frais les fleurs les plus rares, aussi nombreuses que les étoiles du ciel ; il loue encore la salubrité de l'air qui donne aux habitans une longue vie et une verte vieillesse.

Il nous fait voir de loin la Beauce, royaume de Cérès, qui l'emporte en fertilité sur l'Apulie et la Sicile, puis le Val et la Sologne plus chers à Bacchus ; la Sologne, cette contrée de lacs et de forêts, si abondante en poissons et en gibier de toute sorte, riche aussi des dons de Pomone, où l'été n'est jamais brûlant, l'hiver jamais rigoureux.

Après un nouvel éloge du vin d'Orléans, il vante la douceur, la limpidité, la salubrité des eaux de puits libéralement prodiguées à tous les habitans, et si utiles pour dompter la puissance de ce vin généreux.

Il parle ensuite de ses monumens, de la statue de Jeanne d'Arc élevée sur le pont, de la Tour-Neuve et de la légende qui s'y rapporte ; du Loiret et de sa source près Olivet, et des nombreux moulins assis sur ses bords, de la profondeur de son gouffre que la sonde ne peut atteindre, et du privilége qu'a cette rivière de ne jamais être enchaînée par les glaces.

La description des jardins du Poutil, près Olivet, l'amène à faire l'éloge de Fougeu Descures (S) ; il célèbre ses qualités de magistrat, le loue d'avoir embelli Orléans, restauré les églises et les cloîtres de religieuses, rétabli le pont dont la voûte avait été ébranlée par la force des eaux ; il vante son habileté dans la castramétation, sa nombreuse collection de cartes stratégiques, les fortifications dont il a entouré la ville, etc.

De là passant aux faubourgs, il décrit les vergers fertiles et les maisons de plaisance qui y sont parsemés ; heureuses Tempés, champs élyséens, où les patriciens orléanais viennent goûter les doux loisirs ; il n'oublie pas non plus les nombreux cognassiers

qui donnent ces conserves renommées qu'on renferme dans des boîtes de sapin, et qui sont si favorables aux estomacs affaiblis (1).

Il nous montre l'abbaye de Saint-Mesmin et son monastère célèbre qui donna un pape à Rome (2); les jardins de Chenailles qu'il compare à ceux d'Alcinoüs et des Hespérides ; les villes éparses autour d'Orléans, Jargeau, Sully, Gien, Cléry, chère à Louis XI, sur une des rives de la Loire ; puis traversant le fleuve, il nous montre Meung célèbre par ses jardins, ses prairies, son haras royal, plus célèbre encore par son poète Jehan Clopinel dont elle doit être aussi fière que Vérone l'est de Catulle, Sulmone d'Ovide, et Mantoue de Virgile : Beaugency, fameux par son commerce, ses riches moissons, son vignoble, son pont si hardi que la légende l'attribue au démon qui l'aurait élevé d'un seul mot, par suite d'un pacte avec l'ouvrier ; la célèbre abbaye de Saint-Benoît-de-Fleury, qui possédait autrefois, s'il faut en croire un vieux parchemin, jusqu'à 4,000 disciples, et où les muses aimaient à habiter et à mêler la couronne de lauriers à cette couronne de cheveux qui orne la tête de ces pieux cénobites. Il déplore la rage de l'hérésie qui pilla les trésors du monastère, sans enlever toutefois les restes vénérés du saint. Enfin le poète célèbre de la manière la plus heureuse la forêt d'Orléans qu'il élève au-dessus des forêts de Dodone et d'Erymanthe.

Il termine son poëme en exprimant le désir de revoir tous les ans cette ville où il a de si chauds amis, et de se réunir chaque automne, au moment où les luttes du Forum sont apaisées, et les champs de Cérès dépouillés de leurs épis, à son cher Rebours, pour faire la guerre aux perdreaux.

Il espère que ces vers écrits sur Orléans, dans les momens de repos qu'il a dérobés à ses cliens, chez son ami Gothard, curé de Saint-Aignan, au milieu des ombrages et de la fraîcheur de ses

(1) Le cotignac ou condignac, comme on l'appelait autrefois, passait pour avoir de grandes vertus hygiéniques. « Si on le prend à l'entrée du repas, « dit Lemaire, il corrobore l'estomac, aide à la digestion, garantit la teste « des fumées qui montent au cerveau après le boire. Et au contraire, s'il est « pris après le repas, il lasche le ventre insensiblement et sans l'offenser ; et « l'on dit que si la femme enceinte en use souvent, elle accouchera d'un enfant subtil et ingénieux. »

(2) Le moine Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II.

jardins voisins de la Loire, vivront aussi longtemps que la ville qui les a inspirés.

A cette rapide et froide analyse ajoutez certains faits particuliers, quelques détails historiques sur Jeanne d'Arc et le siége d'Orléans, sur la population guerrière et le mouvement de la ville, plusieurs allégories ingénieuses, vous aurez le fond et la pensée du poëme de Raoul Boutrays; et si vous le conférez avec les deux ouvrages cités plus haut, une image fidèle de ce qu'était notre ville il y a 250 ans. Avant de passer aux auteurs qui ne nous entretiendront que de certaines particularités, n'est-ce pas ici le moment de nous demander si ce tableau d'Orléans au XVIe siècle ressemble à celui qu'elle nous présente aujourd'hui, ou en quoi il en diffère; sans doute notre ville est complètement transformée, mais cette transformation est-elle un progrès, est-elle une décadence? Quels sont les avantages que nous avons ajoutés? quels sont ceux que le temps ou la main des hommes lui a ravis? Tout en marchant avec son siècle il faut encore être juste envers le passé.

Sans doute elle a conservé plusieurs de ses nobles prérogatives; les avantages naturels de climat et de position lui restent toujours; les avantages de science et de culture d'esprit, ce n'est point dans cette enceinte que je les contesterai; son commerce et son industrie lui demeurent en partie, au moins; mais sa physionomie est-elle la même? En ne l'envisageant que sous le rapport artistique et pittoresque, où sont ces quarante tours, ces bastions et ces remparts crenelés qui lui donnaient une attitude si guerrière? ces toitures élancées dont la forme et la solidité défiaient tous les vents? ces maisons aux étages qui surplombent? ces pignons aux bois sculptés? ces façades brodées d'arabesques? cette dentelle qui monte et s'attache aux pierres et aux pilastres comme le lierre aux ormeaux? ces cinquante églises, chapelles ou monastères dont les flèches ou les tourelles s'élancent vers le ciel? Sans parler de ce beau pavé que certains quartiers modernes ne connaissent que par tradition, ces vieilles rues accidentées et tortueuses à dessein, n'avaient-elles pas un caractère plus pittoresque que nos rues si larges, si bien alignées, où

toutes les maisons sont reliées par un cordon symétrique, mais que la bise d'hiver balaie dans toute leur longueur, et que le soleil embrâse l'été une grande partie du jour ?

C'est un point, Messieurs, sur lequel je ne veux point me prononcer, et que je laisse entièrement à vos méditations.

Pour ce qui regarde la forme, le style, le coloris de l'œuvre de Boutrays, je me réserve de vous en parler lorsque je vous aurai fait connaître un autre poëme apologétique qui vous montrera Orléans sous un nouveau point de vue, sous le rapport purement hygiénique : c'est vous dire d'avance qu'il a un médecin pour auteur.

Ce médecin s'appelait Raymond de Massac. Il était né à Clairac, près Agen ; après avoir étudié son art et l'avoir exercé en divers lieux, il vint se fixer à Orléans et fut reçu par ses collègues avec la faveur que méritaient son caractère et son talent : il y épousa une Orléanaise, Louise Legendre, et il eut plusieurs enfans dont un fils aîné, Charles de Massac, qui naquit le 27 février 1573, se voua à l'état ecclésiastique, et devint chapelain de l'église cathédrale ; ce qui ne l'empêcha pas de cultiver les lettres, et de traduire en vers français un poëme latin que son père avait fait sur la vertu des eaux de Pougues, et de s'associer avec lui pour une traduction des métamorphoses d'Ovide, qui fut publiée à Paris en 1603.

Raymond de Massac devenu de plus en plus attaché à Orléans par ses relations et sa clientèle, profita du repos forcé d'une convalescence pour composer un poëme en l'honneur de la ville qui l'avait adopté et des confrères qui l'avaient si bien accueilli. Ce poëme intitulé : *Pœan Aurelianus,* est une espèce d'hymne où il célèbre l'heureuse température et la salubrité du climat de la ville, et la société de médecine qui s'y était formée.

Après avoir exprimé son désir de développer les causes de la santé florissante dont jouissent les habitans d'Orléans, et de l'union qui lie entre eux les membres du collége médical, le poète s'adresse à Gabriel de l'Aubespine (T), évêque d'Orléans, pour le prier de favoriser ses chants et de leur donner la candeur et le parfum de l'arbuste dont il porte le nom.

Il expose que dans le but de s'instruire, il a longtemps parcouru les différens pays, étudiant sous toutes les latitudes, les mœurs des hommes, les villes nouvelles, les produits de la terre et les richesses qu'elle recèle, la propriété des plantes, etc., pour donner au nom de Massac quelque célébrité dans l'art de guérir ; qu'il s'est enfin arrêté à Orléans, *la ville aux tours nombreuses* (1) qui l'a accueilli dans ses murs.

Il loue la propreté de ses rues en pente, d'où les pluies entraînent vers la Loire toutes les immondices; l'éclat dont le soleil fait resplendir ses toits ; la pureté de l'air qu'on y respire, également éloigné des deux mers et des vapeurs qu'elles engendrent, et rafraîchi et purifié par le souffle de tous les vents.

Il parle ensuite de la Loire qui baigne le pied de ses murailles, de la Loire qui dans son cours enrichit les heureuses cités où s'épanchent ses eaux transparentes. Orléans, placée au centre de son parcours, semble être sa fille la plus chère, et veiller d'un œil paternel au bien-être de ses sœurs.

Il vante la douceur de son ciel, la prodigalité de son sol, jamais avare ni de moissons abondantes, ni d'un vin généreux d'où naissent pour les habitans une santé robuste et une vieillesse tardive qu'on voit souvent se prolonger bien au-delà d'un siècle, pareille à ces fruits que ne peuvent ébranler de leur tige ni la grêle, ni les orages, et doux effet de la clémence d'un ciel privilégié qui fournit dans les trois règnes d'abondantes ressources à la science médicale.

Joignez à cela les exercices variés auxquels se livre la jeunesse, qui par une transpiration abondante, purgeant le corps de toute maligne influence, préparent une saine et nombreuse postérité. Tels l'on voit ces jeunes chênes qui s'élèvent dans nos forêts et qui, résistant aux froids de l'hiver comme aux brûlantes ardeurs de l'été, promettent un repeuplement nombreux et une végétation séculaire.

C'est dans cette ville, dit le poète, qu'Apollon a établi le sanc-

(1) *Turrita Aurelia*, c'est le nom que tous les écrivains contemporains donnent à notre cité.

tuaire où se dictent les leçons d'Hippocrate. Il raconte qu'il y fut admis dès qu'il eut fait valoir ses droits, et il nous donne le nom et les titres des doctes et habiles médecins qui en avaient occupé et en occupaient encore les siéges.

Baudèce (V), qu'une longue expérience avait rendu célèbre ; Asselineau, bien plus jeune, mais son égal en science, et qui tenait d'Apollon le double laurier du médecin et du poète.

Deloynes, une des gloires de l'assemblée ; Fleaute, qui joignait la science de l'astronomie à celle de la médecine.

Sévin, dont la jeunesse et l'admission récente, fournissent au poète l'occasion de nous faire connaître les statuts d'une société qui ne comptait malgré l'âge et les titres que des frères et des égaux : loi suprême à laquelle s'étaient soumis tous les célèbres médecins qui l'avaient précédé.

Et Cortèse et Blanchet, le célèbre Budée, Crabbe et Calpurnius ; Chrétien qui le premier avait substitué les dogmes de la Grèce aux prescriptions des Arabes, Chrétien qui avait abandonné la cour des rois pour faire partie de cette docte assemblée.

Guétaud, qui vivait dans l'intimité des Muses et des Grâces ; Dubois, qui avait pour système de laisser agir la nature ; Ruelle le savant, Renaud le vertueux, Gorrhée, l'honneur de son siècle, Lefèvre qui avait blanchi dans la profession.

Il nous fait connaître ensuite ceux dont l'admission suivit la sienne : Boutrot, qui avait quitté Chartres, sa patrie ; Maillard, digne fils d'un père qui s'était illustré dans la science du droit ; Petit, habile opérateur et anatomiste.

Baucinet, que nous a rendu la savante Allemagne, Baucinet, habile à dissoudre les plantes et les métaux, et à en extraire des sucs salutaires ; Debonnaire, aimable et savant collègue ; Francisque, qui reçut de Montpellier reconnaissant la pourpre du docteur, et que la Beauce entière admire et vénère.

Et Harvet, dont le père était si célèbre dans l'art de guérir les plaies, et qui lui-même sait reconnaître les maladies les plus cachées.

Et Pellaut, dont la science a devancé l'âge, Pellaut, qui promet de surpasser Guétaud même, et dont la parole plus douce que le

miel des abeilles du mont Hybla, enchaîne ses nombreux auditeurs.

Et Landrée enfin, le dernier reçu, mais égal à tous par l'expérience et le mérite.

Et tant d'autres qui ont secoué le joug de la barbarie et de l'empirisme.

Il nous rappelle ensuite que la société de médecine se subdivise en une double classe qui relève de la classe principale : les chirurgiens, qui traitent les maladies externes, les blessures, ulcères, fractures, luxations ; les pharmaciens, qui, sur les prescriptions, préparent les médicamens solides ou liquides, et savent discerner les propriétés des plantes, des métaux et des animaux divers. Il se reporte au temps où la société comptait dans son sein cinquante chirurgiens distingués, et autant d'habiles pharmaciens, tandis qu'au moment où il écrit, à peine la ville peut-elle en compter vingt de chaque classe : funeste effet des discordes civiles qui maintiennent fermés les asiles de la science.

Mais il espère que bientôt la paix revenant et amollissant les cœurs, ramènera les membres dispersés de l'Académie, dont la gloire ne pourra qu'augmenter par la pratique et l'enseignement des vrais principes ; et que nos neveux, suivant ce noble exemple, sauront repousser l'empirisme et les préjugés de l'ignorance, et ne laisseront point périr les nobles traditions de leurs prédécesseurs.

« C'est à toi, s'écrie-t-il, que nos descendans seront redevables
« de ce bienfait, ô Orléans ! fondatrice et protectrice de notre
« Académie ; toi, pour qui j'ai abandonné ma patrie, et à qui
« j'ai voué le reste de mes jours ; c'est toi qui la première sauras
« éteindre les haines et les faire tourner contre les ennemis de
« la France, sous un roi qui a mérité le nom de Père de son
« peuple. »

Il termine en exprimant le désir de suspendre aux portes du temple d'Esculape ces vers qu'il a composés dans les angoisses d'une double maladie, et en priant les dieux de lui rendre, avec la santé, la force de produire de nouveaux chants.

Tels sont, Messieurs, les deux poëmes latins que la gratitude d'une bienveillante hospitalité avait inspirés à leurs auteurs.

Ce n'est pas sans une juste défiance de moi que je m'établirai juge de leur mérite; mais après avoir vu ce qui dans ces deux ouvrages est du domaine de l'histoire et des faits, il convient d'examiner ce qui est du domaine du goût; et malgré le discrédit où sont tombés aujourd'hui les vers latins, nous tâcherons de faire un pas rétrospectif vers notre éducation scolaire.

Boutrays avait une tâche plus large à remplir : il pouvait y déployer plus de ressource ; il a habilement profité de tous les avantages de son sujet, mêlant les légendes aux faits, les descriptions aux récits, les allégories et les fictions aux réalités : son talent s'est développé avec plus de liberté et de verve. Plusieurs tableaux, tels que ceux de la dévastation des églises par les calvinistes, les hauts faits de Jeanne d'Arc, les débordemens de la Loire, la fable de l'origine d'Olivet, la description de l'abbaye de Saint-Benoît, et celle de la forêt d'Orléans, ne manquent ni de poésie, ni d'heureux détails ; sa versification, sauf quelques mots d'une latinité douteuse, est généralement facile et élégante.

Dans le cadre étroit que l'autre s'est imposé, il avait plus de difficultés à vaincre, beaucoup de mots techniques à faire entrer dans ses vers, l'obligation de varier ses tours pour les éloges qu'il distribue à tous les médecins, plus de sécheresse à éviter. Il a triomphé de la plupart de ces obstacles et trouvé moyen d'être ingénieux et varié malgré toutes ces entraves; on sent que les bons modèles lui étaient familiers ; plusieurs de ces vers sont calqués sur ceux de Virgile, dont il a même pris un assez grand nombre d'hémistiches.

Mais il est un écueil qu'ils se sont créé eux-mêmes et qu'ils n'ont pu souvent éluder que par des moyens quelque peu bizarres et que le bon goût n'avoue pas toujours; c'est la grande quantité de noms propres qu'ils ont fait entrer dans leurs vers et qu'il fallait latiniser sans pourtant les défigurer complètement ; ils ont fait de plusieurs de ces noms des périphrases plus ou moins ingénieuses, quelquefois de véritables logogriphes, et créé des mots

qui n'ont aucun rapport avec la consonnance et la configuration française. Ainsi ils diront de Legrand, jurisconsulte :

Nomine et ingenio qui Magnus.

De Petit, célèbre médecin :

. . . . . *Re magnus, nomine* Parvus.

De Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans :

. . . . *Tu*
Qui clarum nomen Spinâ *deducis ab* Albâ.

De Charles de la Saussaye, l'historien :

Tu a pallenti cui nomen honosque Salicti.

A la rigueur ces noms peuvent se comprendre pour des traducteurs français, mais il est plus difficile de reconnaître dans les fragmens de vers suivans :

Cuique quadriga *dedit nomen,*
Cui pulchræ phaleræ *nomen.*

Les noms du légiste *Chartier*, et de *Beauharnais* lieutenant-général au bailliage, et les uns et les autres sont méconnaissables pour les étrangers.

Sans nous arrêter sur des subtilités qui paraissaient probablement fort ingénieuses à nos pères, contentons-nous de citer ces excentricités, sans chercher à être plus difficiles qu'eux, et hâtons-nous de revenir à notre bonne ville d'Orléans et à ses mérites que nous n'avons pas tous suffisamment jugés et appréciés.

Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, avec quelle unanimité, avec quelle insistance un des produits de notre terroir orléanais a été vanté et glorifié par tous les auteurs que nous vous avons fait connaître ; c'est le vin, cette liqueur généreuse si hautement appréciée par nos pères ; *cette chose sainte,* dit Pyrrhus d'Angleberme, *interdite seulement aux profanes, aux Turcs et aux chiens. Res sacra vinum, profanis Turcis, canibusque solis interdictum.* Tous les auteurs n'ont qu'un cri pour célébrer les

quatités du vin de notre province, et ils ont employé pour le louer des termes tellement flatteurs qu'ils font sourire nos sceptiques modernes ou les étrangers à notre ville. Bien loin de les croire exagérés, le collecteur de ces panégyriques pense devoir entrer en scène pour mêler sa voix à ce concert imposant de témoignages historiques et poétiques. Déjà dans son *Histoire des Antiquités de la ville et duché d'Orléans,* il nous avait entretenu de son vignoble. « Il n'y a terroir en France, voire même en « Europe, avait-il dit, qui produise des vins si excellens que le « vin *aurelianois.* »

Il parle de leur consistance, de leur couleur, de leur qualité.

Il convient bien qu'il y a quelques vins clairets d'une substance grosse et terrestre ;

Qu'il y a aussi quelques vins blancs *mitoyens entre le doux et le verdelet, et qui piquent un peu sur la langue,* mais généralement il prise fort nos vins et principalement les vins auvernats *qui ont,* dit-il, *une odeur bonne et suave, une couleur d'œil de perdrix, et un goust plaisant et délicieux.* Et sa conviction est si profonde qu'il ne peut pardonner à ceux qui soutenaient le contraire. Il s'indigne surtout des allégations de Papirius Masson, qui dans son livre *de Descriptione Galliœ,* discourant sur le vin orléanais, s'était permis de dire qu'il était défendu d'en servir à la table des rois, parce qu'il était de sa nature violent et corrosif, *naturâ corrosivum ;* et des propos d'un sieur Jean Chenu, qui avait insinué dans son recueil des *Antiquités de Bourges,* qu'il fallait en interdire l'entrée dans cette ville, parce qu'il était nuisible à la jeunesse.

Il répond au premier, que nos rois, d'un temps immémorial, ont fait choix pour leur boisson, du vin orléanais, et notamment que le roi Louis XI, prince judicieux et soigneux de sa santé, envoya maintes fois son maître d'hôtel, le sieur Jehan Duplessis, pour en faire la provision de sa maison ; que ce roi était tellement amoureux de ces raisins d'Orléans et muscadins de Saint-Mesmin, qu'étant dans la ville de Saumur au mois d'août 1471, avec la reine Charlotte de Savoie, sa femme, il envoya quérir à Orléans quatre hottées desdits raisins, qui tous furent portés à

Saumur, qui coûtèrent huit sols parisis, et s'en fit servir à tous les repas.

Comme aussi les rois subséquens, et entr'iceux le père du peuple, le roi Louis XII, auparavant notre humain, gracieux et libéral duc d'Orléans, faisait provision du vin orléanais, même qu'après son entrée à Orléans et de la reyne Anne de Bretaigne, le 14 décembre 1499, estant ensemble à Romorantin en aoust 1500, ils envoyèrent aucuns de leurs officiers qui s'acheminèrent à Orléans, et firent cueillir trois hottées de raisins nouveaux dans les paroisses de Saint-Martin, Saint-Marceau et Saint-Jean-de-la-Ruelle, portés à Romorantin par trois vignerons des dits lieux, et fut après présenté à la reyne 20 poinçons de vin nouveau qui valait lors six livres le tonneau.

Enfin, que notre terroir produit une diversité de vins propres non-seulement aux quatre humeurs dont sont composés les hommes, mais à leur âge, ce que peuvent, ajoute-t-il, nos experts et doctes médecins mieux déduire que moi.

Quant aux allégations du sieur Chenu, je ne veux, dit-il, d'autre réponse que celle de son archevêque de Bourges, M. Regnault de Beauclair, de Sarblançay, en Touraine, qui tenait le siége archiépiscopal en 1581, lequel étant en un banquet où l'on présentait plusieurs sortes de vins, parlant du vin orléanais, dit que le vin orléanais ne perdait point sa cause contre quelque vin qui lui fut opposé.

Enfin, pour ne laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur, il le renvoie à l'*Hymne triomphal et docte* d'un poète du siècle précédent, qui avait fait un poëme spécial en l'honneur du vin orléanais.

Ce poète était Simon Rouzeau, et le poëme inséré tout au long dans le recueil des panégyristes, porte le nom bizarre de l'*Hercule guespin*.

Simon Rouzeau, né à Orléans, fils d'un chirurgien et chirurgien lui-même, faisait sans doute partie de cette société de médecine dont Raymond de Massac nous parlait tout à l'heure ; mais bien que doué d'un certain talent, puisque la reine de Navarre

l'avait attaché à sa maison comme son chirurgien ordinaire, il est probable que son nom ne serait jamais arrivé jusqu'à nous, s'il n'avait composé quelques autres ouvrages étrangers à sa profession. De tous les mérites qu'il trouvait sans doute à sa ville natale, il donna la préférence de ses chants au vin que produisait son terroir. Épicurien consommé et joyeux viveur, il exposa publiquement quelques années après, dans une espèce de poëme anatomique, tous les charmes d'une maîtresse réelle ou imaginaire, sous le nom de *la Doride,* où sa plume ne recule devant aucune des témérités de sa pensée. Nous vous exposerons ici son œuvre la plus chaste avec la liberté et le sans-gêne qu'il a mis à la composer.

Ce poëme, de 8 à 900 vers, est encore dédié à Fougeu Descures.

Après une allocution assez curieuse aux muses que l'auteur accuse de rarement enrichir leurs adorateurs, s'il faut en juger par sa propre expérience, il invite les nymphes des eaux à se retirer, parce qu'il ne veut rien chanter qui leur appartienne; ni fleuve, ni rivière, ni fontaine, ni Volga, ni Tamise, ni Hypocrêne; mais il veut au fond d'une taverne célébrer Bacchus et faire trépigner les Corybantes avec les Bacchantes et les Thyades vagabondes. C'est donc la *muse vineuse* qu'il invoque pour chanter la douce merveille de l'*Hercule guespin,* c'est-à-dire la force et la puissance du vin orléanais.

Il rejette bien loin tous ces anciens noms de Bacchus que lui ont donnés les Grecs, tels que *Bromien, Lyœan, Ignigène, Père libre, etc.,* mais il veut le doter en français de noms dignes de lui, de noms :

Aussi doux que du vin est la liqueur coulante.

Viennent alors une quinzaine de vers, de noms à la Ronsard, tels que *Lâche-nerfs*, *Brouille-cervelle*, *Vie-alongeant*, *Garde-cave, etc.,* ou bien de noms appliqués de son chef, parmi lesquels nous remarquons ceux de *Baron* et de *Marquis.*

Remontant à l'origine du vin, il imagine qu'il vient d'Arménie, où s'est arrêtée l'arche et où Noé le cultiva le premier ; que cha-

cun voulut avoir l'*engeance de son plant* pour en connaître la vertu, à commencer par les Grecs et les Romains.

Après une longue énumération de tous les vins de l'antiquité, l'Arménien, le Rhodien, les vins de Palestine, de Sicile et de Chypre, il passe aux vins plus modernes d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, visant à n'en omettre aucun :

..... De tous faut que je die
Un verset en passant.

Toutefois il est obligé de se restreindre, car, ajoute-t-il :

Si je voulois nombrer tous les vins et leurs noms,
Et de leurs qualités desduire les raisons,
Mon poëme enflerait plus gros qu'une Iliade,
Qu'une Enéide aussi, et qu'une Franciade.

Il arrive donc aux vins de France qu'il célèbre tour à tour, vins de Bourgogne, de Gascogne, de Languedoc, de Provence, Frontignan, Beaune, Lyonnais, etc., etc. Enfin, dit-il :

Muse, c'est trop chanter les vins de nos voisins,
Des étrangers aussi : chantons de nos raisins
. . . .
Découvrcns le plus beau des trésors de la France,
D'Amalthée estalons la corne d'abondance,
Entre les précieux et les plus excellens
C'est le bon vin qui croist au terroir d'Orléans.

Alors commence le dénombrement des vins de notre province, il passe en revue les vins de Rebréchien, Combleux, Saint-Jean-de-Braye, Marigny, Chécy, Saint-Hilaire, Loury, Ingré, Saint-Ay, etc., etc. Enfin il s'arrête à celui qu'il estime, lui si bon connaisseur, le meilleur de tous, et c'est le vin..... d'Olivet.

Je don'rois volontiers le prix et la victoire
Au bon vin d'Olivet sur tous les vins de Loire.

Et il en déduit les raisons :

Le bon vin d'Olivet a ces trois qualitez :
Si un verre tout plein au nez vous présentez,
1° Il rend meilleure odeur que ne fait la civette,
Que le musc et le nard et que la violette,
2° Il excelle en douceur le nectar savoureux,
Tant il est nourrissant, plaisant et amoureux.

3° Le rubis n'est si beau, ni le rouge amaranthe,
Il pâlit du corail la couleur rougissante,
Le bon vin d'Olivet, net, couvert, fort de reins,
Doit être tenu cher entre tous les bons vins.

Indépendamment de ce qu'il pouvait y avoir de mérité alors dans cet éloge, l'auteur avait quelques motifs particuliers de l'appliquer au vin d'Olivet. D'abord il y possédait un clos de vigne, et généralement on ne dénigre pas son vin ; il le préfère même à tous les autres :

Entre ceux d'Olivet, je don'rois le laurier
Au bon vin que produit le clos du *Chefvecier*,
Parce que libéral tous les ans il me donne
De raisins empourprés une riche couronne.

En second lieu, il désirait plaire à Fougeu Descures, possesseur du Poutil, et à qui il avait dédié son poëme.

Or, de tous les coustaux et des belles collines
Qui naissent à l'entour des campagnes guespines,
Près Saint-Martin. l'on voit un tertre tout divin ;
En ce lieu-là Bacchus voit le premier raisin ;
Ce lieu sur tous pouvait par sa grande excellence
Porter le nom divin de Bacchus Porte-Lance,
Car de sa propre main il le voulut planter ;
Et crois que le nectar que beuvait Jupiter
Croissoit en ce lieu-là, car il est le plus noble
Et le meilleur qui soit dans le françois vignoble :
C'est le royal Poutil, dont le plaisant regard
Nous fait voir combien peut et la nature et l'art,
Etc., etc.....

Suivent la description et l'éloge du Poutil et de son propriétaire, c'est, dit-il :

C'est en ce lieu que croist le vin délicieux,
C'est en ce lieu que croist le bon vin gracieux,
Le vin n'est pas si doux, c'est de la Malvoisie,
Ce n'est pas Malvoisie, ains c'est de l'Ambroisie
Dont là-haut ès-banquets jadis beuvaient les dieux,
Etc., etc.....

Il s'enivre sur ce bon souvenir et entre dans une sorte de délire bachique ; il nargue la liqueur que l'on boit aux fontaines d'Hélicon, et soutient :

Que ce n'est pas de là que vient la poésie ;
Ce sont fables en l'air et contes de resveurs ;
Tcus les poètes ont été de bons beuveurs ;

Il assure :

Que s'il vouloit chanter Doride la brunette,
Il ne s'amuserait à ces fantasques eaux,
Et s'arrestroit plutôt aux meilleurs vins nouveaux.

Et s'animant de plus en plus, il s'écrie :

Vive à jamais la vigne et le bois qui produit
Un jus si agréable et un si friant fruit.

Enfin, rentrant dans le cadre didactique, il termine son hymne par des vœux en faveur du vigneron qui cultivera bien son plant; par des anathèmes aux propriétaires et aux marchands qui négligent de soigner leur vin, aux voituriers qui se permettent d'en boire, et à ceux qui le falsifient ou l'allongent.

Tel est en substance le plan du poëme de Simon Rouzeau.

Des biographes en plaisante humeur ont dit (ce ne sont point des Orléanais) que le sujet était ingrat; que la poésie de l'auteur se ressentait du vin du crû, etc., etc., railleries auxquelles ont répondu éloquemment les autres panégyristes.

On a dit encore *que l'auteur était trop plein de son sujet;* Simon Rouzeau, qui avait pressenti l'accusation, s'en justifie en ces termes :

Me semble ouir jaser un qui lisant ces vers
Fera sans jugement, un jugement pervers,
Disant que leur autheur fait paroistre à leur trogne
Estre un fameux rapé et un fameux ivrogne :
Ignorant, tu ne sais qu'Homere le savant
Oncques ne vit drapeau voler au gré du vent,
Qu'en tête il ne laça la salade dorée,
Oncque et ne dégaîna une lame acérée.
Combien quil ait loué cette douce saveur,
Il ne faut inférer quil fut un grand beuveur :
Des armes et du vin tel sait la théorique
Qui pour ce n'en a pas ni l'art ni la pratique ;
Puis la sobre Pallas, compagne des neuf sœurs,
Onc ne favorisa les excessifs beuveurs.

Ainsi la sagesse et la distinction de sa poésie vous sont un sûr garant de la sobriété du poète, c'est donc pure calomnie.

Il est vrai, ainsi que vous avez pu vous en apercevoir, que l'auteur s'est mis à son aise, et ne s'assujettit pas à certaines règles gênantes de versification dont il paraît faire peu de cas ; ses vers dépassent bien parfois la longueur convenue, quelquefois aussi ils ne l'atteignent pas; la rencontre des voyelles qu'on nomme *hiatus*, était tolérée de son temps, mais il en fait un terrible abus ; ses rimes sont souvent fort riches, telles que *charge* et *décharge,* et souvent un peu arbitraires, telles que *laisse* et *perce.* Il se livre d'autres fois à certaines excentricités, à des descriptions à la *Dubartas*, sans doute pour tenir ses lecteurs en joie, ainsi, dit-il, du *Lacryma-Christi :*

Chanterons-nous ici le fort napolitain
Qui aux centaures fit prophaner le festin ?
C'est pour cette raison que l'on l'appelle larme
A l'œil mettant la larme et en tête l'alarme.

Ailleurs, garde-toi, dit-il, en s'adressant au vin :

Qu'un maladroit chargeur te chargeant ne se charge,
Et chargeant trop son corps, le tien trop ne décharge.

Pourtant en dépit de ces imperfections, le biographe a prétendu que ce poëme *fourmillait* de jolis détails ; c'est peut-être beaucoup dire, mais nous y avons remarqué outre cette verve rabelaisienne, et une sève intarissable du vieil esprit gaulois, des vers heureux et quelques saines idées rendues à sa manière pittoresque.

C'est ainsi qu'il répond d'avance à une objection que vous vous êtes déjà faite sans doute : pourquoi le vin orléanais n'a-t-il conservé qu'en partie sa renommée jadis si répandue ? Il prévoit lui-même les motifs de sa dégénérescence qui sont la destruction de l'ancien cépage remplacé par un cépage nouveau qui donne un vin plus abondant mais beaucoup moins bon.

C'est le plant auvernat qui faisait la réputation du vin d'Orléans..

Des bons Auvernats purs est faite la purée,
Du bon vin d'Orléans, etc.....



Pour obtenir de l'abondance et de la couleur, on y a mêlé des cépages étrangers, entre autres celui connu sous le nom de *Gros noir* ou *teint.*

Ostez ces *teinturiers*, ne leur donnez l'entrée,
Renvoyez-les là-bas en leur noire contrée,
Car si vous ne cassez aux gages tous ces *teints*,
Hercule courroucé fera par les destins
Que dedans peu de temps l'on verra ruinée
La gloire d'Orléans en sa bonne vinée.

Et c'est ce qui est arrivé.

Enfin les derniers vers que Rouzeau adresse à Fougeu Descures, et qui terminent son poëme, ne sont pas sans quelque grâce :

Descures, vivez donc, et où seront vos yeux,
Soit toujours un printemps plaisant et gracieux,
Quelque part que soyez, le chagrin ne s'arreste !
Fuyent vos ennemis de vous comme tempeste,
Et que mes vers remplis d'un éternel renom
Puissent à nos nepveux faire ouir votre nom
Plus doux que n'est le miel des fécondes avettes (1)
Fait d'œillets, de jasmin et de douces fleurettes !

Avant de terminer, Messieurs, cet entretien sur les panégyristes d'Orléans, où j'ai cherché à vous donner un aperçu de leur œuvre, il y aurait peut-être ingratitude de ma part à passer entièrement sous silence le collectionneur à qui nous devons de les posséder et de les connaître; mais François Lemaire n'est étranger à aucun de vous ; nous nous contenterons donc de vous rappeler que son *Histoire de la ville et duché d'Orléans* est elle-même un vrai panégyrique qui s'est formé de tous les éloges puisés dans les auteurs qu'il a édités ; il en est le véritable écho ; il les reproduit avec une ingénuité qui a son prix et une bonhomie qui n'est pas sans charme ; récits, légendes, fictions, tout lui est bon pour peu que cela tourne à la glorification de sa ville natale.

François Lemaire, comme Léon Tripault, avait un fils avocat, qui se livrait avec ardeur au jeu des anagrammes, et qui non content d'en parsemer les ouvrages de son père et de ses amis,

(1) Abeilles.

en fit un volume in-4° imprimé en 1647 chez Maria Paris. Le présent recueil s'ouvre par cinq anagrammes et un acrostiche de sa façon, en l'honneur de M. de Beauharnais auquel le livre est dédié.

François Lemaire avait de la prédilection pour ce genre de poésie que jusqu'à lui on avait regardé comme un effort de l'esprit plus ou moins ingénieux ; il fallait sa candeur pour en faire un argument. En parlant d'un poète latin orléanais de cette époque, nommé Euverte Jollivet, il nous dit sérieusement que son œuvre doit être comparée à l'*Enéide*, et lui-même à Virgile, auteur d'icelle, *puisque son anagramme le démontre* et son poëme de *fulmen in aquilam* (1).

Bien que cette dernière preuve soit la meilleure, elle n'est pas encore incontestable.

Nous devons donc à François Lemaire de la reconnaissance, d'abord pour son histoire qui se lit avec intérêt et qui renferme de curieuses recherches; puis, pour ce recueil qu'il nous a laissé, de pièces qui seraient peut-être perdues sans lui; pièces précieuses pour nous en ce qu'elles sont un monument littéraire et un témoignage historique de l'ancienne splendeur de notre ville.

Mais ce recueil est devenu lui-même très-rare; bien peu de bibliothèques particulières le possèdent; en outre, l'impression en est si incorrecte, la ponctuation en est tellement défectueuse, qu'il est très-difficile à lire ; ne serait-il pas de l'honneur de nos concitoyens et d'une ville qui a plusieurs sociétés savantes et littéraires, d'aider à la réimpression de tous ces vieux poètes qui font partie de notre gloire, sous peine de les voir entièrement oubliés : déjà dans une publication moderne en l'honneur des célébrités orléanaises, le nom d'un de nos meilleurs poètes,

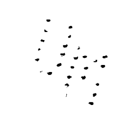
(1) Je dois ajouter que Jacques Guyon, frère de Symphorien, partageait cette foi solide en l'anagramme. Il parle de l'évêque de son temps, Alphonse d'Elbène, 113e évêque d'Orléans, « duquel nous devons espérer, dit-il, un « gouvernement tout saint et tout parfait, car le nom et le prénom de ce « prélat ne nous signifient rien que de grand, et si j'en voulois chercher « l'étymologie et l'*anagrammatiser*, je trouverois en icelui des choses qui ne « peuvent signifier qu'un grand évêque, qui doit être à Orléans une source « profonde d'où on puisera le bien et la vertu, etc. (Préface.) »

Louis Alleaume, a été complètement omis. N'est-ce pas à nous un devoir de les faire revivre et de transmettre à nos neveux ce pieux héritage ? Une société, sœur de la nôtre, a eu l'heureuse idée d'organiser une commission pour le rachat et la conservation des monumens historiques ; fera-t-on moins pour les œuvres de l'intelligence ? Ces deux entreprises ne doivent-elles pas marcher de front ? Déjà, il y a quelques années, un de nos honorables collègues a commencé cette œuvre patriotique ; c'est à nous de l'engager à la poursuivre et de seconder ses efforts ; l'entreprise est digne de tout votre intérêt : les deux volumes qui ont paru comme *specimen*, sont remarquables par la correction du texte, l'élégance des caractères, la commodité du format ; cette collection ainsi continuée ferait donc doublement honneur à notre ville en montrant d'abord qu'elle n'est point indifférente à ses anciennes traditions et à ses vieilles gloires, et en prouvant ensuite qu'en ce qui regarde les arts et l'art typographique en particulier, elle peut rivaliser avec les villes les plus importantes et les plus renommées.

Je terminerai donc par ce vœu que je formule de la manière la plus spéciale, en m'adressant d'abord à vous, Messieurs, puis à toutes les personnes qui en dehors de cette enceinte s'intéressent aux sciences et aux lettres, et même s'il était nécessaire, à la ville et à ses représentans, persuadé que le respect pour les anciens monumens est un appel et un encouragement à en faire naître de nouveaux.

NOTES.

(A) GENTIEN HERVET naquit à Olivet à la fin du XVe siècle, il étudia les belles-lettres à Orléans, où plus tard il devait les enseigner ; après un séjour en Angleterre et en Italie, il revint dans sa patrie; ordonné prêtre dans un âge assez avancé, il fut plusieurs années curé de la paroisse de Saint-Martin de Cravant, près Beaugency. Sa science et sa renommée étaient telles, qu'il



fut envoyé à deux reprises différentes au concile de Trente : il s'y distingua dans les discussions théologiques, et notamment dans la question des *mariages clandestins*, où son avis prévalut.

Il suivit en 1561 Jean de Morvilliers, son évêque, au colloque de Poissy, et en toutes occasions il fit de vive voix et par écrit si bonne guerre aux hérétiques, qu'il put à bon droit, dit Symphorien Guyon, être appelé le fléau et le marteau des huguenots. Le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, le nomma chanoine de sa cathédrale en 1564 ; c'est dans cette ville qu'il mourut le 12 septembre 1584, âgé de 85 ans, et, comme dit encore Symphorien Guyon, plus chargé de mérite que d'années.

Gentien Hervet laissa beaucoup d'écrits latins et français, de polémique religiéuse principalement ; quelques traductions latines des Saints-Pères et un traité assez bizarre sous le titre suivant :

Tres orationes de radendâ barbâ, de alendâ barbâ, de vel radendâ vel alendâ barbâ, qui fut publié à Orléans chez Eloy Gibier en 1536.

Dans le premier de ces discours il prouve qu'on doit couper sa barbe ; dans le second, qu'on doit la laisser croître ; dans le dernier, qu'on est libre de la couper ou de la laisser croître.

C'est ce dernier avis qu'on adopte généralement de nos jours.

(B) Michel Viole, prieur de Saint-Euverte, jouissait d'une très-haute réputation de science et de vertu ; la confiance qu'il inspirait était si grande qu'on venait le consulter sur toutes les choses importantes qui concernaient la ville. Après sa mort arrivée le 14 mai 1591, tous les poètes et érudits du temps célébrèrent sa mémoire et exprimèrent leurs regrets dans des pièces de vers grecques, latines et même hébraïques, qui furent recueillies en un volume sous le titre de : *Reverendi in Christo Patris D. D. Michaelis Violœi D. Evurtii apud Aurelios cœnobiarchœ tumulus*, publié par Saturnin et Fabiau Hotot en 1592.

Parmi ceux qui lui rendirent cet hommage, on remarque les noms de Jean d'Angleberme, Jean de l'Aubépine, Louis Alleaume, Charles de la Saussaye, Jérosme Lhuillier, Robert Fournier, Guillaume Chartier, Raymond de Massac et Charles de Massac, son fils, Nicolas Guyet, Pellaut, médecin de la maison de Saint-Euverte, Pierre Fougeu, chanoine ; Emmanuel Tripault voulut aussi payer à sa manière un tribut d'estime au digne prieur ; il chercha à anagrammatiser son nom, mais tous ses efforts aboutirent à trouver dans *Michel Viole*, ces mots : *Le civil home.*

Michel Viole mourut dans sa 70e année ; il avait gouverné l'abbaye de Saint-Euverte pendant trente ans.

(C) Charles de la Saussaye, neveu de Mathurin de la Saussaye, qui occupa le siége épiscopal d'Orléans, de 1564 à 1584, est le premier qui écrivit l'histoire d'Orléans sous le titre de : *Annales ecclesiœ aurelianensis, etc.*; il naquit à Orléans en 1564. Il fit à l'âge de 21 ans le voyage d'Italie, sur les instances de sa mère qui voulait combattre sa vocation pour l'état ecclésiastique ; mais cette épreuve ne fit que l'affermir, car à son retour, pressé par elle de se marier, il déclara vouloir se donner à Dieu sans partage.

Il alla donc étudier la théologie à Paris et y prit tous ses degrés; il fut admis en décembre 1598, docteur en Sorbonne.

Ordonné prêtre par Jean de l'Aubépine, son évêque, il fut nommé bientôt curé de Saint-Pierre-du-Martroy, et peu de temps après doyen du chapitre de Sainte-Croix ; son zèle pour les intérêts de son église lui fit obtenir de Henri IV des sommes importantes pour la réparer, et c'est à sa sollicitation que le roi et la reine vinrent poser la première pierre du portail, le 18 avril 1602, jour du Mercredi-Saint.

Député du clergé aux États tenus à Paris en 1614, le discours qu'il y prononça est inséré dans le *Mercure françois* de la même année.

Il changea en 1615 son doyenné pour la cure de Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris, et le cardinal de Gondy, qui avait travaillé à cette permutation, le nomma en 1620 chanoine de sa cathédrale, mais il ne jouit pas longtemps de ce titre, car il mourut l'année suivante à l'âge de 56 ans.

Son *Histoire d'Orléans* est écrite dans un latin fort pur, mais il passe pour n'avoir pas puisé suffisamment aux sources originales.

Il laissa d'autres ouvrages moins importans; le premier écrit qu'il publia prouve les bonnes qualités de son cœur ; c'est un abrégé de la vie de sa mère, pour laquelle il s'était toujours montré plein de respect et de tendresse. Cet écrit est devenu excessivement rare.

Ses biographes louent encore sa charité envers les pauvres et son zèle pour la conversion des hérétiques.

(D) Nicolas de Heere, doyen de la collégiale de Saint-Aignan, publia des conférences académiques qui furent imprimées avec deux discours de Raoul Fournier, *de la Béatitude* et *de la Solitude* : ce fut lui qui fonda dans sa propre maison, en 1615, la première société littéraire connue. Nommé en 1622, abbé commendataire de Beaugency, il y appela les chanoines réguliers de la congrégation de France. Il mourut en 1624.

(E) Nicolas Guyet, sous-doyen de l'église de Saint-Aignan en 1600, est auteur de plusieurs poëmes aujourd'hui rares ou perdus; l'un que Lemaire qualifie de *fort beau*, sur le Jeu-de-Paume, *Pilæ palmeriæ usus*; un autre iutitulé : *Threni, seu lamentationes Jeremiæ*. On peut encore voir dans Lemaire une pièce latine qu'il composa pour la naissance du duc d'Orléans, mort depuis, à l'âge de cinq ans.

Lorsque le roi Louis XIII vint à Orléans en 1614, on le nomma, pour lui faire honneur, chanoine de Saint-Aignan, et lorsqu'il voulut se présenter au chapitre, Nicolas Guyet lui adressa sur le seuil de l'église un compliment en vers latins qui plut beaucoup à sa Majesté.

Nicolas Guyet mourut en 1642 dans un âge fort avancé.

(F) Louis Alleaume, seigneur de Verneuil, issu d'une des plus anciennes familles d'Orléans, naquit vers 1520. Après s'être livré à l'étude de la jurisprudence, il embrassa la profession d'avocat qn'il exerça avec beaucoup d'éclat et de distinction.

Son mérite et sa réputation l'appelèrent à la charge de lieutenant-général

au bailliage d'Orléans, comme successeur de Jean Hüe, calviniste, qui s'était attiré l'animadversion des catholiques en favorisant ouvertement ses co-religionnaires. Louis Alleaume par son esprit de justice, sa sagesse et sa modération, sut se concilier l'estime de tous les partis.

Après avoir exercé cette magistrature pendant plus de vingt années, il mourut le 2 avril 1593, universellement regretté.

Louis Alleaume dès sa plus tendre enfance avait manifesté le goût le plus vif pour les belles-lettres, et consacrait les rares loisirs que lui laissait sa charge, à la culture de la poésie ; trop modeste pour publier ses productions, il en faisait part à ses amis. C'est sur leurs sollicitations qu'elles furent recueillies et imprimées après sa mort par son fils Gilles Alleaume, digne héritier des vertus et de la charge de son père.

Ces poésies forment un petit volume in-8° qui parut sans indication de lieu ni date.

La pièce la plus importante du recueil est celle dont parle Boutrays, intitulée : *Obscura claritas*, c'est un éloge de la Lanterne. D'autres pièces quoique moins longues ne sont point inférieures en mérite. Elles furent toutes très-goûtées par ses contemporains. Scevole de Sainte-Marthe en fait le plus grand éloge, et Loisel regarde le poëme *d'Obscura claritas* comme un des meilleurs du XVI[e] siècle.

(G) Germain Audebert naquit à Orléans le 3 mars 1518 ; il célébra successivement dans trois poëmes différens les villes de Venise, de Rome et de Naples. Ces ouvrages où brille un talent poétique très-rare, lui attirèrent les plus grands honneurs et les distinctions les plus flatteuses. Le doge de Venise lui envoya le collier de l'ordre de Saint-Marc ; le pape Grégoire XIII le créa chevalier et citoyen romain, et le roi Henri III de France lui donna pour lui et sa postérité des titres de noblesse, et pour armoiries deux fleurs-de-lis d'or.

Bien qu'il ait chanté des villes étrangères, Orléans, sa ville natale, était toujours présente à sa mémoire et à son cœur. Il la célèbre en divers passages de ses poëmes ; ainsi à la fin de son poëme de *Parthenope*, il dit :

Dulce mihi natale solum quod nectar et ipsâ
Cœlesti Ambrosiâ magno contendat olympo,
Ut cui Larga Ceres plenis dat munera palmis
Gargara Post ponens, et opes profundal Iacchus
Primas et nulli, aut uni tibi, Creta, secundas.

Dans un autre poëme il s'écrie :

..... Ligeris magni claram qui prœnotat urbem
Ut que tuos lambit, turrita Aurelia muros
Terra beata soli genio, cœloque salubri
Ingentes regni medium cor et aurea sedes,
Dulce mihi natale solum, etc.

Il fut lié d'amitié avec Théodore de Bèze, Louis Alleaume et tous les hommes distingués de son siècle.

Louis Alleaume lui adressa plusieurs épîtres congratulatoires.

On a été quelque temps incertain sur l'époque précise de la mort de Germain Audebert, mais un manuscrit de la main de N. Audebort, fille propre de Germain, et trouvé dans les papiers de M. Jousse, conseiller au bailliage d'Orléans, fait disparaître tous les doutes. On y lit :

« L'an 1598, le samedy 6 décembre, sur les neuf heures du soir, mon père « que Dieu *appeçolve*, demeura malade et ne dura que jusqu'au vendredy « onzième dudit mois de décembre, et Dieu le retira à lui ce vendredy on- « zième, à sept heures du *matain*, et fust mon père Germain Audebert, prési- « dent et plus ancien esleu en la ville et eslection d'Orléans, et fust en son « état plus de cinquante ans. Il a été enterré la nuict de vendredy à venir au « samedy, et son cors mis en terre au cimetière devant le charnier sous la « galerie. »

Le même manuscrit rapporte la mort de Nicolas Audebert, fils de Germain, cinq jours après la mort de son père.

(H) François de Beauharnais, seigneur de la Grillère et de Villechauve, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, président au présidial et lieutenant-général au bailliage d'Orléans, d'une ancienne famille orléanaise, exerça sa charge pendant trente-sept ans avec une rare intégrité et une merveilleuse prudence.

Il fut élu en 1614 comme député du tiers-état aux états de Paris, et eut pour adjoints en cette députation, Guillaume Rousselet, bourgeois d'Orléans, ancien maire de la ville, et Augustin de l'Isle, lieutenant particulier à Châteaurenard.

Il avait succédé en la charge de lieutenant-général, à Giles Alleaume, il eut pour successeur, en 1635, son fils, légiste très-distingué.

(I) Germain Rebours, écuyer, seigneur de Villiers-le-Viézard, Chaussy et de l'Alleu, prévôt d'Orléans, publia plusieurs ordonnances de police fort sages sur la meunerie, la boucherie, la poissonnerie, la propreté et le bon entretien des rues, etc., puis d'autres ordonnances qui faisaient défense de jurer, blasphémer le saint nom de Dieu, de jouer à quelque jeu que ce soit les fêtes et dimanches, durant le service divin, de chanter chansons lascives et dissolues, de tenir brelans, jeux de quilles, cartes, dés et autres jeux semblables.

(K) Ancel était un négociateur fort lié avec Bongars, qui parle beaucoup de lui dans ses lettres, et à qui il dédia le recueil des historiens de la Hongrie (*Rerum Hungaricarum scriptores*), publié à Francfort en 1600.

(L) Paul Petau, né à Orléans en 1568, était parent de Bongars ; son mérite était si bien reconnu qu'il fut pourvu, dès l'âge de vingt ans, d'une charge de conseiller au parlement de Paris. Savant archéologue, il s'attacha à la recherche des médailles et des antiquités dont il forma une précieuse collection : il laissa aussi une riche et nombreuse bibliothèque. Il mourut à Paris le 17 septembre 1614.



Petau avait pris pour devise le vers suivant qui faisait allusion à son nom et à son amour pour l'antiquité, et qu'on retrouve au bas de son portrait :

Cùm nova tot quœrunt, nil nisi prisca Peto.

Le fameux Denis Petau était son petit-neveu.

(M) Jean Robert, savant jurisconsulte, était fort lié avec Etienne Pasquier, qui l'avait en grande estime. Il est célèbre aussi par les discussions qu'il avait eues avec l'illustre Cujas, dans lesquelles la passion les entraîna l'un et l'autre à mettre plus d'injures que d'argumens.

Jean Robert eut un fils, Anne Robert, non moins distingué que son père, dont les écrits furent très-répandus, et qui mourut en 1618. Il était contemporain de Raoul Fournier et de Jérôme Lhuillier ; je pense que c'est de lui que parle Boutrays, dont les éloges au reste peuvent s'appliquer au père et au fils.

(N) Guillaume Fournier, docteur-régent de l'université d'Orléans, outre plusieurs ouvrages de droit, avait publié un livre intitulé : *Commentaria in titulo de rerum significatione*, imprimé en 1583 chez Eloy Gibier. Il eut deux fils, Henri et Raoul, qui accrurent la gloire du nom de Fournier.

Raoul Fournier, le plus célèbre de ces deux fils, naquit à Orléans en 1562. L'esprit orné des écrits de l'antiquité, il fit paraître divers traités sur la jurisprudence, l'histoire, la morale, la littérature; les plus renommés de ces ouvrages sont la *Philosophie chrétienne*, le *Prédicateur*, le *Cento christianus*, où il chanta les merveilles de la religion chrétienne au moyen de vers empruntés à Ovide. Tous ses écrits respirent la morale et la piété la plus pure. Il fonda un établissement qu'il dota de mille livres de rente pour servir de retraite aux vieux prêtres de l'oratoire. Raoul Fournier était un des membres les plus illustres de la société académique créée par Nicolas de Heere. Il mourut en 1627.

Symphorien Guyon, qui avait été un des auditeurs de ses leçons de droit civil, fait de lui un éloge particulier.

(O) Jérome Lhuillier descendait d'une des plus anciennes familles orléanaises. En 1588, disent les manuscrits de dom Gerou, une chaire de professeur étant venue à vaquer dans l'université d'Orléans, par suite du décès de Guillaume Fournier, Jérôme Lhuillier se présenta pour la disputer, mais il trouva dans Raoul Fournier un compétiteur redoutable; en effet, ce dernier, élevé sous les yeux de son père, et formé de longue main à l'étude des lois, en possédait l'esprit et la pratique : il regardait d'ailleurs la place vacante comme un bien patrimonial qu'il ne pouvait se laisser enlever sans honte. Lhuillier, qui n'avait d'autre titre que son mérite, ne fut point effrayé du nom et du talent de son rival, et soutint courageusement la lutte. L'avantage fut longtemps indécis ; enfin, après plusieurs disputes également vives et honorables pour les deux compétiteurs, l'université, touchée de leur mérite respectif, adjugea la chaire à Fournier, mais à cette condition bien glorieuse pour son émule, que les émolumens seraient partagés entre eux, et que Lhuillier remplirait la première chaire qui viendrait à vaquer.

Il devint bientôt si profond dans l'étude des lois, que Cujas rendit publiquement hommage à ses lumières et à ses talents ; après avoir assisté à quelques-unes de ses leçons, il s'écria dans une espèce d'enthousiasme que c'était un soleil levant qui embrâserait toute l'Europe à son couchant.

Cependant ce savant modeste et peu soucieux de la gloire ne fit imprimer aucun de ses nombreux ouvrages.

Il mourut le 5 février 1633, doyen des professeurs de l'université; il fut inhumé dans l'eglise des Jésuites, dont il avait été de son vivant un des principaux bienfaiteurs. Il laissa même au collége des Jésuites d'Orléans, une somme de trente mille livres, en considération d'un fils unique qui était entré dans cet ordre, et par le motif qu'il avait donné pareille somme en dot à chacune de ses trois filles.

(P) LEGRAND était docteur-régent de l'université d'Orléans sous Henri IV et Louis XIII. A sa mort dix concurrens se présentèrent pour lui succéder : ce fut maître Jean Jourdain, qui obtint la chaire vacante, lequel fut privé plus tard de cette dignité pour avoir soutenu une thèse contenant des maximes contraires à l'autorité royale.

(Q) GUILLAUME CHARTIER était aussi docteur-régent en l'université de notre ville : ce fut lui qui harangua en 1595 le prince de Condé, qui était venu visiter Orléans, et en faveur duquel Henri IV avait mandé aux Orléanais de préparer une réception solennelle qui eut lieu le 26 novembre. On peut voir la harangue de Chartier dans François Lemaire.

(R) LELAICTIER, procureur du roi en la prévôté d'Orléans, avait réuni une superbe collection de fleurs qu'il cultivait avec le plus grand soin. Lemaire cite parmi les plantes qui faisaient l'ornement de son jardin, les couronnes impériales, les lis, œillets, tulipes, anémones, les orangers, citronniers, grenadiers, etc.

(S) Voici en quels termes SYMPHORIEN GUYON parle de Fougeu Descures : « En ce temps (1614) fut maire de la ville d'Orléans, l'espace de quatre ans, messire Pierre Fougeu, seigneur Descures et du Poutil, l'honneur et l'ornement de la ville d'Orléans, sa patrie. Il fut l'auteur de la noblesse de sa maison (c'est un bien plus grand honneur d'estre le premier que d'estre le dernier de sa noblesse) et eut grande part aux bonnes grâces des Roys Henri troisiesme, Henri quatriesme et Louis treiziesme qui l'emploièrent en la charge de mareschal général de leurs camps et armées ; en quoy il les servit avec une merveilleuse adresse et industrie ; et s'est touiours comporté avec tant de modestie dans tous les honorables emplois qui lui ont esté donnés, qu'il a gagné les cœurs et affections de tout le monde. Il a esté intendant des turcies et levées des Généralitez d'Orléans et de Bourbonnois, et a fait réparer les ponts et les levées qui avoient esté endommagés durant les guerres de la Ligue ; il a aussi fait réparer le quai et le perron du port de Recouvrance à Orléans, et a fait paroistre sa grande libéralité envers les églises ; car il a fait bastir l'église de Sainct-Jean-le-Blanc près les Capucins, pour ce qu'on

avait donné ausdits Capucins l'église paroissiale dudit lieu de Sainct-Jean-le-Blanc, l'église des Religieuses-de-la-Magdeleine, la Chapelle-de-l'Aumosne près Sainct-Paterne, une partie du cloistre des Carmes et de celui des Jacobins, a faict plusieurs autres réparations d'églises et plusieurs dons aux monastères, a procuré avec le sieur Doyen de la Saussaye l'octroy des deniers assignez par le Roi Henri quatriesme, pour la réédification de l'église cathédrale d'Orléans, et a pareillement procuré la réparation de l'église de Sainct-Euverte d'Orléans, de laquelle M. Charles Fougeu, son frère, estoit abbé commendataire. Bref, ce grand homme a orné et embelli la ville d'Orléans et s'est rendu signalé non tant par ces quatre beaux pavillons qu'il a fait bastir à Orléans près de l'église des Recollects, et par sa maison du Poutil qu'il a fait construire à Olivet, que par sa grande piété envers Dieu, sa miséricorde envers les pauvres et son affabilité envers tous ; et estant passé de cette vie mortelle le neufviesme jour de may de l'an mil six cens vingt-un, fut honoré par des obsèques très-solennelles, et grandement regretté par les Orléanois, qui honoreront toujours sa mémoire. »

(T) Gabriel de l'Aubépine, évêque d'Orléans, consacré le 28 mars 1604 par le pape Clément VIII, fit son entrée solennelle en sa ville épiscopale, le 14 septembre 1608, et délivra 95 prisonniers selon le privilége accordé aux évêques d'Orléans. C'était un prélat fort instruit en matière ecclésiastique, ainsi qu'il l'a prouvé par les différens ouvrages qu'il a publiés.

Il établit les Feuillans au monastère de Micy, à Saint-Mesmin, et admit à Orléans les PP. Recollets, les Minimes, les Oratoriens, les Jésuites, les Carmélites et les Ursulines.

Gabriel de l'Aubépine fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit par Louis XIII en 1619 : il avait été nommé député du clergé aux états de Paris en 1614 avec Charles de la Saussaye, doyen de l'église d'Orléans, et Charles Fougeu, abbé commendataire de Saint-Euverte.

Chargé en 1630, par l'assemblée du clergé, d'une mission auprès du roi Louis XIII, qui était alors aux extrémités de la France, il tomba malade à Grenoble et mourut dans cette ville le 16 du mois d'août.

(V) De tous les médecins que cite Raymond de Massac dans son panégyrique, le plus grand nombre est aujourd'hui complètement inconnu ; c'est vainement que j'ai fait des recherches pour retrouver les documens qui les concernent ; plusieurs cependant ont publié des ouvrages qui nous restent ; d'autres sont mentionnés dans les écrits du temps ; je dirai ce que j'ai pu recueillir sur ces derniers.

Louis Alleaume, dans une pièce intitulée *Soteria* (sorte de poëme qui avait pour but de célébrer le retour d'un malade à la santé), parle avec éloge de son médecin, Claude Asselineau, auquel il attribue un beau talent poétique. Effectivement, l'on voit à la suite du poëme de *Roma* de Germain Audebert, quelques pièces de vers signées des médecins Asselineau et Maillard.

E. Pellaut était médecin de la maison de Saint-Euverte; il existe aussi une

pièce de vers latins de lui dans le recueil en l'honneur de Michel Viole, *Violæi tumulus.*

Jean Deloynes, de la famille des Deloynes d'Orléans, publia la traduction du livre des os de Gallien, avec les *Commentaires* de Sylvius (Dubois), chez Eloi Gibier en 1571.

Guillaume Chrétien, né à Orléans, était le premier médecin du roi Henri II.

Israel Harvet composa un assez grand nombre d'ouvrages sur les matières médicales ; il avait embrassé avec ardeur les doctrines d'un médecin allemand nommé André Libarius ; la faculté de médecine de Paris ayant censuré l'ouvrage de ce docteur sur la chimie, Israel Harvet et Guillaume Baucinet, son collègue, se déclarèrent contre la censure, et le premier publia un écrit pour appuyer son opinion.

Israel Harvet était agrégé au collége des médecins d'Orléans, depuis le 30 novembre 1589.

Un sieur Joubert, médecin, soutenait à cette époque un singulier système ; il prétendait qu'on pouvait vivre sans manger, se fondant sur l'abondance des humeurs que renferme le corps humain. Un autre médecin de Poitiers nommé Citois, appuyait le sentiment de Joubert, en présentant pour exemple une jeune fille de Confolens, âgée de onze ans, qui, ayant échappé à une grave maladie, vivait depuis sans prendre de nourriture, s'occupait de tous les ouvrages de son état, et prenait même de l'embonpoint. Harvet réfute par plusieurs raisons le sentiment de Citois et prouve fort sensément que cette jeune fille ne pouvait vivre ainsi longtemps. Son ouvrage qui est dédié à Maillard, médecin du roi et doyen du collége des médecins d'Orléans, parut à Orléans chez Saturnin Hotot, en 1602, sous ce titre : *Confutatio causarum abstinentiæ puellæ confolentaneæ, à Francisco citesio, doctore medico redditarum, et apologiæ ab eodem pro Jouberto scriptæ. Authore Isr. Harveto, doct.-méd., Aurelianensi.*

Israel Harvet avait décidément l'esprit guerroyant, car une autre controverse s'éleva entre lui et un médecin d'Orléans sur l'usage du sirop de pavot; cette controverse donna lieu à la publication suivante d'Harvet :

Dispute touchant l'usage du sirop de pavot, entre Israel Harvet et Marin Grostête, sieur du Chesnay, médecin de la ville d'Orléans, 1624.

Jean Landré, médecin, suivait la carrière qu'avaient embrassée son père et son aïeul : il s'occupa principalement des affections des viscères. Nous avons de lui un livre intitulé : *Hydrologie, ou discours de l'eaue auquel est complètement déclarée la vertu des eaues médicinales, principalement de celles de Villeconte près Billon, et de Saint-Meaulps près Rion, en Auvergne ; par Jehan Landrey, Parisien, médecin du Roy. A M. de Heere, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, Orléans, Fabiau Hotot*, 1614, in-12.

Enfin, nous retrouvons encore le nom de Baudèce dans une anagramme que fit Emm. Tripault sur son nom latin *Petrus Baudetius*, d'où il fit sortir les mots : *Ut dies purus beat.*

Puisque nous sommes revenu involontairement à Emm. Tripault et à ses

anagrammes, nous terminerons ces notes par une épigramme du poète Colletet sur les anagrammatistes :

J'aime mieux sans comparaison
Ménage, tirer à la rame
Que d'aller chercher la raison
Dans les replis d'une anagramme ;
Cet exercice monacal
Ne trouve son point vertical
Que dans une tête blessée,
Et sur Parnasse nous tenons
Que tous ces renverseurs de noms
Ont la cervelle renversée.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT ;

Par M. Bimbenet.

Séance du 18 *décembre* 1857.

L'auteur de *l'Histoire et Antiquités de la ville et duché d'Orléans,* François Lemaire, a publié, vous le savez, Messieurs, le recueil *des Poëmes et Panégyriques de la ville d'Orléans,* imprimé par Maria Paris en 1646.

Dans ces temps déjà reculés, l'amour du lieu natal se produisait par les expressions les plus passionnées et les plus exclusives; il n'est pas hors du cadre de notre programme de rechercher la cause de ce sentiment qui, de nos jours, a tellement perdu de sa vivacité, qu'il semble menacé de bientôt disparaître.

Il faut l'attribuer aux institutions presque contemporaines de l'établissement féodal ; la tradition toute-puissante n'avait pas encore obéi à l'affaiblissement insensible de cette constitution; et les cités, les bourgs qui commençaient à s'apercevoir à la lueur d'une civilisation plus avancée, ne s'étaient pas assez distinctement vues pour se connaître et se juger.

La guerre entre les grands tenanciers, les invasions étrangères, l'avènement du protestantisme, la diversité des lois et des coutumes, l'absence de protection de la part du pouvoir public ; les libertés municipales sans homogénéité et diversement mises

en pratique ; la différence des conditions de l'union des provinces à la monarchie ; le fractionnement des classes de la société, parquées, séparées les unes des autres en corporations régies par des chartes et des priviléges particuliers n'appartenant pas aux mêmes corporations des autres villes ; la diversité du poids et de la mesure ; le système monétaire le plus vicieux ; tout concourait alors à entretenir une séparation radicale entre toutes les parties du territoire, et à le retenir dans un état de morcellement dont la conséquence était un sentiment universel d'antagonisme approchant de la haine.

Les provinces n'étaient pas encore suffisamment unies au centre de la monarchie ; les races étaient encore trop distinctes ; en un mot, la patrie n'était pas fondée ; et son amour ne pouvait s'étendre au-delà des limites du lieu natal, où se trouvaient concentrés toutes les affections, tous les intérêts et toutes les habitudes ; ce sentiment, réduit à ces étroites limites, remplaçait chez les modernes l'amour du *sol national,* qui avait animé les peuples de l'antiquité ; il n'en avait pas la grandeur, mais il en avait toute l'ardeur et toutes les jalousies.

De nos jours, nous tombons dans l'excès contraire, la centralisation et l'homogénéité de toutes les parties de l'administration publique, l'unité de la loi, de la monnaie, du poids et de la mesure ; la sécurité de la viabilité, sa rapidité magique ; l'expansion et l'éparpillement des membres d'une même famille ; la mobilisation de la fortune privée ; l'attrait des voyages lointains qui donne aux générations actuelles quelque chose du caractère nomade des générations primitives ; tout concourt à relâcher les liens qui unissaient l'enfant de la cité à la cité, les membres de la famille à la famille, l'intérêt privé à l'intérêt *commun ;* à détruire ces hautes influences locales attachées à l'ancienneté de l'origine et à la perpétuité de la résidence, et non-seulement la puissance de la tradition, mais la tradition elle-même, et, par conséquent, l'amour du lieu natal.

Si avec ce sentiment doivent disparaître de nobles avantages sociaux et de regrettables vertus publiques et privées, il faut peut-être s'en consoler en pensant que l'équité y a gagné ; que les riva-

lités qui divisaient le territoire ont disparu, et que la bienveillance a succédé à des querelles sans cause réelle; aussi désormais les villes peuvent prétendre à avoir leurs historiens, mais il faut qu'elles renoncent à avoir leurs panégyristes.

On peut suivre les nuances du progrès de l'esprit public à cet égard ; les villes, à la renaissance des lettres, ont eu, et c'est par là que la série de leurs écrivains a commencé, leurs panégyristes; ceux-ci ont été suivis par les historiographes (1), moyen terme entre le panégyrique et l'histoire. Espérons que dans un avenir prochain se montrera l'historien digne de ce titre.

Il n'est pas une ville importante qui n'ait eu ses panégyristes et ses historiens, mais ces derniers tellement animés, alors, de l'esprit des premiers, que les uns et les autres peuvent être rangés dans une seule et même classe d'écrivains; et c'est une observation qui n'échappa point à notre judicieux collègue, il n'hésite pas à considérer l'œuvre principale de François Lemaire comme un véritable panégyrique.

C'est à l'appréciation critique des ouvrages de cette nature que M. Baguenault a consacré ses dernières études.

Mais avant d'aborder son sujet il s'arrête un instant pour considérer l'antiquité de la ville d'Orléans attestée par le sens des deux noms qu'elle a successivement portés ; en cela il est fidèle à la tâche qu'il s'est imposée, car non-seulement elle a pour objet les panégyristes d'Orléans, mais Orléans même, et, de l'autre, ces deux noms suivant le sens que les auteurs dont il nous a entretenus, leur ont donné, participant du caractère élogieux de leurs ouvrages.

Il était indispensable de commencer par le nom de *Genabum*.

Tous nos annalistes anciens et modernes et tous nos panégy-

(1) MM. de Lucher et Polluche étaient de véritables historiographes, chargés, moyennant un traitement assez considérable, d'écrire l'histoire de la ville et de conserver les archives; cette situation était peu compatible avec une complète indépendance, aussi, M. Polluche ayant voulu conserver la sienne, perdit sa place, qui fut supprimée à cette occasion. C'est cette situation dépendante qui sépare l'historiographe de l'historien; les règnes ont leurs historiographes, les générations ont leurs historiens.

ristes s'accordent pour considérer Orléans comme étant l'antique *Genab ;* si ce ne sont Hotman, qui accorde ce nom à la ville de Gien, et le panégyriste d'Anglebermes, qui nous dit qu'il était controversé de son temps, que *Genabum* autrefois le célèbre marché des Carnutes, aujourd'hui le plus célèbre marché des lettres (*quod nobile Carnutum fuit emporium, nunc litterarum emporium percelebre*) soit la ville ainsi nommée par César; il n'ose prendre parti dans cette contestation ; il signale, il est vrai, l'analogie que notre ville offre avec celle décrite par le conquérant romain ; mais enfin l'identité de *Genabum* avec Orléans, et l'origine et le véritable sens de ce dernier nom lui paraissent tellement problématiques, qu'il finit par les abandonner à la décision de ses lecteurs. *Vos ut lubebit conjicite ignotam nominis originem.*

Mais, à cela près de ces savans, personne ne doute que l'ancienne *Genab* ne soit Orléans, et aucun n'a manqué de trouver dans ce nom composé, suivant les uns, d'un mot latin et d'un vieux mot populaire en France ; suivant les autres, de plusieurs mots latins, et enfin d'un mot latin et d'un mot grec réunis, un sens caractéristique des illustrations qu'elle a produites ou des avantages de sa situation.

Genabum viendrait donc du mot *Genius*, et du mot *bund,* l'un voulant dire *génie,* l'autre *fond,* d'où on serait autorisé à le traduire par ces mots : fondement du génie; à moins que la ville ne fût une fondation de Noé, appelé *Genius;* à moins enfin qu'il ne vînt des trois mots suivans : *gignens omne bonum*, engendrant toutes sortes de biens.

Ces étymologies contraintes, dues à l'ignorance absolue dans laquelle étaient nos pères des idiomes celtiques et gaëliques, et à la culture exclusive du grec et du latin, ont disparu pour faire place à l'explication du sens de ce mot par ces langues primitives.

Il est maintenant arrêté et définitivement admis que *Genabum* se compose de deux mots : l'un celtique, l'autre persan, le premier, *Gen*, qui veut dire pointe, tête, le second, *ab*, qui veut dire eau, cours d'eau, vaste étendue d'eau. *Genab* veut donc dire tout simplement : ville dominant le cours d'un fleuve ou une grande étendue d'eau.

Cette étymologie est justifiée par le véritable sens des mots commençant par *Gen: Gen es, Gênes; Gen ève* Genève, ne sont qu'une variété du mot *Genab.*

Il convient de s'arrêter ici : des recherches plus étendues sur ce point nous entraîneraient bien au-delà des limites que nous nous sommes tracées ; il suffit d'en déduire deux conséquences : la première, c'est que les Celtes tirent leur origine des contrées orientales; qu'ils ont quitté les plaines de la haute Asie, et que leurs idiomes se trouvent intimement unis par un lien de parenté avec le sanscrit ; le mot persan *ab* n'étant qu'une légère contraction du mot sanscrit *app,* tous les deux signifiant : *eau, fleuve, rivière* ou *étendue d'eau* (1).

La seconde, c'est qu'Orléans est bien l'ancienne *Genab*, ce nom ne pouvant convenir à la position de Gien-le-Vieil, et ce mot *Gien*, anciennement varié par ceux-ci : *Giemus, Gaiomus, Giomus*, *Gianus,* accusant un langage plus récent qui semble n'avoir rien de commun avec les idiomes celtiques dont *Genabum* avait conservé toute la pureté.

M. Baguenault recherche ensuite le sens que les anciens ont donné au mot *Orléans.*

Les uns ont trouvé son origine dans le nom de Marc-Aurèle, qui l'aurait embellie l'an 163; les autres dans le nom d'Aurélien, qui lui aurait rendu le même service en l'année 273; et enfin il en est qui lui attribuent ce nom comme le tenant de César, qui le lui aurait donné en l'honneur de sa mère *Aurelia.*

Les étymologistes ne se sont pas arrêtés là ; l'auteur du mémoire résume les abondantes et infécondes recherches auxquelles ce nom a donné lieu ; Orléans peut venir du mot *aerea* bien aérée , ou du mot *aurea ;* et de même que Lutèce vient du mot *Lutum,*

(1) Munster, livre II de la *Cosmographie*, nous révèle une particularité assez singulière : il dit que Genève, rebâtie par Aurélien, fut également appelée *Aurelia*, mais que l'usage lui a conservé son ancien nom. Ce rapprochement entre deux villes dont les noms anciens et nouveaux ont la même origine, est digne de remarque.

THIERRY ; — Henri MARTIN ; — *Vocabulaire* de MALTE-BRUN.

boue, fange, de même Orléans tire son origine du métal précieux, symbole de la richesse et des qualités éminentes de ses habitans.

Ici se manifeste l'ancien antagonisme qui divisait les villes ; Orléans est la ville dorée ou bien la ville réjouie et animée par l'air le plus vif et le plus pur ; Paris est la ville fangeuse, infecte et malsaine, ville de bruit, de boue et de fumée, comme l'appelle Jean-Jacques, dans un accès de misanthropie.

Mais l'esprit jaloux de la province était dans l'erreur, et Lutèce ne tire pas plus son nom du latin que *Genabum,* il vient de deux mots celtiques : *Louk-eith;* le lieu des marais; dénomination justifiée par celle d'un des quartiers les plus considérables de la capitale, alors en dehors de l'antique cité gauloise.

Orléans viendrait aussi du mot latin *aurea,* uni au mot grec *hèlios* , expression poétique de ses richesses matérielles et intellectuelles.

Ce n'est pas assez, Pyrrhus d'Anglebermes lui trouve une autre racine ; il emprunte la forme du doute, ainsi que nous l'avons fait observer, pour admettre le mot *aurea* comme étymologie du mot *Aurelia ;* mais bientôt il admet ce mot et le réunit à *Lilia aurèa lilia,* ce cœur sacré des Lys qui les réchauffe dans son sein toujours intacts, toujours persistans , toujours debout ; c'est pour cela, dit-il, que jusqu'ici elle a revendiqué pour elle le titre de ville très-fidèle entre toutes les autres. *Hæc sanctissima liliorum præcordia in sinu fovet, nunquam læsa, nunquam excessa, nunquam inversa. Ob id hactenus præcipuum fidelissimæ civitatis nomen inter alias sibi vindicavit.*

Ainsi, suivant d'Anglebermes, Orléans n'est que l'union intime de deux mots qui expriment celle du plus incorruptible des métaux, et de la fleur majestueuse, symbole de l'antique monarchie franque.

Que M. Baguenault nous permette de le dire, nous avons été étonné de lui voir passer cette étymologie sous silence ; elle eût été bien convenablement placée sous sa plume, lui qui porte, entre autres signes honorables, sur champ d'or une foi d'argent tenant fortement serré un lis épanoui de même métal.

Ces ingénieuses mais vaines définitions, précieuses au point

de vue de l'état de la science et de l'esprit public au temps de nos pères, sont peu dignes, il faut le reconnaître, de fixer l'attention du philologue et du savant.

Cependant il vient de paraître une nouvelle racine du mot *Orléans;* l'auteur (M. Bescherelle) d'un dictionnaire qui a la juste prétention d'être universel, sans avoir égard au mot latin *Aurelia*, mais ne prenant sans doute en considération que l'orthographe française du mot Orléans, enseigne qu'il est formé de la réunion de deux mots celtiques et d'un vieux mot français : *or*, qui veut dire bord, rivage ; *lez*, qui dans notre vieux langage voulait dire prés, et *anex,* qui en celtique veut dire *île;* ainsi Orléans voudrait dire : bord ou rivage près une île (1).

Nous ne pensons pas devoir insister sur cette nouvelle définition, et nous terminerons sur ce point en nous réunissant à ceux qui voient dans le mot Orléans une corruption du mot *Aurelia,* et en rattachant à celui de l'empereur Aurélien, ce nom que les habitans de la cité ont adopté soit en reconnaissance du bienfait qu'ils avaient reçu de l'empereur, soit en obéissant à l'autorité romaine toujours croissante dans la Gaule celtique, et aux efforts incessans qu'elle fit pour *dénationaliser* cette province.

Cette proposition est admise de la manière la plus absolue par un savant historien, Henri Martin, qui s'exprime ainsi à ce sujet : « Les cités gauloises respirèrent sous l'administration équitable « de l'empereur Aurélien; il revint en Gaule l'année d'après la « bataille de Châlons ; et dans ce voyage il élargit et reconstrui- « sit la ville de *Genabum* sur la Loire, la détacha de la cité des « Carnutes dont elle avait dépendu jusque là, l'érigea en cité et « lui donna son nom : *Aurelianum* ou *Aureliani,* Orléans (2). »

Ce premier point épuisé, nous arrivons avec l'auteur du mémoire aux quatre panégyristes orléanais.

Le premier d'entre eux, Pierre d'Anglebermes, savant jurisconsulte, littérateur classique distingué, nous a laissé un ouvrage de

(1) Déjà Rodulphe Glaber avait dit d'Orléans : *Dicitur Aureliana quasi* ora ligeriana.

(2) Lemaire cite un grand nombre d'anciens auteurs qui, tous, ont admis cette étymologie.

cette nature, écrit en latin avec une élégance accidentellement cicéronienne.

La critique que M. Baguenault se permet est balancée par un éloge; il trouve le style de l'écrivain beaucoup trop travaillé; mais il lui tient compte de son patriotisme qui l'engage à faire appel à toutes les ressources de l'éloquence pour mieux faire ressortir les mérites de la ville qu'il veut glorifier.

Qu'il nous soit permis de le dire, nous ne pouvons nous associer entièrement à ce blâme et à cet éloge qui ne seraient mérités qu'autant que d'Anglebermes eût appartenu à un autre siècle que le sien.

Cette recherche dans le style, cet appel à toutes les ressources de l'éloquence étaient tellement en usage, qu'elle appartient à tous les contemporains du panégyriste; son style travaillé, loin d'être un défaut, était une qualité qui devait le distinguer; la substitution du mot Pyrrhus au nom de Pierre; le latinisme des noms propres des érudits de ce temps, obéissant alors à un usage universel, et que nous signale M. Baguenault, viennent justifier l'excuse que nous serions tenté de proposer pour le reproche adressé au style de d'Anglebermes d'être trop travaillé.

Le peu de gré que nous lui savons de son patriotisme nous semble justifié par l'esprit de son époque et par quelques-uns des passages et des assertions de son œuvre.

Si nous examinons attentivement cette production, nous y découvrons le caractère d'un plaidoyer, sans doute provoqué par une de ces attaques très-fréquentes alors, et que nous avons le regret de ne pas voir complètement se découvrir à nos regards.

C'est donc très-judicieusement que M. Baguenault assimile le panégyrique à un *oratio pro urbe suâ.*

D'Anglebermes s'adresse évidemment à un adversaire, lorsqu'il dit en exposant les motifs qui l'ont conduit à faire le panégyrique d'Orléans : « Non pas que je veuille m'attribuer le titre d'orateur qui n'a été accordé à Rome qu'à la famille des Curions, je ne veux pas acheter par ce moyen la gloire dont tous se montrent épris et qui semble ne promettre rien que de facile, mais je veux montrer mon amour pour ma ville natale, et les sentimens de mon âme à

son égard ; donner en quelque sorte le signal du combat, et de cette entreprise que devront accomplir ceux qui nous suivront, et je dirai avec Pline-le-Jeune, il n'y a rien de plus avantageux que de combattre pour sa patrie ; et j'embrasse cette tâche avec d'autant plus de confiance que j'ai étudié le latin et commencé l'étude du grec sous Erasme, sous Emile et Aléandre, et sous plusieurs autres excellents docteurs auxquels aucun autre ne peut être comparé, et que je me suis livré à plusieurs autres genres d'étude. »

Certes, voilà bien une déclaration de guerre ; elle résulte bien de ces mots : *Ut ejus rei Capessendæ reliquis velut bellicum canam*, et de ceux-ci : *Considerans optimum esse augurium pro patriâ pugnare ;* l'athlète entre dans la lice, il s'est armé de toutes pièces, il s'encourage en se plaçant sous la protection des savans les plus illustres de son temps, et sous celle de son propre mérite.

Si donc nous trouvons dans son œuvre un éloge dont l'exagération passe toutes les limites du permis, il ne faut pas lui en savoir gré, son patriotisme n'a rien de sérieux.

Le sentiment d'antagonisme que nous reprochons à l'auteur se manifeste plus loin ; il vient de dire qu'il a étudié sous Erasme, sous Emile, sous Aléandre ; et lorsqu'il parle de l'université d'Orléans, qu'il ne peut louer, parce que l'expression lui manque pour faire son éloge, et qu'il se borne à mettre au-dessus des académies d'Athènes, il ajoute : « Là, en effet, étaient réunis Erasme pour la langue latine, Aléandre pour la langue grecque, Reuclin pour la langue hébraïque, et tous en particulier célèbres dans tous les autres genres de science, et Emile l'écrivain des fastes de la France, Budée, la gloire du nom français, que j'ai suffisamment célébré ailleurs, et tant d'autres hommes illustres et remarquables qui ont laissé des monumens impérissables de leur profond savoir. »

S'il fallait en croire ce passage, l'université d'Orléans aurait été le rendez-vous de tout ce que l'Europe possédait d'illustres professeurs, et son enseignement se serait étendu à toutes les branches de la science, tandis qu'il est hors de doute que la création de cette institution commencée en 1305 par le pape Clément V,

consommée en 1312 par Philippe-le-Bel, a opéré dès cette dernière époque la séparation la plus absolue entre l'étude du double droit et des lettres ; et que, si quelque mélange s'est encore manifesté entre les différens enseignemens jusqu'en 1337, à partir de cette année cette séparation est devenue définitive ; c'est ce que démontre parfaitement Lemaire (p. 52 et 53) et si on ose le dire ici, ce qui est très-clairement établi dans *l'Histoire de l'université de lois d'Orléans.*

Et d'ailleurs, il suffit d'avoir lu l'histoire de la vie et des ouvrages d'Erasme par de Burigni, pour être convaincu que cet illustre savant n'a jamais fait partie du corps universitaire et même du corps enseignant d'Orléans.

On y voit en effet qu'Erasme y fit un premier séjour de trois mois à la fin de l'année 1497, et qu'il n'y vint que pour fuir le fléau de la peste qui faisait alors de grands ravages à Paris ; qu'il retourna dans cette ville au commencement de l'année 1498 ; que, voulant encore fuir la peste qui s'était de nouveau déclarée à Paris, en l'année 1499, il se retira en Angleterre d'où il revint bientôt à Orléaus toujours pour éviter le séjour de la capitale que l'épidémie continuait à rendre dangereux, mais qu'il y resta peu de temps ; qu'en l'année 1500, il vint de nouveau à Orléans, où il ne resta que quelques mois pour revenir à Paris, parce que les leçons étaient si rares à Orléans qu'il ne pouvait y vivre sans le secours de ses amis.

Enfin, on acquiert la preuve par les détails dans lesquels entre à ce sujet l'historien d'Erasme justifiant ses assertions par la correspondance de celui-ci, qu'il passa la plus grande partie de l'année 1501 loin d'Orléans où il ne revint que pendant trois mois, et qu'il quitta au commencement de l'année 1502 pour n'y plus revenir.

Ces dates sont précieuses et démontrent jusqu'à l'évidence que le séjour d'Erasme à Orléans n'était qu'accidentel ; qu'il n'y donnait que des leçons particulières, qu'il n'était en aucune manière agrégé au corps universitaire, et qu'il ne peut être considéré comme ayant fait un cours public dans ce centre d'enseigne-

ment, depuis longtemps étranger à celui des lettres, de la philologie et de la philosophie.

Erasme était le plus nomade des savans; sans cesse en voyage, il ne s'arrêtait que lorsque sa santé l'y contraignait; il voyageait à ce point qu'il travaillait à cheval, le seul mode de transport en usage alors, et c'est ainsi qu'il a fait son remarquable *Eloge de la Folie.*

Ce qu'on vient de dire du séjour d'Erasme à Orléans est à bien plus forte raison applicable au savant Aléandre, que Louis XII attira en France en lui donnant cinq cents écus d'or d'appointement ; cet homme éminent ne vint de Venise à Paris qu'au cours de l'année 1508, où il professait le grec dans la matinée et le latin dans la soirée ; et à Orléans, qu'en 1512, chassé de Paris, comme Erasme dont il devint l'ennemi, l'avait été avant lui, par la peste qui le força même de se retirer dans la ville de Blois.

C'est donc par un abus étrange du séjour de ces deux illustrations dans notre cité, et des leçons qu'ils y ont données en passant, que le panégyriste de l'université rattache leurs noms à cette grande et célèbre institution.

Et cependant d'Anglebermes insiste et prétend qu'Érasme lui enseigna le latin et Aléandre le grec à l'université d'Orléans.

De Burigny, en extrayant la correspondance d'Erasme, nous apprend comment il avait été mis en rapport avec d'Anglebermes.

Érasme était d'une santé délicate, faible de corps, d'un esprit ardent, embrâsé de l'amour de l'étude et de la controverse ; il ajoutait, dit-on, à ces causes de graves et fréquentes indispositions, quelques habitudes d'intempérance.

Pendant son second séjour à Orléans, il se trouva dans la nécessité de consulter un médecin qui jouissait d'une grande réputation, Pierre d'Anglebermes, père du panégyriste orléanais; il en reçut, à titre de cadeau, mode d'acquérir que le grand Erasme affectionnait singulièrement, un vin aromatique dont l'usage lui procura un grand soulagement et dont il le remercia par une lettre écrite la veille de son départ (c'est la quatre-vingt-treizième du recueil de sa correspondance), elle exprime sa reconnaissance et contient la promesse que dès qu'il serait à Paris il veillerait sur

les études de son fils ; il tint parole. C'est donc à Paris et non à l'université d'Orléans que Pyrrhus d'Anglebermes étudia sous ce grand maître.

Comment concilier ces rapprochemens justifiés par la correspondance d'Erasme et les assertions de d'Anglebermes; il faut de toute nécessité choisir entre les uns et les autres ; et comme les premiers sont des faits historiques incontestables, que les secondes ne se rencontrent que dans une œuvre d'éloge systématique, composé et publié sous l'influence de l'esprit de rivalité qui divisait alors les cités et les grandes corporations, on ne doit voir dans celles-ci qu'une exagération de rhéteur, le résultat du désir immodéré de vaincre à tout prix dans une lutte engagée, et de glorifier une ville et une institution scientifique au détriment des autres villes et des autres institutions de même nature.

Tel est le sujet de la première partie du mémoire renvoyé à l'examen de votre section des lettres ; nous avons cru qu'il ne serait pas hors de propos de l'analyser avec détails, et qu'il était de toute convenance que les annales de notre académie continssent le tribut des efforts persévérans de ceux qui se livrent encore à l'étude, au sein de cette cité que les anciens appelaient la *ville de Sapience* pour la faire connaître depuis son antique origine jusqu'à nos jours, et fixer, aussi irrévocablement que possible, cette origine elle-même.

Enfin, nous avons saisi avec empressement l'occasion de nous unir à l'auteur d'un mémoire qui ne fait qu'ajouter à l'estime que nous avaient inspirée ses travaux antérieurs.

Nous irons rapidement dans ce qui nous reste à dire, rien ne pouvant donner une idée plus juste et plus étendue des ouvrages qu'il apprécie, que l'auteur lui-même de cette appréciation.

Il suffit de lire ce que notre collègue dit de la *Sylvula antiquitatum aurelianarum,* de Léon Tripault, qui par le titre au moins singulier qu'il a donné à son panégyrique, d'un sens assez difficile à saisir et à exprimer, nous donne l'idée de la nature plus subtile que judicieuse de son esprit.

De Raoul Boutrais, non moins passionné pour le panégyrique en vers latins que l'autre l'était pour l'anagramme, et qui célébra

successivement la ville de Paris, la ville d'Orléans dans son poëme intitulé : *Aurelia,* et sa ville natale, Châteaudun, dans son poëme intitulé : *Castellodunum.*

Ces deux panégyriques d'Orléans appartenant à des dates bien éloignées de celle du panégyrique de Pyrrhus d'Anglebermes, remontant à l'année 1517, tandis que celui de Léon Tripault est de 1573, et que celui de Boutrais appartient certainement au commencement du xvii[e] siècle, ont perdu, sous l'heureuse influence du temps et du développement des institutions publiques, ce caractère querelleur et exclusif facile à reconnaître dans l'œuvre du premier.

Léon Tripault s'exprime avec simplicité et sans exagération ; il ne parle pas de donner le signal de la guerre et de combattre pour sa patrie, il cède à un mouvement de l'âme qui le convie à signaler les avantages du sol orléanais, et ce qui recommande sa ville natale à l'attention et au respect des contemporains et de la postérité.

Raoul Boutrais obéit au même sentiment, d'autant plus dégagé de toute amertume qu'il est étranger à la ville qu'il célèbre dans ses vers, et que dans son impartialité il a rendu le même hommage à la ville de Paris, répandant ainsi la louange sur les cités où, sans doute, son savoir, le charme et la facilité de son esprit lui avaient assuré un accueil hospitalier et des relations affectueuses.

Ce dernier ouvrage a le double mérite de nous offrir l'hommage d'un étranger savant et lettré, rendu à la ville qu'il avait aimée par la seule raison qu'il l'avait habitée et qu'il avait pu apprécier les hommes éminens dans les sciences qui la peuplaient alors, dont il donne une liste précieuse, et ses richesses intellectuelles, industrielles et agricoles.

De Raymond de Massac, étranger aussi à la ville d'Orléans, qui nous fait connaître par son panégyrique placé sous le titre bizarre de : *Pæan aurelianus,* avec tous ces avantages célébrés par les auteurs qui l'ont devancé et suivi, celui non moins précieux de posséder une compagnie d'hommes savans dans l'art de guérir, en sorte que nous qui vivons près de trois siècles après lui et qui sommes entourés, comme l'étaient nos pères, de savans

docteurs en médecine, d'habiles opérateurs et de savans pharmaciens, nous puisons dans cette ancienne production du génie poétique de cet enfant d'Apollon, à un double titre, la pensée consolante que si le secours de la science médicale n'a manqué à nos pères et à nous-mêmes, elle se maintiendra florissante pour protéger la santé et prolonger la vie de nos enfans.

De Simon Rouzeau, l'*Hercule guespin*, dont la muse animée par le dieu du vin, célèbre ce produit abondant, et alors si justement aimé et recherché de nos coteaux.

Que pourrions-nous ajouter à ce que dit notre collègue, et comment entreprendre après lui de nuancer tout ce que ces trois poëmes peuvent avoir d'imperfections et de délicatesses.

M. Baguenault nous fait aimer ces productions qui étaient tombées dans l'oubli, en leur prêtant un charme qu'une simple lecture pourrait laisser échapper. Et c'est de lui qu'il faut dire ce que dit gracieusement Lemaire de lui-même : il a analysé ces ouvrages afin que le temps de son éponge insensible n'en effaçât la mémoire.

Peut-être pourrait-on lui reprocher trop d'indulgence et reporter quelquefois au *Commentaire* les mérites attribués aux textes; mais les anciens panégyristes de notre vieil Orléans ont bien droit à ces ménagemens, surtout ceux qui, nés hors de son enceinte, s'associent à sa gloire et à ses habitans, et la considèrent comme une ville d'adoption qu'ils veulent célébrer comme s'ils étaient ses enfans.

Ils donnent un démenti à ce que dit d'Anglebermes en commençant son panégyrique : et de même que la tunique est plus près du manteau, de même nos anciens fastes sont plus rapprochés de nous qu'ils ne le sont des étrangers, et à peine en trouverait-on un seul sur un grand nombre (si on en croit Lucien, écrivant l'éloge de son pays) qui ne préférât la fumée du foyer paternel au feu du foyer de l'étranger.

Cum ut tunica pallio proprior est, ita externis Œdepol nostra longè sint antiquiora, vix è multis unum reperias qui (si Luciano patriæ encomium describenti credas) patrium fumum externo igni prestantiorem non estimet.

Orléans a eu cette gloire de rencontrer des étrangers qui ont préféré la fumée de son foyer au feu du foyer paternel, c'est ce que le mémoire de M. Baguenault met en lumière, et s'il est l'œuvre d'un littérateur distingué, il est aussi l'œuvre d'un bon citoyen, il faut lui rendre ce qu'il donne à Pyrrhus d'Anglebermes.

Nous serions à bout de notre tâche si le mémoire ne se terminait par l'expression d'un vœu sur lequel nous devons appeler toute votre attention.

Après avoir payé un juste tribut à François Lemaire, d'abord pour son *Histoire des antiquités, Ville et Duché d'Orléans,* qu'il considère comme un panégyrique, et ensuite pour son édition des panégyristes orléanais ; rappelant la réédition de Cordier due à la généreuse initiative et aux presses savantes de deux de nos collègues, MM. Dupuis et Jacob, et l'entreprise toute patriotique et artistique de la conservation des monumens, due à la proposition du premier d'entre eux, il émet le vœu que l'on réimprime tous les anciens poètes orléanais ; il s'adresse à notre académie, à tous ceux qui, en dehors de son enceinte, s'intéressent aux sciences et aux lettres, et même à l'autorité municipale.

Il voudrait que l'on pût faire marcher de front la conservation des monumens historiques et celle des œuvres de l'intelligence.

Nous ne pouvons que nous réunir aux vœux de notre collègue ; l'un des moyens les plus efficaces de parvenir à leur réalisation, est certainement d'assurer dans la mesure de notre réglement la propagation de son mémoire et des notes biographiques dont il est accompagné.

RAPPORT AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE SUR UN OUVRAGE DE M. LE DOCTEUR COUDRET (1);

Par M. le docteur **Denys**.

Séance du 5 mars 1858.

Le titre de l'ouvrage dont nous avons à vous rendre compte laisse à désirer. Il n'en indique pas suffisamment la nature. Il s'agit moins en effet de considérer les phénomènes électriques apparens chez les animaux, que de rechercher l'électricité des parties à l'état pathologique, et surtout d'appliquer les données qui en ressortent au traitement des maladies. C'est un ouvrage de médecine plus encore que de physique médicale, où la discussion de hautes questions de thérapeutique montre l'habileté du praticien.

Pour ne pas dépasser les limites d'un simple rapport, nous laisserons de côté les détails thérapeutiques, ne relatant que la partie vraiment neuve et originale, et le champ sera encore assez vaste à parcourir.

Ce livre peut être divisé en deux parties : La première, d'expérimentation, renferme quatre-vingt-quinze observations plus ou moins détaillées.

La seconde est un résumé général des principales conséquences médico-physiologiques déduites des faits précédens. Elle contient la classification des médicamens en harmonie avec les élémens de la doctrine électro-médicale, des principes généraux sur la sensibilité et la sensation, le traitement de l'irritation, la nature et l'origine du choléra-morbus, enfin la solution de quelques

(1) *Recherches médico-physiologiques sur l'électricité animale*, 1 vol. in-8°.

problèmes de physiologie, de physique médicale et d'hygiène des tempéramens.

Dans un avant-propos d'une assez grande étendue, l'auteur nous offre des considérations purement scientifiques, mais nécessaires pour l'intelligence du reste de l'ouvrage.

Il n'explique pas l'action pathologique de l'électricité sur nos organes et les moyens de la contrebalancer, comme ses prédécesseurs, dans l'étude de cette partie importante de la physiologie.

L'électricité animale que personne n'a pu jusqu'à ce moment saisir, a donné lieu aux hypothèses les plus ingénieuses comme les plus opposées. La plus vraisemblable en rattacherait les phénomènes à ceux de la chaleur et de la lumière. La plus invraisemblable, au contraire, attribuerait à la même cause et les phénomènes électriques et les phénomènes vitaux.

Mais en dehors de toute opinion personnelle, faisons seulement remarquer combien l'électricité est répandue dans les trois règnes, et cette opinion, qui excita à un si haut point l'enthousiasme, aura besoin d'être mûrie encore, pour être admissible de nos jours. Pour apprécier avec exactitude le rôle de l'électricité dans les phénomènes organiques, il faudra même, après les travaux des physiologistes modernes, il faudra que l'expérimentation ait dit son dernier mot.

« Cependant, M. Coudret admet comme démontré que les
« nerfs sont de véritables conducteurs organiques, et qu'ils
« offrent à l'électricité, qui en est l'agent ou le principe moteur,
« deux ordres de courans : l'un du cerveau aux organes, et
« l'autre des organes au cerveau. Le fluide électrique est, sui-
« vant son opinion, le même que le fluide nerveux. »

Or, Messieurs, qu'il nous soit permis de vous rappeler qu'en 1840, sans avoir connaissance de l'ouvrage de M. Coudret, nous cherchions à établir, par des preuves anatomiques, physiques et physiologiques, l'analogie de ce que nous appelions alors l'agent nerveux et l'agent électrique.

Mais combien nous sommes plus réservé aujourd'hui.

Avec les partisans de l'identité de la force nerveuse et du fluide

électrique, nous invoquions surtout la faculté singulière des poissons électriques (la torpille, la gymnote) comme argument en faveur de l'intervention de l'électricité dans les phénomènes de l'innervation, en disant que ce qui n'est qu'à l'état rudimentaire chez l'homme, existe exceptionnellement à un haut degré de développement chez les animaux.

Mais avant de se hâter d'attribuer, avec des modifications de quantité, aux autres animaux, le fluide reconnu chez les poissons électriques, il faut remarquer d'abord que, pour produire des effets réellement électriques, ces poissons sont munis d'appareils spéciaux.

D'autre part, si l'identité que les électro-nervistes s'efforcent d'établir entre le principe nerveux et l'électricité était réelle, devrait-on trouver dans leur mode de propagation une différence aussi importante que celle qui est signalée?

Car il résulte des expériences cette différence essentielle entre l'électricité et le principe actif des nerfs, que l'une est transmissible par le névrilème ou les ligatures, et que l'autre ne l'est point.

Enfin, puisque les courans électriques les plus faibles sont loin de suivre les ramifications des nerfs, comme fait le principe nerveux, puisqu'ils sautent au contraire avec la plus grande facilité, sur les parties voisines, quand celles-ci leur offrent le chemin le plus court pour se rendre à l'autre pôle, le principe nerveux se comporte dans les nerfs tout autrement que l'électricité.

On serait donc fondé à conclure : 1° qu'il n'existe aucune preuve directe et certaine en faveur de l'hypothèse des courans électriques dans le système nerveux; 2° que le fluide électrique et la force nerveuse ne sont pas identiques.

Mais qu'importe la rigueur de ces conclusions, relativement au mystérieux rapport qui unit l'électricité à l'influx nerveux, si l'électricité est en effet l'un des élémens essentiels de l'activité vitale, — un excitateur spécial de cette force inconnue, et si par un développement accidentellement exagéré, elle est la cause principale de phénomènes morbides qui constituent l'état inflammatoire?

Or, il n'est guère possible de douter que l'électricité ne soit le

principe essentiel du mouvement et de l'activité de l'organisme ; quelle que soit d'ailleurs sa nature, et l'un des élémens les plus indispensables, entretenant par la voie des nerfs, quel que soit ce mode, entre toutes les parties et le cerveau, les relations nécessaires à leurs fonctions respectives — et alors il ne saurait y avoir dans l'économie animale le moindre dérangement organique, sans que cet agent n'y participe.

Voilà pourquoi les pathologistes en ont si généralement admis l'existence, sans en avoir pourtant déterminé la nature.

Il résulte en outre des expériences de M. Coudret : 1° que toute partie douloureuse ou enflammée dégage une quantité notable d'électricité probablement plus grande que dans l'état normal; 2° que tout moyen propre à soustraire ou à neutraliser directement le fluide, produit alors les effets antiphlogistiques et sédatifs les plus salutaires.

Voilà deux grands faits, deux faits fondamentaux.

Il ne s'agira donc plus, pour conjurer le trouble de l'élément nerveux, de rétablir dans le siége de la douleur l'équilibre supposé rompu entre les deux fluides naturels dont l'excès ou le défaut ont semblé jusqu'alors constituer le désordre; il faudra soustraire l'excès de l'électricité elle-même formée par la réunion des deux fluides.

Quoi! toujours communiquer de l'électricité, partout des appareils propres à exciter les organes! La pile de Volta, la machine électrique à roue, la bouteille de Leyde, l'auge de M. Andrieux, la brosse galvanique, le bain électrique et une multitude d'autres moyens analogues!...

Dans les maladies chroniques, par exemple, certaines paralysies, quand la peau, le système nerveux, l'organisme tout entier manque d'activité et d'énergie, il est reconnu que l'électricité ou la force excitante qui en émane est en défaut, il est logique et pratique d'y ajouter par des appareils — et le fluide prudemment communiqué donne des résultats favorables.

Pourquoi le fluide ne serait-il pas en excès dans certaines inflammations — et pourquoi alors ne serait-il pas aussi logique d'employer des appareils pour en soustraire?... Cependant, par

un vice de tradition, on applique le même mode de traitement à des formes pathologiques opposées. On ajoute toujours de l'électricité.

Il faut arriver jusqu'à M. Fozembas, de Bordeaux, pour le triomphe de la soustraction de ce fluide.

Voilà précisément le but de l'ouvrage de notre confrère.

C'est de vulgariser une méthode précieuse pour enlever aux organes l'excès d'électricité qui les surexcite.

Voyons cette méthode d'expérimentation dont la priorité est acquise à M. Fozembas, M. Coudret ayant le mérite d'avoir répété les expériences sur une vaste échelle.

Après avoir satisfait d'abord aux indications thérapeutiques ordinaires qui doivent être continuées concurremment avec les moyens recommandés par la science, l'auteur applique sur les parties enflammées, pour soustraire de l'électricité, l'électromoteur médical dont nous lui empruntons la description.

C'est une boîte en verre ou en toute autre substance isolante, d'une forme et d'une étendue variables, suivant les effets que l'on veut produire. Cet instrument présente intérieurement, dans sa partie la plus profonde, une double surface métallique continue dont l'inférieure seule visible est hérissée d'un grand nombre de pointes d'acier très-acérées. Une petite ouverture pratiquée à son sommet donne passage à un cordon conducteur, long de plusieurs pieds et destiné à faire communiquer la surface métallique supérieure avec le sol. Sa base par laquelle il doit être en rapport avec les parties malades, fait une saillie un peu plus considérable que les pointes dont nous venons de parler, afin que la peau soit à l'abri de ces mêmes pointes — et pour que cette protection soit encore plus parfaite, un petit réseau de soie très-clair est étendu entre les bords qui constituent cette base. Enfin le tout se termine par un ou plusieurs bandeaux de soie propre à tenir l'instrument, simple ou composé, exactement appliqué sur les parties malades.

Il importe d'agir à proximité par l'influence des pointes, pour que leur action soustractive ou neutralisante ait le plus de puissance possible.

L'instrument est maintenu pendant un temps variable, une heure, terme moyen, et l'on obtient des effets sédatifs.

Toutefois, comme il n'est point en médecine de remède dont l'emploi n'ait besoin de certaines précautions préparatoires, l'électro-moteur ne fait point exception à cette règle. Il est placé sous la même loi que tous les autres agens de la thérapeutique. C'est pourquoi il est physiologiquement nécessaire de préparer ou de seconder son action par l'usage des moyens usités. Aussi les saignées, les sangsues, les dérivatifs, les purgatifs, le sulfate de quinine et la thérapeutique prophylactique ou curative sont-ils pour lui de puissans auxiliaires.

Aussi bien faudra-t-il savoir proportionner habilement le nombre et l'activité de ces appareils à la violence et à l'extension du travail inflammatoire.

Il est évident, d'après ce qui a été dit, sur le mode d'action de cet instrument, qu'on ne peut en attendre de bons effets que dans les cas d'excitation et de fluxion active. Il a été appliqué avec succès à l'ophthalmie surtout, à l'érysipèle de la face, à la céphalalgie, la migraine, les dérangemens de la menstruation, les affections rhumatismales et à quelques affections névropathiques, etc., etc.

En parcourant avec attention les quatre-vingt-quinze observations consignées dans cet ouvrage, les unes particulières à l'auteur ; les autres, les plus nombreuses, communiquées par des confrères jaloux d'expérimenter avec l'électro-moteur, la plupart appuyées d'expérimentations répétées sous les yeux d'irrécusables témoins, il sera difficile de ne pas reconnaître l'efficacité de l'électro-moteur.

Au reste, quelque opinion que l'on ait sur cette théorie de l'électricité animale qui n'est plus à l'état de problème pour M. Coudret, on lira toujours cet ouvrage avec l'intérêt qui s'attache naturellement à la série des faits qui l'appuient. Ce travail ramène utilement l'attention sur un sujet délicat, tour à tour repris, négligé, et qui ne mérite certainement pas l'oubli. Il prête un nouveau mode d'explication à des phénomènes obscurs; en sorte que ce qui avant cette découverte n'avait

encore été qu'un objet d'incertitude et de doute, une théorie plus ou moins spécieuse, prenant désormais le caractère des vérités les mieux démontrées par suite d'expérimentations ultérieures, deviendrait bientôt, pour la médecine, l'un des principes les plus féconds, pour la thérapeutique, un nouveau et précieux moyen d'une application facile et peu dispendieuse.

M. Coudret témoigne des craintes sur l'avenir du procédé médical de la neutralisation électrique, il redoute de légères et fausses interprétations.

Mais qu'il se rassure : cette heureuse sagacité d'esprit qui apprécie la valeur d'une doctrine, et cette bonne foi scientifique qui assure toujours un bon accueil à la vérité, n'est pas encore bannie du sein des mortels. Au contraire, elle survivra à la tyrannie du préjugé et de la routine, pour le triomphe des innovations utiles.

Rien ne peut altérer l'autorité de l'expérience ni détruire les conséquences naturelles d'une vérité de fait.

Votre section de médecine est d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu d'accorder à l'auteur le titre de membre correspondant qu'il sollicite. Quant à nous, condisciple, en 1827, de M. Coudret, alors élève interne de Récamier, à l'Hôtel-Dieu de Paris, convaincu que nous sommes par ses recherches sur l'électricité animale, qu'il a continué à marcher dans la carrière médicale avec la distinction qui a signalé ses premiers pas, nous n'hésiterons pas à le déclarer digne de tous vos suffrages.

RAPPORT SUR LES ENVOIS FAITS A LA SOCIÉTÉ PAR LES ÉTATS-UNIS ;

Par M. G. Baguenault de Viéville.

Séance du 5 mars 1858.

Chargé par vous de prendre connaissance de différens envois qui vous ont été faits par les États-Unis d'Amérique, je viens vous rendre compte de cet examen.

Ces envois se composent :

Des mémoires et des bulletins de plusieurs sociétés savantes qui demandent à entrer en relation avec vous.

De rapports administratifs et de travaux particuliers pour lesquels on sollicite votre adhésion et vos sympathies.

Nous parlerons rapidement de ceux qui n'ont qu'un intérêt secondaire ou local.

J'ai eu l'honneur, l'année dernière, de vous donner verbalement quelques détails sur trois volumes que le secrétaire du bureau des patentes (ou brevets d'invention) des Etats-Unis vous avait envoyés par l'entremise de M. Alex. Wattemare, directeur de l'agence centrale des échanges internationaux; je vous ai fait connaître le but de cette institution qui est d'encourager l'industrie par l'exposition des nouvelles inventions, leur analyse, le jugement porté sur leur mérite, et le privilége de les exercer seul et d'en tirer profit pendant un certain temps.

Je vous ai annoncé que les deux premiers volumes étaient consacrés aux arts mécaniques et industriels, et le troisième exclusivement réservé à l'agriculture : que de très-bons articles insérés dans ce dernier volume prouvent que cette contrée se tient parfaitement au niveau des progrès agricoles de notre hémisphère, mais que plusieurs avaient pour objet des cultures locales, telles que celle du coton ou des espèces de céréales ou de fourrages propres à la climatologie du pays et qui réussiraient peut-être moins bien sous une autre latitude ; qu'enfin, ce volume contenait aussi quelques études d'une application plus générale, et nous aurons lieu d'y revenir.

La commission des prisons disciplinaires de Boston vous a aussi transmis trois gros volumes de rapports qui lui ont été faits depuis 1826, rapports pleins d'intérêt, mais sur lesquels il ne reste rien à dire depuis le bel ouvrage de MM. de Beaumont et de Tocqueville sur le système pénitentiaire aux Etats-Unis.

Viennent ensuite quelques mémoires et travaux particuliers.

Une réclamation fort étendue du docteur Morton, sur la *découverte des propriétés anesthétiques de l'éther.*

Un vol. in-4° sur la *direction de la navigation dans les mers qui baignent le continent américain,* par le lieutenant Maury.

Deux volumes sur la *géologie des terres qui avoisinent le Lac Supérieur, dans l'Etat de Michigan*, par MM. Forster et Whitney.

Le rapport des travaux de la 4e session de la *société américaine formée pour l'avancement de la science.* Cette société, établie dans un but où tendent tous les efforts généraux et particuliers en Amérique, ainsi que nous le verrons plus loin, est créée sur le modèle des congrès scientifiques de France. Elle cherche, par des réunions nomades et périodiques, à nouer des rapports entre tous ceux qui cultivent la science dans les différens Etats de l'Union, à imprimer aux efforts individuels une impulsion uniforme, et à donner aux travaux des savans plus de facilité et surtout plus d'utilité.

Cette 4e session a été tenue à Newhaven, dans le Connecticut.

Les sociétés sédentaires dont nous avons reçu les envois sont au nombre de trois :

1° L'académie des sciences naturelles de Philadelphie. Cette société, qui date de 1812, nous fait connaître ses statuts, son organisation, la liste de ses membres titulaires et de ses membres correspondans depuis son origine, parmi lesquels nous voyons beaucoup de savans français.

Pour attirer davantage l'attention du monde savant, elle envoie le catalogue des crânes humains que renferme son cabinet d'histoire naturelle, catalogue dressé par M. Aidken Mengs, bibliothécaire de la société.

Cette riche collection avait été formée par le docteur S. Georges Morton ; elle fut après sa mort achetée à ses héritiers, au prix de 4,000 dollars (21,680 fr.), par une société de quarante-deux honorables citoyens, qui en firent don au musée de Philadelphie. Elle doit avoir beaucoup de prix pour les anatomistes. Les mille trente-cinq crânes dont elle se compose, sont pris dans toutes les races d'hommes, et divisés en différens groupes, Caucasiens, Mogols, Malais, Américains, Nègres, races mêlées, etc., avec leurs formes, leurs dimensions, l'indication du sexe, et souvent

du caractère et de la position sociale des individus auxquels ils ont appartenu.

Enfin est joint à l'envoi le compte-rendu des séances de la société dans la dernière année, duquel il ressort que plusieurs sociétés scientifiques françaises, entre autres celle de Lyon, sont entrées en relation avec elle.

Parmi les travaux de cette société, on remarque un article sur le *Guano* et un autre sur l'*Aluminium,* où les recherches de M. Sainte-Claire Deville, notre compatriote, sont justement appréciées.

Le second envoi nous est fait par l'académie des sciences de Saint-Louis. Cette académie, qui a été fondée récemment à Saint-Louis, dans l'Etat de Missouri, nous adresse son premier bulletin; elle désire faire un échange de ses travaux avec les nôtres. Elle nous expose sa constitution, ses réglemens, son objet qui est l'avancement de la science et l'établissement à Saint-Louis d'une bibliothèque et d'un musée; enfin, les procès-verbaux de ses séances depuis son organisation.

Les sciences qui y sont traitées et professées, sont :

L'ethnologie, — l'anatomie comparée, — la mammalogie, — l'ornithologie, — l'erpétologie et l'ichtyologie, — la géologie, — l'entomologie, — la botanique, — la paléontologie, — la minéralogie, — la physique, — la chimie, — l'embryologie.

Parmi les publications insérées dans ce premier cahier, on remarque une étude sur la *glycérine* (substance composée de carbone, d'hydrogène et d'oxigène qu'on extrait des huiles et des graisses en les saponifiant par les alcalis, et découverte en 1779 par le chimiste allemand Scheele).

Une dissertation sur des restes de mastodonte; une autre sur des briques trouvées dans les fouilles de Ninive, et sur lesquelles se trouve une inscription assyrienne que le savant dissertateur est parvenu à déchiffrer, et qui fait remonter ce débris à vingt-trois siècles.

Un article sur les anciens tombeaux indiens.

Enfin, la description d'un puits artésien récemment creusé à Saint-Louis par MM. Belcher, raffineurs. Ce puits, exécuté à

leurs propres frais, est de quatre cents pieds plus profond que celui de Grenelle, et a coûté trois fois moins. Cette description est suivie d'une analyse géologique des couches de terrain qu'on a traversées, et de la température de l'eau à différentes profondeurs.

Plusieurs planches dessinées avec soin illustrent ce numéro.

La société vous demande acte de réception de cet envoi, et elle prie que ceux qui lui seraient faits à titre d'échange le soient par l'entremise de *l'Institution Smithsonienne.*

Le troisième envoi et le plus remarquable nous vient précisément de cette *Institution Smithsonienne* dont je vais exposer l'origine.

Il y a douze années environ, mourut un riche Anglais nommé James *Smithson,* qui légua toute sa fortune aux Etats-Unis de l'Amérique, à la condition de fonder à Washington un établissement qui porterait son nom, et aurait pour objet d'augmenter et de propager les connaissances parmi les hommes. Le gouvernement fédéral accepta ce legs; et le 10 août 1846, le congrès passa un acte qui chargeait le président et les principaux membres du pouvoir exécutif d'aviser aux moyens d'organiser cet établissement sous le nom d'*Institution Smithsonienne,* et de nommer un conseil d'administration pour accomplir le vœu formulé par le testateur.

Ce conseil fut composé d'abord de trois membres de droit, savoir : le vice-président des Etats-Unis, le grand-juge de la cour suprême et le maire de Washington, puis de douze autres membres, lesquels choisirent un secrétaire et des agens pour la direction de toutes les opérations de l'établissement.

La somme léguée étant fort considérable, il fallait que les moyens d'exécution répondissent à la libéralité du testateur; on résolut donc d'employer la moitié des fonds à la construction d'un vaste bâtiment qui servirait de siége à la direction, et de dépôt à tous les instrumens et documens nécessaires pour acquérir la science.

Pour donner une idée de l'importance de ce bâtiment, il suffira de dire qu'il a quatre cent quarante-sept pieds de longueur sur une largeur de cent soixante; qu'il renferme une salle de lecture

pour deux mille personnes, un vaste musée d'histoire naturelle, une riche bibliothèque, indépendamment de différens cénacles pour les lectures publiques, les salles d'études, les cabinets d'instrumens, les bureaux du secrétariat, etc., etc., et qu'il a coûté à bâtir la somme de 318,727 dollars (1,727,500 fr. de notre monnaie).

La seconde moitié de la somme léguée fut destinée, conformément au vœu du donateur, à étendre et à propager les connaissances scientifiques. Pour atteindre le premier but, il fallait stimuler tous les hommes d'étude à faire des recherches et des découvertes et préparer des récompenses pour toutes les vérités mises au jour, et les faits nouveaux acquis à la science.

Pour travailler avec plus de fruit à élargir le cercle des connaissances, il était nécessaire de connaître le point de départ, d'avoir des documens positifs sur l'état de la science dans le pays; il fallait enfin faire un inventaire intellectuel des différens degrés de l'instruction.

Il y avait un moyen assuré d'arriver à ce but, c'était de faire le relevé de toutes les bibliothèques des différens Etats de l'Union; de savoir la quantité de livres qu'elles contenaient, d'examiner et de comparer entre eux tous les catalogues. Le bibliothécaire de l'Institution Smithsonienne, M. Ch. Jewett, se chargea de cette tâche laborieuse; il entra en correspondance avec tous les centres d'instruction, et ne négligea rien pour obtenir toutes les informations requises; car les documens auraient été incomplets et insuffisans s'ils n'avaient porté que sur la quantité des livres; il fallait encore connaître le caractère de ces livres, le nombre de lecteurs qui fréquentent les bibliothèques et la nature des ouvrages qui étaient le plus recherchés, et dans le cas où ses réglemens autorisaient à les prêter en dehors, quels étaient aussi le nombre et le caractère des livres le plus fréquemment demandés; quels étaient même chez les libraires les ouvrages qui se vendaient le mieux et qui restaient le moins longtemps aux étalages.

Il fallait, de plus, avoir le nombre des manuscrits, des livres rares et précieux.

Et pour que rien ne manquât au but qu'on voulait atteindre, on prit encore des renseignemens détaillés sur les collections particulières; car, quelle que soit la richesse d'un établissement public sous ce rapport, quelques sommes qu'il ait à dépenser pour s'étendre et se compléter, il est certains ouvrages qu'une administration peut difficilement obtenir, qui ne sont plus dans le commerce, que beaucoup d'or même ne peut procurer, mais que la patience seule d'un amateur parvient à découvrir, ou que souvent même le hasard lui livre, quand toutes ses démarches ont été vaines. En Amérique, ces collections existent nombreuses, et les possesseurs mettent tous une noble émulation à ne point garder en avares ces richesses accumulées, mais au contraire à les rendre accessibles à tous. C'est ainsi que le colonel Peter Force, qui a réuni la collection la plus complète d'ouvrages relatifs à l'Amérique, ouvre généreusement cette large source de connaissances à tous ceux qui veulent y puiser.

Grâce à cet esprit libéral et grâce au travail de M. Jewett, l'Institution Smithsonienne qui aujourd'hui sait ce que le pays possède, cherche à se procurer ce qui lui manque, et peut diriger avec sûreté les hommes d'étude vers tous les documens qui leur sont nécessaires.

Il résulte des renseignemens reçus par M. Jewett, et ce fait pourra vous intéresser, qu'en 1850, les bibliothèques publiques des Etats de l'Union, non compris celles des écoles, renfermaient en total 2,201,632 volumes (1), et que sur 703 bibliothèques :

271	contenaient plus de	.... 1,000 volumes.
198	—	de 1,000 à 5,000
175	—	de 5,000 à 10,000
43	—	de 10,000 à 20,000
11	—	de 20,000 à 50,000
5	—	de 50,000 et au-dessus.

(1) En 1833, suivant les calculs de M. Bossange, 180 villes dans nos 86 départemens (Paris à part), avaient des bibliothèques, et le nombre total des volumes dont elles étaient formées, montait à 2,600,000.

Parmi ces derniers étaient :

Celle du congrès et celle de l'athénée de Boston, de chacune.................................. 50,000 volumes.

Celle du collége de Yale, à Newhaven (Connecticut), de.......................... 50,481

Celle de Philadelphie, de............... 60,000

Celle de l'université d'Harvard, à Cambridge (Massachussets), de.................... 84,200

Quant aux moyens de répandre les connaissances, on jugea qu'il n'y en avait pas de plus puissans que des publications périodiques, non point limitées à Washington ou aux Etats-Unis, mais étendues à tout le monde savant; et ce mode de propagation avait l'avantage de mettre l'Institution Smithsonienne en relation avec toutes les sociétés éclairées de l'univers, et au moyen d'échanges, d'amener à la bibliothèque de l'établissement le répertoire scientifique le plus complet qui soit au monde, ce qui, en peu d'années, a porté à plus de 15,000 le nombre des livres de choix de cette bibliothèque.

Dans un plan primitif on avait distribué les connaissances et les matières à étudier en plusieurs classes et catégories : les sciences, la morale et la politique, la littérature et les beaux-arts. Mais le caractère national l'a emporté, et ce plan n'a été suivi qu'en partie.

L'esprit des Américains du nord est avant tout positif : le citoyen des Etats-Unis est mal à l'aise dans l'atmosphère des fictions et des utopies ; il fait peu de cas des rians mensonges de la poésie, des élégances de la littérature, encore moins des nuages et des obscurités de la métaphysique. Aucun peuple n'est moins idéologue; il aime le grand jour, et les argumens qui l'entraînent sont généralement appuyés sur la table de Pythagore. Aussi voyons-nous chez eux peu de poètes, encore moins de philosophes, mais beaucoup de savans.

Les sciences qui y sont étudiées de préférence sont :

Les sciences physiques et mathématiques, — l'ethnologie, —

l'archéologie locale, — la paléontologie, — la géologie, — l'histoire naturelle dans toutes ses divisions.

Rien n'égale le zèle que les Américains apportent à l'étude de cette dernière branche de connaissances; c'est elle qui a fourni le plus de contributions aux recueils publiés de l'*Institution Smithsonienne*. Aucuns détails ne leur semblent à dédaigner, ils les traitent tous avec une conscience infatigable. « Que le ridicule et la censure se portent ailleurs, dit le secrétaire-rapporteur, à propos d'un mémoire sur l'*ovologie* ou l'histoire et description des nids et des œufs de tous les oiseaux de l'Amérique, mais au contraire, que gloire et honneur rejaillissent sur celui qui cherche avec persévérance à mettre au grand jour l'ordre, l'harmonie et la beauté de la plus petite portion de la création divine. Une vie entière, vouée exclusivement à l'étude d'un insecte, n'est pas une vie inutile. Aucun animal, quelque insignifiant qu'il paraisse, n'est isolé ici-bas, mais il fait partie du système de la nature et est gouverné par les mêmes lois générales qui régissent les êtres les plus imposans du monde organisé. »

Dans les neuf volumes in-4° qui ont déjà paru et que possède notre bibliothèque, volumes où le luxe du papier et de l'impression, la belle exécution des planches, sont en rapport avec la richesse de l'établissement, se trouvent différens mémoires fort remarquables, dont je nommerai quelques-uns pour vous donner une idée du genre d'étude qui a prévalu jusqu'à ce jour :

Etat et description complète des anciens monumens de la vallée du Mississipi, résultant des fréquentes explorations de MM. Squiers et Davis.

Archéologie des Etats-Unis, ou esquisse historique et bibliographique des nouvelles recherches faites sur les anciens monumens.

Observations sur l'histoire et l'archéologie du Mexique.

Mémoire sur le Mosasaurus et sur trois nouvelles espèces de reptiles antédiluviens trouvés en Amérique.

Mémoire sur une nouvelle classification des insectes, d'après la nature de leurs métamorphoses successives.

Nouvelle contribution à l'histoire naturelle des poissons d'eau douce dans l'Amérique du Nord.

Description des plantes recueillies en Californie, par le colonel Frémont.

Description de la collection de plantes faites dans le Texas et le nouveau Mexique, par M. Ch. Wright.

Histoire des algues marines de l'Amérique du Nord.

Mémoire sur les changemens géologiques survenus à la surface de la terre depuis la période tertiaire, et sur les érosions occasionnées par les rivières et les fleuves.

Mémoire sur l'intensité relative de la lumière et de la chaleur du soleil, daus les différentes latitudes de la terre.

Mémoire sur les progrès de la chimie moderne.

Ce dernier ouvrage, entrepris sous la direction et aux frais de l'Institution Smithsonienne, est un résumé des articles des revues scientifiques publiées depuis dix ans en Angleterre, en France et en Allemagne. C'est un traité succinct de la chimie appliquée aux arts industriels dans ses découvertes les plus récentes; c'est une sorte de programme du grand ouvrage de M. Dumas.

Tous ces mémoires faits avec beaucoup de soin ont mérité l'approbation bien précieuse de savans tels que Brewster, Faraday, Liebig, de Humboldt et autres.

Il est encore une science dont l'étude est fort encouragée dans les Etats de l'Union américaine, c'est la météréologie; et cela s'explique naturellement dans un pays exposé à des grands phénomènes de la nature, orages, tremblemens de terre, trombes, ouragans, etc., dont nos latitudes tempérées ne nous présentent que des images affaiblies. A ce sujet, les volumes de l'Institution Smithsonienne nous fournissent deux mémoires importans, l'un sur les effets d'une trombe qui a passé dans l'Etat d'Indiana en 1852, l'autre sur les aurores boréales et sur une suite d'observations auxquelles elles ont donné lieu. Mais il est un autre point de vue sous lequel la science météorologique y est étudiée, c'est dans ses applications à l'agriculture, et comme ce sujet peut

intéresser la société et particulièrement la section dont j'ai l'honneur de faire partie, je m'y arrêterai plus longtemps.

L'Institution Smithsonienne qui ne s'occupe que subsidiairement des questions agricoles, n'a pas traité elle-même directement ce sujet; elle l'a abandonné aux publications du bureau des patentes; mais l'article est le résultat de travaux faits en commun, et la rédaction en a été confiée au secrétaire même de l'Institution Smithsonienne; elle peut donc à bon droit en réclamer la participation.

L'auteur part de ce principe qu'il y a un ordre de faits qui, quoique inconstans dans leur isolement, présentent dans leur ensemble une règle presque sûre, une loi réputée invariable : le monde est rempli de ces faits : il est incertain pour chacun de nous, s'il mourra telle ou telle année ; mais il est certain que dans un espace de dix, vingt, trente années, il mourra tant de personnes dans une contrée. Nul ne peut affirmer si l'enfant qui va naître dans sa maison sera un garçon ou une fille; mais on peut certifier que sur un million de naissances, il y aura une proportion donnée et à peu près exacte de filles et de garçons. Il en est de même dans l'ordre moral pour les crimes commis, pour les jugemens prononcés : on sait que sur cent personnes accusées, il y aura soixante et une condamnations en France et soixante et onze en Angleterre, etc., etc. Ces faits que l'observation et les statistiques ont révélés, peuvent s'appliquer également à l'étude des phénomènes atmosphériques, et du faisceau des constatations isolées on a pu faire sortir une loi générale et presque mathématique.

La culture d'une contrée doit donc être conduite selon les règles et les observations les plus généralement constatées dans l'état de l'atmosphère, selon l'état le plus persévérant du ciel, selon le degré général de la chaleur, selon le rayonnement plus ou moins grand du soleil dont l'action chimique est si bien avérée aujourd'hui, selon enfin le climat du pays qui peut varier d'un point à l'autre même lorsque ces points sont très-rapprochés, par suite de circonstances et de conditions locales.

Et réciproquement, le climat d'un pays peut être modifié par le

genre de culture qui y est pratiqué, bien qu'à la première vue il paraisse absurde de supposer que l'homme avec ses faibles moyens puisse avoir quelque action sur les agens physiques qui déterminent la chaleur ou l'humidité : mais quoiqu'il ne puisse ni diriger les vents, ni changer l'ordre des saisons, il peut, en altérant les conditions sous lesquelles opèrent les forces de la nature, modifier les résultats et les produits. Ainsi la disparition d'une forêt sur un terrain donné, expose le sol au rayonnement plus immédiat du soleil et augmente de beaucoup la puissance de l'évaporation. Le drainage d'un pays marécageux peut avoir une influence immense sur sa température, en donnant un écoulement souterrain aux eaux superflues qui refroidissaient la surface de la terre, en la rendant plus perméable aux impressions de la chaleur et aux autres influences atmosphériques.

La présence ou la disparition des grandes masses de végétation sont donc loin d'être indifférentes à la climatologie d'une contrée. S'il est quelquefois avantageux de défricher le sol pour le rendre à la culture et à la production des plantes nécessaires à la vie de l'homme, souvent aussi ces masses de végétation sont essentielles pour opposer une barrière à la violence de certains vents, ou pour soutirer et absorber les miasmes insalubres de l'atmosphère.

A défaut de raisonnement l'histoire est là pour démontrer l'influence de la culture et de la végétation sur la température et la richesse d'un pays. Ninive et Babylone, autrefois si célèbres par leur luxe et leur civilisation, Palmyre et Balbec par leur magnificence, n'offrent plus au voyageur que la désolation au milieu des ruines qui attestent leur grandeur passée. On sent que la main de l'homme s'en est retirée. Le pays de Chanaan que la Bible nous présente comme le plus fertile de la terre, est aujourd'hui privé de végétation. Depuis donc que par les révolutions humaines ou par les desseins de la Providence, la population a disparu de ces contrées, depuis que les forêts de cèdres qui les protégeaient ont été détruites, rien ne fait plus obstacle à l'invasion des sables, et, affranchi des épais rideaux qui l'arrêtaient, le vent qui s'embrâse aux ardeurs du désert y amène la misère, la souffrance et la stérilité.

C'est sur cette conviction de l'importance des connaissances météorologiques que le gouvernement des Etats-Unis a organisé un système d'observations qui embrasse tous les points du territoire de l'Union, et que les sociétés savantes ont été appelées à seconder ce nouveau genre d'études. L'Institution Smithsonienne a pris une large part à ce mouvement, et des sommes importantes ont été mises par elle à la disposition de ses nombreux agens pour l'acquisition d'instrumens indicateurs perfectionnés, baromètres, thermomètres, pluviomètres, etc., qu'on a d'abord fait venir de Paris et de Londres, et qu'on a ensuite parfaitement exécutés sur les lieux mêmes ; puis elle a fait dresser des relevés et des tableaux où l'œil peut saisir en un moment le résultat d'observations d'un grand nombre d'années.

Nous ne quitterons pas cette question de la météréologie sans mentionner un autre article du rapport du bureau des patentes sur les effets du tonnerre, où le nom d'un de nos honorables collègues, M. le comte de Tristan, est cité sur la même page que ceux de Faraday, de Cavendish et d'Arago, pour les observations particulières qu'il a faites sur la marche des orages en France.

Nous avons dit qu'indépendamment des mémoires et transactions insérés dans ses volumes , l'Institution Smithsonienne avait organisé des salles pour des lectures et des conférences sur divers sujets ; dans le rapport des travaux de l'Institution, présenté en 1855 par le secrétaire, se trouve l'analyse d'une lecture de M. Morris de Baltimore, sur l'application de l'histoire naturelle à l'agriculture et au jardinage. Nous retrouvons le même sujet traité dans une excellente notice du docteur Ruschenberger, *sur l'Origine et les Progrès de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie,* et quelques détails que nous allons vous donner sont puisés indistinctement dans l'un et l'autre de ces mémoires.

Aujourd'hui les tendances de la science dans l'Amérique du Nord sont éminemment utilitaires : on ne cherche pas seulement à faire de la science pour la science, mais à lui donner un but pratique. La botanique, par exemple, ne consiste plus exclusivement à distinguer entre elles les formes variées de la végétation, et à les reconnaître par des noms tirés du grec et du latin ; elle

ne se borne plus à ranger le monde végétal en classes, familles, genres et espèces, selon des systèmes plus ou moins ingénieux, mais elle s'applique surtout à étudier la physiologie des plantes, à nous faire connaître leur mode de croissance, le genre d'aliment qui leur convient, les fonctions de leurs différentes parties, les circonstances qui influent sur leur vie organique. Elle nous apprendra qu'elles tirent leur subsistance de la terre au moyen de racines dont la fonction est de choisir les sels ou les autres substances qui entrent dans la composition de leurs tissus, et qu'au moyen de leurs feuilles elles aspirent l'air qui est essentiel à leur nutrition, et conséquemment à la circulation de la sève.

Ces notions sont précieuses pour l'agriculteur dont le principal but est de connaître les meilleurs moyens de nourrir les plantes qu'il produit pour la subsistance de l'homme, ou pour les arts et l'industrie ; ce sont elles qui l'aident à choisir le sol, l'exposition, le genre de soins les mieux appropriés à chaque variété pour obtenir une abondante récolte.

La simple connaissance même de certaines plantes peut lui fournir des indications utiles et le guider dans le genre de culture qu'il doit suivre. La *fougère* lui dira que sa couche de terre végétale est profonde. Le *carex,* que le sol est argileux et les eaux stagnantes sur le sous-sol. L'apparition de la *bruyère*, que sa terre est assez reposée, le *jonc,* que le drainage y est nécessaire, le *caltha palustris*, qu'il est temps d'arrêter l'irrigation de sa prairie, etc., etc.

Il en est de même pour les autres branches de l'histoire naturelle, pour celle principalement qui regarde l'étude des insectes et des oiseaux. Cette étude est d'un avantage incontestable à l'agriculture et à l'industrie.

C'est par elle que Linnée prévint la destruction de toutes les pièces de charpente des chantiers de la marine de Suède, par la découverte d'un petit insecte (*cantharis navalis*), qui perçait le bois et le réduisait en poussière ; qu'il arrêta les envahissemens de la mer en retenant le sable des rivages par la multiplication d'une faible plante (l'*arundo arenaria*).

C'est ainsi que certains oiseaux qu'on avait cherché à détruire

comme nuisibles aux fruits et aux grains, ont été depuis reconnus extrêmement utiles, en ce qu'ils dévorent les insectes qui font un dégât bien plus considérable.

« Laissez, laissez vivre les oiseaux, nous dit encore un naturaliste américain (M. Alex. Wilson), ce sont les meilleurs amis de l'homme. S'ils nous font perdre quelques grains de blé, ils détruisent également la graine des plantes préjudiciables à nos récoltes, et surtout les insectes funestes à la santé de l'homme et à la vie des plantes; ils nous réjouissent par la gaîté et la mélodie de leurs chants, et de plus, ils nous offrent le plus touchant modèle de l'amour conjugal et des soins que nous devons à nos enfans. »

Enfin, c'est conséquemment à cette idée qu'un certain Anglais, bien loin de chercher à prendre les taupes dans ses champs, offrait une récompense pour toutes celles qu'on lui apporterait, persuadé que ces animaux dans leurs explorations souterraines, détruisaient une immense quantité de larves et de coléoptères qui vivent aux dépens des arbustes et des graminées.

Après cette rapide analyse des envois qui vous ont été faits par quelques sociétés transatlantiques, je n'ai plus besoin de vous faire remarquer avec quelle ardeur les études scientifiques sont poursuivies dans l'Amérique du Nord, avec quel intérêt le progrès y est accueilli, avec quelle munificence les nouvelles recherches sont provoquées et encouragées. La donation de Smithson n'est point un fait isolé. Plus récemment, en 1848, John Jacob Astor légua par son testament, à la ville de New-York, sa patrie, 400,000 dollars (2,068,000 fr.) pour y établir une bibliothèque publique.

Indépendamment de 100,000 dollars (542,000 fr.) qui furent donnés il y a quelque temps à l'observatoire d'Harvard (Cambridge, Massachussets), l'honorable Josiah Quincy vient de lui adresser dernièrement 10,000 autres dollars (54,200 fr.) pour publier les observations qui y seront faites. M. Appleton a légué, en 1854, une somme pareille de 10,000 dollars pour la publication des mémoires de l'académie américaine.

Enfin, une dame d'Albany, miss Blandina Dudley, vient d'ho-

norer dignement la mémoire de son mari, en attachant son nom à la fondation d'un observatoire pour lequel elle a donné 58,000 dollars (plus de 300,000 fr.). Nous devons ajouter que l'observatoire *Dudley*, qui a pour directeur l'habile astronome M. Gould, a dignement inauguré son établissement par la découverte d'une des cinq comètes qui ont été signalées en 1857.

Cet élan de générosité, pour propager la science, s'étend à toutes les classes et à toutes les circonstances. Un muséum, un cabinet d'histoire naturelle vient-il à se former? les dons y abondent de toutes parts, et en quelques années il est riche et presque complet. Une collection importante est-elle à vendre? les citoyens aisés se disputent l'honneur de l'acquérir pour en faire don à leur ville. Un travail important vient-il à se publier par souscription, chacun s'empresse de concourir à sa vente. Le docteur Agassiz de Cambridge prépare en ce moment un ouvrage scientifique qui doit former dix volumes in-quarto; le prix de souscription est de 120 dollars (650 fr.). Le nombre des souscripteurs s'élève déjà à plus de trois mille : et l'Institution Smithsonienne dont les collections ont fourni une partie des matériaux nécessaires à cette publication, et qui a fait elle-même graver les planches de plusieurs mémoires qui y seront englobés, bien qu'elle perde pour un certain temps la précieuse collaboration du docteur Agassiz, s'applaudit du concours qu'elle a prêté à cette laborieuse entreprise.

C'est donc, Messieurs, comme moyen de répandre les connaissances, que l'Institution Smithsonienne offre ses travaux en échange à toutes les sociétés scientifiques bien organisées. Vous connaissez ses ressources et son désintéressement ; il n'y a donc point à s'inquiéter de la différence des formats, de l'importance des mémoires, du luxe des gravures : elle donne sans mesurer, elle reçoit de même. Toutes les communications qu'on a à lui faire parvenir doivent être adressées décachetées et sans frais à M. Hector Bossange, son agent, quai Voltaire, à Paris; elles sont par lui dirigées sur Washington, aux dépens de l'*Institution*, qui se charge en outre d'envoyer sans frais à son agent tous les mémoires qu'elle destine à la France.

Les envois qui lui sont faits par les académies européennes sont répandus par elle dans toute l'Amérique, elle désire les recevoir aussi complets que possible. Dans le cas où il n'y aurait point de publications à lui adresser, elle réclame avec instance et reçoit avec gratitude les livres doubles des bibliothèques, surtout ceux qui traitent des transactions scientifiques, ou encore des échantillons d'histoire naturelle. Elle réclame particulièrement pour le bureau des patentes tous les ouvrages qui traitent des arts et des nouveaux procédés mécaniques et toutes les publications qui auraient rapport à l'état et aux progrès de l'agriculture, continuant elle-même à offrir en échange tous les travaux semblables qu'elle aurait à sa disposition.

Nous pensons qu'on ne peut trouver qu'honneur et profit à correspondre avec les sociétés américaines aussi bien constituées, et quant à l'Institution Smithsonienne en particulier, quarante-sept sociétés françaises, dont trente de province, sont déjà en relation avec elle, et c'est avec un vif sentiment de satisfaction que nous avons vu inscrite parmi ces dernières, la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

OBSERVATIONS DE RÉSECTION PARTIELLE DE L'OS MAXILLAIRE SUPÉRIEUR, POUR L'EXTRACTION DE POLYPES VOLUMINEUX DES FOSSES NASALES, DU PHARYNX ET DU SINUS MAXILLAIRE ;

Par M. le docteur VALLET.

Séance du 19 *mars* 1858.

Pour arriver d'une manière certaine à la guérison d'un polype occupant ces différentes régions, il est indispensable pour le chirurgien d'acquérir une connaissance exacte du lieu de son implantation et de la direction de ses divers embranchemens.

Sans cela, les opérations pratiquées pour son extraction ne seraient la plupart du temps que palliatives.

Tous ceux qui se livrent à la pratique de la chirurgie savent combien il est difficile d'obtenir des notions exactes à cet égard ; et cependant, sans elles, l'opérateur est forcé d'agir au hasard et sans avoir pu se tracer de règles fixes.

La lecture des observations que nous ont transmises Ledran et Levret, confirme ce que j'avance, en nous faisant connaître leurs tentatives multipliées et le plus souvent infructueuses.

La ligature que ce dernier a mise surtout en honneur, en proposant des instrumens plus ou moins ingénieux, est une ressource insuffisante, même avec les perfectionnemens si variés qu'on leur a fait subir, lorsqu'on doit agir contre un polype volumineux et à branches multiples.

L'arrachement que Dupuytren avait adopté presque exclusivement, produisait presque toujours des succès incomplets, quoiqu'il le fit précéder d'opérations préliminaires.

Les mêmes erremens avaient été suivis par les chirurgiens jusqu'à nos jours, lorsque, reconnaissant l'insuffisance de ces procédés pour arriver à une guérison solide, quelques-uns plus hardis ou mieux inspirés, cherchèrent à se frayer une voie plus sûre en mettant complètement à découvert le siége de la maladie.

M. Flaubert fils, de Rouen, ayant à traiter un polype volumineux naso-pharyngien que son père avait essayé d'enlever à plusieurs reprises et sans succès, à l'aide de la ligature et de l'arrachement, se décida à pratiquer l'ablation de l'os maxillaire supérieur, sain et en totalité, pour découvrir le mal plus largement et le détruire ainsi à sa racine.

Le succès répondit à son attente ; cette opération, quoique assez mal accueillie alors par les chirurgiens et par la presse médicale, trouva cependant des imitateurs, et bientôt, marchant sur les traces du chirurgien de Rouen, MM. Michaux, de Louvain, Robert et Maisonneuve pratiquèrent la résection du maxillaire supérieur dans des cas semblables.

Dans sa séance du 1er décembre dernier, l'académie de médecine recevait de M. François, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, la communication intéressante d'une pareille tentative suivie de réussite.

Ces faits, répétés à des intervalles assez rapprochés, ne semblent-ils pas indiquer une tendance à adopter d'une manière générale ce mode d'opération dans le traitement de cette affection ?

En présence d'une opération aussi grave par elle-même et par ses suites, ne doit-on pas rechercher un autre moyen d'arriver à un résultat aussi satisfaisant, en tentant, pour la guérison des polypes de cette nature, un procédé opératoire qui, d'abord, fasse courir aux malades moins de dangers, et qui, ensuite, les mette à l'abri de ces troubles fonctionnels qu'éprouvent les organes en rapport avec cette partie de la mâchoire supérieure.

M. Nélaton, sans doute, avait été frappé de ces fâcheux inconvéniens, lorsqu'il a mis en pratique un procédé dont Manne, d'Avignon, avait en quelque sorte indiqué le premier temps, mais dont il doit néanmoins être regardé comme l'inventeur.

Ces réflexions m'ont conduit à chercher s'il ne serait pas possible de mettre à découvert le siége des polypes et de les détruire à leurs racines, en ayant recours à une opération à la fois plus simple dans son exécution et moins grave dans ses conséquences.

La résection partielle du maxillaire supérieur m'a paru pouvoir atteindre ce but.

Cette modification qu'indiquait M. Gosselin aux chirurgiens, en 1850 (1), n'avait point été mise en pratique par ceux appelés à faire une opération semblable ; quoique déjà cette résection partielle du maxillaire supérieur eût été exécutée avec succès par A. Bérard et par M. Michon pour d'autres maladies, et par M. Huguier pour un polype carcinomateux des fosses nasales.

Les observations suivantes viendront confirmer la valeur de ce précepte et enhardiront, j'ose l'espérer, les chirurgiens qui auront à traiter à l'avenir des polypes avec embranchemens multiples, s'étendant à la fois aux fosses nasales, au pharynx et au sinus maxillaire.

(1) Thèse de concours pour la chaire de médecine opératoire.

Première observation. — Rosier (Alphonse), âgé de neuf ans, de Bonny (Loiret), ayant toujours joui d'une bonne santé avant le développement de l'affection actuelle , issu de parens sains et qui n'ont jamais présenté de symptômes de maladie cancéreuse, est entré à l'Hôtel-Dieu d'Orléans le 25 octobre 1857.

Ce petit malade est atteint depuis trois ans d'un polype dont l'existence n'a été reconnue au début que par la saillie qu'il faisait dans la fosse nasale gauche, et par les épistaxis auxquelles il donnait lieu.

On avait essayé à plusieurs reprises de l'en guérir en faisant des tentatives de ligature et d'arrachement qui chaque fois furent suivies d'hémorrhagies abondantes.

Sous l'influence de ces essais, et surtout depuis le dernier, la tumeur avait paru faire des progrès plus rapides.

ÉTAT ACTUEL. — Le côté gauche de la face présente une déformation très-marquée. La racine du nez est soulevée et aplatie. L'angle interne de l'œil est aussi refoulé en haut; cependant il n'existe pas de larmoïement.

Un prolongement de la tumeur ressemblant à un polype muqueux vasculaire, remplit toute la fosse nasale gauche, qui est également soulevée et très-élargie ; il occupe toute sa cavité en refoulant fortement la cloison vers la narine droite qui se trouve ainsi entièrement obstruée. Un autre prolongement s'étend dans la cavité du sinus maxillaire qu'il rend proéminente dans sa partie antérieure devenue plus large et bombée, sans offrir toutefois d'amincissement dans la paroi osseuse.

Cette saillie se prolonge jusqu'à l'éminence molaire qui est déjetée en arrière, jusqu'à la fosse zygomatique et au-dessus de l'arcade dentaire qui soulève la portion de la lèvre correspondante.

En arrière, la tumeur apparaît dans le pharynx, tend fortement le voile du palais en le projetant en avant ; elle dépasse son bord libre , surtout à gauche.

Cette portion du polype saigne avec une grande facilité dès qu'on l'explore à l'aide du doigt.

La tumeur n'a donné lieu à aucun trouble cérébral. L'ouïe et la vue sont intactes ; la déglutition se fait péniblement ; la phonation est altérée. L'odorat est complètement aboli, et le petit malade ne peut plus respirer que par la bouche.

Son état général annonce une constitution grêle et un développement moins avancé qu'il ne l'est ordinairement à cet âge.

L'aspect extérieur indique un commencement d'anémie dont on se rend facilement compte par les pertes de sang abondantes qui ont toujours suivi les tentatives d'arrachement.

Dans ce cas l'indication ne peut être douteuse ; la maladie devait être enlevée en totalité ; et pour atteindre ce résultat, une des premières conditions de l'opération était de mettre la tumeur largement à découvert, afin de reconnaître ses points d'implantation, de les détruire et de favoriser ainsi l'extraction des diverses branches qui la composent. En un mot, il était nécessaire d'avoir recours à une opération complexe.

Le 4 novembre 1857, en présence de mes collègues de l'Hôtel-Dieu et de plusieurs confrères de la ville, l'enfant, sans être soumis à l'action du chloroforme, est couché la tête très-élevée et solidement maintenue par un aide.

Une incision verticale, commençant un peu au-dessus et en dedans de l'angle interne de l'œil, est dirigée jusqu'à la lèvre supérieure qu'elle divise, en longeant le côté gauche du nez.

Un premier lambeau comprenant tout ce côté externe de la lèvre, est disséqué en mettant à nu l'os maxillaire supérieur jusqu'au-dessous du rebord orbitaire. Un second, contenant la lèvre et toute la portion gauche du nez, est séparé jusqu'à la ligne médiane et déjeté à droite en laissant apercevoir la portion volumineuse du polype qui occupe toute la fosse nasale.

A l'aide de la cisaille de Liston, la branche montante du maxillaire est divisée à sa base. Une seconde section est faite à un centimètre au-dessous, et avec la gouge et le maillet ces deux sections sont prolongées sur la lame osseuse antérieure du sinus maxillaire, et réunies par une section verticale en ayant soin d'éviter les vaisseaux et les nerfs sous-orbitaires.

Cette portion osseuse est enlevée, ainsi que l'apophyse montante de la base au sommet qui n'adhère que faiblement.

La cavité du sinus et toute la fosse nasale devenues béantes, laissent à découvert le polype dans une grande étendue et permettent d'aller à la recherche de ses points d'insertion.

La branche nasale, arrachée avec les doigts, il devient facile de reconnaître qu'il est implanté par un large pédicule sur le cornet moyen, s'étendant jusqu'à l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde gauche à laquelle il était intimement uni.

Il est possible alors de le détruire avec les ciseaux courbes et le bistouri boutonné; saisi ensuite avec les pinces de Muzeux, et après quelques fortes tractions, la branche occupant le pharynx, et la plus volumineuse, peut être extraite. Celle logée dans le sinus maxillaire est ramenée ensuite avec facilité.

Les diverses parties du polype rassemblées représentent une tumeur du volume d'un œuf de poule, piriforme; la petite extrémité correspondant à la portion nasale et la plus grosse à la portion faisant saillie dans le pharynx.

Son organisation offre tous les caractères de celle des polypes fibreux.

A part quelques vaisseaux ouverts dans la dissection du lambeau externe, la perte de sang a été peu considérable.

Les pédicules paraissant complètement détruits, nous jugeâmes inutile d'avoir recours à la cautérisation ou à la rugination.

Le polype enlevé, on aperçoit une large cavité formée par le sinus maxillaire et toute la profondeur des fosses nasales et du pharynx communiquant ensemble.

Après quelques momens d'attente, la suture entortillée est pratiquée de la lèvre à l'angle de l'œil. Six points de suture mettent en contact les lèvres de la plaie.

SUITE DE L'OPÉRATION. — Le premier jour, le petit malade est calme et prend du sommeil qui n'est plus accompagné de ce bruit de ronflement auquel donnait lieu l'occlusion des fosses nasales. Il avale avec facilité des boissons et du bouillon.

5ᵉ Jour. — Nuit tranquille, — bouillon répété plusieurs fois dans la journée, — pouls calme.

6ᵉ — Un peu de rougeur s'étant manifestée à l'extrémité supérieure de la plaie et autour de la première épingle, celle-ci est enlevée, — pouls à peine fébrile, — le malade respire facilement la bouche fermée, — deux soupes lui sont accordées.

7ᵉ — La troisième et la cinquième épingles sont retirées, et les lèvres de la plaie sont solidement réunies, — l'adhésion de la surface interne des lambeaux est achevée.

Aucun écoulement ne se fait par la fosse nasale, — la joue est légèrement tuméfiée, — la nourriture est augmentée.

8ᵉ — Il s'exhale par la narine une mauvaise odeur qui cesse après quelques injections d'eau légèrement chlorurée, répétées deux fois par jour.

La dernière épingle est enlevée, la réunion est complète.

La région correspondante au sinus maxillaire s'affaisse, et cette partie du visage reprend sa forme normale. Les os propres du nez qui étaient fortement soulevés sont revenus à leur position naturelle.

Le malade guéri reste encore pendant un mois en observation, — au moment de son départ il n'existe aucun larmoiement.

Deuxième observation. — Peu de temps après, entre à l'Hôtel-Dieu (25 décembre 1857), le nommé Barré (Maxime), jeune garçon, âgé de 15 ans, habitant Ardon, village des environs d'Orléans, d'une petite stature, corps grêle ; cependant d'une assez bonne santé jusqu'au moment où l'affection a commencé à se développer.

A l'instant de son entrée, nous constatons l'existence d'une production grisâtre dans la narine gauche et s'avançant jusqu'à son ouverture.

Elle a refoulé à droite la cloison des fosses nasales, sans cependant obstruer entièrement la narine droite. Le nez est soulevé du côté gauche. Il existe un larmoiement habituel, et l'œil gauche fait saillie en avant en présentant un léger strabisme. La vue de ce côté est néanmoins intacte.

A l'intérieur de la bouche les désordres sont beaucoup plus prononcés. La voûte palatine a changé de forme ; elle est bombée à gauche et proéminente dans la bouche. La portion osseuse de ce côté est presque entièrement détruite, — il n'en reste plus qu'une faible partie sur les côtés, — la tumeur n'est plus recouverte que par la membrane muqueuse.

Le voile du palais est fortement repoussé en arrière, et toute la portion libre d'horizontale qu'elle était est devenue verticale. Il a perdu sa mobilité. La déglutition ne s'exécute plus que difficilement. La voix est nasillarde et le sommeil s'accompagne d'un ronflement très-incommode pour les autres malades.

Le doigt porté derrière le voile du palais reconnaît le polype qui paraît ferme, et les mouvemens qu'on lui imprime de bas en haut se communiquent à la branche nasale qui est repoussée en avant. Cet examen ne peut être fait que très-rapidement et sans pouvoir le répéter, le petit malade s'y refusant avec obstination.

Un stylet, introduit entre le polype et la cloison, heurte contre un corps résistant et ne peut pénétrer profondément.

Il est donc impossible d'obtenir une idée exacte sur le volume du polype, sur sa consistance et sur le siége de son implantation.

Des épistaxis abondantes et répétées ont eu lieu spontanément ou par des causes très-légères par la branche nasale. Une tentative d'arrachement a eu lieu, il y a un an; elle a été accompagnée d'une forte hémorrhagie.

Le malade peu intelligent ne peut assigner d'époque fixe au début de la maladie; il en fait remonter l'origine à deux ans ; il est probable qu'elle a commencé beaucoup plus tôt.

Il ne pouvait y avoir de doute sur la nécessité d'opposer promptement à cette affection un traitement complètement curatif.

Malgré les données incertaines recueillies sur les caractères physiques de la tumeur et sur son siége, encouragé par le succès que nous venions d'obtenir, nous nous décidâmes à tenter le même procédé que celui mis en usage chez Rosier, nous réservant de le modifier, si, chemin faisant, il apparaissait des difficultés imprévues.

Après avoir cherché à rétablir les forces du petit malade par un régime substantiel et par l'usage combiné du fer et du quinquina, il fut soumis le 7 janvier dernier à l'opération suivante sans avoir recours à l'action du chloroforme.

Même incision verticale étendue du niveau de l'angle interne de l'œil au bord libre de la lèvre, dissection des deux lambeaux, section de l'apophyse montante du maxillaire supérieur à sa base, à l'aide de la pince tranchante, de la gouge et du maillet.

La branche nasale se trouvant ainsi largement à découvert, il devient possible de reconnaître une large adhérence du polype à l'apophyse ptérygoïde gauche, et en dedans et en arrière à la cloison des fosses nasales.

Ces adhérences, détruites à l'aide des ciseaux courbes, le polype fortement saisi avec la pince de Muzeux, résiste aux tractions exercées sur lui, et nous pouvons alors constater qu'il remplit toute la cavité supérieure du pharynx.

Son volume considérable et sa consistance dure s'opposent à ce qu'il puisse être extrait par l'ouverture qui a été pratiquée. Son tissu trop résistant ne pouvant subir l'allongement et la réduction nécessaires pour pouvoir franchir l'espace obtenu par les sections osseuses. Pour vaincre cette difficulté, deux partis restent à prendre :

Enlever le maxillaire supérieur en totalité ou élargir la voie déjà commencée en prolongeant la section partielle du maxillaire de la base de l'apophyse montante à l'arcade dentaire.

Je m'arrête à cette dernière résolution et j'y procède de la manière suivante :

La muqueuse de la voûte palatine est divisée par une incision en T, en laissant intact le voile du palais ; la substance osseuse étant détruite, comme il a été dit, les lambeaux de cette membrane sont facilement écartés, et mettent à nu la branche palatine du polype. A l'aide de deux sections pratiquées avec la scie à chaînettes, une portion de l'os maxillaire est détachée ; elle comprend la partie de l'arcade dentaire où sont implantées les trois

dents, incisive latérale, canine et première petite molaire gauche. Il en résulte une large ouverture qui met à découvert le polype et permet de l'atteindre plus facilement. Sa dureté et son grand volume le font arcbouter solidement contre la colonne vertébrale, l'apophyse basilaire et la portion de la voûte palatine restée intacte. Il paraît en quelque sorte enclavé dans cet espace, et quoique libre de ses adhérences, il présente une telle résistance aux tentatives d'extraction, qu'il devient nécessaire de l'enlever partiellement ; d'abord la portion antérieure séparée à l'aide de ciseaux, et ensuite la portion postérieure saisie avec la pince de Muzeux, ne peuvent être extraites qu'à la suite de grands efforts.

Après l'ablation complète du polype, on peut aisément constater que la forte pression exercée par une tumeur aussi solide et aussi volumineuse sur la partie postérieure du pharynx, en a détruit ou écarté les parties molles, et que le corps d'une des premières vertèbres (je présume la première) peut être senti à nu.

La grande quantité de sang qu'a perdu ce petit malade pendant une opération si laborieuse, amène, après sa terminaison, une longue syncope à laquelle a succédé pendant toute la journée un grand affaiblissement.

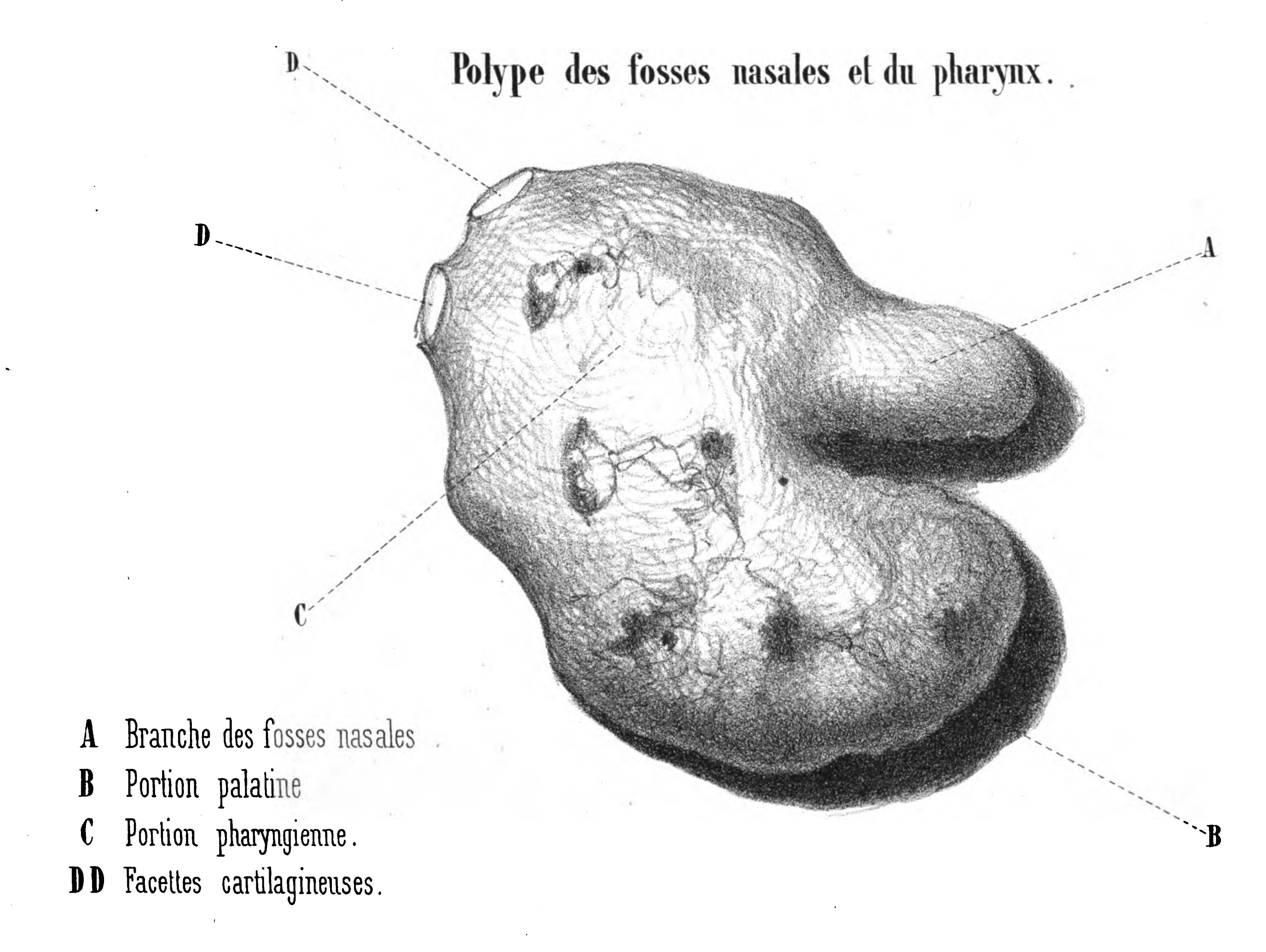
Les lèvres de la plaie sont réunies par cinq points de suture entortillée. Les lambeaux de la muqueuse palatine sont abandonnés à eux-mêmes.

EXAMEN DE LA TUMEUR. — Les deux parties de la tumeur séparée pour en faciliter l'extraction, présentent, en les réunissant, le volume d'une orange légèrement aplatie sur les côtés.

De la partie antérieure se détache la branche qui occupait la fosse nasale ; au-dessous d'elle naît la portion correspondant à la voûte palatine ; elle est arrondie et mamelonnée.

En arrière se trouve la portion la plus volumineuse qui occupe toute la cavité supérieure du pharynx dans laquelle elle était solidement logée ; à la partie postérieure et en haut se remarquent deux petites facettes dont la texture cartilagineuse est très-prononcée.

Polype des fosses nasales et du pharynx.



A Branche des fosses nasales

B Portion palatine

C Portion pharyngienne.

DD Facettes cartilagineuses.

Lith. Pagnerre, à Orléans.

La tumeur offre les diamètres suivans :

Sa grande circonférence.........	21 centimètres.
Sa petite circonférence..........	18 centimètres.
Sa hauteur.................. .	7 centimètres.
Sa largeur....................	6 centimètres.
Son poids est de................	90 grammes (1).

Elle est dense, ferme et d'un blanc mat ; son tissu est très-résistant. Les branches nasale et palatine sont composées de fibres blanchâtres entre-croisées comme dans les polypes fibreux. Le reste de la tumeur présente tous les caractères du tissu cartilagineux, crie sous le bistouri et résiste à la section.

Pendant la nuit qui suit l'opération, le petit malade ne peut prendre que peu de sommeil ; les boissons et le bouillon sont avalés avec assez de facilité.

8e Jour. — Il s'est écoulé par la bouche quelques liquides mêlés de sang. — Le pouls est resté faible. — La déglutition des liquides continue à être facile. — La parole très-difficile.

9e — Larmoiement et tuméfaction de la joue, accompagnés de rougeur. — Onctions avec la pommade aux concombres.

10e — L'imminence d'érysipèle a disparu. — Potages légers. — Vin de Bordeaux. — La 2e et la 4e épingles sont retirées.

11e — Il s'écoule par la bouche des liquides qui exhalent une mauvaise odeur. — Injections d'eau tiède par les narines et dans la bouche qui sont continuées pendant plusieurs jours.

Les forces du malade paraissent augmenter.

12e — Les dernières épingles sont enlevées ; la réunion des lèvres de la plaie ne s'est point accomplie entièrement dans la partie supérieure ; elle se fera secondairement.

Pour faire disparaître plus rapidement l'écartement qui existe entre les deux portions de l'os maxillaire, un fil très-solidement tendu est fixé autour de la dent petite molaire qui reste et celle correspondante du côté droit. A l'aide de ce moyen, elles sont mises en contact dans la partie supérieure.

(1) Voir la planche.

L'ouverture de la voûte palatine tend chaque jour à diminuer d'étendue. Aujourd'hui, elle ne présente plus que cinq millimètres en largeur et dix en longueur.

Le résultat favorable que nous avons obtenu chez ces deux malades ne semble-t-il pas établir que, dans certains cas, ce nouveau procédé devra être préféré à la résection du maxillaire supérieur en totalité, puisqu'il n'a pas, comme cette dernière opération, le grave inconvénient de causer des mutilations qui dérangent l'harmonie des traits du visage, qui détruisent la moitié de l'arcade dentaire et de la voûte palatine, et enfin le plancher de l'orbite, qui donne lieu souvent au prolapsus de l'œil.

Le procédé opératoire que nous venons de mettre en pratique si heureusement, nous paraît constater un progrès à la faveur duquel on pourra désormais substituer une opération plus simple à une opération compliquée, et qui offre surtout le grand avantage de remplacer le sacrifice du maxillaire supérieur en totalité, par une perte de substance très-limitée et en quelque sorte insignifiante, comme dans la première observation, et dont les traces peuvent s'effacer très-rapidement.

Le premier cas, en effet, nous a fourni l'occasion de vérifier un point important et curieux de pathologie physiologique des os, propre surtout à ceux du crâne et de la face, caractérisé par la tendance remarquable de la nature, à fermer et à réparer les pertes de substance que ces os ont subies.

Chez notre premier malade, des recherches attentives ne permettent plus de reconnaître, au moment de son départ, le vide qui résultait de l'ablation de l'apophyse montante et de la lame osseuse du sinus maxillaire. Il est remplacé par un léger sillon qui devra disparaître plus tard.

L'âge peu avancé de Rosier devait, à la vérité, favoriser ce travail réparateur; des circonstances aussi favorables devront se rencontrer dans la plupart des cas analogues, puisque l'observation a démontré que cette maladie se développait presque toujours à une époque de la vie peu avancée.

Chez le second malade, la perte de substance osseuse plus con-

sidérable a laissé un écartement qui tend chaque jour à diminuer dans les points correspondans à l'apophyse montante, et qui deviendra moins apparente, nous n'en doutons pas, par l'action réparatrice de la nature dans celui qui existe à la voûte palatine et peut-être même sur le bord de l'arcade dentaire.

Dans tous les cas, il deviendrait aisé d'en faire disparaître les inconvéniens à l'aide d'un obturateur de petite dimension et dont l'application serait facile.

Il nous reste à examiner, si la résection partielle du maxillaire supérieur serait suffisante pour enlever des polypes volumineux, et dont l'insertion serait plus profonde, comme à la base du crâne et à la partie la plus élevée du pharynx.

Nous n'hésitons pas à l'admettre pour la plupart des cas.

Notre première opération terminée, il nous a été facile de reconnaître, et nous l'avons fait constater par tous les assistans, que la voie large que nous avions frayée si rapidement, permettait à l'œil de pénétrer jusqu'aux régions indiquées plus haut.

Dans la seconde, elle avait atteint des dimensions encore plus étendues, puisqu'il nous a été possible d'extraire un polype d'un volume et d'une consistance plus considérables.

Un semblable résultat se comprend aisément en réfléchissant aux changemens qui s'opèrent dans les fosses nasales, par le refoulement de la cloison, et par l'aplatissement ou la destruction des cornets par suite du développement progressif du polype dans cette cavité.

Si, par une circonstance qui n'aurait pu être prévue à l'avance, la résection partielle du maxillaire était reconnue insuffisante pour rendre l'extraction possible, elle deviendrait une opération préliminaire à l'ablation de l'os en totalité.

La séparation de l'apophyse montante déjà exécutée, et l'incision verticale en constitueraient le premier temps ; et il deviendrait facile alors de mettre en pratique le procédé de M. Gensoul en exécutant les incisions traversale et verticale à l'aide desquelles se forment les deux lambeaux destinés à mettre l'os à découvert. La durée de l'opération en serait à peine augmentée.

Sans vouloir conclure de ces faits, que dans le traitement des

polypes naso-pharyngiens, l'ablation de l'os maxillaire supérieur sain doive être abandonnée, je crois être autorisé à admettre que, dans bien des cas, la résection partielle de cet os peut être suffisante pour se frayer une voie sûre et large qui permettra d'atteindre et de guérir des polypes volumineux et multiples ainsi que le prouve le double succès que j'ai obtenu.

RAPPORT AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE SUR LES OBSERVATIONS CI-DESSUS ;

Par M. le docteur DENYS.

Séance du 21 *mai* 1858.

Les progrès de la chirurgie sont quelquefois les fruits rapides de l'esprit inventeur, et c'est là peut-être un de ses avantages sur la médecine que l'expérience seule perfectionne lentement.

Lorsqu'en 1742, Levret conçut et exécuta l'ingénieuse idée de lier les polypes dans les différentes cavités, un nouveau jour sembla se répandre sur le traitement de ces tumeurs qui, jusque là, presque toujours inaccessibles au secours de l'art, parurent dès lors promptement curables.

Les procédés qu'il imagina sont devenus plus simples et plus faciles entre les mains des praticiens qui l'ont suivi. Mais lui seul leur traça la route, lui seul dissipa l'obscurité qui enveloppait encore ce point de pratique. Combien nous avons laissé loin derrière nous les méthodes de Levret !

Un coup-d'œil jeté rapidement sur les moyens aujourd'hui en usage, la section simple, l'arrachement avec torsion et la cautérisation, suffirait pour en convaincre.

En effet, pour arriver aux polypes du pharynx, la voie est anfractueuse, étroite, obscure. Il faut manœuvrer à une grande profondeur dans une cavité contractile et au milieu d'efforts de vomissement. Que sera-ce encore si la tumeur envoie des prolon-

gemens en tous sens, si, après avoir rempli le pharynx, pénétré dans une des fosses nasales, en en écartant violemment les parois, elle remplit le sinus correspondant et soulève le plancher de l'orbite, au point d'amener une exophthalmie, si à toutes ces complications se joint un embranchement qui contourne l'apophyse ptérygoïde et vient soulever la joue au-dessous de l'os molaire. C'est à de semblables tumeurs que les anciens nomenclateurs ont donné le nom de polypes, par comparaison de leurs racines et de leurs embranchemens multiples avec ce zoophite. Elles ont aussi comme lui pour caractère de s'approprier tout ce qu'elles ont une fois saisi et de se laisser couper plutôt que de l'abandonner. La sagacité du chirurgien sera donc en défaut ? Non. En désespoir des ressources communes, la hardiesse lui fraiera un chemin à la base du crâne. Il enlèvera l'os maxillaire supérieur.

Rendons grâces à notre collègue M. le docteur Vallet, qui nous a communiqué deux observations de résection partielle de cet os, pour extraire des polypes volumineux des fosses nasales, du pharynx et du sinus maxillaire. Car, de ce travail où les difficultés de diagnostic et les moyens curatifs sont appréciés à leur juste valeur, découlent des principes utiles à la pratique.

Oui, les polypes qui naissent des parois du pharynx ou de la partie postérieure des fosses nasales, créent au chirurgien des difficultés toujours sérieuses, quelquefois insurmontables.

Le lieu reculé, presque inaccessible de leur implantation, rend le diagnostic très-embarrassant, puis la détermination du siége, faite approximativement, l'extirpation reste encore incomplète; car pour déraciner ces excroissances (il n'est ici question que des polypes durs), il faudrait enlever la partie même d'où ils émanent. Or, la ligature, l'excision, la torsion, le broiement, l'arrachement ne remplissent pas ces conditions. Rien de plus juste que cette appréciation. Et la cautérisation consécutive même, ainsi pratiquée sans l'aide de la vue ni du toucher, est nuisible ou incomplète. Dès lors combien de récidives après les tentatives les plus laborieuses ! Pénétrons au fond des observations de notre confrère.

Il s'agit, dans la première, d'un enfant de neuf ans, grêle, ané-

mique, atteint d'un polype déjà traité sans succès par la ligature et avec hémorrhagie par l'arrachement. Après une incision verticale qui commence un peu au-dessus et en dedans de l'angle interne de l'œil, dirigée jusqu'à la lèvre supérieure, l'os maxillaire est mis à nu jusqu'au-dessous du rebord orbitaire. La cavité du sinus maxillaire et toute la fosse nasale sont ouvertes par la division de la branche montante du maxillaire à sa base, à l'aide de la cisaille de Liston et de la gouge et du maillet, et laissent ainsi le polype à découvert dans une grande étendue. On put aller à la recherche de ses embranchemens et les extraire avec facilité. Les diverses parties rassemblées représentent une tumeur fibreuse de la grosseur d'un œuf de poule. Pour les détails nous renvoyons à l'original. La réunion opérée par six points de suture entortillée, fut complète le huitième jour. Les os propres du nez qui s'étaient soulevés ont repris leur position, et le visage sa forme naturelle. La perte de substance est entièrement réparée.

Peu de temps après, par une de ces coïncidences assez communes dans les hôpitaux, se présenta un nouveau cas de ce genre avec des désordres étendus jusqu'aux voies lacrymales et au larynx. Il était impossible d'apprécier exactement le volume, la consistance et le siége du polype. Des accidens hémorrhagiques, la gêne de la déglutition imposaient la nécessité d'un traitement promptement curatif.

Enhardi par un premier succès, M. Vallet a tenté, en présence de ses confrères, et il a réussi. Le manuel opératoire est ici le même que dans l'observation précédente, pour l'incision des tégumens. La branche nasale de l'os maxillaire largement à découvert, on reconnut de longues adhérences du polype à l'apophyse ptérygoïde gauche et à la cloison des fosses nasales, qui furent détruites à l'aide de ciseaux courbes. Mais l'ouverture pratiquée est insuffisante. Le polype, dont le volume est considérable, le tissu dur et résistant, ne peut s'allonger et passer par la filière osseuse. Vous trouverez sur la lithographie annexée la longueur de ses diamètres et son poids égal à quatre-vingt-dix grammes.

L'habileté du praticien, c'est sa perspicacité au milieu des difficultés imprévues.

On pouvait faire ici ce qui a été fait pour l'extraction des polypes volumineux, l'ablation complète de l'os maxillaire.

M. Vallet préféra avec raison, puisque le succès a justifié sa résolution, élargir la voie en prolongeant la section partielle du maxillaire de la base de l'apophyse montante à l'arcade dentaire, en divisant la voûte palatine, sans toucher au voile du palais, en séparant les parties osseuses avec la scie à chaînettes et faisant ainsi une large ouverture qui mit la tumeur à découvert. La dureté de son tissu exige qu'elle soit enlevée partiellement.

Après l'extraction, le malade avait perdu beaucoup de sang ; la syncope et l'affaiblissement se prolongèrent. La réunion eut lieu par cinq points de suture entortillée. Aujourd'hui l'ouverture ne présente plus que quatre à cinq millimètres en largeur et dix en longueur. Cette partie de la voûte palatine est fixe et solide. La mastication commence à s'exercer de ce côté.

Le résultat final de ces faits étant le succès, le corollaire à déduire sera la préférence désormais acquise à la résection partielle pour extraire des polypes volumineux insérés à la base du crâne et à la partie la plus élevée du pharynx.

Nous avons constaté nous-même qu'au fond d'une vaste échancrure médiane l'œil et le doigt découvraient les parois postérieure et latérale du pharynx, l'apophyse basilaire, le corps du sphénoïde, le bord postérieur et la face interne des apophyses ptérygoïdes. Or, ces divers points étant ceux sur lesquels a lieu l'origine des polypes naso-pharyngiens, quelle facilité, quelle liberté d'action cette opération préliminaire ne donnera-t-elle pas, soit pour reconnaître le volume, les embranchemens, l'implantation du polype, soit pour l'exciser et détruire ensuite ses débris!

D'ailleurs, l'ablation partielle serait-elle insuffisante, elle deviendrait une opération préliminaire à l'ablation en totalité. On achèverait aussi rapidement par le procédé de M. Gensoul, qui a vulgarisé en France les opérations sur le maxillaire, à tel point que bientôt on a osé enlever les deux os. Ce qu'il y a de merveilleux dans ces opérations, comme en général dans celles qu'on

pratique sur la face, c'est la facilité avec laquelle les sujets résistent à ces vastes mutilations, c'est le succès des résultats.

D'après la statistique de M. Michaux, de Louvain, sur quinze résections de tout le maxillaire, un seul sujet a succombé à l'infection purulente.

On comprend combien il importe de ménager les tissus sains, quand, au lieu d'enlever un os malade, il s'agit au contraire de se frayer à travers sa substance une voie suffisante et aussi restreinte que possible.

C'est ce principe que M. Vallet adopte, en se déclarant partisan des résections partielles, sans rejeter toutefois l'ablation totale dans l'insuffisance des premières.

Si nous suivions l'auteur dans la nomenclature des chirurgiens qui ont réséqué le maxillaire supérieur en totalité, pour atteindre les polypes naso-pharyngiens, nous placerions en première ligne M. Flaubert fils, de Rouen, en 1840, puis MM. Michaux, Robert, M. Maisonneuve, qui, en 1852, mit sous les yeux de l'Académie un des résultats les plus brillans en ce genre, et dont la chirurgie moderne puisse s'enorgueillir.

Mais c'est de l'ablation partielle qu'il s'agit, et c'est à M. Nélaton qu'on doit la première opération de ce genre, en 1849.

Diviser le voile du palais, réséquer partiellement la voûte palatine, voilà le plan qu'il suivit pour mettre à découvert le pédicule d'un polype fibreux qui siégeait derrière le palais, et en détruire les dernières racines.

Grâce à ces incisions, ce chirurgien put apercevoir contre l'apophyse ptérygoïde la base d'implantation de l'excroissance polypeuse et l'enlever. Il avait rempli définitivement l'indication générale d'établir par l'opération préliminaire une voie assez large pour arriver jusqu'au point d'origine du polype.

C'est donc un service réel que M. Nélaton a rendu aux malades placés au sein de circonstances aussi graves, en introduisant dans le cadre des opérations réglées une méthode qui, abstraction faite de ses inconvéniens, lève la plupart des difficultés.

Chez deux malades, M. Nélaton a obtenu, en agissant ainsi, un

résultat complet qu'il n'aurait probablement pu réaliser sans cet auxiliaire.

Dans les opérations de notre confrère, le voile du palais n'a pas été incisé, ni la cautérisation employée. L'art comme la nature doit simplifier ses moyens et multiplier ses résultats. La simplification d'un procédé est presque toujours la mesure de sa perfection. Si le procédé employé par M. Vallet était applicable aux cas pathologiques cités par M. Nélaton, la supériorité lui resterait acquise. Il ferait oublier sans doute l'incision du voile du palais et la cautérisation. Mais comment juger des deux opérations sans les termes de comparaison?

Comment poser une règle absolue en présence de faits si différens? Une appréciation exacte des méthodes composées est difficile.

M. Huguier put extirper un polype implanté par un large pédicule sur le cornet moyen, en enlevant avec la gouge et le maillet la partie antérieure du sinus maxillaire après avoir scié à sa base l'apophyse montante de cet os. Le voile du palais ne fut pas divisé, ni la voûte palatine excisée. Le polype n'avait ni le même siége, ni à beaucoup près les mêmes dimensions que le polype enlevé par M. Nélaton et celui qui fait l'objet de la seconde observation de M. Vallet.

Le procédé suivi par M. Vallet a de l'analogie avec celui-ci. Il en diffère par l'excision de la voûte palatine.

M. Michaux, de Louvain, allant au-devant des divers cas qui doivent porter tantôt sur un point, tantôt sur un autre, a décrit, en 1853, quatre sortes de résections partielles.

S'il ne lui a pas été permis de déterminer une ablation partielle du maxillaire qu'il avait commencée pour l'extraction d'un polype naso-pharyngien, toujours est-il qu'il a posé des règles fixes pour cette opération, indiqué les parties qu'il importe le plus de ménager, comme le plancher de l'orbite, la voûte palatine et l'arcade dentaire. M. Vallet n'avait pas connaissance de l'ouvrage de M. Michaux, publié en 1853, à Bruxelles, sur les résections de la mâchoire supérieure.

En résumé, Messieurs, dans l'état actuel de la science, il est

difficile de formuler rigoureusement les indications de l'ablation en totalité ou partielle, de déterminer laquelle des deux opérations doit être préférée. L'une et l'autre ont leurs applications. Il faut prendre en considération le siége et le volume de la tumeur.

L'ablation partielle qui laisse après elle moins de difformité par suite de la régénération osseuse de la voûte palatine, sera préférable sans doute, quand elle permettra d'attaquer aussi sûrement les polypes implantés en arrière et de découvrir les embranchemens.

Sans ajouter une chance de plus à celles qui pèsent sur l'opéré, l'ablation partielle apporte au diagnostic une précision dont l'influence est toute puissante sur le succès définitif, et à ces incontestables avantages on ne peut méconnaître le droit de cette importante novation à prendre rang parmi les ressources qui agrandissent la sphère d'application des procédés jusqu'ici connus pour la cure des polypes profonds.

Enregistrons comme l'une des conquêtes les plus fécondes de la chirurgie contemporaine, l'idée hardie de s'ouvrir une voie à travers le maxillaire supérieur pour arriver sur un polype pharyngien.

Après le principe d'enlever dans ce but le maxillaire en totalité, devait venir la règle de ménager le plus possible cet os ; et l'opération de M. Nélaton est le complément ou la simplification de l'opération de M. Flaubert, la première réalisation de ce progrès.

A la suite des observations de notre confrère, d'autres modifications surgiront sans doute de la diversité des cas, comme autant de simplifications ingénieuses.

Nous laisserons à M. Vallet le rang qu'il nous semble avoir conquis à la suite de M. Nélaton, sans discussion de propriété, d'originalité de procédé, laissée à l'appréciation irréfragable de tous les chirurgiens.

Il aura toujours le mérite d'avoir marché l'un des premiers dans cette voie nouvelle avec la priorité du mode opératoire, et nous lui saurons gré d'être venu joindre ses observations à celles des notabilités chirurgicales. Dans son travail il y a des particularités intéressantes qui ajoutent aux connaissances acquises. C'est une pierre de plus à l'édifice chirurgical.

RAPPORT SUR UN COURS DE CHIMIE AGRICOLE FAIT PAR LE PROFESSEUR J. C. NESBIT, EN ANGLETERRE ;

Par M. G. Baguenault de Viéville.

Séance du 19 *mars* 1858.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et avec un véritable plaisir le petit volume dont vous m'avez confié l'examen ; c'est un cours de chimie agricole mis à la portée des cultivateurs, et en conséquence dépouillé de tous les termes techniques, de tout l'appareil de la science ; c'est un entretien familier où sont exposées de la manière la plus simple les théories nouvelles qui servent aujourd'hui de base à la culture des champs.

Ce cours est divisé en quatre leçons dont nous allons vous exposer le sujet avec quelques réflexions qu'elles nous ont suggérées.

La première leçon traite de la chimie agricole en général, et de la nature et de l'application des engrais.

La seconde, de la sophistication des engrais artificiels et des meilleurs moyens pratiques de la découvrir.

La troisième, de l'usage et de l'abus de la chaux en agriculture.

La quatrième, enfin, de la qualité des différentes substances alimentaires et des meilleures méthodes d'engraisser le bétail.

Je donnerai un court résumé de ces leçons.

Le professeur commence, dans le premier entretien, par exposer les élémens qui entrent dans la composition de tous les végétaux, et qui sont au nombre de quatre : l'oxigène, l'hydrogène, le carbone et l'azote.

Examinant ensuite la forme des plantes, il montre qu'elles sont pourvues de feuilles et de racines : de feuilles, au moyen des-



quelles elles puisent dans l'air tous les principes nécessaires à leur vie; de racines, qui servent non-seulement à les fixer à la terre, mais à y absorber d'autres substances rendues solubles par l'eau et nécessaires aussi à leur nutrition. Les élémens des végétaux se divisent donc en principes tirés de l'air qu'on appelle élémens atmosphériques ou organiques, et en substances tirées de la terre qu'on appelle minérales; si vous prenez un végétal, grain, paille ou foin, et que vous le brûliez, vous rendrez à l'air les substances que la plante a reçues de l'air, et vous aurez sous forme de cendre les substances que la plantes a tirées du sol par ses racines.

Les engrais n'ont pour but que de restituer à la terre les principes qui ont été absorbés par les végétaux et qui ont servi à leur développement, à leur maturité, à leur fructification.

Ils se divisent en engrais naturels et en engrais artificiels.

Le premier des engrais naturels est celui que fournit l'atmosphère, dont les principes, avons-nous dit, entrent essentiellement dans la composition des plantes, et qu'elles aspirent par tous leurs organes.

C'est pour imprégner de ces principes essentiels toutes les molécules de la terre, que nous la soumettons à des labourages répétés.

Et cet engrais naturel est jugé si efficace par certains agriculteurs, qu'ils ont établi comme système qu'il suffisait à tout, et pouvait tenir lieu de tous les autres.

Tels sont les systèmes de Jethro Tull bien connu en Angleterre, et celui du révérend Smith que décrit le professeur, avec lesquels on fait de la culture bonne et profitable sans l'aide du fumier animal.

D'où il prend occasion d'établir la nécessité du drainage qui n'est qu'un moyen d'ouvrir les pores de la terre et de la rendre plus perméable aux influences de l'air et aux principes fertilisans que la pluie entraîne avec elle.

C'est donc l'atmosphère qui fournit les premiers élémens de la fertilité, et les plantes au feuillage développé, qui en aspirent une

plus grande partie et la transmettent à la terre par leurs racines, sont un des engrais les plus puissans.

C'est sur ces principes qu'est basé le célèbre assolement quadriennal de Norfolck, dans lequel les récoltes de grains à petites feuilles sont alternées avec des récoltes à larges feuilles qui tirent leur nourriture de l'air, et enrichissent le sol des substances qu'elles leur communiquent et la préparent aux récoltes suivantes : ainsi, dans cet assolement, le turneps ou navet sert de préparation à l'orge, et le trèfle de préparation au blé.

Après avoir donc fait valoir l'avantage de laisser au champ une partie des récoltes fourragères pour l'enrichir de leurs détritus, le professeur expose une théorie qui semble contrarier toutes les idées reçues : c'est que les végétaux, en passant dans le corps des animaux, n'y prennent aucun principe fertilisant et même perdent une partie de ceux qu'ils possédaient avant d'être consommés. Soit, dit-il, un champ de navets; partagez-le en deux, faites consommer la première partie sur le champ même par des moutons au parcage; pour l'autre partie, coupez les navets et répandez-les sur le sol ; labourez le champ entier et semez-y de l'orge ; la récolte de l'orge de la partie où les navets auront été simplement coupés et enterrés, sera beaucoup plus belle que celle de la partie où les moutons les auront consommés sur place. L'auteur appuie cette opinion sur de nombreux exemples et des expériences multipliées faites par des cultivateurs dont il cite les noms et les témoignages, et il donne pour raison de ce fait que quand les moutons ou autres bestiaux se nourrissent d'une plante, la partie azotée qui est la plus nutritive et la plus fertilisante, est employée au développement de leur corps. De là l'avantage des engrais verts, c'est-à-dire de la méthode d'enterrer des fourrages en pleine floraison, qui abandonnent au sol toute la nourriture qu'elles ont puisée dans l'air.

Ainsi donc le principal bénéfice que vous retirez en faisant consommer vos empaillemens, fourrages et racines, c'est de porter profit aux animaux et d'en changer une partie en bœuf ou en mouton, ou d'en tirer profit vous-même sous la forme de lait, de viande, de laine ou de travail : si le fumier qui en provient s'enri-

chit de quelques sels produits dans le laboratoire de la digestion, il s'appauvrit de tout l'azote qui a passé dans la substance des animaux.

Sans rejeter le principe de M. Nesbit, nous dirons, et il l'admet en partie, que le passage des végétaux à travers le corps de l'animal est nécessaire pour hâter leur décomposition, et les rendre plus capables d'être absorbés et digérés par le sol, et que, bien que le végétal ait perdu de ses principes fertilisans, ceux qui lui restent encore agissent avec plus d'efficacité; que cette décomposition complète est nécessaire à certaines terres qui n'auraient pas la force de consommer des fumiers longs ou des fourrages à l'état normal; que d'ailleurs les litières et fumiers de cours ont encore un autre avantage, c'est de recevoir les déjections provenant des grains, avoine, orge, sarrazin que consomment les animaux et qui servent à leur entretien. Ces grains contiennent beaucoup d'azote, les animaux ne s'en assimilent qu'une partie, et la partie qu'ils rejettent est encore fort riche en matières fertilisantes.

Suivent quelques conseils pour la manière de gouverner les fumiers, conseils que tous les agriculteurs éclairés connaissent et pratiquent, et sur le moment de les appliquer aux terres où il engage fortement de les répandre sur les récoltes vertes, toujours dans son principe de leur donner une végétation plus active qui profitera à la récolte de grains qui doit succéder.

L'auteur arrive aux engrais artificiels ou à ceux ainsi nommés, quoiqu'ils tirent tous leurs principes des sources naturelles, et à leur emploi : il vante la poudre d'os qui contient les phosphates, le guano si riche en azote, le sel qui donne de la fermeté à la tige, ce qui l'amène naturellement à parler de la sophistication des engrais industriels, sujet de son second entretien, qui nous retiendra moins longtemps.

Il examine d'abord en quoi consiste la valeur des engrais; qu'est-ce qui en constitue la bonne qualité? c'est l'azote et le phosphate de chaux. Ce sont ces substances qui dominent dans dans le guano, le guano est donc le plus riche des engrais.

Le fumier de ferme n'a guère qu'un pour cent d'azote, le guano du Pérou en a de quinze à vingt pour cent (1).

Les os aussi sont un excellent engrais ; ils contiennent beaucoup de phosphate de chaux et quatre pour cent d'azote.

Les poudrettes enfin sont riches en matières fertilisantes.

Ces trois engrais étant réputés les meilleurs, ce sont les plus recherchés, et conséquemment ceux sur lesquels s'exerce plus particulièrement l'industrie des falsificateurs.

Le professeur dévoile les fraudes les plus communes, et l'adresse avec laquelle ces engrais sont adultérés.

D'où vient, dit-il, cette fureur de falsifier ? des cultivateurs qui recherchent toujours *le bon marché* et s'obstinent à avoir une excellente chose pour un très-bas prix.

Il cherche à les prémunir contre toutes les supercheries, leur démontre par l'analyse la composition du guano véritable, leur indique les matières qui entrent dans la falsification, les engage enfin à s'adresser, sans trop regarder au prix, à des vendeurs honorables et bien famés qui ne leur donnent pas du sable pour du guano, des coquilles d'huîtres pilées pour de la poudre d'os et de la tourbe préparée pour de la poudrette.

Il les met ensuite en garde contre la méthode de fertiliser les semences par des pralinages ou moyens semblables, et par toutes ces poudres travaillées qui sont censées contenir sous un petit volume une immense fertilité. Il invoque contre toutes ces poudres, en grande partie inventées en France, le sentiment de MM. Payen et Boussingault, qui les repoussent, et les expériences de M. Moll, qui les condamnent. Pour les engrais concentrés, il partage complètement l'opinion formulée dans le dialogue suivant devenu populaire en Ecosse, entre un *laird* et son fermier. « Donald ! Il viendra un temps où nous porterons l'engrais à notre « champ dans une tabatière. — Maître, quand ce temps sera

(1) M. Boussingault a trouvé dans ses fumiers de Bechelbronn, de 4 à 20 pour 1,000 d'azote, selon qu'ils étaient plus ou moins humides.

L'analyse faite par M. Soubeiran, du fumier de la ferme de Grignon, pris au moment de la conduite dans les champs, a donné 13,36 pour 1,000 d'azote.

« arrivé, nous remporterons la récolte dans la poche de notre « veste. »

Il termine sa leçon en montrant l'immoralité de ces gens qui s'enrichissent aux dépens des petits cultivateurs qui n'ont aucun moyen de découvrir la fraude, et il engage tous les cultivateurs grands et petits à recourir à une analyse peu coûteuse, et qui, le fût-elle, leur serait beaucoup moins préjudiciable que les supercheries auxquelles ils se laissent prendre.

Dans le troisième entretien, il leur rappelle après leur avoir démontré les avantages de la chaux en agriculture, qu'elle est surtout nécessaire aux sols vierges qui ont beaucoup de matières organiques à décomposer ; mais que c'est mal agir que de l'employer dans les terres usées, sans y ajouter une très-forte dose de fumier qu'en aucun cas elle ne peut remplacer.

Le sujet du quatrième et dernier entretien est fort important : l'auteur traite des différentes espèces d'alimens qui conviennent au bétail, et des méthodes les plus propres à l'engraisser promptement.

Il divise les alimens végétaux en deux classes : alimens qui ne contiennent pas d'azote, alimens qui contiennent de l'azote.

Les premiers, tels que les amidons, huile, gomme, mucilage et matières sucrées, ont pour fonction de fournir aux besoins de la respiration, d'entretenir la chaleur vitale et de produire la graisse, mais ne concourent en rien au développement du corps, ni à la charpente, ni aux forces de l'animal.

Les alimens azotés sont les vrais élémens de la nutrition ; ce sont eux qui forment les muscles, qui produisent la viande : tels sont le gluten du froment, les fibrine, albumine et caséine végétales. Ce sont eux qui donnent de la force au corps ; sans eux tout travail est impossible, tout exercice épuisant.

Le régime auquel vous avez à soumettre vos bestiaux doit donc être complètement différent, selon que vous voulez développer leur corps ou bien les pousser à la graisse : dans le premier cas, des alimens azotés, de l'exercice, du grand air ; dans l'autre cas,

des alimens non azotés, peu d'exercice, peu de lumière, de la chaleur, du repos, du sommeil.

Ajoutez à ces préceptes le choix des espèces, connu en Angleterre sous le nom de *selection ;* les animaux qui sont les plus propres à engraisser promptement sont ceux dont les os, les poumons, le foie et les intestins sont les moins développés.

Plus il entre d'oxigène dans le système par les poumons, plus grande est la consommation des élémens de la respiration, plus petite est la production de la graisse. Si les poumons, le foie, les intestins sont d'un petit volume, les bestiaux consommeront moins de nourriture et auront plus de tendance à engraisser ; et d'ailleurs devenus par le régime auquel nous les soumettons, plus délicats et plus sujets aux maladies, il est de notre intérêt que l'engraissement soit prompt et la vente prochaine.

Enfin le professeur recommande comme le meilleur système, de varier la nourriture pour faciliter la digestion, et de mélanger les alimens azotés et non azotés pour travailler à la fois au développement du corps et à la formation de la graisse : la proportion des mélanges sera faite d'après les vues de l'éleveur et la destination projetée, mais les meilleurs alimens ne doivent être donnés que dans une juste mesure. Si vous donnez trop de nourriture, une portion seule profite, et le reste est perdu ou même devient nuisible à la santé des bestiaux.

Il termine ses leçons en démontrant à ses auditeurs l'importance de la théorie dans la science agricole, l'excellence non moins grande de la pratique, et appuie sur l'immense et rare avantage qu'il voudrait leur procurer en les initiant à l'une et à l'autre.

A la suite de ces entretiens vient un traité sur la nature et les propriétés du guano du Pérou. Il donne sa composition par l'analyse, fait voir par sa comparaison avec le fumier normal de ferme, sa richesse en substances fertilisantes ; enseigne la manière de l'employer, les quotités exigées par la nature des récoltes qu'on veut obtenir, enfin les moyens sûrs de reconnaître le vrai guano du guano adultéré.

Ce petit traité a été, je suppose, traduit en français, ou au moins il se trouve dans nos livres d'agriculture des instructions semblables sur l'emploi du guano ; nous n'avons donc rien de neuf à en extraire.

Telle est, Messieurs, la substance du volume du professeur Nesbit ; l'intérêt des questions qu'on y soulève, la manière simple et attachante dont elles sont résolues, expliquent son succès en Angleterre, car c'est la *septième édition* que vous m'avez donnée à examiner, et tout nous fait penser que ce titre n'est point un leurre. L'auteur, au reste, est bien connu ; il est membre correspondant de la Société Centrale d'Agriculture de France, professeur de chimie agricole, attaché à un collége d'Angleterre.

Il serait à désirer que des enseignemens semblables fussent donnés à nos cultivateurs français et mis à leur portée. Orléans est entrée dans cette voie de progrès, et un cours de chimie, organisé par le Comice agricole, a été suivi avec intérêt et assiduité cet hiver, et nous ne doutons pas qu'il ne porte d'heureux fruits.

PRIX PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 avril 1858.

La Société a mis au concours, pour 1858, le sujet suivant :

Exposer les progrès que les sciences physiques et naturelles ont fait faire à l'agriculture, dans le département du Loiret, depuis le commencement du siècle, et ceux qu'elle peut encore en attendre.

Le prix sera une médaille d'or de 400 fr.

Les mémoires devront être remis à M. le docteur Pelletier-Sautelet, secrétaire général de la Société avant le 1er janvier 1859.

Les concurrens mettront en tête de leur ouvrage une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, dans lequel seront renfermés leur nom et leur adresse.

CONSEILS AUX CULTIVATEURS POUR ATTÉNUER LES SUITES FACHEUSES DE LA SÉCHERESSE DU PRINTEMPS;

Par M. BAILLY, de Châteaurenard, correspondant de la Société.

Séance du 16 juillet 1858.

L'année 1858 sera à jamais mémorable dans les fastes de l'agriculture française. Une sécheresse exceptionnelle, comme personne ne se rappelle en avoir vue, a arrêté, au printemps, la végétation et détruit en grande partie les espérances du cultivateur. Notre département en a souffert d'une manière toute particulière. Cependant, dans ce désastre presque général, les céréales d'automne ont été épargnées. Le blé ne fera pas défaut et la subsistance principale de l'homme est heureusement assurée. Il n'en est pas de même en ce qui concerne la nourriture des animaux. Les prés naturels ne donneront pas moitié récolte, et les prairies artificielles en produiront tout au plus un quart. De là une rareté de fourrages qui en a porté le prix à un taux si élevé que déjà il atteint vingt centimes le kilogramme.

Les grains de printemps, orge, avoine, blé de mars, ont encore été plus maltraités par la sécheresse; on ne peut guère en estimer la récolte à plus d'un tiers d'une année moyenne; dans beaucoup d'endroits même, on ne récoltera pas la semence. Les craintes inspirées par ce résultat se font déjà sentir. Chacun se demande comment on nourrira les bestiaux cet hiver et chacun aussi cherche à s'en débarrasser. De là encombrement dans les foires et baisse énorme dans les prix. Il se présente beaucoup de vendeurs, très-peu d'acheteurs et beaucoup de bestiaux restent invendus.

Dans une aussi fâcheuse circonstance le cultivateur doit s'in-

génier à trouver des ressources exceptionnelles pour nourrir ses animaux. Je vais en indiquer quelques-unes dont j'ai fait usage et auxquelles les circonstances actuelles obligent à recourir.

Aussitôt la moisson faite, il faudra retourner la terre, y semer du sarrazin avec un mélange de navets ou de rutabagas. Le sarrazin semé dans le courant de juillet peut encore arriver à maturité avant la Toussaint, les navets ou rutabagas seront conservés en place pour la nourriture de l'hiver. On pourra semer aussi jusqu'au 15 août des navets ou rutabagas seuls ou mélangés; semer également seuls ou en mélange du trèfle incarnat et de la moutarde blanche ou de la navette d'été; le trèfle incarnat est destiné à être coupé de très-bonne heure au printemps; la moutarde et la navette peuvent être fauchées ou pâturées à l'automne jusqu'aux fortes gelées. Semer, sur un labour, du colza ou de la navette d'hiver destinés à la nourriture d'hiver et de printemps. Semer pareillement un mélange de seigle, colza, et trèfle incarnat, seigle et vesce d'hiver, pour être fauché en avril. Semer, sur un simple hersage énergique, de la minette, du trèfle incarnat, de la navette d'hiver, du colza, des choux cavaliers, du pastel ; ces plantes très-robustes pourront servir de pâturage dans le courant de l'hiver et du printemps suivant. Ces cultures et ces semences sont en général peu dispendieuses, le cultivateur prévoyant ne devra donc pas hésiter à les faire. Toutes ces plantes d'une végétation tardive ou précoce lui procureront des ressources pour la nourriture de ses animaux, soit en automne, soit en hiver et au printemps.

La prévoyance du cultivateur ne devra pas se borner à créer de nouvelles ressources dont la réussite est soumise aux influences atmosphériques et la récolte chanceuse. Il doit surtout chercher à économiser celles dont il dispose et à en tirer le meilleur parti possible. La quantité de foin récoltée cette année suffira à peine à la nourriture des bêtes de trait. On n'aura donc que de la paille à donner aux vaches et aux moutons, et comme on n'en récoltera que moitié d'une année moyenne, il faudra renoncer à en faire

la litière. On couvrira le sol des bergeries ou des étables avec de la terre sèche, de la marne pulvérisée, de la bruyère, de la fougère, des feuilles sèches, et tous les menus végétaux qui ne peuvent servir à la nourriture des animaux, ou encore avec des planches, disposées en pente et qui conduiront les urines et les excrémens dans des auges, comme je l'ai vu pratiquer en Suisse et en Savoie.

On devra couper menu les pailles de céréales, de colza, de maïs, de fèves, pois ou autres légumes, les mélanger avec des feuilles de choux, de colza, des navets coupés ou autres racines, les mouiller avec de l'eau salée et les faire cuire ou fermenter dans des baquets. A ce mélange on ajoutera, s'il est possible, des tourteaux, du son, ou des grains concassés. La cuisson ou la fermentation prédispose ces alimens d'une manière très-favorable à la nutrition, et telle substance que les animaux refusent, sans cette préparation, est mangée avec avidité après l'avoir subie. C'est ainsi que je suis parvenu à utiliser, pour la nourriture des animaux, les belles et menues pailles des céréales, de colza, les soutraits de grenier, qui jadis ne servaient qu'à faire du fumier.

Il faudra aussi employer les feuilles de nos arbres forestiers, après les avoir fait sécher, les unes sous forme de feuillards, que l'on donne l'hiver aux moutons; les autres sous celle de *buvées*, pour la nourriture des bêtes à corne. Les meilleures feuilles sont celles de mûrier, d'orme, de peuplier, de coudrier, de charme et de vignes ; les feuilles de chêne sont trop astringentes et ne peuvent servir qu'à faire de la litière. Les branches vertes de pins, les genêts peuvent aussi entrer pour une portion notable dans la nourriture des moutons. L'ajonc, connu vulgairement sous les noms de *jonc marin* ou de *genièvre marin*, forme une excellente nourriture quand il a été broyé comme on le fait en Bretagne. Les marcs de cidre, conservés en silos, comme la pulpe de betteraves, peuvent aussi être mangés en mélange avec des menues pailles cuites ou fermentées. J'en ai fait un essai qui ne me laisse aucun doute à cet égard. Ainsi, comme on le voit, en utilisant

une foule de substances qu'on laisse perdre ordinairement, on parviendra à faire vivre ses bestiaux jusqu'au printemps prochain et jusqu'au moment où les prairies artificielles commenceront à être fauchables. Mais, pour atteindre ce moment qui sera si ardemment désiré, que de soins, d'économie, de vigilance il faudra déployer. L'œil du maître devra veiller continuellement. Il ne faudra pas se fier aux domestiques, qui, en général, ont très-peu de souci de l'avenir pour ce qui les concerne, et surtout en ce qui intéresse leur patron, ils ne voient que le moment présent, ils prodiguent la nourriture aux animaux sans se préoccuper de la longueur de l'hiver; puis, au moment de manquer de tout, ils viennent dire qu'il n'y a plus rien pour les bestiaux. Ainsi le maître devra faire botteler ses pailles, ses fourrages, faire mesurer ses grains, mettre tout sous clé, et proportionner la distribution journalière à la quantité de sa provision. C'est à ces conditions indispensables, et grâce à une surveillance incessante, qu'il parviendra à passer la mauvaise saison.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA NOTE CI-DESSUS.

Par M. G. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Séance du 6 *août* 1858.

Un de nos correspondans, M. Bailly, de Châteaurenard, frappé, comme tous les agriculteurs, de la sécheresse exceptionnelle de cette année, et des conséquences qui en dérivent pour les bestiaux principalement, puisque, grâce à la Providence, la nourriture principale de l'homme est assurée, vous adresse les moyens qu'il croit les plus propres à obvier au défaut de fourrages et de récoltes de printemps, et quelques conseils sur la conduite que les cultivateurs auront à tenir dans l'intérieur de la ferme, par suite de cette insuffisance d'alimentation.

Ces conseils, que nous avons lus attentivement, n'ont rien de

très-nouveau, ni qu'une prévoyance vulgaire n'ait inspiré déjà aux cultivateurs; néanmoins, quelque acceptée que soit une vérité, il n'y a que profit à la reproduire, pour qu'elle laisse au moins sans excuse ceux qui, par négligence ou entêtement, refuseraient de s'y soumettre.

Les avis de M. Bailly roulent sur deux points :

1° Chercher, dès aujourd'hui, à faire des fourrages qui puissent, en dernière saison, suppléer à ceux qu'on devait récolter en première ;

2° Mettre le plus grand soin à prolonger les ressources obtenues, par l'industrie, l'économie et la vigilance.

Pour le premier cas, malheureusement, les conséquences d'une année sèche sont, non-seulement l'insuffisance des premières récoltes, mais en outre l'ardeur imprimée à la terre, qui est telle, que certains sols ne peuvent être labourés, et que ceux sur lesquels la charrue peut mordre, ne donnent qu'une poussière inerte, impropre à la végétation. Il est vrai que cette terre peut être amollie et détrempée par des pluies à venir, mais il est généralement reconnu que, sauf quelques orages dont ne profitent que certaines contrées, les jours caniculaires n'apportent guère au sol qu'un redoublement de chaleur et d'aridité. M. Bailly le sait, et c'est dans cette prévision qu'il insiste surtout sur le second point, où il invite à faire flèche de tout bois, à utiliser les cîmes des ajoncs marins, les feuilles mêmes des arbres, à tenir un compte sévère et rigoureux de ses ressources, à les garder même sous clé, pour éviter le gaspillage et la prodigalité des domestiques de la ferme.

Toutes précautions qui se présentent d'elles-mêmes aux cultivateurs intelligens.

Nous ajouterons aux recommandations de M. Bailly, le conseil de donner en toutes circonstances des labours profonds. Dans une année humide, la terre absorbera plus facilement les eaux qu'elle reçoit, et dans une année sèche, les racines des plantes pénétrant plus profondément, profiteront plus longtemps de la fraîcheur du sol.

Nous ferons remarquer, enfin, que les années de sécheresse dont M. Bailly signale parfaitement les inconvéniens, ne sont pas sans quelques avantages pour l'agriculture.

Le grain y est ordinairement d'une bonne qualité et d'une facile conservation ; le peu de fourrage qu'on obtient est plus nourrissant, la paille plus succulente; les orages et grêles, fléaux des agriculteurs, étant plus rares, la quantité de blé est plus également répartie, les terres qu'on façonne pour les récoltes prochaines se nettoient mieux de toutes les mauvaises herbes, et promettent pour l'année qui suivra une abondante moisson.

L'année 1857, par exemple, fut certainement l'une des plus sèches que nous ayons eues : le poids et l'abondance du grain y ont été exceptionnels, et au printemps de la présente année 1858, les fermiers étaient partout effrayés de la trop belle apparence de leur récolte : tous pensaient avec raison que pour peu que l'été fût humide, leurs blés verseraient bien avant la maturité; que si l'humidité n'était que modérée, le grain, qui était déjà à vil prix, tomberait de manière à mettre en perte les producteurs. La température a été extrême dans le sens contraire de toutes les appréhensions. Quelques blés ont été échaudés, c'est certain, mais en résultat la récolte est satisfaisante, et le grain sera maintenu à un prix raisonnable.

Nul doute que l'humidité qui eût perdu nos blés aurait été favorable aux fourrages, mais le mieux est que l'alimentation des hommes soit sauvée d'abord; quant à celle du bétail, qui ne tient pas à une saison seulement, nous pouvons toujours espérer, en adoptant les conseils de M. Bailly, que l'automne fermera les plaies de l'été.

Quelque connus donc que soient les moyens proposés par notre honorable correspondant, leur utilité est incontestable : les cultivateurs novices les verront clairement exposés. La section d'agriculture remercie donc M. Bailly, et vous propose d'insérer sa note dans le plus prochain numéro de vos *Mémoires*.



PRIX PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

CONCOURS DE 1859.

Une médaille d'or de 500 francs sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Décrire dans leur parcours les quatre voies romaines allant de Térouanne à Boulogne, à Sangate, à Arras, à Cassel, et la voie directe de Boulogne à Cassel par Watten.

Indiquer, d'après les documens du Moyen-Age, les anciens terriers et la tradition ; quels étaient les lieux que traversaient ces anciennes chaussées ; quelles étaient les voies secondaires, dites *per compendium*, qui s'embranchaient à ces cinq voies principales ; quels sont les villages, les hameaux ou les fermes dont le nom roman ou tudesque semble indiquer les gîtes ou étapes (*mansiones*, *stationes*) où logeaient les soldats romains après une journée de marche et les relais (*mutationes*) où les postes impériales changeaient de mules ou de chevaux ?

Citer, autant que possible, tous les documens du Moyen-Age qui font mention de ces anciens chemins sous les diverses dénominations tudesques et romanes de *Strato*, *Straet*, *Steen-Straet*, *Hoog-Straet*, *Ho-Strat*, *Le Ho-Strat*, *Lostrat*, *Laustra*, *Lien-Strat* ou *Leulingue*, *Leuline*, *Leulene*, *Grande-Leulene*, etc., *Estrée*, *Cauchie*, etc., dénominations qui distinguaient, au Moyen-Age, dans le nord de la Flandre française, de l'Artois et du Boulonnais, les voies romaines et les routes royales des voies secondaires ou de traverse désignées sous les différens noms tudesques de *Petite-Leuline* ou *Wéline et de Boerweg*. Citer, en outre, les découvertes que l'on a pu faire soit sur les chaussées elles-mêmes, soit dans les champs voisins.

Indiquer aussi, autant que possible, quels sont les matériaux qui ont été employés à la confection des voies romaines ci-dessus désignées. Ces chemins étaient-ils tous en chaussées ?

Reposaient-ils sur une première couche de pierres ou de moellons? Etaient-ils pavés ou simplement recouverts d'une couche de gravier? Lorsqu'on dit des voies romaines qu'elles se dirigeaient en droite ligne d'un point à un autre, faut-il entendre par là qu'elles étaient tracées au cordeau ou seulement que les nombreuses sinuosités qu'elles formaient sur les pentes semblaient avoir été tracées sur un axe droit et direct entre leurs deux extrémités?

N'existait-il point parallèlement aux grandes voies romaines des lignes de signaux à feu? Ces signaux étaient en usage sur toute la frontière maritime au temps de Charlemagne et de ses successeurs. Ils sont restés en usage sur la côte du Boulonnais et du Calaisis jusqu'au siècle dernier.

Citer les chroniques et les documens du Moyen-Age et des temps modernes qui en font mention.

Indiquer les hauteurs sur lesquelles ils étaient établis sur cette partie du rivage Morinien et les hauteurs, situées à l'intérieur du pays, avec lesquelles ils correspondaient.

Consulter à cet égard la tradition et les dénominations des lieux les plus élevés exprimant, soit en français, soit en roman, soit en tudesque, l'idée de *flamme, feu*, *lueur*, *échauguette*, et d'autres sens analogues.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire-Général de la Société à Saint-Omer (Pas-de-Calais), avant le 15 octobre 1859.

Les concurrens mettront en tête de leur ouvrage une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, dans lequel seront renfermés leur nom et leur adresse.

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable.

La Société ne rendra aucun des manuscrits qui lui seront adressés; toutefois les auteurs auront la faculté de faire prendre des copies sans déplacement.



NOTICE SUR JOHN WATSON, BIBLIOTHÉCAIRE COMMUNAL D'ORLÉANS ;

Par M. E. BIMBENET.

Séance du 15 *mai* 1857.

Sans rechercher quel est celui de vos anciens collègues que je suis venu remplacer au milieu de vous, en reportant ma pensée sur les pertes récentes que vous avez faites, le nom de Watson s'est naturellement offert le premier à mon souvenir.

Il me sera permis de rappeler au vôtre cet homme honnête et distingué qu'une mort prématurée a si cruellement enlevé à la science.

Personne mieux que moi n'a pu connaître et apprécier la droiture de son âme et l'étendue de son savoir; cette existence en même temps calme et tourmentée, féconde et stérile, accablée sous le poids des charges de la famille et du travail, et portant sans fatigue morale ce double fardeau. — Cette intelligence s'élançant du cercle étroit de l'enseignement classique où elle était circonscrite dans l'immense carrière de l'abstraction quelquefois la plus insaisissable et de la politique la plus militante, et n'abandonnant jamais au milieu de ces oscillations la bonhomie du savant, la sérénité de l'homme de bien et le désintéressement du sage.

Comme toutes les recherches de cette nature, celle à laquelle je me livre en ce moment devrait être divisée en deux parties distinctes : l'une consacrée à la vie scientifique, l'autre à la vie privée; mais, je l'avoue, au moment de me mettre à l'œuvre, un certain embarras s'est emparé de moi; et lorsque j'en ai recherché la cause, je l'ai trouvée dans le mélange et la confusion,

conséquences nécessaires de l'asservissement du jugement à l'imagination.

Watson n'avait pas, à proprement parler, de vie privée ; il n'était lui-même que par l'étude, la pensée et l'enseignement ; apprendre, penser, enseigner, voilà le seul aspect auquel on puisse le saisir ; et cet aspect est peu favorable à l'analyse.

Son repos était consacré à l'étude, ses récréations étaient sérieuses, il jouait aux échecs et engageait des parties avec les célébrités échiquières de la Hollande et de l'Angleterre, sa marche vive et précipitée était encore activée par la méditation ; sa conversation toujours didactique ne roulait que sur des sujets classiques, à moins qu'il n'abordât des questions philosophiques, politiques ou religieuses.

Le premier de ces deux ordres d'idées était celui qu'il préférait ; il s'abandonnait volontiers au second, mais comme il avait pu remarquer souvent que les hardiesses de sa pensée n'étaient pas toujours suffisamment protégées par la sincérité de ses convictions, et comme sa modestie et sa bonté lui faisaient une loi de ne pas soutenir des propositions qu'il savait ne pas être acceptées, il ne provoquait jamais de semblables discussions, et tout au plus, surtout dans les derniers temps, s'y laissait-il entraîner.

Modeste, simple et bienveillant, sans ambition, vivant retiré dans le cercle de la famille et de l'amitié, il n'était cependant pas au-dessus du sentiment de la vanité; mais son manque de modestie était accompagné d'une telle bonne foi et d'une telle naïveté que ce qui aurait pu passer pour de l'outrecuidance dans une autre bouche, prenait dans la sienne le caractère le plus inoffensif et ne provoquait que le sourire quand il ne recevait pas une complète adhésion.

Ces premières observations font comprendre combien il est difficile de distinguer entre les qualités et les faiblesses de cette organisation mobile, impressionnable et fugitive ; et cependant il faut tâcher de la fixer assez longtemps pour qu'aucune de ses parties principales ne nous échappe.

John ou Jean Watson appartenait à une famille qui tenait un

rang honorable dans la société; son acte de mariage justifie que son père exerçait à Rathfarnam, petite ville située près Dublin, la profession d'ingénieur; quoique bien différente de ce qu'elle est de nos jours et par les fortes études dont elle est précédée, par le rang qu'elle confère dans l'ordre administratif, et enfin par l'importance des entreprises qu'elle conçoit et qu'elle exécute qui la rendent l'une des plus brillantes des temps modernes, même en Irlande et avant l'essor donné aux grands travaux d'utilité publique, cette profession supposait une situation sociale assez élevée.

A la mort de son père et au cours de l'année 1821, c'est-à-dire à l'âge de vingt-deux ans, il vint en France pour chercher à utiliser sa qualité d'étranger et les connaissances acquises par de fortes études classiques; il était réduit à ses propres ressources ou à peu près, car il ne possédait qu'une faible somme, seule part héréditaire qu'il dut tenir de ses parents.

Obligé d'abord d'entrer dans un pensionnat de la ville de Beaugency en qualité de maître d'anglais, il revint bientôt à Orléans pour y faire, sur la recommandation de M. Duparc, alors inspecteur de l'Académie, auquel il avait été adressé, une éducation particulière.

Son séjour passager dans la ville de Beaugency devait exercer une grande influence sur son avenir, il s'y maria au cours de l'année 1827, et prit l'engagement envers la famille dans laquelle il entrait de ne pas quitter la France; ce fut alors qu'il vint se fixer définitivement à Orléans.

Admis au collége en qualité de maître d'anglais, il se vit entouré d'un assez grand nombre d'écoliers auxquels il donnait des leçons et des répétitions, mais le produit de son travail ne pouvait atteindre la mesure des charges toujours croissantes que sa famille lui imposait; il pensa alors à fonder un pensionnat.

A cette époque, l'Université décida que la qualité de professeur était incompatible avec celle de maître de pension, et Watson perdit la place qu'il avait pendant quelque temps continué d'occuper; ou plutôt comme il n'était pas difficile de prévoir qu'il ne resterait pas longtemps à la tête de son établisse-

ment, on se contenta de lui nommer un suppléant et on lui conserva le titre.

Il prit en effet bientôt le sage parti de quitter son pensionnat. A ce moment ou quelque temps après, la place de bibliothécaire étant devenue vacante (1829) par la mort de M. Petit-Sémonville, l'administration municipale, à la tête de laquelle était alors l'honorable M. Sevin-Mareau, la lui donna.

Ce ne fut pas sans difficulté qu'il l'obtint ; elle était sollicitée par un assez grand nombre de personnes qui ne manquèrent pas de se plaindre de ce qu'elles regardaient comme une sorte d'usurpation de la part d'un étranger qui n'avait pas même pris, jusque là, la peine de changer sa nationalité, et qui s'introduisait ainsi dans une fonction publique et purement municipale; mais ces plaintes étaient balancées par le mérite du nouveau titulaire, moins généralement reconnu, il est vrai, qu'il ne l'a été depuis, et cependant déjà fort apprécié.

C'est surtout à partir du moment où Watson fut nommé bibliothécaire de la ville que sa réputation grandit ; la bibliothèque, peu fréquentée sous son prédécesseur, le fut davantage ; les professeurs du collége recherchaient l'entretien et les avis du nouveau bibliothécaire qui devait devenir et devint bientôt leur collègue, et quelques travailleurs, certains d'y trouver un interprète éclairé des ouvrages classiques, dont la complaisance était infatigable, se groupèrent autour de lui.

Jamais personne, en effet, n'éprouva un refus ; on pouvait interrompre Watson, livré à l'étude et à la méditation, sans craindre même un signe d'impatience ; il ne se bornait pas à expliquer les textes, il les commentait et indiquait les rapprochements qui devaient en être faits avec d'autres textes.

Dans cette partie de sa vie il n'aurait rien laissé à désirer si, à la vaste érudition, il eût réuni le sentiment de l'ordre et de la bibliographie; mais ce sens du bibliothécaire lui manquait ; il n'était rien moins que classificateur, et son esprit antipathique à la méthode s'opposait à ce qu'il acquit cette qualité qui ne reçoit d'ailleurs tout son développement que lorsqu'elle est un don de la nature déposé en germe dans l'intelligence ; il n'estimait ni la

science ni l'art du typographe, ni l'art du relieur; jamais une œuvre Elzevirienne, jamais un Barbou n'eurent le mérite d'attirer un de ses regards; pourvu qu'il trouvât dans un livre tout ce qu'il voulait y trouver, peu lui importait et la place qu'il occupait dans ses rayons, et son format et sa justification, et la pureté de son caractère et la richesse artistique de son enveloppe.

En un mot, le bibliothécaire se plaça presque exclusivement au point de vue du professorat et ne fut vraiment utile que dans une acception qui n'était pas précisément celle qu'il devait principalement envisager.

L'incompatibilité entre sa qualité de chef d'institution et celle de maître ou professeur ayant cessé par l'abandon qu'il fit de la première, il reprit sa chaire au collége et fut plus tard nommé professeur de langue anglaise à l'école primaire municipale du degré supérieur.

Sa réputation grandissait toujours, le monde savant reconnaissait dans le bibliothécaire de la ville d'Orléans un latiniste et un helléniste consommé, possédant l'hébreu, l'allemand, l'anglais, l'italien et les anciens idiomes germaniques; une de ces rares intelligences exercées dans le rapprochement des langues mortes et des langues vivantes; on savait avec quelle pénétration il interrogeait les unes pour leur faire déterminer le véritable sens des autres, et que la linguistique n'avait jamais eu un interprète plus ingénieux et plus universellement érudit.

Les éditeurs qui n'aiment le nombre composé que dans un certain cas, heureux de trouver plusieurs savants en un seul, lui demandèrent des cours de versions et des dictionnaires comparés; mais auparavant il devait être soumis à une de ces mesures administratives qui, pour tout autre, est une véritable épreuve; qui, pour lui, fut moins qu'une simple formalité.

L'Université exigea, en effet, au cours de l'année 1846, que tous les professeurs de langues enseignant dans les colléges fissent partie de l'agrégation; Watson fut admis au milieu des marques les plus éclatantes de l'estime que sa thèse avait inspirée; et l'un de ses examinateurs l'invita à se fixer à Paris. Il serait sans doute téméraire de prétendre qu'il l'emporta sur son

concurrent, M. Churchill, l'un des philologues les plus distingués de notre temps, mais l'égalité de rang que le résultat du concours établit entre les deux compétiteurs permet au moins de supposer l'adoption d'un de ces moyens termes dont ces épreuves offrent de fréquens exemples (1) mis en pratique, sinon pour ne pas froisser une réputation acquise, au moins pour rendre une justice rigoureusement égale.

On comprend facilement qu'il prit alors dans le monde savant une position élevée; il reçut à partir de ce moment de nombreuses demandes de la part des spéculateurs dans l'article littéraire et scientifique; ces messieurs savaient à qui ils avaient affaire, et on verra bientôt quelle triste influence ce triomphe et ces hommages intéressés eurent sur sa santé.

Revenu à la bibliothèque, il reprit modestement et avec courage le cours de ses travaux; il se reposait de l'enseignement par l'étude; et singulièrement favorisé par les institutions politiques et la forme du gouvernement d'alors, il s'abandonnait aussi à ses théories politiques; et comme il avait adopté les principes de l'opposition la plus avancée, il écrivait quelquefois dans le journal démocratique de la ville d'Orléans, dans le *Journal du Loiret.*

A cette époque le grand agitateur de l'Irlande réveillait dans le cœur de ses compatriotes opprimés le désir de secouer le joug de l'Angleterre et de reconquérir leur indépendance et leur nationalité; l'éloquence imagée et poétique de ce moderne tribun enflammait toutes les imaginations et intéressait le monde civilisé à la sainte cause qu'il défendait en cachant sous les plus nobles apparences de l'amour de la patrie des réalités qui n'étaient pas pures d'égoïsme et de vénalité.

Watson ne pouvait rester calme en présence de ces ardentes manifestations; il publia dans le *Journal du Loiret* plusieurs articles remarquables dans lesquels il tâchait de démontrer le succès prochain des efforts de Daniel O'Connel; sa prédiction

(1) Cela se passe souvent ainsi, du moins dans les concours ouverts par l'Institut pour l'obtention de prix sur des sujets donnés.

ne s'est pas accomplie, et son expérience n'a rien gagné à cette déconvenue si facile à prévoir au moment même où il écrivait.

La révolution de 1848 le trouva dans cette disposition d'esprit.

Cet événement donna naissance dans la ville d'Orléans à trois journaux destinés à soutenir la Constitution républicaine et à propager les idées démocratiques; ils ont pris les titres suivans : *le Démocrate*, l'*Indépendant*, *la Constitution*. L'existence du premier de ces journaux fut éphémère; commencé le 1er avril 1848, il n'existait plus dès le 1er juillet de la même année. Il ne paraît pas que Watson ait rien publié dans cette feuille, mais on assure qu'il ne resta pas étranger à sa rédaction. Le second dura plus longtemps, et c'est surtout dans celui-ci qu'il écrivit. Il a pris le soin de marquer par un signe sur l'exemplaire déposé à la bibliothèque tous les articles sortis de sa plume; quant au troisième, on ne sait s'il y a pris part; il vaut mieux rester dans l'incertitude à cet égard.

On ne doit pas insister sur les productions de notre savant; mais s'il est de toute convenance de passer rapidement sur ces articles, il est permis de signaler le sentiment littéraire qui les dicta et l'esprit politique qui les inspira.

Le talent littéraire de l'écrivain n'est pas le seul qui soit nécessaire dans ce genre : parler aux passions, les exciter, les enflammer dans ces moments de crise et de combat, est la tâche principale du journaliste appartenant à cette nuance d'opinion.

Disons-le bien vite, à ce point de vue, Watson ne possédait aucune des qualités requises pour atteindre ce but; et reconnaissons avec le même empressement qu'il partageait cette insuffisance avec ses collaborateurs dont la majeure partie appartenait au corps enseignant; aucun d'eux, et lui particulièrement, ne pouvait se défaire ni de la politesse, ni de l'élégance du langage, ni des formes classiques auxquelles les habitudes de toute leur vie les tenaient assujettis; elles les entraînaient trop souvent dans des citations latines, dans les allusions et les réminiscences de l'école, et la foule à laquelle ces feuilles étaient jetées entendait peu de chose à ce langage dogmatique et châtié.

Ces journaux, excepté *la Constitution*, étaient donc empreints d'une certaine modération, si on les rapproche des passions qui agitaient alors les masses, et ce caractère les rendait peu propres à la mission qu'ils s'étaient attribuée.

Ce sentiment de modération n'abandonna jamais entièrement Watson, sa bonté naturelle aurait eu trop à souffrir d'un excès, et il semblait n'avoir accepté d'autre tâche que celle de calmer les ardeurs de son parti; personne plus que lui n'a redouté les manifestations populaires, à ce point que ces promenades accompagnées de chants si fort en usage dans ces jours de désordre, lui inspiraient une telle répulsion qu'il retournait sur ses pas pour les éviter lorsqu'elles venaient à sa rencontre; bien plus, il redoutait ses propres théories.

Cette proposition est justifiée par un toast qu'il porta à la fin d'un banquet donné par la garde nationale au 21e de ligne; dans ce petit discours il rappelle des faits historiques qui, sans aucun doute, auraient dû lui revenir plus tôt à la mémoire.

Après avoir dit que les promesses de 1789 se sont évanouies sans résultat; que la grande révolution de 1791 s'éclipsa et que les derniers rayons de ce soleil qui devaient faire *germer tant de belles semences n'eurent à éclairer que des haillons ou des cadavres,* il ajoutait en terminant :

« Peuple de France (on voit qu'il se considérait toujours un « peu comme étranger), vous ne laisserez pas vicier le noble prin- « cipe qui vous a rappelé de la mort à la vie; vous ne laisserez « *plus* tomber dans la boue le flambeau que vous avez allumé à « l'autel de l'éternelle justice, vous ne chercherez *plus* à tuer la « tyrannie par la tyrannie, la rapacité par la rapacité, la cor- « ruption par la corruption, l'égoïsme par l'égoïsme, vous saurez « consacrer l'œuvre de vos propres mains, honorer les pouvoirs « que vous-même avez constitués, vous saurez obéir aux lois que « vous-même avez établies, vous saurez respecter *les droits et* « *les propriétés* de tous, et vous prouverez à l'univers qui vous « contemple que la République est la vertu. »

C'en est assez sur les aspirations politiques du savant philo-

logue, mais on ne peut s'empêcher de remarquer que si son esprit acceptait la République, ce n'était ni celle de la terreur ni celle de la spoliation, et qu'il a eu le courage de le proclamer.

Cependant l'ordre rétabli, l'effervescence populaire calmée, Watson revint à ses leçons et à ses livres.

Si la transition d'une forme de gouvernement à une autre fut rapide, le passage de l'état passionné à l'état calme ne le fut pas moins chez Watson ; on aurait dit que jamais il n'avait quitté ses livres et ses leçons, et en le voyant ce qu'il était personne n'aurait pu soupçonner ce que quelques jours auparavant il avait été.

Tout s'explique par ce peu de mots : ramené sans cesse par la nature de son esprit et sa seule passion : l'étude, il est évident que, même au milieu des agitations de ce temps, il le consacra en grande partie à ses travaux; son ouvrage intitulé : *Études sur la langue anglaise,* ou *Cours de versions anglaises à l'usage des établissements publics,* a été publié en 1851, et son *Application du système métrique des anciens comparé avec la versification des peuples modernes*, titre qu'il résumait par ces mots : *Essais sur le rhythme*, en 1852.

Il est donc évident qu'au plus fort de la tempête révolutionnaire il se livrait aux méditations les plus paisibles.

Ainsi, dans ces jours d'effervescence, il avait cédé à un entraînement et il avait hâte, à son propre insu, de revenir au silence dont il avait un impérieux besoin ; pour moi, je n'en saurais douter, il vit avec joie un moyen de rentrer dans le cercle hors duquel il ne pouvait trouver le seul aliment qui convint à son activité.

Ici je reviens à la partie scientifique de sa vie, et j'examinerai ses deux ouvrages principaux qui, malgré leur brièveté, n'en sont pas moins considérables.

Le premier appartient à trois ordres d'idée, la grammaire, la philologie et la comparaison. J'appellerai ce dernier la *Métaphysique de la comparaison.*

Ce qui frappe à l'examen de la partie de cette œuvre apparte-

nant à la philologie, c'est qu'elle se confond avec la troisième, et qu'on est autorisé à suspecter la partie appartenant à la grammaire, quoiqu'elle soit empruntée à différents écrivains anglais, de n'être pas exempte de cette habitude de l'esprit de son auteur qui l'entraînait à s'élever au-dessus du sens positif pour adopter un sens abstrait et idéal, et qu'il n'ait pas approprié ses textes au but qu'il voulait atteindre. Quelques passages de sa préface justifient cette pensée, je n'en citerai qu'un : « Le livre que je pré-
« sente au public n'est pas, à bien parler, ce qu'on est convenu
« d'appeler un cours de versions, les morceaux qui le composent
« n'ont été choisis que pour servir de base à un commentaire
« qui fit ressortir les principaux caractères de la langue an-
« glaise, etc. »

Ce passage et d'autres que l'on pourrait y joindre démontrent au plus haut degré d'évidence que l'ouvrage n'a pas le titre qui lui convient; que le cours de versions est empreint de la tache inévitable de son origine, et que s'il est conforme aux règles peu multipliées, il est vrai, de la grammaire, il doit entraîner l'écolier bien au-delà des limites d'une version méthodique; aussi n'est-il pas étonnant que ce livre ait été et soit encore l'objet d'une critique assez amère.

Mais si on s'arrête aux notes qui, de la partie accessoire qu'elles devraient être de l'ouvrage, en deviennent la partie principale, on est convié à une lecture attentive qui prend tout l'attrait de la découverte.

Ici l'érudition est immense, le grec, le latin, le saxon, l'anglo-saxon, l'espagnol, l'italien, l'allemand, le français, l'hébreu et même le sanscrit se trouvent en présence, et le programme de l'auteur est non-seulement rempli, mais dépassé.

Il est vrai que cette ardeur à trouver des rapprochements, des similitudes, des analogies et des racines semble quelquefois égarer l'auteur, mais ses investigations attestent une telle sagacité, une mémoire si richement ornée que, quand même on les surprend plus subtiles que justes, on lui sait gré de ce qui, manifestement, doit être considéré comme une erreur ou une exagération.

La justification de ces propositions se rencontre à toutes les pages du *Cours de versions,* je ne m'arrêterai qu'à quelques mots.

Murderer, du verbe *murder*, assassiner; vieux français, meurdrir; anglo-saxon, myrthrian; allemand, morden; gothique, maurthrjan.

Robbery, vol; vieux français, Roberie; basse latinité, rauba, habit. — Dérober, littéralement *dépouiller*.

Mollyfy, adoucir, de deux mots latins : *mollis* et *facio.*

Gallows, potence ; anglo-saxon, galga, une croix ; allemand, galgen.

Caperiny, gambadant, sautillant comme une chèvre, du latin *capra, chevre.*

Check, retenir, ce mot vient directement du français : échec, échecs; le jeu des échecs est en anglais *chess;* beaucoup de savants pensent que échecs, qu'on trouve avec peu de différence dans toutes les langues de l'Europe, vient du persan *schah*, le jeu du roi; et que échec et mat, anglais *schek-mate*, allemand schachmatt, italien scaco matto, veut dire le roi vaincu; d'autres le font venir de l'hébreu shakak. Il apaisa, il arrêta.

Run wild, courir librement, sans frein, *je commençais à me perdre en conjectures;* wild sauvage, anglo-saxon *wild* vient du saxon *weallian*, voyager, errer, dont l'idée primitive est : tourner; en anglais wallow, se vautrer; well, jaillir en bouillonnant; en allemand wallen, ondoyer, welle onde, waltzen, valser, ont la même origine; le verbe anglais walk, se promener, marcher, faire un tour; *wall*, un mur, ainsi que le latin *wallus*, un pieu, d'où *vallum*, un rampart, n'est-ce pas ce qui tourne autour, qui entoure? *A wild beast,* une bête féroce, qui erre librement; *à wild flower,* une fleur sauvage, qui pousse librement, sans culture, *à wild man*, un sauvage, anglais populaire : savage; français sauvage, de l'italien selvaggio, qui vient du latin *silva*, etc.

Pour compléter cet examen, il faudrait lire et étudier dans son entier le *Cours de versions*, qui dépasse de beaucoup l'usage des *établissements publics;* il faudrait surtout s'arrêter aux mots qui suivent : *Home*, le *chez soi;* gothique *haims*, allemand *heim,* maison, hameau; *entrapping*, surprendre, le fait de saisir dans

une trappe ; *smell to it*, *smell*, sentir, *smell to*, flairer; *disclosed*, découvrit, fit voir ; *i depend on*, je dépends sur, je compte sur, je me fie à ; et une infinité d'autres qui fournissent à l'auteur la matière des plus savantes conférences entre le grec, le latin, le français et les anciens idiomes.

Il faudrait lire, à propos du mot *entrapping* et à propos du mot imitatif *chime*, correspondant au mot latin *campana* et au mot italien *scampanare*, carillonner, la belle dissertation sur le participe présent pris substantivement, et sur la théorie des verbes neutres et actifs, transitifs et intransitifs, et celle non moins remarquable sur les prépositions et sur le mouvement qu'elles communiquent aux verbes, dans lesquelles le savant chercheur de la racine des mots, revenant à la grammaire, en établit les règles avec une précision et une profondeur peut-être inconnues jusqu'à lui, et trouve moyen de justifier sa théorie par les exemples les plus multipliés empruntés aux grammaires grecques et latines, attestant, chez lui, le génie du langage, si je puis m'exprimer ainsi.

Et maintenant si on veut entrer dans la critique et constater l'abus du rapprochement et de l'origine auquel se livre trop souvent l'auteur, on peut citer entre autres les mots suivants :

Staircase, escalier, de stair, marche, et case, caisse, latin *capsa*, étui, boîte ; littéralement : le cadre des degrés ; l'auteur prétend que ce mot stair vient du mot anglo-saxon stær, histoire, dont le sens primitif est : marque, ligne, puis : série, ordre; on a, dit-il, en anglais : *story*, une histoire, un compte, une série d'événements ; et *story*, étage, une suite de choses disposées par rang les unes au-dessus des autres.

Il est impossible d'admettre cette analogie entre les degrés des faits qui se sont passés et les degrés d'un escalier. Cette explication métaphorique constitue une exagération d'autant plus singulière que lorsqu'on écrit l'histoire, au lieu de monter l'échelle et les degrés des faits on les descend, d'où il suit que le mot *story*, loin de se référer au mot stair, se réfère au mot latin *historia*, qui lui-même vient du grec ιστωρ qui sait.

Aussi est-il obligé de combattre à cet égard l'opinion d'un sa-

vant étymologiste : Tooke qui prétend que stair vient du mot anglo-saxon stigan, qui veut dire *monter*.

Understand, comprendre, de *under*, sous, et *stand*, se tenir, c'est-à-dire se tenir sous une chose, l'avoir pénétrée, être arrivé au fond.

Jusqu'ici il n'y a pas de critique à exercer ; mais l'auteur, sans avoir égard au mot latin *comprehendere*, ici : *pro intelligere vel scire*, rapproche le mot anglais du mot latin *sustinere*, composé, suivant lui, de *tenere* et de *sub*, se tenir dessous, tandis qu'il est au moins très-probable que le mot est composé de *sursùm* et de *teneo*, tenir en haut ; il est vrai que quand on tient en haut on est sous ce que l'on tient, mais cette action est différente de celle de pénétrer, car pour pénétrer il faut avoir été superposé, tandis que pour soutenir cela n'est pas nécessaire. Au surplus, le mot *comprehendere*, correspondant aux mots *intelligere, scire,* a surtout un sens intellectuel, tandis que le mot tenir en haut, soutenir, a un sens matériel, et quand il a un sens intellectuel comme lorsqu'il est, par exemple, suivi de *pœnam*, supporter sa peine, il ne peut être expliqué par les mots pénétrer et comprendre.

Stout, qui veut dire *gros,* signifie réellement, dit l'auteur : brave, énergique, d'où il conclut que *stout* est celui qui ne recule pas, qui se tient fermement; et qu'il a la même origine que *steady*, ferme, allemand *stat*, du gothique *standan*, dont le prétérit est *stoth*, latin : *stare*.

Il semble qu'il y a dans cette explication la même préoccupation que celle qui a entraîné l'auteur à rapprocher du verbe *sustinere* du mot *understand*, et qui lui fait confondre une action résultant de la volonté et de la force de l'âme avec une action toute matérielle ; de même que le corps trop pesant pour se mouvoir reste au lieu où il est, de même le cœur énergique reste inébranlable devant le danger ; mais ces deux idées ne peuvent se rencontrer sans exagération; et *stout*, qui veut dire gros et qui ne peut vouloir dire brave, énergique, ne peut pas être mis en rapport avec le mot qui veut dire être debout, se tenir droit, être arrêté.

Il en est de même du mot *study*, étudier, en latin *studere*, qui, suivant l'auteur, dérive du mot *stare; studere rei*, dit-il, étudier une chose c'est *s'arrêter*, insister sur une chose.

Vainement l'auteur rapproche le mot *studium*, *étude*, du mot *stadium*, *stades*, auquel il rattache le mot anglais *stead*, étude, lieu, puis la chose à laquelle on s'arrête, l'action de s'arrêter, l'*étude;* je doute qu'on puisse accepter cette étymologie et ces rapprochemens.

Le grec, dit-il, exprime étudier par spoudatzomay et *diatribo*, *spoudatzomai* (Σπουδαζομαι) de *speudo* (σπευδω), se hâter, s'empresser, s'occuper activement; si en effet *studere* vient de *speudo*, il semble impossible de le rattacher au mot *stare* qui implique l'idée nécessaire de l'inaction; cette objection est tellement naturelle qu'elle se présente à l'esprit de l'auteur, et il s'empresse d'y répondre; les Grecs, dit-il, peuple vif et léger, disaient *spoudatzomai*, le peuple romain, peuple réfléchi, devait dire *studeo*.

S'il en est ainsi, le peuple romain, loin d'emprunter au sens du mot grec celui du mot *étudier*, lui en aurait substitué un autre qui lui aurait été contraire, puisqu'il aurait remplacé l'action de se hâter, de s'empresser, par l'action de s'arrêter.

Il semble que pour établir et adopter cette conférence, Watson n'ait pris qu'une des nombreuses acceptions du mot *speudo* pour le rapprocher du mot *studere*, et enfin du mot *stare*.

Le mot *speudo* ne perd jamais l'idée du mouvement : dans son sens naturel il veut dire se hâter, s'empresser; si pour étudier il faut ordinairement s'arrêter, l'esprit n'en est pas moins forcé de se livrer à une grande activité; le corps est immobile, mais l'intelligence est en marche, elle s'empresse, elle se hâte, elle recherche avec plus ou moins d'ardeur, et le mot qui se rattache à un mot exprimant un sens matériel ou intellectuel de mouvement ne peut concorder avec un mot ayant le sens positif et figuré de l'inaction et de l'immobilité.

Quant au mot *diatribo* (διατριβω), je frotte à travers, je frotte de manière à traverser, je pénètre, je consume, il paraît impossible de voir en quoi il se réfère au mot *stare*; l'action de frotter, de traverser, de faire pénétrer (car c'est là le résultat de l'action de frotter), est incompatible avec celle de se tenir droit, de s'arrêter.

L'auteur ajoute, il est vrai, que *diatribè* (διατριβή) veut dire l'action de pénétrer, la chose qu'on pénètre, l'*école*, et qu'il a pour autre sens : je m'occupe d'une manière quelconque, je passe le temps; mais tout cela ne lui donne aucune synonymie avec le mot *stare*, car s'occuper, passer le temps, et même, si l'on veut, être à l'école, dans un lieu d'étude, implique toujours un mouvement matériel ou intellectuel rapproché du mouvement matériel et intellectuel exprimé par le mot *speudo*.

Et enfin le mot *stare* tire son origine d'un mot grec qui a une toute autre signification que *speudo*.

Les Romains et les Grecs ont été d'accord ; ils ont exprimé les mots étudier, étude, non pas par un mot ayant le sens de l'inaction et de l'immobilité, mais au contraire par un mot ayant le sens de l'activité, de l'ardeur, et de cette faculté de l'esprit qui consiste à désirer ardemment, à rechercher avec une sorte de passion; et le caractère de l'un et l'autre peuple n'était pas tellement différent que tous les deux aient adopté le même mot pour exprimer une seule et même chose avec une acception si différente.

Ce premier ouvrage ainsi exploré, quoique d'une manière bien insuffisante, nous montre cependant l'auteur au double point de vue de son immense érudition et de l'abus qu'il semble en avoir fait.

Le second, quoique se proposant un tout autre but, et plus riche encore que le premier, de citations empruntées aux langues mortes et aux langues vivantes, l'auteur s'y montre non-seulement le linguiste par excellence que révèle sa première production, mais, de plus, il s'y montre aussi savant dans la littérature de l'antiquité que dans la littérature moderne ; à ce point de vue il a tenu l'engagement qu'il prenait par le titre qu'il adoptait : *Appréciation du système métrique des anciens comparé avec la versification des peuples modernes.*

Si on peut l'accuser de quelque obscurité, il faut avoir égard au caractère abstrait du sujet qu'il traite, et considérer qu'il s'adresse à la classe la plus élevée des littérateurs.

Il serait impossible, sans donner à cette notice une étendue

qu'elle ne saurait comporter, de suivre l'auteur dans le développement qu'il donne à sa thèse, on doit se borner à l'analyser.

Il repousse la doctrine et les règles de l'école qui agitent encore les classiques, et, *quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale*, il tient pour certain que la poésie grecque et latine mérite à peine ce nom.

« La poésie, dit-il, est née de la musique et en est inséparable; « elle ne peut exister isolément, puisque la forme du langage à « laquelle nous avons attaché ce nom est essentiellement liée « avec une série de sons dont elle est l'image significative ; on « peut donc dire que les facultés poétiques d'une langue naissent « exclusivement de sa puissance rhythmique, c'est-à-dire de la « facilité avec laquelle elle se plie aux combinaisons du son. »

Dédaignant la définition du rhythme (*rhithmos*) donnée depuis Aristide Quintilien jusqu'à saint Augustin, et depuis saint Augustin jusqu'à J.-J. Rousseau, il tire la racine de ce mot du grec ρυω ρεω (*ruo, reo*) qui signifie *écoulement*, « dans son acception la « plus large, dit-il, c'est une succession quelconque s'opérant avec « un mouvement uniforme dont le principe échappe à toute in- « vestigation; c'est un résultat de cette harmonie dont la loi régit « mystérieusement l'univers; il y a du rhythme dans les oscilla- « tions du pendule; dans le flux et le reflux de la mer, dans le « pas mesuré d'une troupe de soldats, dans les coups de mar- « teau frappés par les forgerons. »

Et pour ne s'occuper que de l'application qu'il en fait à la poésie, il ajoute : « Le rhythme est donc, en poésie, le cadre où « viennent se ranger les mots qui se fractionnent, d'après une « loi qui leur est imposée par le son, pour combler les temps de « la musique qu'il ne fait que représenter. »

Et comme il a commencé par dire qu'on ne peut apprécier la poésie des langues dont on ignore la prononciation, et dont la musique est absolument inconnue, il déclare *qu'il ne peut reconnaître de poésie chez les Grecs*, et il ajoute : S'il y a quelque chose de vrai dans ces principes, et je les crois puisés dans la nature, que devient le système grec ?

Pour moi, qui ne saurais le suivre dans les querelles qu'il fait aux savants qui se sont enthousiasmés pour la poésie de ce peuple, et lui contester la préférence qu'il donne à la poésie de certains peuples modernes, il me suffira de dire qu'après avoir cité plusieurs vers d'Euripide et d'Eschile, il s'écrie : « Non, ce « n'est pas là de la poésie ; aucun moderne ne peut y rien com« prendre, aucun moderne ne peut rétablir la musique pour la« quelle ces vers ont été faits, et l'espèce d'enthousiasme avec « lequel on les débite ne fera jamais illusion à ceux qui cherchent « dans la poésie autre chose qu'une harmonie factice et qui ne « croient pas devoir se fier à l'oreille d'un savant, parce qu'il « aura pâli pendant des années sur les débris d'une langue qu'il « n'a pas su parler. »

La conclusion qu'il adopte est celle-ci : « Le système sur le« quel repose la versification des langues vivantes, système basé « sur l'emploi de l'accent tonique, sur une prononciation inva« riable, est le seul vrai, le seul naturel. Lisez des vers alle« mands, anglais à un enfant de dix ans, vous le verrez battre « la mesure ; il n'a besoin ni d'une longue discipline, ni de fortes « études pour en saisir le rhythme, tête, mains, pieds, tout « remue ; on dirait un automate mis en mouvement par le son. « Les sensations qu'il éprouve découlent de cette éternelle « source de toute beauté poétique, de l'accord parfait qui existe « entre les mots qu'on prononce et le rhythme qui les rap« pelle. »

C'est ainsi que le but de cet ouvrage est déterminé.

Passant de cette thèse à celle qu'il doit naturellement soutenir sur la poésie latine comparée à la poésie contemporaine, il n'hésite pas à donner la palme à la dernière ; et c'est ainsi qu'il examine et compare les textes d'Horace et de Byron, et qu'il proclame la supériorité des derniers sur les premiers ; il ne fait pas grâce même à Virgile ; pour *supporter* la lecture de Virgile et d'Horace, dit-il (p. 206), il faut renoncer à toute idée d'une harmonie basée sur la combinaison de la poésie avec l'allure de la musique.

Il ne reconnaît de véritable supériorité à la poésie latine que dans celle qui est appliquée à la liturgie de l'église catholique ; « c'est là , dit-il , que la versification rhythmique brille de tout « son éclat ; et il ajoute : Les auteurs de tant de belles hymnes « savaient bien que pour parler au peuple il faut parler comme « le peuple , et que pour toucher le cœur on ne doit pas détruire « les intonations dont l'oreille ne peut se passer. Le *Dies iræ* « et le *Stabat* resteront jusqu'à la fin des siècles les monu- « ments les plus imposants de la poésie naturelle. »

A cet égard , et tout en partageant jusqu'à un certain point cette opinion , il sera permis de douter que l'esprit attribué par l'auteur aux hymnes de la liturgie catholique ait été inspiré par la connaissance du langage du peuple et des accords qui doivent particulièrement l'émouvoir. Il est peu probable que depuis le roi Robert jusqu'à Santeuil les auteurs de ces chants, que l'on peut qualifier de divins , aient obéi à cette impulsion qu'il leur prête; la raison du succès de ces poésies est ailleurs , elle est tout entière dans leur simplicité et dans la beauté de la vocalisation avec laquelle elles s'unissent intimement ; les hommes qui composaient ces chants admirables étaient non-seulement poètes , mais ils étaient aussi familiers avec le rhythme musical pour lequel ils les composaient.

La poésie italienne, empruntée à Pétrarque et au Tasse, lui paraît irrégulière au point de vue du rhythme; il en cite plusieurs passages comme exemples du défaut qu'il reproche à l'ensemble des œuvres de ces deux grands maîtres.

Enfin il accuse la poésie française de l'absence absolue de la qualité rhythmique. « On peut s'étonner, dit-il, que des hommes « comme Boileau , comme Racine et Voltaire , lorsqu'ils explo- « raient si laborieusement les diverses sources de l'harmonie, « aient pu oublier ou dédaigner celle qui est incontestablement « la plus abondante : le mouvement réglé des pieds , le « rhythme; » il cite pourtant quelques passages de ces trois illustres versificateurs auxquels il reconnaît cette qualité, mais il pense qu'ils s'y sont laissés aller *sans y penser*.

Pour lui , le rhythme consiste dans une cadence répétée par la

chute d'un mot sur un autre, semblable au pas uniforme d'une troupe de soldats, ou au bruit alternatif et répété du marteau du forgeron, c'est pour cela que parlant des dissyllabes finissant en *eur*, comme vainqueur, honneur, longueur, qui ont certainement l'accent sur la première, il se plaint d'entendre prononcer la dernière avec une force démesurée; il leur conteste en conséquence la qualité de spondée, il leur attribue, au contraire, et nécessairement, celle de trochée ou d'ïambe; il dit que les intonations, même dans une simple conversation, marchent des longues aux brèves ou des brèves aux longues, mais ne restent jamais égales.

Il cite à l'appui de cette dissertation ce vers du second chant de l'Enéide :

> *Ergo omnis longo solvit se teucria luctu.*
> Alors Troie s'affranchit d'un long deuil.

Ce vers, dit-il, ne contient pas un seul spondée; la seconde syllabe est presque entièrement absorbée par la première, ce sont des trochées; supposons, ajoute-t-il, que *omnis* devienne *omne*, que *longo* se change en *longa*, et que *solvit* soit immédiatement suivi d'une voyelle (c'est-à-dire que le mouvement du vers soit renversé), le mécanisme de convention a disparu, la valeur arbitraire des syllabes n'est plus, mais l'oreille n'a rien à regretter.

Tel est ce travail immense par les recherches, excellent par la pensée, mais qui pèche par l'expression et par la conclusion; l'une étant assez obscure pour qu'elle nécessite un travail soutenu de l'esprit qui veut s'en rendre un compte exact, l'autre n'étant pas suffisamment exprimée.

On pourrait sans doute élever quelques critiques sur le sentiment de son auteur, dire et prouver qu'il n'a pas suffisamment distingué la poésie qui doit nécessairement être accompagnée de musique et celle qui doit être lue ou déclamée; il faut se borner ici à lui reprocher d'avoir poussé sa proposition jusqu'au système, ajouter qu'il est peu croyable qu'il n'y ait dans les poésies de l'antiquité et dans celles qui font la gloire de la France,

absence totale de rhythme, qu'il soit permis de juger les œuvres d'Eschile et d'Euripide par ce mot absolu : Non, ce n'est pas là de la poésie ; qu'on puisse ne prendre que quelques courts passages de Boileau, de Racine ou de Voltaire pour y trouver, et comme le résultat du hasard seulement, ce rhythme sans lequel l'oreille n'est frappée que d'un son sans harmonie ; enfin que la poésie des Anglais et des Allemands ait seule cette indispensable qualité.

Watson attachait un grand prix à cette œuvre ; il avait placé en elle toutes ses complaisances, et pendant un temps elle a tellement absorbé son attention, qu'elle semblait être passée à l'état d'idée fixe ; mais enfin il se sépara d'elle pour d'autres travaux, et, chose étrange, après en avoir tant parlé, il n'en reparla jamais.

Sa réputation grandissant, la spéculation, ainsi que je l'ai dit, eut l'idée de l'exploiter, et c'est là, sans aucun doute, qu'il faut placer l'origine de sa dernière maladie.

Ses amis, ceux qui fréquentaient la Bibliothèque, l'ont vu tenter une entreprise au-dessus des forces d'un seul homme ; il s'était engagé à faire un dictionnaire de langue anglaise comparée, dont son cours de versions avait suggéré la pensée ; à l'expiration de cinq années et moyennant une somme de cinq mille francs par chacune d'elles, il devait avoir livré ce nouvel ouvrage.

Sans doute le cœur du père de famille lui inspira cette témérité et lui en cacha les dangers, ou, pour mieux dire, les insurmontables difficultés ; mais sans aucun doute aussi, l'homme de la science cédait à un entraînement auquel il n'avait jamais su résister. Pour ceux qui l'ont vu à l'œuvre, cette entreprise était impossible ; il voulut la tenter, et il le fit avec une telle ardeur qu'il y succomba (1) ; et on peut dire que sa mort fut un double sacrifice ; il fut surpris au milieu de ses travaux par un violent accès de goutte dont il ne se remit jamais complètement, et bientôt il ressentit des douleurs intestinales sous les coups desquelles il dut succomber le 12 mai 1856, à l'âge de 57 ans.

Je ne puis terminer cette trop longue notice sans jeter un der-

(1) Il transigea avec lui-même et ne conserva que la lettre *S*.

nier coup-d'œil sur ce caractère exceptionnel ; jamais la science ne s'est cachée sous des formes plus bienveillantes ; jamais la confiance en soi-même ne s'est dissimulée sous plus de douceur et de bonhomie ; jamais la probité n'a été accompagnée d'autant de délicatesse, et l'indigence, j'ose employer ce mot, de plus de charité. Watson était toujours prêt à obliger, à donner, à être dupé ; après s'être aperçu qu'il avait été trompé, il en doutait encore ; et cette extrême facilité de son caractère allait si loin, qu'il ne comprenait même pas qu'il eût besoin de prendre la moindre précaution pour préserver la responsabilité que cette confiance naturelle a quelquefois engagée.

Ses écoliers de cet âge si ingénieux à saisir le côté faible des caractères, le connaissaient parfaitement et avaient imaginé un moyen infaillible de passer le temps de leurs leçons sans cours et celui de leurs études sans devoirs ; l'un d'eux, à un temps donné, se dévouait pour tous ; il élevait une question d'origine sur un mot anglais, et le professeur, heureux d'argumenter sur ce texte, se livrait à une digression qui atteignait le moment où le tambour annonce la fin du cours, pendant lequel aucun des écoliers, pas même l'interlocuteur du maître, n'avait fait la moindre attention à ce qu'il avait dit ; l'un de ses élèves se vantait dernièrement auprès de moi d'avoir été souvent l'auteur principal de cette supercherie que, malgré sa fréquence, Watson n'a jamais soupçonnée.

Voilà cet homme dans toutes les parties de sa vie ! On peut comprendre combien sa perte irréparable pour sa famille a été un événement douloureux à ses nombreux amis et aux amis de la science. Un de ses collègues, M. Tranchau, alors professeur d'histoire au lycée d'Orléans, s'est rendu, sur sa tombe, l'interprète de ce sentiment dans un langage aussi élevé que touchant.

J'ai cru qu'un dernier hommage devait lui être rendu, et j'ai voulu accomplir cette tâche au sein de cette société destinée à conserver le souvenir des hommes qui ont honoré la cité par leurs travaux scientifiques ou littéraires, et commencer ainsi mon concours à vos importants travaux au moment même où vous avez bien voulu m'y associer.

J'aurais dû hésiter si j'avais mesuré mes forces à la difficulté du sujet ; et surtout si je n'avais surmonté la crainte de la comparaison avec un mémoire récent que l'un de nos collègues (1) vous a lu, et dans lequel, avec une grâce et une délicatesse inimitables de style et d'aperçus, il vous a entretenus de deux poëtes orléanais ; mais si ces considérations devaient m'arrêter aujourd'hui, elles devraient m'arrêter toujours; et j'ai cru devoir éloigner ces préoccupations de ma pensée.

Je m'estimerai donc heureux si, en soulevant la pierre d'une tombe trop tôt fermée sur un homme honorable par les qualités et par les défauts eux-mêmes de son caractère, éminent par l'étendue et la richesse de son savoir, je puis contribuer à placer son nom sur la liste trop peu longue de ceux qui, de nos jours, cultivent la science pour la science, se font remarquer par les succès qu'ils obtiennent dans cette pénible et laborieuse carrière, et contribuent à ses progrès.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LA NOTICE CI-DESSUS,

Par M. LECOMTE.

Séance du 1er avril 1859

M. Bimbenet a consacré à la mémoire de M. Watson le premier des travaux qu'il nous a offerts. Nous avons tous applaudi au sentiment qui lui a dicté cet ouvrage. Personne, en effet, ne s'étonnera que les qualités morales de notre défunt confrère et les richesses de son savoir aient paru dignes à M. Bimbenet d'être appréciées dans une notice étendue : d'un autre côté, il était na-

(1) M. Baguenault de Viéville.

turel qu'il se chargeât lui-même de cette nécrologie, car l'une des deux places dont la vacance nous avait permis de l'appeler parmi nous avait été celle de M. Watson.

Il se trouvait d'ailleurs dans des conditions particulièrement favorables pour rendre à M. Watson cet honneur posthume. Ses appréciations ont toute l'autorité que peut donner l'habitude de relations familières, où l'on apprend à connaître les hommes et à les aimer. Aussi énonce-t-il ses jugements d'une manière sûre et ferme : son analyse saisit des nuances délicates, signale des détails intimes.

Ceux de nous qui n'ont point pratiqué aussi familièrement M. Watson estimeront peut-être que, sur certains points, les idées de M. Bimbenet sont un peu personnelles, en ce sens que s'ils avaient eu à formuler leur propre opinion, ils se seraient probablement exprimés en termes différents ou moins absolus. Mais, pour ce qui regarde les traits généraux, la notice est pleinement d'accord avec nos pensées, quand elle retrace ce que nous estimions, ce que nous nous plaisions à rechercher dans la société de notre confrère, ce qui était pour ainsi dire le fond de cet homme de bien. Elle fait ressortir la droiture de ses intentions, la simplicité de son âme, l'abondance et l'aménité de son érudition, le noble goût de l'étude porté chez lui jusqu'à la hauteur d'un besoin instinctif. Elle nous montre, dans toute leur générosité, le cœur chaud et dévoué du père de famille, la bonté de l'habile professeur, l'obligeance du bibliothécaire, les douces manières du savant linguiste, ses complaisances sympathiques et cordiales pour tous ceux qui voulaient travailler comme lui ou avec lui.

C'est surtout en qualité de bibliothécaire, et plus encore en qualité d'homme de lettres, que M. Watson nous appartenait : c'est aussi à ce double point de vue que nous appellerons spécialement votre attention sur les assertions de la notice. Quant aux choses qui intéressent moins directement une réunion académique, telles que la conduite politique de notre confrère et les particularités de sa vie privée, nous avons cru répondre à vos désirs et rester fidèle à vos usages, en ne portant pas la discussion

de ce côté-là. Le choix et l'exposition des détails biographiques, avec les appréciations personnelles qui s'y rattachent, nous ont paru être l'affaire de l'auteur plutôt que la nôtre.

Nous vous soumettrons toutefois une observation préliminaire à laquelle votre rapporteur attache quelque intérêt comme ancien recteur de l'Académie d'Orléans.

En 1848, M. Watson écrivit dans un journal politique de la localité. Trop bon littérateur pour être bon journaliste à une époque de révolution, « il partageait cette insuffisance avec ses « collaborateurs, dont le plus grand nombre, suivant la notice, « faisait partie du corps enseignant ; aucun d'eux ne pouvant se « défaire ni de la politesse, ni de l'élégance du langage, ni des « formes classiques auxquelles les habitudes de toute leur vie « les tenait assujettis... » Votre rapporteur pense que la majorité, objet de cette critique ou de cet éloge, n'était pas composée ainsi que l'affirme la notice. D'après des souvenirs et des renseignements qu'il est fondé à supposer exacts, un seul membre du corps enseignant aurait travaillé avec M. Watson au journal dont il s'agit. Cette observation a pour unique but d'établir la vérité d'un fait, et votre rapporteur ne prétend pas lui donner d'autre portée.

Dans les fonctions de bibliothécaire, notre défunt confrère « n'eût rien laissé à désirer, dit la notice, si, à sa vaste érudi- « tion, il eût réuni le sentiment de l'ordre et de la bibliographie; « mais, ajoute-t-elle, son esprit était antipathique à la méthode, « et pourvu qu'il trouvât dans un livre ce qu'il voulait y trouver, « peu lui importait et la place qu'il occupait dans ses rayons, et « son format, et sa justification, et la richesse artistique de son « enveloppe. »

Certainement M. Bimbenet est très-compétent pour prononcer un jugement sur cette matière, car non-seulement il est un des travailleurs qui usent le plus et le mieux de la bibliothèque, mais encore il exerce sur cet établissement une inspection officielle. Cependant il y a lieu peut-être de consigner ici quelques explications que hasarde votre rapporteur à titre de circonstances atténuantes.

M. Watson ne méprisait pas le mérite typographique et artistique des livres, mais il donnait la préférence, ou du moins il accordait la priorité à d'autres considérations. Il achetait d'abord de bonnes, et, autant que possible, de belles éditions des auteurs qui lui manquaient; il tâchait de tenir les lecteurs au courant de la science, en suppléant à la disette de l'ancien fonds par l'acquisition d'ouvrages modernes justement estimés. C'est ainsi que, grâce à ses soins, la bibliothèque d'Orléans offre aujourd'hui aux amateurs de la littérature ancienne, et en particulier aux jeunes répétiteurs du lycée, candidats pour la licence ou l'agrégation, une réunion suffisante de très-bonnes éditions d'auteurs classiques. Votre rapporteur, Messieurs, en sa qualité de vieil universitaire, est reconnaissant envers M. Watson du goût personnel qui l'a porté à combler de bonne heure, en cette partie importante, de regrettables lacunes. Les autres spécialités devaient se compléter de même, successivement, et dans les limites des besoins de notre ville. La littérature anglaise a déjà reçu son contingent; la littérature allemande possède à peu près l'essentiel; nous avons quelque chose sur les idiomes du Nord, sur le gothique, sur le sanscrit. La littérature française s'est enrichie d'une quantité considérable de poésies des xive, xve et xvie siècles. Les suppléments au catalogue écrits de la main de M. Watson nous indiquent à toutes les autres sections des additions nécessaires ou utiles. Il n'oubliait pas, chemin faisant, les gros livres qui ne se rencontrent guère que dans les bibliothèques publiques; il s'était procuré un Muratori; il pensait à l'acquisition d'un Grævius, il rêvait l'achat d'un recueil des Bollandistes, et il savait très-bien quelles étaient les deux ou trois localités où cette volumineuse collection se trouvait à vendre.

Par une disposition fort bizarre en apparence, les ouvrages qui arrivaient à la Bibliothèque se rangeaient, en général, au fur et à mesure, et l'un à côté de l'autre, sur des rayons à ce destinés, sans distinction de matières, suivant une série de numéros pour ainsi dire chronologique. Quelques privilégiés restaient dans la salle de lecture. Cet ordre, ou, si l'on veut, ce désordre systématique, n'était que provisoire. M. Watson ne voulait pas troubler

continuellement l'arrangement de ses rayons en y intercalant de nouveaux volumes, ni surcharger la série des numéros anciens par des *bis*, des *ter*, etc. Mais il se proposait bien de remanier tout son ménage au bout d'un certain temps, de mettre alors chacun à sa place, en modifiant les numéros anciens de la bibliothèque, comme cela s'était déjà fait avant lui. En attendant, il inscrivait à leur place légitime, sur le catalogue par ordre de matières, les ouvrages rangés chronologiquement avec leur numéro provisoire sur les rayons de dépôt. Sauf le terme du délai assigné à la réorganisation méthodique, cette manière de procéder nous paraît plausible. Le savant Naudé, le père des bibliothécaires des temps modernes, l'admettait en principe.

Il faut l'avouer pourtant, notre bibliothécaire était avant tout et par-dessus tout littérateur. Familiarisé depuis longtemps avec la langue grecque qu'il entendait et expliquait d'une manière remarquable, également familiarisé avec le latin et l'italien, avec l'allemand et plusieurs autres idiomes congénères, versé dans l'étude de l'anglo-saxon et du gothique, ne négligeant ni le sanscrit ni l'hébreu, M. Watson, parfaitement connu sous ce rapport des habitués de la bibliothèque, des professeurs du lycée, des personnes qui avaient avec lui des relations quelque peu intimes, se fit plus particulièrement connaître du public et du monde savant dans deux circonstances notables : d'abord, lorsqu'il obtint au concours le certificat pour l'enseignement des langues vivantes en 1842, puis le titre d'agrégé en 1849 ; ensuite lorsqu'il publia les deux ouvrages que M. Bimbenet examine dans la notice, et dont l'un figure au nombre des mémoires de notre Société.

M. Watson se présentait aux concours universitaires avec des chances de succès que n'ont pas ordinairement les candidats. Doué d'une aptitude singulièrement heureuse pour l'intelligence et l'étude comparative des langues, il avait fortifié et développé ses moyens naturels par un travail assidu, suivi avec amour pendant longues années. Toutefois votre rapporteur, en réclamant pour M. Watson une place distinguée parmi les savants linguistes, n'ira pas jusqu'à dire, avec l'auteur de la notice, que jamais la linguistique n'avait eu d'interprète plus ingénieux et

plus universellement érudit : il ne dira pas non plus que les épreuves du concours furent pour le bibliothécaire d'Orléans moins qu'une simple formalité. A cette louange vague dont l'exagération ne tient pas compte, comme il convient, des célébrités contemporaines et des sérieuses exigences des examens, il préfère de beaucoup le procès-verbal du concours lui-même, et l'exposé dans lequel le président du jury, discutant le mérite absolu et relatif des concurrents, explique au ministre pourquoi M. Watson a été placé le premier, hors ligne, sur la liste d'admissibilité. Cet exposé est un témoignage honorable de ce que valait dès lors notre confrère, et, jusqu'à un certain point, l'expression officielle de ce que pensait le monde savant (1).

Des deux ouvrages publiés par lui, l'un en 1851, l'autre en 1852, le premier renferme une profonde érudition sous la forme modeste de commentaire sur quelques morceaux anglais. L'auteur y considère de très-haut le mécanisme des langues, et en particulier celui de la langue anglaise. Le livre porte un double titre : *Études sur la langue anglaise*, ou *Cours de versions à l'usage des établissements d'instruction publique.*

Evidemment le second titre a été ajouté après coup. Un libraire éditeur, quelque ami des lettres qu'on le suppose, n'imprime guère que pour vendre. Or, présenté au public comme œuvre de pure érudition, le travail de M. Watson eût attiré peu d'amateurs ; présenté comme livre classique, il pouvait en espérer bien davantage. On essaya donc de donner le change à ceux qui achètent d'après l'étiquette. M. Watson dut accepter le second titre, le titre menteur : mais il protesta dans la préface contre ce mensonge mercantile dont la nécessité le rendait complice ; il avertit le public que son ouvrage n'était pas ce qu'on est convenu d'appeler un cours de versions. Il ne faudrait donc pas reprocher à

(1) Ce témoignage fut confirmé, mais en termes moins explicites, par le procès-verbal du concours de 1849, où M. Watson fut également placé en première ligne sur la liste des admissibles. Voir le *Journal de l'instruction publique*, année 1842, p. 503, et année 1849, p. 449.

ce livre d'être mal approprié à l'usage des écoliers : s'il a encouru, pour cette raison, comme le dit la notice, des critiques assez amères, ce ne peut être que l'effet d'une méprise ou d'un malentendu.

Au fond, et comme étude grammaticale d'un ordre élevé, il est très-bien apprécié par M. Bimbenet, et il mérite les éloges de la notice. Il atteste en effet chez l'auteur non-seulement la science, mais encore l'intelligence de la grammaire, qui tient par des rapports intimes à l'intelligence des langues. Le commentaire est riche en notions pratiques, il l'est aussi en aperçus philosophiques, fins et vrais à la fois, sur la manière dont la pensée humaine se sert du langage, le règle, le façonne et le modifie suivant ses besoins. Des questions délicates s'éclairent par des rapprochemens entre la syntaxe anglaise et les syntaxes grecque, latine ou française. Les gens du métier, la plupart du moins, gagneraient à consulter cet ouvrage. Malheureusement la forme de commentaire comporte par elle-même du pêle-mêle et de la confusion. Mais pour qui sait lire avec patience et choisir, il y a là une foule de bonnes idées à recueillir et à méditer sérieusement.

M. Bimbenet croit y retrouver une habitude de l'esprit de l'auteur, qui consisterait à s'élever au-dessus du sens positif pour adopter un sens abstrait et idéal. Cette tendance ne nous a point frappé. M. Watson se montre plutôt fidèle à une théorie qu'il a soutenue au congrès scientifique de 1851, et qu'il formulait en ces termes : « Toute idée s'exprime par un mot représentant un « objet physique. Les mots servant d'expression adéquate à des « conceptions purement abstraites se rapportent primitivement « eux-mêmes à des objets physiques; le langage reproduit impar- « faitement les conceptions de l'esprit (1). »

D'après cette théorie, diamétralement opposée à la tendance mentionnée plus haut, M. Watson remonte volontiers du sens abstrait au sens propre pour déterminer le sens positif. C'est un bon moyen, en général, pour savoir bien ce que l'on dit. Mais en

(1) Voir les comptes-rendus du Congrès, t. Ier, pages 178 et suivantes.

voulant trouver la racine d'où sont sorties les idées complexes ou abstraites, en poursuivant l'idée physique primordiale jusque dans ses éléments les plus simples, ne se trompe-t-il pas quelquefois ? Il est certain que dans de telles investigations il y aurait souvent de la prudence et toujours de la sagesse à s'arrêter quand on est arrivé à une certaine limite.

Ne se trompe-t-il pas aussi quelquefois en expliquant la formation des mots ou la filiation des idées par des similitudes empruntées à la comparaison des langues ?

Sur tous ces points, Messieurs, votre rapporteur, s'il avait à se prononcer lui-même, ne le ferait qu'avec une grande réserve. Lorsqu'il voit, en effet, M. Watson chercher poliment querelle à Taylor, à Tooke ou à Webster sur le vrai sens d'un mot anglais ou sur une étymologie, il est tenté de répéter après le berger de Virgile :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Les hardiesses, ou, si l'on aime mieux, les témérités de notre auteur, sont d'une telle nature que pour émettre une opinion il faudrait connaître, entre autres choses, les lois suivant lesquelles les langues se sont transformées dans leurs longues pérégrinations à travers l'Asie et l'Europe, depuis les rivages de l'Inde jusqu'à ceux de la Grande-Bretagne.

A tout prendre, M. Watson est-il beaucoup plus hardi que d'autres auteurs justement renommés comme des maîtres en cette partie ?

Cependant, sans discuter les assez nombreuses critiques de détail au sujet desquelles nous ne serions pas toujours de l'avis de M. Bimbenet, nous conviendrons qu'il y a moins de sûreté dans les travaux de M. Watson que dans ceux de M. Littré ou de M. Egger : il est un peu aventureux, comme les grammairiens étymologistes des siècles antérieurs au nôtre, avec plus de discrétion, toutefois, et par cela même plus digne de confiance ; il aime à se jouer, peut-être (et il n'est pas le seul en France), avec les données parfois conjecturales de la linguistique. Si nous nous permettons ces concessions, c'est que des aveux de M. Watson

lui-même nous y autorisent ; il a sciemment laissé subsiter dans son ouvrage plusieurs assertions d'une vérité contestable. L'idée de provoquer la critique ne l'effrayait pas. Il eût vu au contraire avec plaisir l'attention du public appelée par là sur des études qui lui semblaient trop négligées.

Dans son second ouvrage, notre confrère préconise la versification fondée sur l'accent tonique; il l'oppose à la versification des Grecs et des Romains ; il la regarde comme la seule naturelle, la seule populaire, la seule qui s'appuie sur un principe solide, toujours facile à reconnaître, toujours sensible.

Cette thèse est belle en soi. L'accent tonique, en effet, rend le langage expressif et musical : il existait autrefois dans les idiomes brillants d'Athènes et de Rome; au moyen-âge il passa, avec toute son énergie, dans les dialectes néo-latins; enfin il anime et soutient la versification de l'Europe moderne, aussi bien dans les langues d'origine germanique que dans celles d'origine romaine, sans en excepter la nôtre.

Déjà, au concours de 1842, M. Watson avait touché cette matière. « Ayant à s'occuper des règles de la versification anglaise, « il sut la ramener à sa loi véritable et exposer, avec une luci- « dité et une abondance ingénieuses, la théorie de l'accent qui « domine tous les rhythmes et règne seul sur toutes les variétés « de la prosodie (1). »

Dans l'opuscule de 1852, il généralise davantage sa théorie et la développe avec une prédilection que justifient, du reste, des raisons valables.

Il nous paraît beaucoup moins heureux lorsqu'il attaque la prosodie des Grecs et des Romains. La métrique ancienne, quoi qu'il en dise, n'aurait pas été en vigueur pendant une longue suite de siècles, nonobstant la présence souvent importune de l'accent tonique, si la distinction et l'agencement des syllabes longues et brèves ne contenaient pas les éléments d'une harmo-

(1) Rapport au ministre sur le concours ; *Journal de l'instruction publique*, 1842, p. 503.

nie réelle et d'un rhythme marqué. Aujourd'hui encore, quoique la prononciation moderne du latin chez les différents peuples ait altéré de plus d'une manière le caractère musical de la langue virgilienne, cette harmonie est sentie et goûtée, particulièrement dans les provinces centrales et septentrionales de notre France, où l'accent tonique n'est pas impérieux et dominateur. Ceux qui ne supportent pas la lecture de Virgile et d'Horace (et vraiment, à entendre M. Watson, on croirait qu'il est du nombre), se sont trop laissé subjuguer par des idées systématiques et par les habitudes d'une prononciation fortement accentuée. D'un autre côté, ceux qui lisent Virgile en observant seulement l'accent tonique sans tenir compte de la quantité, commettent, selon nous, une faute aussi grave, plus grave peut-être que s'ils lisaient, comme nos écoliers, en observant seulement la quantité : et lorsqu'ils prétendent restituer ainsi à la récitation ancienne sa véritable mélodie, ils se font illusion; car les anciens, nous ne pouvons en douter, savaient concilier la quantité avec l'accent sans sacrifier ni l'un ni l'autre.

Les réflexions de M. Watson sur ce point sont tout au moins fort paradoxales, et M. Bimbenet les a relevées avec beaucoup de raison.

Quoi qu'il en soit, nous voyons apparaître au moyen-âge une poésie où les règles de la métrique ancienne ne sont pas respectées. L'on s'est demandé si cette poésie avait sa prosodie, ou si les vers étaient simplement l'assemblage d'un nombre déterminé de syllabes, empruntant aux assonances et à la rime un agrément d'une nouvelle espèce. La science contemporaine a répondu. Elle a montré partout l'accent tonique se substituant à la quantité pour régler la cadence et la marche des vers. M. Watson, dont les idées étaient depuis longtemps fixées à cet égard, et qui, de lui-même, avait fait plus d'une ingénieuse découverte, explique, d'après ce principe, dans son opuscule de 1852, la composition du vers grec appelé *politique*, dont l'artifice fut méconnu des savants des derniers siècles.

Les chants de l'Eglise latine ont-ils participé à la prosodie de l'accent ? M. Watson n'hésite pas à l'affirmer. Pour lui, c'est dans

la magnifique liturgie de l'Eglise catholique que la versification rhythmique brille de tout son éclat. « Le *Dies iræ* et le *Stabat* « resteront jusqu'à la fin des siècles, dit-il avec conviction, les « monuments les plus imposants de la poésie naturelle. »

M. Hase enseigne la même doctrine dans son cours de grammaire comparée, et il serait facile de citer d'autres autorités également puissantes. Néanmoins, et nous en sommes étonnés, des écrivains récents persistent à voir dans les proses ou séquences de l'Eglise des vers syllabiques rimés, et non des vers rhythmiques dont le mouvement musical est déterminé par l'accent tonique.

M. Bimbenet, sans combattre précisément M. Watson, croit que le succès de ces poésies sacrées est tout entier dans leur simplicité et dans la beauté de la vocalisation avec laquelle elles s'unissent intimement.

Pour répondre à M. Bimbenet et aux écrivains qui, malgré les indications positives de la science, voudraient rester arriérés sur cette matière, votre rapporteur avait pensé à réunir diverses poésies latines du moyen-âge, dont le dépouillement eût mis en évidence l'action de l'accent tonique, et permis jusqu'à un certain point de constater les règles principales de la prosodie nouvelle. La recherche de ces documents est en partie la cause du trop long retard qu'il a mis à vous rendre compte du travail de M. Bimbenet, retard qu'il regrette et qu'il prie son honorable confrère de lui pardonner. Mais à mesure que les preuves se complétaient entre ses mains, il a senti le sujet s'étendre : car, à la prédominance de l'accent tonique, se rattache naturellement l'examen des raisons qui ont fait oublier l'ancienne prosodie, et même, en remontant un peu plus haut, le mystérieux accord de l'accent et de la quantité dans la versification latine et grecque. Il a pensé que les limites d'un simple rapport ne comporteraient pas les développements désirables, et il a mieux aimé les réserver pour une communication spéciale. Il ignore dans quel temps il lui sera donné de vous soumettre cette étude ; mais il se hâte de déclarer, en attendant, que l'histoire de l'accent tonique se trouve déjà écrite, de manière à éclairer suffisamment la question

présente, dans l'ouvrage de MM. Weil et Benloew sur l'accentuation latine (1).

M. Bimbenet s'est contenté d'analyser succinctement les pages consacrées par M. Watson à l'examen de la versification italienne et de la versification française au point de vue de l'accent tonique.

Cette analyse est en réalité une critique indépendamment de l'observation fort juste consignée à la fin sur les conclusions singulières où l'esprit de système a entraîné l'habile linguiste.

Si M. Bimbenet eût voulu être plus explicite, il eût prouvé sans peine que Pétrarque et le Tasse n'avaient rien à craindre des théories trop exclusives de M. Watson : et, en ce qui concerne Boileau, Racine et Voltaire, il eût remarqué peut-être que l'auteur de l'opuscule, bien que parlant et écrivant convenablement en notre langue, bien que s'exprimant en fort bons termes sur la délicatesse de cette chose légère appelée la poésie, n'était pas encore assez naturalisé français pour décider en dernier ressort les questions relatives à notre versification.

Nous terminons en remerciant M. Bimbenet de l'initiative qu'il a prise afin de conserver au sein de notre Société académique le souvenir d'un homme excellent et très-distingué, ravi trop tôt à cette compagnie : nous le remercions de son empressement à nous offrir, sur un sujet aussi digne d'intérêt, les prémices de son utile et active coopération, empressement signalé depuis par d'autres communications également intéressantes.

(1) Voir surtout le chapitre IX[e], pages 253 et suivantes.

RÉSULTATS DES EXPÉRIENCES AGRICOLES FAITES A L'ÉCOLE MUNICIPALE SUPÉRIEURE D'ORLÉANS, PENDANT L'ANNÉE 1857,

Par M. DEMOND.

Séance du 23 avril 1858.

Culture du blé.

Les essais tentés en 1856 sur notre collection de céréales, ont été renouvelés cette année : toutes ont donné à peu près le même résultat quant au rendement par hectare; le poids du grain a été un peu plus considérable et celui de la paille moindre, double circonstance qui s'est produite presque partout.

Au rang des espèces les plus remarquables nous citerons : 1° Le blé géant d'Algérie dont le rendement considérable en grain et en paille rend évidente la parfaite acclimatation de cette variété ; 2° les blés anglais Victoria, Hikling, Spalding, Spoline d'Edimbourg, rouge d'Ecosse, Saumon; 3° les blés Galland, Hubert de Saint-Marsault, de Talavera, bleu, d'Australie, Richell, blanc et rouge de Russie, de Dantzick.

Jusqu'ici, ces blés avaient été semés sur une même nature de terre, de sorte que nos expériences n'avaient encore rien de bien concluant : cette année, nous avons voulu les rendre aussi complètes que possible, et pouvoir dire désormais : Non-seulement telle espèce convient positivement à un sol d'une nature déterminée, mais encore il y a avantage à semer en lignes ou à la volée telle espèce dans telle terre.

A cet effet, notre collection de blé, qui se compose de 35 variétés, a été semée : 1° sur un terrain dépendant de la ferme de Saint-Gabriel, que M. Perrot, président du Comice agricole d'Orléans, a bien voulu mettre à notre disposition; 2° chez M. Bobée, à Chenailles; 3° chez un des fermiers de M. de Morogues, à Saint-Denis-en Val; 4° chez M. Leluc-Fouquet, à Artenay.

Maintenant, comme on a souvent agité cette question : vaut-il mieux semer plus ou moins dru ? sans pouvoir la résoudre d'une manière absolue, nous avons semé chaque variété de quatre manières différentes, dans les terres de Saint-Gabriel, savoir : 1° à la volée, 25 centiares à raison de 240 litres à l'hectare, et 25 centiares à raison de 200 litres ; 2° en lignes, 25 centiares à raison de 80 litres, et 25 centiares à raison de 60.

Au moment de la récolte, le produit de chaque carré sera ramassé et noté avec le plus grand soin ; puis un nouveau tableau comparatif fera connaître les différents produits, avec l'indication de l'analyse des terrains et l'influence de chacun sur les proportions de gluten et d'amidon d'une même espèce de blé, qui aura le mieux réussi dans les quatre sols expérimentés.

ENGRAIS DU COMMERCE. — En 1856, nous n'avions pu expérimenter les différents engrais du commerce que sur trois variétés de blé de mars et sur les pommes-de-terre. Cette année, nous avons fait l'essai avec un blé de saison semé dans les conditions les plus favorables, dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Un carré de terre d'une nature tout-à-fait identique et dans lequel il avait été fait précédemment une récolte de pommes-de-terre, a été partagé en planches de 50 centiares dont chacune a reçu deux décilitres de blé Victoria.

Voici les résultats obtenus à la récolte :

NATURE DE L'ENGRAIS.	DÉPENSE PAR HECTARE.	Produits		Poids de l'hectol.		Poids de la paille.
Chiffon..................	à 12 f. les 100 k., —1600 k., 192 fr.	36 h.	4	78 kil.	90	6100 k.
Ergot	à 18 f. les 100 k., —1200 k., 216 fr.	36	»	81	»	6000
Corne pied de cheval.....	à 20 f. les 100 k., — 1000 k., 200 fr.	34	2	80	»	5700
Poudrette..............	à 5 f. l'hect., — 24 hectol., 120 fr.	29	»	78	»	4200
Engrais Javel	à 16 fr. les 100 k., — 400 k., 64 fr.	27	2	78	»	4800
Fumier ordinaire	190 fr. à l'hectare.	27	»	75	»	4500
Guano du Pérou..........	250 k., à 40 f.. — les 100 k., 100 fr.	25	»	78	»	4400
Guano artificiel	à 21 f. 50 c. les 100 k., — 450 k. 96 f.	25	»	78	»	4500
Engrais de Poudrette....	24 hectol. à 3 fr. 50 c., 84 fr.	26	40	76	»	4100
Pralinage au Guano artific.	....	24	40	78	»	3600
Engrais Pembron........	700 kil. à 18 fr., 126 fr.	24	»	79	»	4200
Engrais Caillot..........	40 hectol. à 1 fr. 50 c., 60 fr.	24	»	78	»	3800
Pralinage au noir animal.	....	23	50	78	»	3800
Engrais Loiselle.........	30 hectol. à 2 fr., 60 fr.	21	40	77	»	3800

Reconnaissant nous-même tout ce que ces expériences d'une première année ont d'incomplet, et voulant tirer MM. les cultivateurs de l'incertitude où ils ont été jusqu'ici sur la valeur des engrais commerciaux qui donnent tous des résultats merveilleux *suivant les prospectus*, nous avons voulu faire cette année un travail des plus complets qui pût être consulté en toute assurance par MM. les cultivateurs.

Les nouvelles expériences ont été faites dans nos champs auprès d'Orléans. Nous avons pris un carré de terre d'une nature tout-à-fait homogène, n'ayant point reçu d'engrais depuis deux ans, et se trouvant dans les mêmes conditions d'épuisement par l'effet de la même récolte dans toute la surface du champ. Nous y avons semé un volume égal de blé Victoria, 50 centilitres par chaque planche de 25 centiares ou 200 litres à l'hectare, en y répandant une quantité d'engrais uniforme à raison de 120 fr. à l'hectare pour tous ceux dont le prix est indiqué sur les prospectus; enfin, nous avons eu soin de laisser une planche sans aucun engrais, afin de pouvoir mieux apprécier la force productive imprimée à la terre par chacun d'eux.

Voici la liste de ces engrais et l'ordre dans lequel ils ont été employés :

1° Fumier de cheval, 2° fumier de vache, 3° fumier de porc, 4° fumier de mouton, 5° fumier de volaille, 6° matière fécale, 7° poudrette de Paris, 8° urine humaine, 9° guano du Pérou, 10° guano anglais de Binns, 11° guano Moride, 12° engrais de Javel, 13° engrais de Pembron, 14° engrais Lainé, de Paris, 15° poudre de laine, 16° poudre d'os, 17° chairs desséchées, 18° engrais de M. Boulard, 19° engrais Cornu, 20° engrais Loiselle, 21° charrée, 22° chiffons, 23° corne de pieds de cheval, 24° tourteau, 25° pralinage de M. d'Illiers, 26° sang de bœuf coagulé, 27° engrais ammoniacalisé, 28° détritus de coquillage, 29° engrais Moride, de Nantes, 30° engrais Douat, de Nantes, 31° engrais Lucas, de Lyon, 32° planche sans engrais.

Lorsque le moment sera venu, la récolte sera faite avec les mêmes précautions minutieuses qui ont présidé à l'emblavure; chaque planche sera récoltée séparément, le poids de la paille,

le poids et le volume du grain seront notés avec soin; puis une analyse fera connaître l'influence de chaque engrais sur la proportion des éléments amidon et gluten ; enfin, un tableau comparatif présentera sous le même coup d'œil toutes les différences qui auront été constatées dans les produits.

Culture du sorgho.

Soixante pieds ont été cultivés dans une planche de 10 centiares. Le semis a été fait vers le 15 mai ; les pieds n'ont point été repiqués et sont parvenus à une hauteur moyenne de 2m 70; ils ont été récoltés vers le 15 octobre, sans que la graine ait pu mûrir assez pour être semée.

Produit. — Les 10 mètres carrés ont donné 49 kil. de canne, telle que la reçoivent les distilleries; ce qui fait pour l'hectare

49,000 k. à 20 fr. les 1,000, ci..................	980 fr.
A ce produit il faut ajouter 12 k. de feuilles ou 12,000 k. à l'hectare, à 20 fr. les 1,000, ci.........	240
Produit de l'hectare. — Total.........	1,220 fr.

Production moyenne du blé dans les mêmes circonstances :

Vingt-huit hectolitres à 20 fr..................	560 fr.
Quatre cents bottes de paille à 40 fr.............	160
Total..........	720
Différence en faveur du sorgho........	500 fr.

Analyse par M. Gaucheron : 100 gram. de sorgho, soumis à la dessication de la vapeur, ont perdu 71,35 d'eau. Les 28,65 restans ont été pulvérisés et épuisés par l'alcool à 90 degrés ; ils ont donné par évaporation au bain-Marie, 9 gram. de sucre légèrement coloré en vert par un peu de chlorophylle venant de la tige même du sorgho.

Les mêmes 28,65 épuisés par l'alcool et traités par l'eau distillée, ont abandonné 5,30 de matières organiques. 28 gram.

65 cent. de sorgho desséché, représentant donc 100 grammes de sorgho vert, ont été incinérés dans un creuset et ont laissé 0,40 de cendre, qui a donné 0,20 de sulfate et de chlorures alcalins, et 0,20 de silice et de phosphate de chaux. Une certaine quantité de sorgho, coupée en tranches minces, a été épuisée par l'eau bouillante. Le produit a été passé et a fourni un liquide légèrement sucré, coloré en jaune et présentant une réaction acide. Après avoir été déféqué, ce produit a été divisé en deux parties égales, la première a été décolorée et évaporée jusqu'à consistance de sirop. La deuxième, abandonnée à la température de 25 à 28 degrés avec un peu de levure de bière, a fourni une certaine quantité d'alcool.

Ainsi 100 parties de sorgho dans les circonstances indiquées ci-dessus, comprendraient 71,35 d'eau, 9,00 de sucre, 5,30 de matières organiques solubles dans l'eau, 0,20 de sulfate et de chlorures alcalins, 0,20 de silice et de phosphate de chaux, 13,95 de ligneux.

Du sorgho récolté trois semaines plus tard a donné 11, 85 pour 100 de sucre, au lieu de 9. Il y aurait donc avantage à ne récolter le sorgho que le plus tard possible, un peu avant l'époque des premières gelées blanches.

Culture de la pomme-de-terre.

Vingt-neuf variétés comprenant la collection de M. Vilmorin, ont été mises dans une terre de même nature. L'engrais a été uniforme et le poids des tubercules de chaque variété a été noté exactement. Au moment de la récolte, le produit de chaque planche a été pesé, puis divisé par le poids de la semence, ce qui a donné le nombre de kilog. obtenus pour un. Pour classer nos variétés, nous avons cherché la quantité de fécule d'un kilog. de chaque espèce; nous l'avons multipliée par le nombre de kil. obtenus pour un.

En tête du tableau figure l'espèce qui, en définitive, donne le plus de fécule eu égard au poids du produit en tubercules; la quantité absolue de fécule provenant de chaque espèce eût été

plus considérable, si l'opération eût pu être faite dans le mois qui a suivi la récolte, plutôt que dans le mois de février, où déjà les pousses s'étaient développées au détriment de la fécule.

Les nos 2 et 3 du tableau ci-dessous donnent le résultat d'une expérience qui peut présenter quelque intérêt, en raison de la divergence des opinions à ce sujet : Il s'agit de la même espèce de pomme-de-terre plantée d'un côté avec le tubercule entier; de l'autre, seulement avec la pelure garnie d'yeux.

Bien que nous ayons oublié de noter le poids de la pulpe dont on a tiré parti, et celui des pelures mises en terre, afin d'en déduire, comme pour les autres, le poids des tubercules provenant d'un kilog. de semence, l'expérience faite avec tout le soin possible n'en est pas moins digne de fixer l'attention. Elle devra au moins décider les cultivateurs à renouveler eux-mêmes l'essai, avant de se décider pour l'un ou l'autre mode.

NOMS DES VARIÉTÉS.	Kilogrammes mis en terre.	Récolte.	Kilog. pour un.	% de fécule.	Fécule eu égard au poids des tuberc.	TUBERCULES CUITS SOUS LA CENDRE.
Ile-de-Rhé.........	0,470	10 »	21 »	15 3	3 213	Blanch., assez farin., un peu fade.
Dusseaux, tuberc. ent.	1,500	16 »	10 66	19 5	2 078	Jaune, très-farin., très-bon goût.
Id. peau, garnie d'yeux sur.	1,500	13 400	» »	19 »	» »	Un peu moins farineuse.
Motte..............	1,275	14 »	11 »	17 20	1 892	Très-farineuse, goût parfait.
Pousse debout	1,300	17 50	13 45	13 45	1 869	Assez farineuse, goût passable.
Circassienne........	1,250	14 30	11 45	16 20	1 854	Assez farineuse, un peu âcre.
Jaune long. de Holl.	1,410	10 10	7 20	17 »	1 717	Très-farineuse, goût excellent.
Peruvian...........	1,150	12 40	10 75	15 80	1 698	Farineuse, peu agréable.
Chair violette.......	0,800	10 »	10 20	15 »	1 530	Aqueuse, âcre.
Truffe d'août	1,350	12 30	9 10	12 40	1 525	*Id.*
Jaune de Strasbourg.	1,350	13 80	10 25	14 50	1 486	Aqueuse, goût ordinaire.
Chardon	1,380	17 »	12 30	12 »	1 476	Peu farineuse, assez agréable.
Parguez.......	1,275	10 40	8 15	17 80	1 450	Farineuse, excellent goût.
Schaw	1,350	9 500	7 10	19 50	1 384	*Id.*
La Coquette	0,850	8 50	10 25	13 20	1 353	Un peu aqueuse, passable.
Grise rugueuse	1,160	10 »	8- »	16 60	1 328	Blanche, farineuse, un peu âcre.
Violette............	1,350	10 »	7 40	15 90	1 176	Peu farineuse.
Jeanze.............	1,400	10 50	7 50	15 30	1 147	Assez farineuse, assez bon goût.
Œil violet..........	1,200	10 50	8 75	12 70	1 111	Jaune, assez farineuse, bon goût.
Jaune ronde hâtive..	1,320	8 80	6 66	16 »	1 065	Très-farineuse.
Rosée de Conflans..	1,350	9 »	6 66	15 »	0 999	Un peu aqueuse, un peu âcre.
Sainville	1,400	7 »	5 »	18 »	0 900	*Id.* assez bon goût.
Rouge de Hollande.	1,300	6 40	5 »	16 »	0 800	Aqueuse, goût ordinaire.
Yam...............	1,200	6 50	5 40	14 50	0 783	Jaune, farineuse, bon goût.
Le Bienfaiteur......	1,250	8 50	6 80	11 »	0 748	Farineuse, bon goût.
Xavier.............	1,380	7 30	5 30	14 »	0 742	*Id.*
Vitelotte	1,250	5 50	4 45	14 80	0 658	Farineuse, saveur très-agréable.
Rose-Martin........	1,250	6 30	5 »	12 40	0 620	Pulpe blanche, aqueuse.
Augustine	1,250	4 »	4 »	15 50	0 610	Farineuse, très-bon goût.

Cette année, les mêmes variétés seront plantées dans un terrain différent. A la récolte, nous recommencerons les expériences, et la moyenne des résultats pourra servir de base à une opinion définitive sur chaque espèce.

Culture de la betterave.

Nous avons expérimenté la collection complète de M. Vilmorin, composée de 20 variétés. Nous aurions bien désiré pouvoir indiquer la quantité pour 0/0 de matière sucrée provenant de chaque espèce ; mais personne à Orléans n'a pu se charger d'un travail présentant autant de difficultés, par le manque des moyens de manipulation nécessaires, par le temps qu'il aurait fallu y consacrer en l'absence de ces moyens, ce qui aurait occasionné une dépense trop considérable. Chaque variété a été cultivée dans 10 centiares d'une terre argilo-sablo-calcaire.

Dans le tableau suivant, les variétés sont classées à partir de celle qui a donné le plus. En multipliant le produit par mille on aura celui par hectare.

VARIÉTÉS.	PRODUIT.
Disette corne de vache	62 kilog. »
Blanche de Silésie	58 »
Rouge globe	56 »
Jaune d'Allemagne	54 »
Disette d'Allemagne	45 »
Jaune des barres	42 »
Disette	41 »
Rouge grosse	39 »
Blanche de Magdebourg	37 »
Collet vert hors terre	30 »
Rouge ronde turnep	27 »
Rouge demi-longue	25 »
Rouge ronde	24 »
Rouge longue lisse	23 »
Rouge naine	22 »
Rouge de Bassano	20 »
Plate de Vienne	18 »
Crapaudine	17 »
Castelnaudary	15 »
Jaune petite	12 »

Culture des navets.

Vingt-neuf variétés de la collection de M. Vilmorin ont été expérimentées chacune sur 0 are 032 d'un terrain argilo-sablo-calcaire et ont donné les résultats suivans :

VARIÉTÉS.	PRODUIT		PAR HECTARE.
Chou rave	16 kil.	275	50,800 k.
Rose du Palatinat	15	150	47,300
Gris de Marigny	13	600	42,500
Des Sablons	12	200	38,125
Blanc plat hâtif	11	500	35,900
De Malteau	9	900	30,937
Norfolck vert	9	800	30,625
Plat rouge hâtif	8	800	27,500
De Meaux	8	750	27,343
Turnep	8	550	26,718
Long des vertus	8	500	23,600
Norfolck blanc	8	200	25,437
Boule d'or	7	500	23,400
Plat rouge hâtif	7	300	22,800
Jaune d'Aberden	7	200	22,500
De Clairefontaine	6	650	20,780
Border impérial	6	200	19.375
De Freneux	6	050	18,906
Jaune de Finlande	5	900	18,432
Jaune de Bertsfeld	5	700	17,800
Pertrosowoodsk	5	300	16.562
Noir rond	4	800	15,000
Jaune de Malte	4	700	14,688
Long d'Alsace	4	500	14,060
Rave d'Auvergne	4	450	13,900
Jaune de Hollande	4	200	13,100
De Saulieu	3	700	11,500
Jaune long	3	500	10,937
De Berlin petit	1	600	5,000

Culture des haricots.

La sécheresse extraordinaire a nui particulièrement à cette récolte qui, pour ce motif, n'offre pas grand intérêt; toutefois, comme toutes les variétés se trouvaient dans les mêmes conditions, nous n'en avons pas moins dressé pour cette année un tableau où elles sont rangées d'après le nombre de fois qu'elles ont rendu leur semence.

Haricot de Prague, rouge.	5	Fois.	Hâtif de Hollande.........	3,2	Fois.
Flageolet jaune	5	—	Nain blanc sans parchemin	3,2	—
Haricot de Prague, bicolor.	4	—	Haricot predomme	3	—
Haricot de la Chine, bicolor	4	—	Haricot flageolet..........	3	—
Gros Soissons...........	4	—	Haricot riz	2,4	—
Haricot rouge ordinaire...	4	—	Haricot de la Chine.......	2,4	—
Sabre à rames	3,6	—	Flageolet rouge..........	2	—
Sabre nain à rames.......	3,6	—	Haricot Sophie...........	2	—
Haricot de Prague, marbré.	3,2	—	Haricot princesse, à rames.	2	—
Soissons nains à rames....	3,2	—	— du Canada	1,6	—

Culture du maïs.

Le maïs n'a point réussi cette année dans nos terres ; de toutes les variétés que nous avons essayées, les seules qui ont donné un produit satisfaisant sont : 1° Maïs jaune à grains longs ; 2° maïs à poulets ; 3° maïs à perle ; 4° maïs d'Auxonne.

Ce dernier surtout est vraiment remarquable par son produit comme fourrage vert et comme grain ; il mûrit de très-bonne heure, c'est celui qui a le plus de chance d'une réussite complète dans nos contrées.

Telle est le résultat des expériences faites en 1857 à l'École municipale supérieure d'Orléans. Nous voulons sérieusement appliquer le principe fécond de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles ; et, pour cela, nous n'avons reculé devant aucun sacrifice. Un cours régulier d'enseignement agricole a été installé cette année par les soins de l'administration du Comice, et a déjà porté d'heureux fruits.

Deux hectares situés à portée de l'école suffiront toujours largement pour la pratique, avec les promenades que se propose de faire M. Bordas, l'agriculteur distingué auquel est confiée l'instruction de nos élèves. Quant à cette objection, que nous opérons sur une échelle trop petite pour que le résultat de nos travaux soit concluant, que l'on ne perde pas de vue que c'est précisément cette circonstance qui ajoute une garantie d'exactitude à nos expériences, en-dehors des soins minutieux dont elles sont l'objet ; il serait en effet impossible, sans des dépenses extraordinaires de temps et d'argent, de faire en grande culture les essais si multipliés que nous entreprenons.



RAPPORT, au nom de la section d'agriculture, sur les expériences agricoles ci-dessus;

Par M. G. Baguenault de Viéville.

Séance du 4 juin 1858.

Nous vous avons rendu compte l'année dernière des expériences agricoles faites par M. Demond à l'École municipale, sur 50 espèces différentes de blé, sur les divers modes d'ensemencement, ainsi que de quelques produits obtenus au moyen des engrais industriels; ces expériences pour le blé étaient complètes, mais dans une seule espèce de terrain; nous l'engagions à les renouveler en divers endroits afin de connaître l'influence que pouvaient avoir sur les récoltes les diverses compositions du sol et les influences atmosphériques qui varient d'une année à l'autre.

Conformément à ce vœu exprimé au nom de la section d'agriculture, M. Demond a semé l'automne dernier ces mêmes grains dans cinq natures de sol différentes, savoir :

1° Sur un terrain dépendant de la ferme de Saint-Gabriel, que M. Perrot, notre honorable collègue, a bien voulu mettre à sa disposition ;

2° Chez M. Bobée, en sa terre de Chenailles ;

3° Chez un fermier de Mad. la baronne de Morogues, à Saint-Cyr-en-Val ;

4° Chez M. Leluc-Fouquet, propriétaire à Artenay ;

5° Enfin, au domaine impérial de La Motte-Beuvron, sur une terre drainée.

Ces récoltes ne parviendront donc à maturité que dans le cours de cette année, le résultat analysé n'en sera connu qu'à l'automne; nous ne les mentionnons aujourd'hui que pour mémoire, nous réservant de vous en entretenir aussitôt que ce résultat sera connu. Nous aurions désiré, toutefois, pour notre plus grande

instruction, avoir l'analyse des terrains où se fait l'épreuve, mais cette analyse peut encore se faire en prenant la terre des parcelles contiguës; en attendant, nous nous contenterons de savoir que les sols sont variés et choisis dans les climats des terres de Beauce, de Val et de Sologne, et nous passons aux expériences que M. Demond nous présente aujourd'hui comme terminées, et qui font l'objet du mémoire qu'il vous a lu à votre séance du 23 avril dernier.

Ces expériences ont été faites sur des plantes alimentaires, des racines fourragères et plantes industrielles; d'autres épreuves particulières ont été pratiquées sur plusieurs engrais de commerce; d'autres enfin, plus étendues à cet égard, sont en voie d'exécution, et le résutat n'en sera constaté qu'ultérieurement.

Nous allons passer en revue les produits obtenus, et nous dirons en quoi les expériences nous paraissent satisfaisantes et en quoi elles nous laissent quelque chose à désirer.

M. Demond a expérimenté 29 espèces de pommes-de-terre prises généralement dans la collection de M. Vilmorin.

Chaque espèce a été semée sur une planche d'un terrain de même nature, uniformément fumée. M. Demond a exposé sur un tableau le rendement de chaque variété, la quantité de fécule obtenue, et sur une autre colonne le goût et l'aspect particulier de ces pommes-de-terre cuites sous la cendre. Le rendement varie de 21 à 4 pour un de la semence, et la fécule de 19, 5 à 11 pour 100 du poids (1).

L'une de ces variétés a été soumise à une double expérience, en ce qu'après avoir semé le tubercule entier, on a semé à part la pelure garnie d'yeux. Cette dernière a rendu moins en poids, mais presque autant en fécule (un 38e seulement de moins).

En examinant avec soin ce tableau, nous remarquons d'abord que quelques espèces assez renommées ne s'y trouvent point :

(1) Pour bien nous rendre compte de ces résultats, nous devons savoir que le produit moyen est, pour la semence, de 10 pour un, et le poids de la fécule de 17 pour cent.

telles sont la variété connue sous le nom de *patraque jaune* que plusieurs cultivateurs placent au premier rang, et la *pomme-de-terre de Rohan*, célèbre sinon sous le rapport de sa qualité, au moins sous celui du produit qui la rend précieuse pour la nourriture du bétail.

En second lieu, nous ferons observer que, pour prononcer sur la qualité d'une pomme-de-terre, il ne suffit pas de connaître la quantité de fécule qu'elle renferme, qu'il faut connaître encore ses propriétés nutritives qui ne dépendent pas seulement de la fécule, mais de toute la matière sèche, composée, en outre du parenchyme, de l'albumine, qui est la matière animale par excellence, et des autres principes solubles qui concourent particulièrement à l'alimentation. Ainsi l'espèce dite *patraque blanche* venue dans une terre sablo-humifère a, sur 25 pour cent de matière sèche, 10, 59 seulement de fécule, et 14, 41 de principes nutritifs; dans une terre argileuse, cette même variété a donné 11,20 de fécule et 17,30 des autres éléments. La patraque anglaise dite de *Wellington* a 10,32 pour cent de fécule et 20,18 d'autres principes assimilables utiles. Sous le rapport industriel et commercial elles sont donc inférieures à beaucoup d'autres, mais elles leur sont supérieures sous le rapport alimentaire.

Les expériences de M. Demond sur la pomme-de-terre ne roulent donc que sur le rapport industriel, sans s'occuper même de ce qu'elles peuvent donner d'alcool par la distillation; elles sont incomplètes sous le rapport agricole et sur l'emploi du tubercule pour la nourriture et l'engraissement du bétail.

Ainsi encore, une pomme-de-terre dont le goût est agréable devient par cela plus propre pour notre table; mais avec une saveur âcre et peu flatteuse pour nos palais, elle peut être fort avantageuse à cultiver pour les animaux de ferme, s'ils la mangent sans répugnance.

Quant à l'expérience des yeux de la pomme-de-terre séparés du tubercule en semant seulement la pelure, nous dirons avec MM. Payen et Richard et M. Anthoine de Roville, que cette méthode peut quelquefois réussir dans la petite culture, mais que dans la grande culture elle ne donne que des produits inférieurs;

et qu'en outre la main-d'œuvre nécessaire pour cette opération est considérable et diminue d'autant l'économie qu'on a voulu faire en ne plantant pas le tubercule entier ; que ce dernier moyen est de beaucoup le plus rationnel et le plus sûr.

Enfin nous aurions désiré que M. Demond, dans ses nouvelles expériences, nous parlât de la maladie des pommes-de-terre. Aucune des variétés hâtives ou tardives qu'il a cultivées n'en ontelles présenté des symptômes ? Il était important d'en faire mention. Si l'affection a attaqué quelques espèces, il devait nous le faire connaître, ainsi que le degré et les phases diverses de la maladie.

L'expérimentation qui suit, dans le rapport de M. Demond, est celle faite sur les betteraves. M. Demond en a semé 20 espèces sur des planches de 10 centiares chacune ; le produit s'est élevé de 12,000 à 62,000 kilog. par hectare, et la moyenne pour les 20 espèces est de 33,475, ce qu'il faut attribuer aux avantages de la petite culture, car dans la grande culture le produit est, selon M. Payen, de 24,000 kilog., et Mathieu Dombasle, à Roville, avoue n'avoir guère dépassé 20,000 kilog.

Le tableau de M. Demond se borne à nous présenter le poids des racines sans entrer dans aucun détail sur la matière sucrée, ni sur les proportions de la substance nutritive, et il donne pour raison *que personne à Orléans n'a pu se charger d'un travail offrant autant de difficultés par le manque des moyens de manipulations nécessaires, par le temps qu'il aurait fallu y consacrer en l'absence de ces moyens, ce qui aurait occasionné une dépense trop considérable.*

Les difficultés pour extraire la matière sucrée des betteraves ne sont pas telles que M. Demond le suppose. Le temps a pu manquer à plusieurs chimistes, mais non pas les moyens de manipulation nécessaires qui sont assez simples ; et la dépense n'est pas plus grande que pour extraire la fécule de pommes-de-terre. Que M. Demond ait reculé devant cette nouvelle dépense quelle qu'elle soit, nous n'avons rien à dire ; mais elle était nécessaire

pour que ses expériences soient complètes, j'ajouterai même pour qu'elles soient utiles.

L'expérimentation sur la culture des navets s'est faite sur des bandes de terrain plus larges (0,32 centiares). 29 variétés ont été semées, le produit obtenu roule entre 5,000 et 50,800 kil. de racines à l'hectare. Cette plante est principalement destinée à la nourriture des bestiaux; il y a peu de produits industriels à en tirer, le produit agricole est donc le but principal, la moyenne du poids obtenu par M. Demond dans ces 29 variétés est de 23,600 kilog. environ.

Nous avons seulement été surpris de ne pas voir figurer dans ces variétés essayées le *Rutabaga* ou navet de Suède, dont les produits sont réputés très-avantageux sous tous les rapports, et dont il serait important de vulgariser la culture.

Depuis quelques années le sorgho est chaudement patronisé dans nos livres et journaux agricoles; tous en recommandent la culture comme avantageuse sous le double rapport nutritif et industriel. Plusieurs de nos honorables collègues l'ont cultivé en grand et ont eu lieu de s'applaudir des résultats : M. Demond a donc cru utile d'en expérimenter la plantation et d'en faire analyser le rendement. Cet essai est fort encourageant, puisqu'il porte le produit de l'hectare à une valeur de 1,220 fr. Les frais sont relativement minimes, la graine est à fort bon compte, la plante peu exigeante sur le terrain; un sable bien fumé lui suffit, et une année sèche est celle où elle prospère le mieux. Le rendement obtenu par M. Nouel-Lecomte, en 1856, à la ferme de l'Ile, sur une assez grande étendue de terrain (2 hectares environ), s'accorde avec celui obtenu par M. Demond; ainsi on ne peut accuser ce dernier d'exagération. Si ce produit se réalisait constamment, ce serait un véritable trésor pour les agriculteurs qui ne sont point accoutumés, et il s'en faut de beaucoup, à retirer 1,000 ou 1,200 fr. de l'hectare; mais toutes les années seront-elles aussi favorables? Il n'y faut pas compter dans nos climats variables, et ne pas se bercer d'un résultat trop flatteur. La ma-

tière sucrée est d'environ 10 pour cent, c'est la proportion de la betterave. Nous dirons ici que les expériences de M. Demond sont complètes; il nous donne la composition organique et chimique de la plante, sa matière aqueuse et sucrée, les différents sels sulfates et phosphates qu'elle renferme, etc. Nous n'avons ici que des éloges à donner, et nous en saisissons l'occasion avec empressement et plaisir.

La sécheresse de l'année 1857 s'est opposée à la réussite des variétés de haricots et de maïs; les premiers n'ont donné qu'un produit relatif et assez faible même (cinq pour un) pour la variété qui a le mieux réussi : le maïs a moins répondu encore aux espérances de M. Demond; nous attendrons donc une nouvelle expérimentation qu'il ne manquera pas sans doute de faire; nous réserverons jusqu'à ce moment le soin de vous en parler, et nous passerons, pour terminer, aux épreuves faites par M. Demond sur les engrais de commerce.

Dans la première série d'expériences dont j'ai eu l'honneur de vous faire le rapport, M. Demond avait déjà expérimenté les engrais industriels sur des récoltes de printemps et donné à chaque hectare, ou fraction égale d'hectare, la quantité et la valeur d'engrais réclamée par les fabricants.

Dans cette deuxième série, M. Demond renouvelle ses expériences sur un blé de saison avec 14 espèces d'engrais qui lui ont donné les résultats exposés dans un tableau qu'il nous présente, mais « reconnaissant, nous dit-il, ce que les expériences d'une « seule année ont d'incomplet, et pour tirer les cultivateurs de « l'incertitude où ils ont été jusqu'ici sur la valeur des engrais « commerciaux qui donnent tous des produits merveilleux, selon « les prospectus, il a voulu faire pour 1858 un travail des plus « complets qui pût être consulté en toute assurance. » Ce travail donc est préparé sur 32 engrais différents, répandus sur un terrain homogène, d'une contenance pareille, ensemencé d'une même quantité de blé, et les engrais dosés sur un prix égal de 120 fr. par hectare. M. Demond laissant, ainsi que nous lui

avions conseillé, une planche de terre non fumée comme un point de départ essentiel à connaître pour établir l'efficacité absolue de chaque engrais ; il doit aussi, quand la récolte sera faite, nous faire connaître, selon le désir que nous lui avions exprimé, l'analyse du blé et l'influence de chaque engrais sur les proportions de l'amidon et du gluten ; enfin il nous promet un tableau comparatif qui présentera sous le même coup d'œil toutes les différences qui auront été constatées dans les produits.

Ces expériences seront fort intéressantes, mais pour qu'elles soient utiles aux cultivateurs, pour mettre ceux-ci en garde contre les promesses trop brillantes des prospectus, il est certaine précaution que M. Demond devait prendre sous peine de nuire à la valeur de ses épreuves ; c'est de faire, avant de les répandre, l'analyse des engrais commerciaux, afin d'être assuré que le vendeur les livrera toujours avec la même composition, ou encore, de les prendre à la masse même ou au dépôt du fabricant ; car il n'est pas douteux que si l'on demande à un fabricant un échantillon de l'engrais qu'il compose, dans le but connu par lui de l'éprouver, il le préparera de manière à produire une action qui servira ses intérêts, et dont il compte s'appliquer plus tard le bénéfice. La garantie que nous demandons est indispensable aux cultivateurs et à leur confiance en des opérations annoncées faites dans le seul dessein de les éclairer.

Telles sont, Messieurs, les expériences que M. Demond a consignées dans ce nouveau mémoire : sous les réserves faites et à part les irrégularités et les omissions que nous venons de vous signaler, auxquelles M. Demond s'empressera sans doute de remédier, nous pensons qu'elles seront utiles à ceux qui veulent s'éclairer dans la pratique de la science agricole. Nous l'inviterons donc à poursuivre ses études et à persévérer dans la tâche qu'il s'est imposée ; son zèle et son activité l'y porteront, nous n'en doutons pas, et les succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour lui font un devoir de redoubler de soin et de ne quitter une expérience que quand elle est consommée et définitive : ces expériences

n'ayant point de valeur par leur nombre, mais par le soin qu'on met à les rendre concluantes.

Un cours régulier d'enseignement agricole a été installé cette année dans l'institution qu'il dirige, par l'administation du Comice agricole ; un agriculteur distingué est chargé de ce cours et doit, outre la théorie, démontrer dans des promenades agricoles, les succès et quelquefois les égaremens de la pratique. Ce fait témoigne de l'intérêt qu'on prend au développement de l'enseignement et au progrès des élèves. Une autre épreuve se prépare pour la fin de l'année scolaire; les élèves de l'Ecole municipale seront examinés par les soins du Comice, concurremment avec ceux des autres institutions. De cet examen ressortiront à la fois le bon enseignement et la méthode du professeur, les travaux du directeur, l'intelligence et le progrès des élèves, et c'est alors que nous pourrons juger dans toute leur étendue de l'utilité et des fruits de l'impulsion nouvelle imprimée à l'École municipale.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN HOMMAGE DE M. CROLLALANZA ;

Par M. P. Lemolt-Phalary.

Séance du 6 *août* 1858.

C'est une bonne fortune, pour une compagnie comme la nôtre, que ses relations s'étendent au-delà du sol du pays. A côté de New-Yorck et de Washington nous adressant les publications dont un de nos collègues vous a soumis naguères une si intéressante analyse ; à côté de Lisbonne nous initiant à son agriculture par l'envoi d'un journal dont le dépouillement de la correspondance mentionne aujourd'hui encore un numéro, voici que vient, pour nous, le tour de l'Italie, et que M. le professeur G.-B.

Crollalanza, qui habite *Fano* ville des Etats-Romains, vous écrit pour solliciter de vous le titre de votre correspondant. A cette lettre sont joints par lui trois hommages justifiant et par-delà sa demande.

M. Crollalanza n'en est pas, comme écrivain, à ses débuts, et le monde littéraire le connaît par des travaux de critique et d'érudition, au nombre desquels se rangent, en première ligne, *Une Histoire de la puissance militaire de la Russie* et la part par lui prise, soit comme directeur, soit comme collaborateur principal, à l'œuvre importante et capitale d'une *Encyclopédie contemporaine.*

En-dehors de ceci, M. Crollalanza, dont l'esprit paraît se complaire à l'étude théorique de l'*ultima ratio* des peuples et des rois et de ce que pèse dans la balance des destinées des nations l'argument final des gros bataillons, M. Crollalanza, dis-je, en est, pour le moment, à la publication d'une composition de longue haleine, dont il ne nous donne qu'une sorte d'avant-goût et dont il serait bien à désirer que, le temps opportun arrivant, il se pût que nos archives fussent, par lui, enrichies. Elle comprendra, cette composition, six volumes in-8°, et développera l'ensemble de recherches et de faits considérables se rattachant à l'*Histoire militaire*, du plus militaire peut-être de tous les Etats, de celui *de France.* Dans ces pages, le polybe italien n'embrassera rien moins que le laps écoulé depuis les temps les plus reculés jusqu'aux nôtres et tous voisins : 1855. A en juger par un compte-rendu que, pour un journal militaire français « le *Spectateur militaire*, » un homme du métier des armes et d'une incontestable compétence à tous égards en a rédigé, et par le bien extrême qu'en dit M. de la Barre-Duparc qui en a eu en mains le premier volume, seul encore réédité, cette reprise à notre vie de bivouac, à nous, tant anciens que modernes, se recommmande à nombre de titres. Le journaliste n'a pas assez d'éloges pour la plume savante de l'auteur, pour la profondeur de ses explorations, la sincérité de ses appréciations, la sûreté et la philosophie de ses vues ; somme toute, c'est plus et mieux qu'une compilation que ce dont il s'agit ; ce sont pages consciencieuses,

utiles et constituant une création qui, au dire de M. de la Barre, mérite sérieusement de prendre et de garder une place honorable parmi les ouvrages qui nous entretiennent, nous et autrui, de notre gloire nationale, un grand et beau mot, une grande et belle chose que ces mot et chose-là ! En bref, et sous même caution, toujours avec M. Crollalanza pour guide, le côté militaire de nos fastes se trouve rendre accessible à tous et à ceux surtout de nos jeunes gens jaloux de joindre à la vocation de l'épée une notion des faits et gestes de l'épée-notion, ajoutant, à la valeur son prix ; et à la pratique de la tactique, le déroulement suffisamment instructif encore de ses grandes et patriotiques applications.

Toujours un peu militaire, même en d'autres occurrences, M. le professeur des Etats-Romains a traité encore de deux sujets : l'un plus archéologique qu'historique, et l'autre d'un intérêt tout actuel et presque si politique, pour l'instant, que nous nous bornerons, en ce qui le concerne, à de simples et générales indications.

Le premier est la marine des anciens Normands, *degli antichi Normani* et *della loro marina;* ces Normands dont les lourdes nefs, reproduites d'après les illustrations de l'*archéologie navale* d'un de nos savants, ne furent pourtant ni paresseuses ni peu redoutées. Dans ce mémoire de seize pages in-8°, il est rappelé de quelles façons ces vieux *loups de mer* la tenaient et quels y étaient leurs parcours, Gibson, Thierry, Depping, Jal, Torfeus, Saxo-Grammaticus, et jusqu'à l'histoire des *miracles de saint Benoît*, sont tour-à-tour appelés par l'auteur, ou, comme justification de ses dires; ou, pour subir ses réfutations et contrôles. Un dernier travail prend corps à corps l'Angleterre dans cette Inde devenue l'une de ses préoccupations et de ses épreuves. Il a pour titre *L'Impero indo-britannico e la sua potenza militare.* Grâce à cette monographie riche de documents économiques, statistiques et financiers, et à une très-belle carte qui s'y trouve jointe, on suivra bien plus en connaissance de cause les diverses phases d'une question dont la solution finale reste encore l'un des secrets de Dieu.

Pour terminer, votre section, Messieurs, pense qu'il faut remercier M. le professeur de l'idée heureuse, pour nous, qu'il a eue de penser à être des nôtres. N'eût-il écrit que les quelques lignes de sa dédicace à ses concitoyens, datée de Rome 10 janvier 1857, et par lesquelles il ouvre sa brochure *indo-britannique*, sa cause serait, auprès de nous, gagnée; aussi est-ce de grand cœur que nous nous associons aux généreuses sympathies dont il remercie *les appréciateurs des efforts constants de sa pensée.*

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE CONCOURS QUE LA SOCIÉTÉ A OUVERT EN 1857;

Par M. F. Dupuis.

Séance du 20 *août* 1858.

La Société, vous le savez, Messieurs, avait mis au concours, comme sujet du prix qu'elle devait décerner en 1858,

L'Histoire du royaume d'Orléans.

Un seul mémoire a fixé l'attention de votre section des Belles-Lettres, et c'est de lui que je viens vous parler en son nom.

Le sujet était difficile. Cette époque de notre histoire est obscure, et les événements s'y pressent sans faire naître beaucoup d'intérêt. Tissu de crimes commis froidement et d'intrigues qui se dénouent toujours par des assassinats ou des empoisonnements, relation des actes de princes qui n'ont de loi qu'un intérêt personnel qui domine tout et fait taire les intérêts les plus naturels et les plus sacrés, elle est plutôt le récit de querelles de famille et d'ambitions privées que celui de la lutte des peuples ou de l'établissement de leurs institutions.

En effet, ainsi que le remarque l'auteur du mémoire dès son début, il n'y avait pas de royaume d'Orléans proprement dit, pas

plus que de royaume de Paris ou de royaume de Soissons et de Metz. Il y avait des territoires qui appartenaient à des chefs par droit de conquête d'abord, par droit d'héritage ensuite, et ces chefs faisaient leur résidence dans telle ou telle ville de leur domaine, selon que leur intérêt ou leur inclination les y conviait.

La terre appartenait à ce chef, et quand il mourait, elle allait, en vertu de la loi franque, à son héritier, par droit de succession; s'il laissait plusieurs héritiers, elle se divisait entre eux, selon l'esprit patrimonial et sans que l'esprit politique entrât pour rien dans ce partage. Il se faisait autant de lots qu'il y avait d'héritiers, chefs souverains et indépendants chacun dans son lot. C'était, on le conçoit, l'occasion de changements continuels. Qu'on y joigne ceux que causaient les conquêtes, les usurpations, et l'on concevra quelle est la difficulté, l'impossibilité, en quelque sorte, d'assigner des limites certaines à ces Etats d'une nature si mobile et qui n'étaient, à bien dire, que de vastes domaines.

Ce n'est souvent que par induction qu'on peut essayer de les constituer à telle ou telle époque. Un roi, par exemple, convoque-t-il un concile et ce concile se tient-il sous sa protection, on en conclut que les diocèses des évêques qui y ont assisté faisaient partie de son domaine; et c'est parfois le seul moyen qu'on puisse avoir d'en établir les limites, car les historiens de ces temps de désordre sont rares et s'occupent plutôt de la narration des faits et des intrigues des cours que de la géographie politique. Conteurs de fables et de légendes bien plus que d'actes éprouvés par la critique, ils sont souvent des guides dangereux et dont il faut se méfier. Parmi eux, toutefois, et bien au-dessus d'eux, s'élève Grégoire de Tours, narrateur froid et crédule, mais naïf et consciencieux de l'établissement de la race franque dans les Gaules et de sa domination pendant près de deux siècles.

Aussi est-ce sur lui que s'appuie principalement l'auteur du mémoire, et est-ce lui qu'il prend le plus volontiers pour guide dans le dédale de ces temps si peu connus.

De ce chaos cependant doit sortir une grande chose. C'est là le berceau de la France ; là se trouve l'origine de sa nationalité, le germe de ses mœurs, de ses institutions; au milieu de ces masses obéissant à de cruelles et aveugles passions, un immense travail s'opère insensiblement. La civilisation romaine adoucit et amollit lentement les habitudes barbares : son administration puissante oppose une utile barrière à l'empire de la force ; les deux éléments se rapprochent et se confondent. La corruption raffinée des Romains s'infiltre dans la brutalité des mœurs germaines et les assouplit. Les évêques, en qui réside en partie le pouvoir administratif, recherchent la protection des chefs et des rois francs dans l'intérêt de la religion. Les chefs et les rois, de leur côté, désirent l'appui moral et puissant des évêques sur les populations, et, au milieu de ces intérêts divers, l'idée chrétienne s'élève, rayonne des centres qu'elle s'est choisis, pénètre dans les masses, les éclaire, les moralise et prépare l'unité.

On aimerait à voir ces idées, indiquées dans l'ouvrage d'Augustin Thierry, développées dans celui de M. Guizot, féconder le travail de l'auteur du mémoire qui nous occupe. Il les a négligées, il semble même les avoir évitées pour se borner à raconter des détails ; il n'a ni appréciations ni vues générales ; il se borne à enregistrer les faits dans leur succession. A ce point de vue même encore, un reproche peut lui être adressé. Il présente plutôt l'histoire de Clovis et de ses successeurs que celle que réclamait l'Académie par le titre qu'elle donnait à l'ouvrage demandé. Il retrace l'histoire de Clodomir, de Gontran, de Thierry, et non celle du royaume d'Orléans ou du domaine dont Orléans était la ville principale, domaine tantôt isolé, tantôt joint à d'autres et plus vastes contrées; car il fut des temps où la Bourgogne où même la Provence firent partie du royaume d'Orléans.

Toutes ces péripéties, ces changements continuels qui jettent tant de doute et d'obscurité dans ce sujet en étaient l'écueil et même un peu le vice, s'il nous est permis de le dire. L'auteur n'a pas toujours su l'éviter, et quand on l'a lu, même attentivement, il ne reste pas une idée nette de ce qu'a été ou de ce qu'a pu être le royaume d'Orléans.

On serait presque tenté de croire que son travail avait été fait dans un but d'étude sur l'histoire générale de la France, et qu'il l'a approprié, après coup, au sujet mis au concours.

Ce qu'il faut louer chez lui, c'est l'abondance et la conscience de ses recherches. Il contredit souvent les idées reçues par les historiens de nos premiers temps, et il le fait toujours preuves en main ; il multiplie les citations et les textes des auteurs sur lesquels il s'appuie ; il a même trop souvent le tort de les intercaler dans son récit, ce qui allonge et allanguit sa narration.

La fin de son ouvrage, toutefois, est moins étudiée, moins soignée. On dirait que, pressé par le temps, il n'a pas eu le loisir à ce moment de donner tous ses soins à son travail.

En résumé, ce mémoire est celui d'un homme érudit et consciencieux : mais il excite médiocrement l'intérêt ; il a des longueurs et surtout des obscurités. Ce sont d'excellents matériaux; mais des matériaux, avec quelque soin qu'ils soient rassemblés, ne forment pas un monument. Ce qui regarde spécialement Orléans n'est pas suffisamment mis en relief et dégagé du milieu du récit des querelles des successeurs de Clovis et des variations de leurs domaines.

Malgré donc beaucoup de mérite, beaucoup de recherches, beaucoup de critique judicieuse, ce travail ne répond pas au programme posé par la Société. Il faudrait peut-être peu d'efforts à l'auteur pour arriver au but indiqué, car son mémoire a tous les éléments du succès : il ne lui faut que les coordonner et les compléter. Tout annonce qu'il peut y réussir, s'il le veut, dans le cas où, comme le souhaite votre section des Lettres, la Société remettrait pour l'année prochaine le même sujet au concours.

MÉMOIRE SUR LES EAUX POTABLES D'ORLÉANS;

Par M. RABOURDIN.

Séance du 17 décembre 1858.

Je me propose, dans ce travail, l'examen des eaux qui alimentent la ville d'Orléans, au point de vue de leur composition chimique et de leurs propriétés hygiéniques.

Cette question n'a pas, que je sache, été traitée d'un manière générale depuis 1768.

Un médecin d'Orléans, nommé Toussaint Guindant, a écrit à cette époque un mémoire très-étendu, où il célèbre les vertus bienfaisantes de l'eau de la Loire et s'élève avec force contre l'habitude des Orléanais de boire l'eau de leurs puits qui est, dit-il, lourde, indigeste, chargée de matières salines et calcaires.

Toussaint Guindant s'est adjoint, pour traiter la partie chimique de son travail, un pharmacien qui a laissé parmi nous de bons souvenirs comme savant, Prozet était alors le digne représentant de la science chimique à Orléans.

Les résultats obtenus par Prozet et consignés dans le mémoire de Guindant établissent que l'eau de la Loire contient par pinte un grain de sel déliquescent et un demi-grain de terre jaunâtre calcaire; que l'eau de puits renferme, pour la même quantité, quatre grains de terre calcaire, trois grains de sélénite, un grain de sel de Glaubert et un peu de salpêtre.

Ces analyses, aussi complètes que le permettaient alors les moyens d'investigation que la science possédait, sont devenues insuffisantes, et j'ai pensé que de nouvelles recherches sur cette matière pourraient offrir de l'intérêt. Cette pensée m'a fait accueillir avec empressement la proposition de M. le maire d'Orléans, qui me fit l'honneur de me demander un travail analytique

sur l'eau de la Loire et du Loiret, en vue de l'établissement de fontaines publiques et d'une distribution d'eau dans la ville.

Depuis que j'ai remis mon rapport à l'autorité municipale, j'ai complété mon travail par l'analyse de l'eau de puits des principaux quartiers d'Orléans.

Eau de la Loire.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES.

L'eau de la Loire n'est claire que pendant une partie de l'été, et quand les eaux sont peu abondantes, elle est limoneuse et trouble pendant les trois quarts de l'année. La matière solide qu'elle tient en suspension est une argile légèrement ferrugineuse, d'une extrême ténuité, qui passe à travers les filtres de papier, et il devient nécessaire de la passer cinq ou six fois sur le même filtre pour l'obtenir clarifiée, encore laisse-t-elle à désirer pour la limpidité.

La quantité de matière solide que la Loire charrie est très-variable. Dans les crues qui arrivent brusquement, la Loire, par exemple, marquant 2 mètres 80 à l'échelle du pont d'Orléans, contient par litre 1 gr. 10 d'argile mêlée de sable; quelques jours plus tard, ayant baissé d'un mètre, l'eau ne tenait plus que 0 gr. 14 d'argile par litre.

COMPOSITION CHIMIQUE.

1° *Corps gazeux.* — Un ballon muni d'un tube à recueillir les gaz a été rempli d'eau de Loire; après avoir engagé le bout du tube sous une cloche graduée dans la cuve à eau, j'ai porté le liquide à l'ébullition qui a été entretenue cinq minutes, afin que tous les gaz dissous dans l'eau soient recueillis.

Quatre expériences faites sur 1 k. 995 d'eau m'ont donné en moyenne :

Acide carbonique	2 centimètres cubes.
Oxigène	14
Azote..................	16

L'acide carbonique, peut-être négligé, il n'existait pas dans l'eau à l'état libre; l'ébullition l'a dégagé de sa combinaison avec la chaux et la magnésie.

Le même ballon muni de son tube et rempli d'eau de la Loire à laquelle j'avais ajouté un peu de chaux caustique, le bout du tube plongeant dans l'acide chlorhydrique pur et très-affaibli, a été chauffé, et le liquide maintenu en ébullition pendant dix minutes; après cette opération l'acide ayant été évaporé au bain-Marie jusqu'à siccité, j'ai ajouté au résidu quelques gouttes d'une dissolution de potasse caustique. Il s'est dégagé des vapeurs ammoniacales faciles à reconnaître à l'odorat et aux vapeurs blanches qui se formaient à l'approche d'un tube imprégné d'acide chlorhydrique.

2° *Corps fixes.* — Cinq kilogrammes quatre cents grammes d'eau filtrée de la Loire, représentant trois fois la capacité d'un flacon bouché à l'émeri, ont été évaporés dans une capsule de porcelaine en évitant la poussière avec soin. L'évaporation poussée jusqu'à siccité a donné, vers la fin, un liquide coloré en jaune foncé; des couches concentriques se sont formées sur les parois de la capsule, le liquide étant complètement évaporé, ces couches noircissaient par l'application de la chaleur en dégageant une odeur de matière animale en combustion, ce qui prouve l'existence d'une matière organique dans l'eau de la Loire.

Le résidu de cette évaporation ne pouvait me servir à continuer l'analyse, certains chlorures étant décomposés par la chaleur.

J'ai procédé à une autre évaporation conduite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que cent grammes environ de liquide dans la capsule. Cette liqueur, versée sur un filtre et la capsule lavée à l'eau distillée en versant les eaux de lavage sur le même filtre, a donné pour produit un liquide que j'ai étiqueté *solution aqueuse.*

De l'acide chlorhydrique pur et affaibli a été ensuite versé dans la capsule; il s'est produit une effervescence assez vive et la liqueur acide a été versée sur le filtre qui avait servi à passer

la solution aqueuse; la capsule lavée à l'eau distillée et les eaux de lavage réunies à la liqueur acide, en les passant sur le même filtre, m'ont donné un liquide que j'ai étiqueté *solution chlorhydrique.*

La matière solide restée sur le filtre a été étiquetée *résidu insoluble.*

Notre première opération, après l'examen des corps gazeux ou volatils, a donc eu pour résultat de séparer en trois parties les matières renfermées dans l'eau de la Loire. Nous allons les examiner successivement.

Solution aqueuse. — Cette solution, qui a la couleur d'une forte infusion de thé, fut évaporée à siccité au bain-Marie; le résidu, épuisé par de l'alcool à 90° centésimaux, n'a cédé à ce véhicule qu'une petite quantité de matière qui, après l'évaporation de l'alcool, brûlait entièrement par l'application de la chaleur.

Il résulte de cette expérience que l'eau de la Loire ne renferme pas de chlorure de magnésium. Le résidu épuisé par l'alcool a été repris par l'eau distillée; à l'exception de quelques flocons légers qui ont été reconnus pour être de la silice et qui ont été ajoutés au filtre étiqueté résidu insoluble, la totalité de la matière est entrée en dissolution. Mélangée avec son volume d'alcool à 90°, cette solution s'est légèrement troublée; elle a laissé déposer un précipité, mais si peu abondant, que je n'ai pu en prendre le poids; j'ai seulement reconnu qu'il était formé par du sulfate de chaux à l'aide de l'oxalate d'ammoniaque et du nitrate de barite.

La liqueur hydro-alcoolique a été évaporée pour chasser l'alcool; additionnée de quelques gouttes d'acide nitrique et d'un léger excès de nitrate d'argent, il s'est formé un précipité de chlorure d'argent que j'ai recueilli et séché : il pesait 0,080, représentant 0,0196 de chlore. Le liquide au sein duquel le chlore a été précipité, additionné de nitrate de barite, a donné un précipité de sulfate de cette base que j'ai recueilli, lavé et séché; il pesait 0,015, ce qui représentait 0,0051 d'acide sulfurique.

Pour terminer l'étude des corps renfermés dans la solution

aqueuse et après en avoir précipité les acides, j'ai dû rechercher la base qui les neutralisait. Je me suis débarrassé de l'excès d'argent par l'acide chlorhydrique et de l'excès de barite par l'acide sulfurique. La liqueur filtrée a été saturée par l'ammoniaque et additionnée d'oxalate de cette base qui n'a fait naître aucun trouble. Du phosphate d'ammoniaque n'ayant non plus fait naître aucun précipité, j'ai acquis la certitude que les acides n'étaient combinés ni à la chaux ni à la magnésie.

Ces réactions négatives indiquent la soude comme étant la base qui saturait le chlore et l'acide sulfurique.

La solution aqueuse que nous venons d'examiner contient donc une matière organique, du chlorure de sodium, du sulfate de soude et des traces de sulfate de chaux.

Solution chlorhydrique. — Cette liqueur, saturée par l'ammoniaque et additionnée d'oxalate d'ammoniaque, donne un précipité d'oxalate de chaux. Ce précipité, transformé en sulfate, pesait, après avoir été rougi au feu, 0,290, représentant 0,307 de bicarbonate de chaux.

Le liquide au sein duquel l'oxalate de chaux vient d'être précipité, réuni aux eaux de lavage du même oxalate et additionné de phosphate d'ammoniaque, a donné, après quelque temps d'agitation, un précipité cristallin de phosphate ammoniaco-magnésien, lequel, après avoir été séché, pesait 0,045, qui donnent par le calcul 0,0267 de bicarbonate de magnésie.

Résidu insoluble. — Considérée comme formée de silice, la matière insoluble dans l'eau et l'acide chlorhydrique a été calcinée au rouge dans un creuset de platine; elle pesait 0,065, sa couleur jaunâtre m'a donné des doutes sur sa pureté; je l'ai mélangée avec 0 gr. 20 de potasse à l'alcool et calcinée dans un creuset d'argent. Le silicate de potasse obtenu, dissout dans de l'eau pure et décomposé par un léger excès d'acide chlorhydrique, a été évaporé à siccité et repris par une petite quantité d'eau qui a dissout le chlorure de potassium et un peu de chlorure d'aluminium, en laissant la silice; celle-ci, recueillie et calcinée, pesait 0,060. Le chlorure d'aluminium provient d'un peu d'argile en suspension dans l'eau et qui a échappé au filtre. La

proportion de silice trouvée n'est donc pas rigoureusement la quantité dissoute dans l'eau ; des traces d'argile viennent en augmenter le poids ; d'un autre côté, n'ayant à ma disposition que des capsules de porcelaine qui, comme on sait, donnent à l'eau, par une longue ébullition, une petite quantité de silice, ces deux causes d'erreur feront considérer le poids de la silice obtenue comme une approximation.

Ces expériences répétées six fois m'ont permis, par leur concordance, d'établir la composition de l'eau de la Loire comme il suit :

Oxigène....................	7 centimètres cubes.
Azote......................	16
Ammoniaque..............	quantité marquée.
Matières organiques........	proportion notable.
Bi-carbonate de chaux......	0,056
Bi-carbonate de magnésie.....	0,004
Sulfate de chaux............	des traces.
Chlorure de sodium........	0,006
Sulfate de soude...........	0,001
Silice.....................	0,011
Eau......................	999,922
	1,000,000

Eau du Loiret.

L'eau du Loiret prise à la Source est limpide ; sa saveur est fraîche et agréable ; elle contient plus de bi-carbonate de chaux et moins d'oxigène que l'eau de la Loire. Si on descend le cours de cette petite rivière, l'eau ne tarde pas à prendre un goût vaseux qui la rend impropre à l'alimentation ; elle perd du carbonate de chaux et reprend de l'oxigène, si bien que, en-deçà et près du pont d'Olivet, elle a sensiblement la composition de l'eau de la Loire.

Tout porte à croire que le Loiret est un dérivé de la Loire ; les terrains perméables du val, les courants souterrains qu'on a observés entre la Loire et le Loiret, quand on a établi la ligne de fer du Centre, tendent à le prouver, et malgré la petite différence dans la composition chimique qui existe entre les eaux de

la Loire et du Loiret, je partage cette opinion : mon travail apporte même une preuve de plus en faveur de cette thèse ; en effet, s'il se trouve moins de matière organique, moins d'oxigène et plus de bi-carbonate de chaux dans le bouillon du Loiret que dans l'eau de la Loire, c'est que cette dernière, pendant son passage souterrain, subit une action chimique : l'oxigène qu'elle renferme réagit sur la matière organique, en brûle une partie, la transforme en eau et acide carbonique. Ce dernier prend un peu de carbonate de chaux aux terrains calcaires que l'eau traverse pour venir sourdre au Loiret.

Ainsi s'explique la présence par litre, dans l'eau du Loiret, d'un centimètre cube d'oxigène en moins, et de deux centigrammes de bi-carbonate de chaux en plus.

La marche analytique suivie pour l'eau du Loiret et des puits d'Orléans étant la même décrite plus haut, je n'entrerai dans aucun détail à cet égard ; je consignerai seulement les résultats obtenus.

EAU DU LOIRET PRISE AU BOUILLON.

Oxigène....................	6 centimètres cubes.
Azote......................	16
Ammoniaque.............	quantité notable.
Matière organique..........	quantité faible.
Bi-carbonate de chaux.......	0,078
Bi-carbonate de chaux.......	0,007
Sulfate de chaux...........	des traces.
Chlorure de sodium........	0,005
Sulfate de soude............	0,002
Silice	0,011
Eau	999,897
	1,000,000

Eau des puits d'Orléans.

(N° 1.) PUITS DE M. DAUDIER, PLACE BANNIER.

Oxigène....................	8 centimètres cubes.
Azote	16
Ammoniaque	peu marquée.
Bi-carbonate de chaux......	0,346
Bi-carbonate de magnésium.	0,006
Sulfate de chaux...........	0,012
Chlorure de magnésium.....	0,025
Chlorure de sodium........	0,006
Silice.....................	0,015
Eau.......................	999,590
	1,000,000

(N° 2.) PUITS DE L'ÉTABLISSEMENT DES BAINS AU NORD-EST DE LA VILLE, RUE SAINT-MARTIN-DU-MAIL.

Oxigène....................	8 centimètres cubes.
Azote......................	16
Ammoniaque...............	des traces.
Bi-carbonate de chaux.......	0,266
Sulfate de chaux............	0,016
Chlorure de magnésium.....	0,024
Chlorure de sodium........	0,005
Silice......................	0,007
Eau........................	999,682
	1,000,000

(N° 3.) PUITS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL.

Oxigène....................	8 centimètres cubes.
Azote......................	16
Ammoniaque...............	des traces.
Bi-carbonate de chaux......	0,330
Bi-carbonate de magnésie....	0,005
Sulfate de chaux...........	0,017
Chlorure de magnésium.....	0,035
Chlorure de sodium........	0,004
Silice.....................	0,005
Eau.......................	999,604
	1,000,000

(N° 4.) PUITS RUE ROYALE, 65.

Oxigène....................	8 centimètres cubes.
Azote......................	16
Ammoniaque..............	traces sensibles.
Bi-carbonate de chaux.......	0,402
Bi-carbonate de magnésie...	0,006
Sulfate de chaux...........	0,021
Chlorure de magnésium.....	0,025
Chlorure de sodium........	0,004
Silice.....................	0,012
Eau.......................	999.528
	1,000,000

N° 5.) PUITS DE NAZARETH, PRÈS SAINT-PIERRE-LE-PUELLIER.

Oxigène....................	7 centimètres cubes 1/2.
Azote......................	16
Ammoniaque..............	des traces.
Bi-carbonate de chaux.......	0,150
Bi-carbonate de magnésie....	0,005
Sulfate de chaux..........	des traces.
Chlorure de sodium........	0,006
Chlorure de magnésium.....	0,005
Sulfate de soude...........	0,001
Silice.....................	0,005
Eau.......................	999,828
	1,000,000

(N° 6.) EAU DU PORTEREAU, PUITS SITUÉ RUE SAINT-MARCEAU, AU N° 17.

Oxigène....................	8 centimètres cubes.
Azote......................	16
Ammoniaque...............	très-marquée.
Bi-carbonate de chaux......	0,635
Bi-carbonate de magnésie...	0,032
Sulfate de chaux...........	0,090
Chlorure de calcium........	0,300
Chlorure de sodium........	0,005
Chlorure de magnésium.....	0,063
Silice......................	0,020
Eau.......................	998,855
	1,000,000

Des eaux dont je viens de donner la composition chimique, l'eau de Loire est la moins chargée de substances terreuses et salines. Si on admet que les eaux qui donnent le moins de résidu à l'évaporation doivent être préférées pour boisson, l'eau de la Loire l'emporte de beaucoup sur l'eau des puits d'Orléans. Mais si, avec Dupasquier, on formule en principe que les eaux les moins chargées de matières salines sont, loin d'être hygiéniquement les meilleures, et qu'au contraire une eau qui renferme une quantité notable de bi-carbonate de chaux est bien préférable à une autre qui en contient moins, c'est à l'eau de nos puits qu'on donnera la préférence.

Dans un travail approuvé par l'Académie des Sciences de l'Institut, M. Boussingault est venu appuyer l'opinion de Dupasquier en prouvant que les sels calcaires contenus dans l'eau donnée à de jeunes porcs ont fourni à leur organisme, particulièrement pour le travail de l'ossification, une grande partie de la chaux qui leur était nécessaire.

Il est cependant une distinction à établir entre les sels calcaires des eaux potables, tandis que le sulfate de chaux et le chlorure de calcium rendent les eaux séléniteuses, c'est-à-dire qu'ils leur communiquent la fâcheuse propriété d'être lourdes à l'estomac et de durcir les légumes à la cuisson. Le bi-carbonate de chaux, au contraire, est éminemment utile, car tout en présentant à l'organisme la matière calcaire qui lui est indispensable, il ne donne aucune crudité à l'eau, favorise le travail de

la digestion à la manière du bi-carbonate de soude, et concourt à la formation des os par sa nature assimilable (1).

L'eau de nos puits renferme, il est vrai, 15 à 16 milligrammes de sulfate de chaux par litre ; mais l'eau de la Seine en contient 40 et celle du canal de l'Ourcq 80 pour la même quantité. Cependant ces eaux servent à l'alimentation de Paris, concurremment avec l'eau d'Arcueil qui en renferme 150 milligrammes.

Si l'eau de nos puits est préférable à l'eau de la Loire au point de vue de sa composition saline, on a pu remarquer qu'elle lui était supérieure aussi comme aération ; l'eau de la Loire, en effet, ne m'a jamais donné que 7 centimètres cubes d'oxigène par litre, tandis que l'eau de puits m'a toujours fourni 8 centimètres cubes pour la même quantité.

Ce fait semblera étrange à beaucoup de personnes, surtout aux riverains de la Loire qui s'expliqueront difficilement qu'un fleuve au cours rapide sur un lit de sable ne soit pas aussi saturé d'air que possible ; mais quand on aura réfléchi que l'eau de la Loire renferme une matière organique qui, en se métamorphosant, absorbe constamment de l'oxigène, on comprendra facilement pourquoi cette eau n'en est jamais complètement saturée.

Les puits du nord, du nord-est, du nord-ouest et du centre de la ville sont alimentés par l'eau qui vient du coteau de la forêt, traverse les couches de calcaire tertiaire qui forment notre sous-sol, et se rend à la Loire.

L'eau du puits de Nazareth, qui est beaucoup plus rapproché de la Loire, paraît plus particulièrement alimentée par le fleuve.

On n'y rencontre plus, en effet, que des traces de sulfate de chaux, une quantité infiniment petite de chlorure de magnésium, et beaucoup moins de bi-carbonate de chaux que dans les autres puits.

Le Portereau est moins favorisé que la ville sous le rapport des eaux potables. Chargée de sulfate de chaux et de chlorure de

(1) La matière minérale des os est composée de quatre cinquièmes de phosphate de chaux basique et d'un cinquième de carbonate de chaux, ce qui explique l'utilité du bi-carbonate de chaux dans les eaux potables.

calcium, l'eau des puits de Saint-Marceau a beaucoup de crudité, et ce serait un bienfait pour ses habitants si une distribution d'eau pouvait être organisée pour cette localité.

L'eau des puits d'Orléans que j'essaie de réhabiliter dans l'opinion, a été vivement attaquée; on lui a reproché d'être une eau stagnante, de renfermer des matières salines et terreuses qui la rendent lourde et indigeste; on a été jusqu'à faire peser sur elle la responsabilité du mauvais état de la bouche de beaucoup de personnes, en disant que son influence sur les dents était une des principales causes de leur carie.

En accusant l'eau de nos puits de stagnation, on a oublié qu'ils sont le siége d'un véritable courant, que la nappe d'eau qui les alimente en se rendant à la Loire est sans cesse en mouvement. C'est un fait facile à observer dans les puits dont la base est large : si on met sur l'eau du côté opposé à la Loire des corps légers comme du papier, des feuilles minces de liége, on les voit se détacher de la paroi, suivre une ligne droite comme entraînés par un courant, et se fixer au côté opposé à leur point de départ. Ce fait a été très-nettement remarqué dans le puits qui alimente les bains de la rue St-Martin-du-Mail.

Les eaux de puits ne sont donc pas stagnantes; dans le cours de ce travail, j'ai suffisamment répondu au reproche qui leur est fait d'être trop calcaires. Ont-elles une influence fâcheuse sur les dents? Si on examine les causes qui amènent la carie, on serait plutôt tenté de leur attribuer un pouvoir conservateur. Les substances qui attaquent le plus les dents sont les corps acides; en détruisant l'émail, ils les exposent à toutes les influences extérieures. Or l'eau de nos puits, par la petite quantité de carbonate de chaux qu'elle renferme, devient plutôt un préservatif qu'une cause de destruction en saturant ces mêmes acides.

La carie dentaire est souvent amenée par le défaut de soins donnés à la bouche, surtout dans l'enfance; l'hérédité joue également un grand rôle à ce sujet, mais il est des causes purement accidentelles, et je demande la permission d'en signaler une d'une manière toute particulière, bien qu'elle m'éloigne du sujet de ce mémoire.

Les parfumeurs vendent sous les noms de laits, de lotions, etc., des composés où le mercure entre sous différentes formes. Le plus souvent c'est une émulsion d'amandes amères renfermant assez d'alcool pour se conserver et une dose plus ou moins forte de deuto-chlorure de mercure (sublimé corrosif).

Un grand nombre de personnes, dans l'ignorance où elles sont de la composition de ces préparations dites *hygiéniques*, les emploient journellement sans précautions ; il arrive un moment où le mercure est absorbé et pénètre dans la circulation.

Cet agent énergique porte son action principalement sur la bouche où il cause des ravages d'autant plus grands que la cause subsiste toujours, n'étant pas connue.

Ces composés mercuriels livrés au public sans contrôle par des personnes qui ne connaissent pas leurs dangereuses propriétés, vantés par des prospectus qui leur attribuent la vertu de blanchir la peau, de détruire les taches de rousseur, etc., me semblent offrir un véritable danger contre lequel il est bon de prémunir la société.

J'ai dit plus loin que ce travail avait été entrepris pour répondre à une demande de M. le maire d'Orléans, sous l'administration de l'honorable Lacave, alors qu'on examinait la question d'une distribution d'eau dans la ville. Il s'agissait d'une prise d'eau à la Loire.

Ce projet eût doté nos promenades publiques de fontaines monumentales, très-désirables sans doute au point de vue de l'embellissement de la cité; mais je crois qu'une distribution d'eau de Loire aux habitants aurait eu peu de succès. Beaucoup hésiteraient à changer l'eau limpide de leur puits pour l'eau blanchâtre de la Loire qui, quoi qu'on dise, ne sera jamais parfaiment clarifiée. Si un semblable projet devait se réaliser, je crois qu'on pourrait trouver au point culminant de la ville une masse d'eau assez considérable, même dans les années où les sources sont peu abondantes ; la nappe qui alimente les puits du nord et du nord-est de la ville est assez puissante pour ne pas craindre qu'elle fasse défaut ; le fait suivant nous en donne la preuve : l'année 1858, qui vient de s'écouler, comptera au nombre des

années où la sécheresse aura été la plus intense ; cependant l'établissement connu sous le nom de Manutention civile a pu extraire chaque jour 140 mille litres d'eau de son puits, sans que le niveau ait sensiblement baissé.

Il y aurait un double avantage à établir une prise d'eau aux environs du boulevart du chemin de fer; d'abord on aurait une eau potable de très-bonne qualité, ensuite la dépense serait réduite de toute la force nécessaire pour monter l'eau de la Loire.

RAPPORT, AU NOM DES SECTIONS DE MÉDECINE ET DES ARTS, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. Delacroix.

Séance du 15 *avril* 1859.

Le but que s'est proposé M. Rabourdin dans son travail est de faire voir que les eaux des puits d'Orléans ne présentent, au point de vue des usages domestiques, aucun des inconvénients qu'on leur a attribués, et qu'elles possèdent les qualités des meilleures eaux potables. Ce point étant établi, l'auteur en conclut qu'il serait sans doute possible de pourvoir à l'alimentation de la ville d'Orléans, en prenant l'eau dans les puits de la partie haute de la ville pour la distribuer ensuite dans les maisons.

On sait que les conditions auxquelles doit satisfaire l'eau destinée à l'usage d'une ville sont :

1° D'être limpide et fraîche;

2° D'être suffisamment aérée ;

3° De ne pas contenir de matières organiques;

4° De ne contenir des sels de chaux ou de magnésie, ou autre de même nature, qu'en assez faible proportion.

Il est entendu que nous ne parlons ici que des eaux trouvées dans nos localités et qui ne présentent pas de caractère exceptionnel.

La limpidité de l'eau est indispensable pour la faire accepter comme boisson. Quand elle n'est pas telle, il faut recourir à des filtrages qui présentent des difficultés très-grandes auprès des centres de population. Le succès de ces opérations n'est d'ailleurs pas toujours assuré, et la dépense en est très-considérable. Ce sont les sources surtout qui donnent les eaux limpides, et doivent être sous ce rapport choisies de préférence aux rivières et surtout à la Loire. Les puits d'Orléans, et particulièrement ceux de la partie supérieure qui ne sont pas troublés par les crues du fleuve, satisfont donc à cette condition.

La fraîcheur de l'eau est une condition d'hygiène dont on fait remonter la prescription à Hippocrate. Les meilleures, dit-il, sont celles qui sont chaudes en hiver et fraîches en été. Les eaux de source, celles des puits profonds doivent donc être préférées sous ce rapport à celles des rivières qui subissent les influences de la température extérieure et ne donnent qu'une eau glacée pendant l'hiver, et pendant l'été qu'une eau fortement chauffée par le soleil.

L'aération est cette propriété qu'a l'eau de dissoudre une certaine quantité d'air ou d'acide carbonique, qu'elle perd ensuite lorsqu'on la soumet à l'ébullition. Lorsqu'elle en contient une certaine proportion, on s'accorde à lui trouver la même qualité, et c'est à la présence de l'oxigène libre, ce principe constituant, comme on le sait, de l'eau, ainsi que de l'air, qu'on en attribue surtout la cause. Il semblerait au premier abord que les eaux de rivière, en contact continuel avec l'atmosphère, devraient être toujours le plus aérées. Il n'en est pas toujours ainsi, et on explique ce fait en ce que l'oxigène de l'air en dissolution se trouve en contact, dans la marche continue de la rivière, avec les matières animales et végétales rencontrées sur les rives, matières pour lesquelles il a plus d'affinité et avec lesquelles il se combine plus volontiers. On ne peut donc, sans un examen spécial, donner la préférence, en ce qui concerne la condition d'aération, à l'eau qui proviendra d'un puits, d'une source ou d'une rivière.

Quant à la présence des matières organiques en dissolution dans l'eau, on comprend qu'elle doive être un motif pour la faire rejeter de l'alimentation. Ce sont en effet ces matières qui, au contact de l'air, entrent en décomposition et donnent à l'eau cette odeur et ce goût nauséabonds qui la rendent impossible et dangereuse à boire. Les eaux de source sont exemptes de ce défaut : celles des marais le présentent au plus haut degré ; celles des rivières, qui courent au milieu des végétations de toutes sortes et emportent avec elles tous les détritus des villes, les présentent également. Les puits qui ont peu de profondeur et reçoivent par infiltration les résidus liquides de l'économie domestique, de l'industrie et même des fonctions animales, sont sujets aux mêmes inconvénients. Ils n'y échappent qu'à la condition d'être très-profonds et alimentés par une nappe d'eau courante.

La composition de l'eau influe d'une manière notable sur sa qualité. On sait que celle qui sert à nos usages n'est jamais pure et qu'il entre dans sa composition plusieurs éléments étrangers, dont la nature et la quotité varient suivant le lieu de production et le milieu dans lequel elle s'est trouvée. C'est en la faisant chauffer qu'on la dégage de ces matières qui ne sont pas volatiles. La chaleur transforme l'eau en vapeur qu'on fait condenser ensuite, ce qui produit l'*eau distillée,* laquelle est alors d'une grande pureté et formée, comme on sait, de deux gaz combinés : l'oxigène et l'hydrogène. Après la distillation il reste au fond du vase, où l'eau a été mise en ébullition, un dépôt dont la chimie enseigne les moyens de connaître la composition.

Les Anglais, se fondant sur un classement fait par Celse, placent en première ligne l'eau pluviale, puis successivement celles de fontaines, de rivière, de neige, de lac, et enfin de marais. Ils préfèrent donc l'eau qui provient de terrains granitiques ou des sables siliceux, lesquels ne donnent que très-peu de dépôt calcaire.

Un dépôt de cette nature ne constitue pourtant pas une eau mauvaise. S'il en était ainsi, du reste, nous devrions repousser toutes celles que l'on rencontre dans nos localités et qui sont chargées principalement de bi-carbonate et de sulfate de chaux

et de magnésie, et de quelques sels de soude. Les bi-carbonates sont reconnus comme étant plutôt favorables à la santé. D'une formation assez peu stable, lorsqu'ils arrivent dans l'estomac avec l'eau qui les dissout, ils rencontrent des acides qui ont une forte affinité pour la chaux et la magnésie, et se combinent avec eux. L'acidité qui existait auparavant se trouve ainsi neutralisée, et l'acide carbonique étant devenu libre et se dégageant, produit une excitation à l'appétit analogue à celle que procure l'usage de l'eau de seltz, dont la préparation est fondée d'ailleurs sur le même principe. Il n'en est pas de même des sulfates, sels plus fixes et dont l'effet est caractérisé très-nettement, lorsqu'on dit que les eaux sulfatées sont lourdes et de difficile digestion. Le même fait se présentera d'ailleurs pour les eaux carbonatées si la proportion de carbonate est trop grande.

On admettait, jusqu'à ces derniers temps, qu'une eau ne devait pas être réputée de bonne qualité, si elle contenait plus d'un millième de sels étrangers, carbonates, sulfates ou autres; ces derniers devant être d'ailleurs en quantités insensibles. Toutefois on n'était pas bien fixé sur la proportion la plus convenable, les faits d'expérience des fontaines établies dans un certain nombre de villes faisant voir que la composition des eaux adoptées par un long usage variait d'une manière assez notable.

Dans ces derniers temps, on semble s'être fixé d'une manière plus positive sur cette proportion, ainsi qu'il résulte d'études nombreuses et très-étendues faites pour l'alimentation de la ville de Paris avec les eaux du bassin de la Seine. Le rapport présenté récemment sur cette question par le Préfet au Conseil municipal, se basant sur ce que l'eau de la Seine, au pont d'Ivry, jouit d'une juste célébrité et qu'elle est mise au premier rang des eaux de Paris, soit par les consommateurs, soit par les industriels (en ce qui concerne du moins sa composition chimique), en conclut qu'il y a lieu de ne pas amener à cette ville des eaux de sources contenant plus de sels de chaux et de magnésie que celles prises à Ivry n'en contiennent, c'est-à-dire de 180 milligrammes par litre.

Hâtons-nous de dire, toutefois, que la plupart des eaux dont on se sert à Paris et dans d'autres villes en contiennent davan-

tage, sans que des inconvénients se soient produits en ce qui concerne l'hygiène publique.

C'est au point de vue de la composition chimique des eaux d'Orléans que M. Rabourdin a examiné la question. Il rapporte dans son travail les résultats des analyses qu'il a faites sur les eaux de la Loire, du Loiret et de cinq puits d'Orléans, dont deux sur la ligne du boulevart du Chemin-de-Fer, un autre à l'hôpital général, un quatrième rue Royale, 65, et le dernier à Nazareth, plus près de la Loire. Nous en extrayons les chiffres principaux suivants qui se rapportent à un litre d'eau analysée :

	Oxigène. — centimèt^s cubes.	Bicarbonate de Chaux et de Magnésie — grammes.	Sulfate de Chaux. — grammes.	Matières organiques. — grammes.
Eau de la Loire....	7 »	0,060	traces.	proportion notable.
Eau du Loiret.....	6 »	0,085	traces.	quantité faible.
Puits Daudier.....	8 »	0,352	0,012	»
Puits des Bains Argy.	8 »	0,266	0,016	»
Puits de l'Hôpital..	8 »	0,335	0,017	»
Puits Rabourdin...	8 »	0,408	0,021	»
Puits de Nazareth..	7 50	0,155	traces.	»

M. Rabourdin fait remarquer avec juste raison qu'en ce qui concerne l'aération et la limpidité pour les puits élevés (il aurait pu ajouter la fraîcheur pour tous), les puits d'Orléans présentent une eau meilleure que la Loire et le Loiret. Il en est de même aussi en ce qui concerne les matières organiques qui sont d'ailleurs en très-faible quantité dans l'une et l'autre rivières, puisqu'on n'a pu que les constater et non les doser.

Mais nous pensons que si on fait la comparaison de ces eaux comme composition chimique, elle devrait être en entier à l'avantage de celles des deux rivières, contrairement à la conclusion de l'auteur du mémoire. L'opinion du docteur Dupasquier, sur laquelle elle est basée, et qui considère comme bien préférable, hygiéniquement parlant, une eau qui renferme une quantité notable de bi-carbonate de chaux, nous paraîtrait avoir besoin du

contrôle des faits pour être entièrement admise. Or, bien loin de l'appuyer, les faits semblent même ne pas lui donner raison. Ils nous apprennent en effet, ainsi que nous venons de le voir, qu'en mettant en-dehors les conditions de limpidité et de fraicheur que les consommateurs semblent rechercher d'abord, et, toutes choses étant égales d'ailleurs, les préférences semblent se porter sur une eau dont la composition ne présente qu'une assez faible proportion (180 millionièmes ou 180 milligrammes pour un litre) de sels calcaires ou magnésiens.

Si on doit donc admettre que l'eau est salubre et agréable lorsqu'elle contient une certaine partie de bi-carbonate de chaux, on doit reconnaître ainsi qu'elle devient dure, malsaine et indigeste si la proportion s'accroît notablement. On comprend en effet, d'après le rôle que ce sel joue dans l'estomac, qu'à partir du moment où les acides qui s'emparent de la chaux en auront pris autant qu'il leur est possible, autrement dit s'en seront saturés, il n'y aura plus de décomposition du bi-carbonate, et si, par conséquent, la limite qui convient aux acides est dépassée, une partie du bi-carbonate restera non décomposée et agira alors à la manière du sulfate.

On a d'ailleurs objecté contre cette théorie qu'elle ne s'appliquait qu'au cas où l'eau était prise à la température ordinaire, mais que les mêmes phénomènes ne devaient plus se présenter, lorsqu'elle arrivait dans notre estomac, après avoir été chauffée et avoir ainsi perdu tout son acide carbonique. Or, dans ce cas qui se présente dans l'alimentation au moins aussi fréquemment que l'ingurgitation à froid, il est clair que la chaux ou la magnésie apparaissent à l'état libre, et la circonstance la plus favorable qu'on puisse rencontrer est qu'elles ne fassent plus partie des aliments que nous ingérons, mêlés à l'eau d'où les sels proviennent. Il est donc avantageux pour cette manière d'employer l'eau que les sels de chaux ou de magnésie soient peu abondants.

On ne doit pas d'ailleurs considérer l'eau uniquement comme boisson. Ainsi, pour ne pas sortir du cercle des opérations domestiques, elle est employée à la cuisson des légumes, au lavage du

linge et à d'autres usages qui intéressent au même titre la salubrité et l'hygiène. Or, on sait que la présence d'une certaine quantité de chaux ou de magnésie dans l'eau empêche les légumes de cuire et précipite le savon qui n'a plus alors son action ordinaire sur le linge. On sait que ces faits se font sentir d'autant plus énergiquement que la proportion de sels étrangers est plus considérable. C'est même de cette action sur le savon que deux habiles chimistes, MM. Bontron et Baudet, sont partis pour établir une méthode très-exacte de dosage de la quantité de sels calcaires ou magnésiens (qu'on désigne en chimie sous le nom de sels terreux) que contient un volume d'eau donnée. Or, en admettant même avec M. Dupasquier que telle eau peut contenir avantageusement pour l'hygiène une proportion notable de ces sels, on doit comprendre que cette observation s'applique uniquement à l'eau ingurgitée avec les aliments, et on se trouverait naturellement conduit à en réduire la dose pour pouvoir satisfaire aux autres conditions résultant de l'usage de l'eau, et qui se rattachent également à l'hygiène et à la santé.

Ces observations établissent d'une manière suffisamment claire que le bi-carbonate de chaux même ne peut être admis en quantité notable dans les eaux destinées à l'alimentation d'une ville, et que s'il est favorable à la digestion, il ne l'est qu'à la condition de ne pas dépasser une certaine limite.

Hâtons-nous de dire que ce que nous avons voulu combattre dans la discussion qui précède, c'est la conséquence trop absolue qui semblait pouvoir être tirée de ce principe de Dupasquier, attendu qu'il n'est pas nécessaire de l'invoquer pour appuyer la thèse soutenue par M. Rabourdin, à savoir que les eaux des puits d'Orléans sont parfaitement potables et ne doivent pas être repoussées en principe de l'alimentation. Il lui suffisait pour cela, comme il l'a fait d'ailleurs dans le cours du mémoire, de comparer ces eaux à celles dont on fait usage à Paris et qui sont reconnues comme de bonne qualité.

M. Rabourdin répond en outre victorieusement aux reproches faits aux eaux d'Orléans d'amener la carie des dents; leur composition tendrait à faire admettre en effet une action tout opposée.

Quant aux reproches relatifs à leur stagnation, l'auteur du mémoire y répond en citant des faits qui tendent à prouver que la nappe d'eau qui alimente les puits est sans cesse en mouvement. Plusieurs faits généraux se rattachant à la nature géologique du terrain de cette partie du coteau de la Loire, ainsi qu'à la marche des eaux souterraines, viendraient à l'appui de cette observation. On sait en effet que, sur une assez grande étendue autour et à l'est d'Orléans, le sous-sol présente des traces de calcaire fissuré où s'absorbent la plus grande partie des eaux fournies par les pluies, et donnent lieu à des gouffres qu'on rencontre du côté de Saint-Lyé et de cette partie de l'Orléanais qui avoisine la forêt. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer le régime de la rivière de la Bionne qui ne débite pas, année commune, la dixième partie des eaux tombées sur ses versants; tandis que la Seine, qui a pourtant une vallée généralement perméable, en débite un tiers. Il faut donc admettre qu'une grande partie des eaux ainsi perdues pour la rivière se rend souterrainement à la Loire ou aux nappes d'eau inférieures. Quelque chose d'analogue doit se passer au nord d'Orléans, et les eaux absorbées par les plaines de la Beauce sembleraient devoir se rendre de la même façon, en suivant la pente des coteaux, aux courants soit découverts, soit souterrains qui les emportent vers d'autres lieux. Cette opinion se trouve appuyée par l'observation, pendant la saison sèche, des coteaux de La Chapelle dont le pied présente sur une très-grande étendue une infinité de sources mises alors à jour par l'abaissement du niveau de la Loire, mais qui, présumablement, continuent à donner en tout temps. Une preuve plus saisissante encore de cette existence des courants d'eau souterrains se trouve dans le fait qui s'est présenté lors de la crue de 1856. On se rappelle, en effet, qu'à cette époque un nombre assez considérable de maisons placées sensiblement sur la même ligne du coteau d'Orléans ont éprouvé des tassements partiels assez importants indiquant, à n'en pas douter, un affaissement des terrains de fondation. Or cet affaissement ne pouvait provenir que d'un dérangement des parties constituantes du sous-sol provoqué par le mouvement considérable des eaux qui a dû se produire alors.

Nous avons voulu, toutefois, vérifier si le courant souterrain annoncé par M. Rabourdin existait, et pour cela nous avons fait relever la hauteur d'eau d'un assez grand nombre de puits de la ville. Ces puits ont été choisis de manière à se trouver sur deux séries de lignes, les unes perpendiculaires, les autres parallèles à la Loire.

Dans la première se trouvent :

1° Les rues du Four-à-Chaux et de Limare;

2° Les rues Royale et Bannier;

3° Les rues de la Tour-Neuve et du Bourdon-Blanc.

Dans la seconde série se trouvent :

1° La suite des rues de la Porte-Madeleine, d'Angleterre, du Coulon, Bourgogne ;

2° La suite des rues d'Illiers, Jeanne-d'Arc, de l'Evêché, St-Euverte ;

3° La ligne des boulevarts de la porte Saint-Jean à la porte Bourgogne.

Dans ces diverses directions, le niveau de l'eau de 32 puits a été pris et sa hauteur rapportée à celle de la Loire, le jour des observations. Les résultats que nous avons constatés présentent des divergences assez sensibles et qui semblent faire admettre que le niveau de l'eau des puits dépend beaucoup de la profondeur à laquelle ils ont été creusés. Leur alimentation ne résulterait par suite que de la transsudation de l'eau au travers de la terre, et présenterait ainsi d'autant plus de garantie que la couche du terrain dans laquelle il s'infiltre serait plus épaisse. Cette supposition serait confirmée par l'observation d'un puisatier d'Orléans qui, dans l'ouverture de nombreux puits, a déclaré n'avoir pas vu l'eau affecter une direction spéciale, mais arriver au fond de la fouille de tous les côtés de la circonférence. Or si un courant bien déterminé existait, il est probable que l'expérience des ouvriers qui creusent les puits indiquerait d'une manière certaine le sens dans lequel il se manifeste.

En mettant toutefois à part les divergences les plus importantes qu'ont présentées nos observations, on arrive à constater, en les réunissant et comparant, dans la position relative des ni-

veaux des puits, une marche descendante de la nappe souterraine vers la Loire. Ainsi le niveau moyen de ceux de la ligne des boulevarts a été trouvé à 2 mètre 80 au-dessus de celui du fleuve, et celui des rues d'Illiers, Jeanne-d'Arc, etc., à 1 mètre 80. Quant à la troisième ligne, elle ne donne pas de résultats assez concordants pour qu'il en soit fait mention.

Cette marche descendante qu'on trouve ainsi en passant de l'une à l'autre des lignes étudiées parallèlement à la Loire, se fait remarquer d'une manière assez nette dans la succession des puits visités rues du Four-à-Chaux et de Limare; mais elle n'existe pas dans les autres lignes, et elle devrait être constatée sans exception s'il existait effectivement un courant sous la ville d'Orléans. Mais en outre des faits cités tout-à-l'heure, on peut en citer d'autres qui doivent complètement détruire cette hypothèse, ou du moins ne la laisser subsister que dans certaines circonstances exceptionnelles. Ces faits se rapportent à la manière dont les crues de la Loire agissent sur certains puits et trahissent leur influence par la coloration des eaux. D'un côté on trouve que, sur les points élevés de la ligne des boulevarts, l'eau du puits de la Manutention se colore pendant les crues; et elle se maintient au contraire claire, à un niveau inférieur, dans la rue d'Angleterre. Dans le premier cas, le puits a été creusé jusqu'au-dessous de la Loire; dans l'autre, il l'a été très-peu profondément, et c'est ce qui explique la différence des faits cités. Mais on voit en même temps que la cause qui crée les puits et leur fournit l'alimentation est spéciale à chacun d'eux, ou du moins à un rayon d'action très-restreint, et que dès lors elle ne s'étend pas, comme le suppose le mémoire, à tous les puits de la ville.

Ces observations tendent à diminuer la confiance qu'on peut avoir d'une manière générale dans la qualité des eaux, au point de vue de leur limpidité constante. On voit qu'il faut, pour l'obtenir, satisfaire à la condition de la puiser à la hauteur des boulevarts et à une profondeur moins grande que celle à laquelle l'influence de la Loire se fait sentir.

M. Rabourdin termine son mémoire par un projet tendant à

faire dans les puits où les nappes d'eau souterraines existant sur la même ligne des boulevarts, la prise d'eau nécessaire à l'alimentation de la ville et à la création de fontaines, et quoique cette idée, jetée comme en passant, ne forme pas le point essentiel de son travail, nous croyons utile de l'examiner et d'employer les motifs pour lesquels il nous est impossible de nous y rallier. Plusieurs considérations importantes viennent à l'appui de cette opinion.

D'abord l'économie qu'on pensait trouver en élevant l'eau de ces puits au lieu de l'aller chercher à la Loire, serait loin d'être aussi grande que l'auteur semble le supposer. On doit se rappeler, en effet, que le niveau de l'eau des puits n'est qu'à 2 mètres 80 au-dessus de celui de la Loire, et par conséquent à 25 mètres au-dessous du sol des boulevarts. C'est donc de toute cette hauteur qu'il faudra l'élever pour atteindre seulement ce dernier niveau.

Mais il faudra l'élever encore davantage si, comme on nous l'a affirmé, la manœuvre des pompes de la Manutention épuise les eaux souterraines à tel point que, quelques heures après la suspension du travail, le niveau des puits se relève de deux à trois mètres. On peut donc dire qu'on gagnerait fort peu de chose à ce mode d'élévation des eaux.

Cette circonstance fait voir de plus que la quantité d'eau dont on pourrait disposer par ce moyen serait notablement insuffisante.

Si la marche des pompes produit un semblable épuisement, si, comme l'a dit M. Leclerc-Fleureau, chaque coup de piston laissait pendant l'été le puits à sec, si, lorsque le puits de la Manutention a fonctionné, on a dû repiquer assez profondément celui des bains Argy, placé à une vingtaine de mètres, pour avoir de l'eau, on doit se demander ce qui arriverait si, au lieu de puiser à cette source 140 mètres cubes d'eau par jour, comme on le fait aujourd'hui, on avait besoin d'y trouver l'alimentation d'une ville de 40,000 âmes, c'est-à-dire six mille mètres. Il est permis de croire enfin que les ressources alimentaires ne seraient pas suffisantes.

Enfin la nature des eaux s'opposerait sans doute à l'établissement d'une distribution. On sait en effet que les eaux très-calcaires, lorsqu'elles arrivent en contact de certains corps et surtout en présence de l'air, déposent le long de ces corps des sédiments qui les incrustent. Certaines fontaines produisent des phénomènes semblables, et il n'est personne qui n'ait vu les pétrifications qui en sont le résultat. Ces faits se présentent lorsque la quantité de chaux contenue dans l'eau dépasse une certaine proportion. On n'était pas très-fixé jusqu'à présent sur sa quotité, car on avait vu des eaux contenant jusqu'à 73 centigrammes de carbonate de chaux et 617 milligrammes de sulfate (fontaine de Saint-Nicaise, à Rouen) ne pas produire d'incrustations, tandis que les eaux d'Arcueil, à Paris, en produisent, quoiqu'elles n'aient que 22 centigrammes de carbonate de chaux et magnésie et 14 de sulfate de chaux.

Il suffit, toutefois, que ce fait se soit présenté dans des conditions semblables pour qu'on écarte de l'alimentation d'une ville toute eau présentant une pareille composition, puisqu'on pourrait s'exposer à voir le service des eaux interrompu au bout de peu de temps, et des dépenses considérables faites en pure perte. On doit même exclure toutes celles qui, même avec une proportion de chaux inférieure, produiraient ou tendraient à produire des dépôts le long des canaux qui les amèneraient. C'est par cette considération qu'on a été conduit à la proportion de 18 centigrammes par litre citée plus haut. Des nombreuses expériences faites par M. Belgrand, ingénieur des ponts-et-chaussées à Paris, sur divers points des ruisseaux et rivières du bassin de la Seine, il est résulté en effet que l'eau qui, au point de départ, près de la source, avait une quantité de chaux supérieure à cette proportion, en abandonne une partie dans son cours, tandis qu'elle conserve à peu près sa même composition si la quantité de carbonate est inférieure à 18 centigrammes. Entre 18 et 20 centigrammes les dépôts sont presque insensibles. Ils commencent à paraître au-delà de 21, ce qui s'accorde avec l'observation précédente relative à l'eau d'Arcueil. Or, en se reportant au tableau ci-dessus qui résume les analyses de M. Rabourdin, on

voit que toutes les eaux des puits d'Orléans, à l'exception de celui de Nazareth qui, par sa position, se rapproche un peu de celle de la Loire, contiennent plus de 26 centigrammes de carbonate. On devrait donc craindre qu'elles n'amenassent des incrustations dans les tuyaux de conduite. Par conséquent il ne serait pas possible d'y songer pour l'alimentation de la ville.

Si nous résumons donc ici l'opinion de la commission sur le travail de M. Rabourdin, nous la trouverons conforme à la sienne en ce qui concerne la première partie, mais différente quant à la seconde. Or, cette première partie, c'était le but principal que se proposait l'auteur du mémoire. Ce but était, comme il l'a dit lui-même, la réhabilitation des eaux d'Orléans au point de vue de l'alimentation. Il nous semble l'avoir parfaitement rempli, et on doit lui savoir gré des efforts qu'il a faits, ainsi que du travail consciencieux auquel il s'est livré pour y parvenir, pour prouver que l'eau servant à notre alimentation journalière ne contenait aucun mauvais principe, et détruire les reproches qu'on lui faisait à tort.

Mais nous irons plus loin : l'auteur n'eût-il pas atteint ce but, aurait encore fait acte de bon citoyen et rendu service à sa ville et à la science en laissant un travail très-intéressant par l'analyse seule de ces eaux et les éléments certains de recherche qu'elle peut fournir à des études ultérieures. Il nous semble donc utile d'en conserver la trace, et pour cela d'insérer le travail en entier dans les mémoires de la Société.

OBSERVATIONS DE L'AUTEUR DU MÉMOIRE.

Le docteur Dupasquier ne dit pas qu'on doit préférer pour boisson les eaux les plus chargées de calcaire; il pense, et je suis, comme lui, convaincu qu'une quantité notable de bi-carbonate de chaux rend les eaux plus digestives et leur communique une saveur agréable.

Dans son mémoire au Conseil municipal de Paris, M. le Préfet de la Seine dit bien qu'on ne devrait pas amener à Paris des eaux



chargées de plus de 18 à 20 centigrammes de bi-carbonate de chaux par litre, mais ce n'est pas parce que au-delà de cette proportion elles seraient insalubres, mais bien parce qu'alors elles pourraient devenir incrustantes et qu'elles finiraient par obstruer les tuyaux de conduite.

Je suis loin aussi d'admettre une très-forte proportion de sels terreux dans les eaux potables; cela est si vrai que j'ai dit, en parlant des eaux de Saint-Marceau, qu'elles en renfermaient trop; mais en est-il de même de celles de la ville?

Non certainement; aussi, à très-peu d'exceptions près, tous les habitants d'Orléans font-ils usage de l'eau de leur puits non-seulement pour tous les besoins domestiques, mais encore pour leur alimentation. Et je ferai remarquer, à cette occasion, que peu de villes ont moins de goutteux que la nôtre, et que beaucoup d'enfants de contrées éloignées, maladifs et qui sont entrés dans nos pensionnats avec des engorgements limphatiques, y ont recouvré assez promptement la santé; beaucoup moins, selon moi, sous l'influence de l'air très-salubre de notre pays que par l'action des eaux de notre sous-sol calcaire. Si on prétendait que la cause en est ailleurs, on serait au moins obligé de convenir que nos eaux ne sont pas malfaisantes.

J'ajouterai que toutes les personnes qui ne boivent que de l'eau préfèrent celle de nos puits à l'eau de la Loire qu'elles trouvent moins agréable et moins sapide.

La qualité des eaux exerce sur la santé des hommes une influence dont leur composition chimique ne rend pas toujours un compte satisfaisant; les causes les plus faibles en apparence peuvent acquérir une certaine valeur par leur continuité. Les matières organiques azotées, par exemple, dans quelques proportions minimes qu'elles s'y rencontrent, peuvent déterminer des fermentations putrides et malsaines.

L'eau de nos puits, exempte de ces matières, possède par ce seul fait une incontestable supériorité sur l'eau de la Loire. J'ajoute que plus aérée (elle contient un huitième d'oxigène de plus

que l'eau de la Loire) elle a encore l'immense avantage d'être toujours à la même température et d'une limpidité parfaite, tandis que l'eau de la Loire est chaude l'été, glacée l'hiver et presque toujours trouble.

J'ai dit, d'après quelques puisatiers, que l'eau de nos puits provenait de courants souterrains qui se rendent à la Loire ; que ces courants étaient reconnaissables dans les puits qui ont un fond assez vaste. J'ai même indiqué un puits de la rue Saint-Martin-du-Mail, mais il se peut que dans beaucoup d'autres ces courants ne soient pas sensibles.

J'ai avancé aussi qu'on pourrait fournir à la ville l'eau des fontaines dont on prétend bien à tort qu'elle a besoin au point de vue de l'alimentation. En s'adressant à la nappe d'eau qui alimente les puits du nord de la ville, M. le rapporteur pense qu'elle n'est pas assez puissante pour fournir la quantité nécessaire à une prise d'eau. Cela est possible ; mais je n'ai touché qu'en passant à cette question. La seule chose à laquelle je tenais, c'était de prouver, et je crois avoir établi la supériorité de l'eau de nos puits sur celle de la Loire.

DESCRIPTION DU DÉPÔT D'OSSEMENTS FOSSILES DE MONTABUZARD, COMMUNE D'INGRÉ (LOIRET);

Par M. LOCKHART.

Séance du 7 janvier 1859.

Les études géologiques et paléontologiques se multiplient sur tous les points du globe, ces deux sciences s'éclairent mutuellement et prêtent un utile concours à la marche de l'agriculture, de l'industrie et des arts ; elles ont besoin, pour accélérer leurs progrès toujours croissants de réunir toutes les découvertes ancien-

nes et toutes celles qui ont lieu journellement par suite des grands travaux que nécessite la construction des routes et des chemins de fer dans les terrains meubles et dans les couches pierreuses; les dépôts fossiles sont plus rares dans ces dernières que dans les terrains meubles, et leur examen est plus difficile, parce que les débris fossiles y sont enchâssés dans la pierre dure et qu'il est difficile de les en dégager pour les étudier.

L'Orléanais qui présente un grand nombre de dépôts de débris fossiles de vertébrés dans des couches meubles (1), n'en possède qu'un seul dans des bancs pierreux, au hameau de Montabuzard. Les débris organiques qui en proviennent appartiennent presque en totalité à la classe importante des vertébrés. J'ai fait récemment dans cette localité diverses fouilles sans succès; les anciennes carrières ossifères sont recomblées, et celles que l'on exploite maintenant n'offrent aucun indice d'ossements. Ces considérations m'ont déterminé à donner ici la monographie de cette importante localité et à constater son ancienne richesse par le catalogue des objets qui en proviennent et se trouvent dispersés dans des collections inconnues ou sont cités dans divers ouvrages plus ou moins anciens. Si par la suite un hasard heureux amenait de nouvelles découvertes en ce lieu, on pourrait les relier aux anciennes, elles en deviendraient le complément.

Le hameau de Montabuzard, commune d'Ingré (Loiret), est situé à quatre kilomètres d'Orléans, à trois kilomètres de la Loire, à un kilomètre de la route d'Orléans à Châteaudun et à un kilomètre du chemin qui conduit de cette route au village d'Ingré. Le plateau ou mamelon calcaire sur lequel est bâti ce hameau est assez élevé; son altitude est de 122 mètres environ au-dessus du niveau de la mer; il a deux à trois kilomètres de circonférence; ses pentes descendent à l'est jusqu'au chemin vicinal d'Ingré qui suit une petite vallée, et de tous les autres côtés elles se relient à une plaine ondulée que traverse la grande route de Châteaudun; le sous-sol de cette plaine est calcaire comme celui

(1) Fossiles de l'Orléanais, M. Lockhart, *Mémoire de la Société des Sciences d'Orléans*, t. I et t. VII.

du plateau et se relie au massif qui forme la structure solide du département du Loiret

Sur beaucoup de points de cette plaine on extrait des marnes pour amender les terres, des moellons pour les constructions et des pierres que l'on casse pour réparer et entretenir les routes; les anciennes carrières ossifères étaient ouvertes au nord du hameau, très-près des maisons, elles sont maintenant remblayées et mises en culture. Sur aucun autre point exploité depuis leur abandon on n'a retrouvé d'ossements fossiles.

La stratification des bancs calcaires de Montabuzard est imparfaitement horizontale, on voit les lits solides passer confusément aux lits friables, et ceux-ci contiennent eux-mêmes de nombreux blocs durs; les débris fossiles se sont rencontrés également dans la marne friable et dans les masses solides. Cette formation calcaire est lacustre et ne présente que des coquilles d'eau douce; elle est surmontée par un lit d'argile brune qui lui paraît subordonné et qui se serait déposé immédiatement après les couches calcaires dont plusieurs sont très-pénétrées de silice; au-dessus du lit de glaise on trouve quelques rares cailloux de silex roulés qui représentent le diluvium. Au bas de la pente du plateau où passe le chemin d'Ingré règne une petite vallée dont le sol est en sable quartzeux; ce sable, quoiqu'en apparence inférieur au plateau calcaire, me paraît d'une formation supérieure et plus récente, car dans cette vallée j'ai suivi le creusement d'un puits et j'ai observé qu'on rencontrait la marne sous le lit de sable. Ce sable aurait été formé immédiatement après la marne, il présente même quelques minces lits de marne à sa partie supérieure. Toutes mes observations me font persister à considérer les marnes ossifères de Montabuzard comme dépendant de la grande formation des calcaires lacustres tertiaires supérieurs de l'Orléanais (1). L'inspection des lieux et leur comparaison avec les autres points de cette grande formation ne justifient pas l'opinion émise par quelques naturalistes que ce plateau serait le résultat d'une formation plus nouvelle que la grande formation des

(1) Troisième groupe tertiaire de M. d'Archiac.

calcaires lacustres orléanais qui repose par une extrémité à Etampes sur les grès supérieurs dits de Fontainebleau, et par d'autres points sur le terrain crétacé, à Briare, Vendôme, Blois, Romorantin, etc.; d'ailleurs l'aspect physique et la composition minéralogique des couches calcaires de Montabuzard sont les mêmes que ceux qu'on retrouve dans la grande formation que je viens de désigner et que je persiste à regarder comme contemporaine du plateau ossifère. La coupe géognostique de Montabuzard peut se formuler de haut en bas ainsi qu'il suit :

1° Lits horizontaux de calcaires lacustres à limnées, hélices, planorbes et ossements de vertébrés, profondeur indéfinie (1);

2° Argiles brunes, verdâtres ou sables quartzeux avec indices de lits minces de marne;

3° Quelques rares cailloux roulés représentant le diluvium;

4° Terre végétale.

CATALOGUE DES OSSEMENTS.

J'ai rassemblé au musée d'histoire naturelle d'Orléans une série d'échantillons qui présentent les genres suivans d'animaux disparus du globe :

Les lophiodons.

Les palœotheriums.

Les anoplotheriums.

Les cerfs.

Les crocodiles.

Beaucoup de petits ossements indéterminés des hélices de diverses espèces (2).

M. Pillon, savant archéologue de cette ville, a bien voulu me communiquer les objets suivants :

(1) En creusant un puits près Orléans, sur la rive gauche, pour avoir des eaux jaillissantes, on est arrivé à une profondeur de 67^{m} 85 sans sortir de nos calcaires.

(2) Plusieurs morceaux précieux ont été donnés au musée par M. le comte de Tristan.

1° Une tête articulaire de fémur de lophiodon, grande espèce ;

2° Une portion inférieure de fémur de lophiodon, grande espèce;

3° Un humérus de lophiodon d'une moindre espèce; les dessins de ces trois morceaux sont aussi déposés au musée d'Orléans.

M. le comte de Tristan a publié une description de dents qu'il croit avec doute appartenir au genre rhinocéros, et peut-être au genre palœotherium (1). D'après un examen comparatif de ces dents, je serais disposé à les rapporter au genre lophiodon, grande espèce. Ce savant naturaliste croit aussi avoir reconnu les genres palœotheriums et anaplotheriums; il a décrit aussi une espèce d'hélice qu'il regarde comme voisine *des hélices arbustorum nemoralis ou hortensis* (2).

M. le comte de Tristan émet avec doute l'opinion que la formation calcaire de Montabuzard est plus nouvelle que celle de la grande formation orléanaise.

Le baron de Morogues a reconnu dans les calcaires de Montabuzard les dents du palœotherium (3); les morceaux de cette localité qu'il possédait ont été donnés par lui au cabinet des mines.

M. Defay a fait connaître sur cette localité des découvertes qu'il fait remonter à l'année 1778 (4).

Je donne textuellement ici toutes ses désignations, mais il doit y avoir de grandes erreurs qui tiennent à l'état de la géologie à cette époque. Il cite :

1° Une molaire d'hippopotame;

2° Les genres cerfs et chevreuils;

3° Une mâchoire avec une dent molaire qu'il compare avec

(1) Observations sur des dents fossiles trouvées à Montabuzard (*Annales de la Société royale des Sciences d'Orléans*, 1810, t. VI).

(2) *Bulletin des Sciences physiques d'Orléans*, t. II, p. 157, 1810.

(3) Essai sur la constitution minéralogique et géologique du sol des environs d'Orléans, *Bulletin des Sciences physiques d'Orléans*, 1810.

(4) *La nature considérée dans plusieurs de ses opérations*, 1783.

une dent molaire de cheval (ce pourrait être une molaire de palœotherium, genre inconnu à cette époque);

4° Des bois de chevreuils de cinq pouces et demi de longueur sur quinze lignes de circonférence;

5° Un fragment d'énorme molaire d'un animal inconnu, à trois rangs traversaux de grosses pointes mousses (ce pourrait être une molaire de mastodonte, genre inconnu alors);

6° Un autre fragment d'une molaire semblable;

7° Une vertèbre de deux pouces de hauteur sur six pouces et demi de circonférence;

8° Un fragment de tibia dont la tête a quatorze pouces de circonférence;

9° Un autre tibia dont la tête a douze pouces de circonférence;

10° Deux autres tibias;

11° Une portion d'humérus dont la tête a sept pouces de circonférence;

12° Un autre fragment d'humérus moins gros;

13° Plusieurs petites dents d'animaux inconnus.

Le célèbre Cuvier cite (1) de la même localité :

1° Une dent donnée par Guettard. Il la regarde comme une dent molaire du mastodonte à dents étroites (t. I, p. 252).

2° Une dent donnée par M. Defay. Il la considère comme une molaire de mastodonte, mais d'une espèce différente de celle du mastodonte à dents étroites (t. I, p. 267), elle est gravée dans les mémoires de Guettard, t. VI.

3° Des dents de lophiodon, grande espèce gigantesque communiquée par M. Defay (t. II, 1re partie, p. 214).

4° Un astragale et une fraction de tibia, même espèce, trouvés par M. Prozel; l'animal aurait neuf pieds de longueur sans la queue (t. II, 1re partie, p. 215-222).

5° Deux fragmens d'humérus de lophiodon de moindre espèce (t. II, 1re partie, p. 216).

(1) *Recherches sur les ossements fossiles* (Cuvier).

6° Des mâchelières de palœotherium d'espèces différentes de celles des gypses de Paris (t. III, p. 254).

7° Un radius de lophiodon, grande espèce (t. III, p. 395).

8° Des mâchoires d'un cerf d'une espèce inconnue (t. IV, page 103).

M. Cuvier émet l'opinion que les calcaires de Montabuzard pourraient se rattacher aux gypses de Paris (t. II, 1re partie, p. 213).

RÉSUMÉ.

En publiant cette étude monographique, j'ai voulu présenter avec mes propres observations un tableau rétrospectif de tous les ossements sortis de cette localité, et qui ont été plus ou moins bien désignés par les naturalistes qui en ont fait mention depuis leur découverte.

Cette énumération nous offre au moins huit genres de vertébrés pouvant se subdiviser en un grand nombre d'espèces aujourd'hui inconnues sur la surface du globe.

J'ai maintenu encore ici l'opinion que les bancs pierreux qui recèlent ces débris appartiennent aux calcaires lacustres tertiaires supérieurs (1), et aussi l'opinion que ces calcaires sont plus anciens que les faluns de la Touraine, car leurs prolongements stratigraphiques s'étendent et s'enfoncent sous ces faluns près de Blois, et sont percés à leur contact par des coquilles perforantes de la mer qui a déposé ces faluns, ce qui prouve que cette mer recouvrait les calcaires.

J'ai pensé que ce tableau faciliterait la recherche des sources où les paléontologistes pourraient étudier ces fossiles avec plus de détail.

J'ai cherché à éclairer la position stratigraphique et chronologique des calcaires de Montabuzard et leur concordance géologique et paléontologique avec les étages tertiaires du Centre, du

(1) Troisième groupe tertiaire de M. d'Archiac.

Midi et du Sud-Ouest de la France (1), et à provoquer de nouvelles recherches non-seulement à Montabuzard, mais dans toutes les couches calcaires de l'Orléanais qui en sont les prolongements, car lorsqu'on trouve des fossiles sur un point d'une formation géologique, on est autorisé à supposer l'existence des mêmes fossiles sur d'autres points de cette formation.

Je me suis proposé aussi de jeter quelque lumière sur les questions encore à l'étude, si les divers terrains fossilifères réputés stratigraphiquement contemporains, quoique éloignés les uns des autres, contiennent des débris fossiles identiques, et si, lorsque les fossiles de plusieurs terrains sont analogues, ces terrains peuvent être considérés comme contemporains (2).

J'ai cru aussi, par cette courte communication, offrir quelques matériaux utiles à l'étude de l'histoire de la vie sur la surface de la terre, et à la recherche des lois qui président à la distribution géologique des débris organisés qu'on rencontre si abondamment à ses divers étages.

J'ai voulu enfin conserver pour l'Orléanais, déjà si riche en fossiles dans ses terrains arénacés, le souvenir de cette localité unique dans le département du Loiret.

(1) M. Raulin, considérant les faluns de la Touraine comme les représentants des faluns de Bazas et de Mérignac qui sont supportés par les calcaires lacustres de Lagenais et de Saucats, il s'ensuivrait que nos calcaires de Montabuzard, qui sont inférieurs aux faluns de Touraine, sont les représentants de ceux de Saucats dans la Gironde (*Distribution des animaux vertébrés et des mollusqnes de l'Aquitaine*, par M. V. Raulin).

(2) Ces questions sont étudiées par un grand nombre de savants géologues, et notamment dans les importantes publications de MM. P. Gervais, Sc. Gras, Lartet, Laymerie, V. Raulin, Pomel.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE ET D'HISTOIRE NATURELLE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. le comte DE TRISTAN.

Séance du 1er *avril* 1859.

Le titre de ce mémoire fait assez comprendre qu'il ne s'agit pas de la description des ossements recueillis à Montabuzard ; c'est de la nature du dépôt lui-même qu'il est question. C'est-à-dire qu'il s'agit de la nature du sol, de la manière dont il est disposé et de ses rapports avec ce qui l'environne. Déjà plusieurs fois ce sujet a été traité ici soit par M. de Lockhart lui-même soit par d'autres, mais peut-être avec quelques hésitations et pas d'une manière assez générale. D'ailleurs d'importants ouvrages, tels que celui de M. le vicomte d'Archiac, ont fait faire d'assez grands pas à la géologie. M. de Lockhart n'a pas perdu de vue cette marche progressive de la science, et ses opinions ont pu se modifier ou prendre plus de fermeté et d'assurance. Il a pensé qu'il pourrait être utile de vous exposer le résumé de son étude prolongée.

Quant à moi, rapporteur, mes travaux ont pris une toute autre direction, et j'avoue franchement que je suis resté assez stationnaire à l'égard de la géologie. Mais il ne s'agit pas ici de mes propres idées; je dois vous parler de l'opinion de l'auteur, opinion longuement méditée et comparée avec les résultats des travaux modernes.

D'abord il suit naturellement du titre du mémoire que sa partie principale est la description géologique de la butte de Montabuzard et des terrains environnants. Les conclusions de l'auteur sont clairement énoncées, et il pense que les couches calcaires de Montabuzard sont les mêmes que celles que l'on retrouve dans la grande formation lacustre tertiaire de l'Orléanais. Ce sont des

opinions qu'il a déjà émises ; il les maintient en les développant davantage. Pour le moment je n'ai rien à dire à cela.

Mais l'auteur a sagement profité de l'occasion pour donner une courte liste des richesses paléo-zoologiques qui garnissaient ce local (très-restreint) avant qu'on l'eut fouillé.

Néanmoins M. de Lockhart n'a pas prétendu faire un catalogue d'échantillons ; il a voulu seulement donner la liste des genres et même de quelques espèces qui, grâce aux travaux de Cuvier, ont pu être déterminés. Il a commencé ce petit catalogue par la riche collection que lui-même a formée au Muséum d'histoire naturelle d'Orléans. Il est même remonté aux temps antérieurs, et il a cité l'époque où l'existence de ces richesses a été dévoilée au public, il y a, ce me semble, à peu près quatre-vingts ans, par M. Defay, dans un très-médiocre ouvrage, que l'extrême justice de M. de Lockhart l'a déterminé à citer, et qui serait probablement oublié s'il ne contenait les détails de cette découverte dont Cuvier a su faire usage, et qui, au fait, méritait un souvenir.

Il ne faut pas confondre ce Defay avec le savant Sisternai du Fay, intendant du Jardin-des-Plantes de Paris, mort en 1739, qui, outre son mérite personnel, a eu le bon esprit de désigner Buffon pour son successeur. C'est à lui qu'est due la distinction des deux électricités. On n'a pas été à son égard aussi juste que M. de Lockhart pour Defay d'Orléans ; car je ne sais pourquoi, dans ses cours, Haüy semblait éviter de le nommer, malgré ses grands travaux sur l'électricité ; et Haüy, dans sa physique, a fini par attribuer à Symmer, de Londres, cette découverte des deux sortes d'électricités, quoique ce dernier n'ait publié son ouvrage qu'en 1759, tandis que Sisternai du Fay s'est expliqué sur cela dans son quatrième mémoire inséré vers la fin du volume de 1733 des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris*.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette courte digression, mais elle me donne l'occasion de répéter cette petite moralité si connue : c'est qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient ; et c'est précisément ce qu'a fait M. de Lockhart en citant Defay, d'Orléans, comme étant le premier qui ait fait connaître l'existence des ossements fossiles de Montabuzard.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR DIFFÉRENTS OPUSCULES DE M. DARDÉ;

Par M. P. Lemolt-Phalary.

Séance du 4 février 1859.

M. Dardé, de qui nous avons à vous entretenir, appartient au barreau de Carcassonne, et, par Carcassonne, judiciairement au moins, à Toulouse, cette perle des contrées méridionales de France, dont Bordeaux est le diamant ; Toulouse, ce théâtre des jeux floraux, cette ex-capitale du Languedoc, cette mère-patrie des Cujas, des Fermat, des Duranty, des Pibrac, des Maynard, des Campistron, des La Romiguières et des Villèle ; Toulouse, remarquable pour le palais, par son parlement, le deuxième du royaume alors qu'il était des parlements, et par une basoche, presque aussi turbulente que celle de l'orageux pré aux clercs de Paris, et à l'histoire et physionomie desquels parlement et basoche M. Dardé, en ce dont il vous a fait hommage, a sommairement touché.

Véritable enfant du Midi, M. Dardé a de vives et chaudes sympathies pour les noms et hommes de valeur de son pays. Libre, de 1852 à 1858, de disposer de quelques loisirs, il les a consacrés à une collaboration aux journaux de l'Aude : *Courrier et Echo de l'Inde, Echo du Tarn* et *Journal de Toulouse*, et il a profité des colonnes et de la publicité de ces feuilles pour appeler sur quelques notabilités concitoyennes, quant à lui, l'attention et l'intérêt publics, et pour apporter, en une série de courtes notices historiques, biographiques et littéraires facilement et élégamment écrites, son tribut à leur glorification. Ce sont ces notices au-

jourd'hui recueillies et imprimées à part dont l'auteur vous offre une collection. Onze d'entre elles sont consacrées à des analyses ou rappels de productions et livres du terroir, ou à des parts faites à des personnages ayant marqué à divers titres au point de vue de la localité, et y ayant occupé des situations diverses et de plus ou moins d'importance. Sept traitent d'un seul et même sujet, de l'école de Sorèze, laquelle compte M. Dardé au rang de ses administrateurs actuels. Pour Sorèze, notre journaliste a, lui, un ardent et quelquefois éloquent amour. Sorèze, Messieurs, *Beata-Maria de Sordiliaco* ou *Solliaco,* appartient au département du Tarn. Elle fut jadis une célèbre abbaye, fondée au IXe siècle par Pépin, roi d'Aquitaine. Une singularité, c'est que, relevant des enfants de saint Benoît et nommée d'abord *Abbaye de la Paix,* elle a tout-à-coup, sous Louis XVI et sans passer en d'autres mains, changé à tel point de programme, qu'institution monacale singulièrement mixte désormais, elle demanda au roi et en obtint d'être érigée en *école royale militaire*, et que, de nos jours même, école libre, sous la direction du révérend père dominicain Lacordaire, elle a gardé de ceci quelque souvenir.

C'est ainsi que, comme l'établissement de Pont-Levoy, notre voisin, elle associe à des études de sciences, belles-lettres et religion des classes d'équitation, de chant, de danse, d'escrime et jusque d'exercices militaires en règle, sous le commandement d'un officier instructeur. Si ses écuyers joutent aux tournois d'un carrousel à elle comme des élèves de Saumur; ses musiciens, de leur côté, exécutent des ouvertures de *Dame blanche* ou *Domino noir,* et disent celles de *Guillanme Tell* et de la *Muette* à faire envie aux virtuoses de chacun de nos deux Opéras, et il est pour elle des jours où, après avoir rangé ses miliciens en bataille, le fusil au flanc, pour faire haie aux cortéges d'évêques visiteurs de ses domaines, elle donne toute belliqueuse, en son propre nom, une épée de prix à celui des collets jaunes, collets bleus ou collets rouges — distinction des classes — qui pare le mieux tierce, retombe le mieux en carte ou tire le mur avec le plus d'aplomb. Telle qu'elle soit, après avoir beaucoup souffert sous

la révolution et même sous la Restauration, elle est de notre temps remontée, sous la direction que nous avons dite, pour son nombre d'élèves, à un taux dont le chiffre précis m'échappe, mais est considérable bien certainement. Il paraît que cette maison d'éducation-Lacordaire, orgueil du département du Tarn, comme La Chapelle-Dupanloup l'est de notre Loiret, occupe matériellement, au pied d'une montagne dite Montagne-Noire, l'entrée d'un vallon délicieux, quoique n'étant encore signalé, comme le fait remarquer M. Dardé, par aucun guide Richard à la villégiature un peu badaude de la fashion et du tourisme. On en retrouve avec plaisir la silhouette sous le pinceau du journaliste.

« Sorèze, dit-il,... un sanctuaire qui, bien que j'eusse dépassé l'âge où les idées se colorent toujours des nuances de prisme, la première fois que je le vis, m'a bien vite et bien fort blessé au cœur. Sorèze... avec ses vieux murs, ses longues enfilades, ses vastes cours où les piliers et les grands ormes marient leurs arcades ainsi que leur commune vétusté ; Sorèze, avec son beau parc dont l'horizon se perd dans les ramures et les lignes gracieuses des coteaux voisins ; Sorèze, avec son essaim d'enfants et jeunes gens au sombre costume, élèves qui ne semblent pas en être, tant ils diffèrent de ceux qu'on voit ailleurs, par leur franchise et leur aisance d'allure. »

Puisque j'ai commencé à citer M. Dardé et ses brochures, je leur ferai encore deux emprunts où revivent pour l'extrême profit de tous, et de nous d'abord, dont ils étaient inconnus, deux fragments signés Lacordaire, et que vous nous saurez gré, je crois, de mettre sous vos yeux. L'un est une lettre, l'autre une péroraison de discours. Voici l'occasion de la lettre. Des jeunes gens qui suivaient, en 1855, à Toulouse, les cours des Facultés et Ecoles, avaient demandé à l'illustre prédicateur, devenu le chef et l'âme de l'institution sorézienne, qu'il voulût bien reprendre le cours interrompu de ses conférences. Le grand orateur répond ainsi qu'il suit :

« *A M. Delpech, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse.*

« Monsieur,

« Deux cents jeunes gens, à peu près, des Facultés de l'Aca-
« démie de Toulouse, m'ont fait l'honneur de m'inviter à repren-
« dre le cours de conférences que je donnais il y a un an.
« Comme aucun d'eux n'a signé d'une manière distincte des
« autres, j'éprouve quelque peine à leur transmettre ma ré-
« ponse; mais le souvenir de vos bontés pour moi me persuade
« que vous ne me refuserez pas d'être mon interprète auprès
« d'eux, la plupart sont vos élèves; ils vous voient presque
« chaque jour, et il vous sera facile de leur transmettre une com-
« munication que je suis heureux de vous confier.

« Ce n'est pas la première fois que je suis l'objet de démons-
« trations semblables à celle dont vient de m'honorer la jeu-
« nesse de Toulouse, mais celle-ci m'est plus sensible, parce
« qu'étant plus vieux, je m'en vais naturellement à l'oubli. Je
« voudrais donc bien, Monsieur, tenter de nouveau mes forces
« et correspondre à l'empressement qui m'est montré. Jamais le
« soupir des âmes ne m'a trouvé sans émotion et sans le désir du
« dévoûment. Mais, vous le savez, l'homme n'est pas assez vaste
« pour suffire à plusieurs grands devoirs. La Providence, après
« m'avoir permis de rétablir en France l'ordre des frères prê-
« cheurs, m'a conduit, presque malgré moi, à rattacher sur ce
« vieux tronc une branche destinée à l'enseignement littéraire
« et scientifique. L'école de Sorèze m'a été offerte; je l'ai ac-
« ceptée. J'y suis; j'y dirige un noviciat en même temps qu'un
« collége; jugez s'il me reste un jour et une heure pour les con-
« sacrer aux travaux de l'apostolat public! J'ai trop connu, pen-
« dant vingt ans, le poids de la parole, pour m'y exposer, déjà
« flétri, sans être sûr de mes forces et de mon temps.

« Veuillez donc, Monsieur, dire à vos élèves que j'ai reçu leur
« lettre et que j'en suis touché, mais que la destinée, comme
« auraient dit les anciens, ne permet plus à mon âme d'ébranler

« la leur. Dieu m'impose des devoirs obscurs. Il faut que je les
« aime et que j'oublie le passé. Mais cet oubli n'emporte pas la
« ruine de mon affection pour la jeunesse; je la retrouve ici et
« je la vois déjà de loin sur les bancs où elle m'écoutait autre-
« fois, où elle veut bien me regretter, et où Dieu lui suscitera
« des maîtres plus dignes que moi de lui donner des leçons.
« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Ne sont-ce pas, Messieurs, des échos de Bossuet, que *cette vieillesse s'en allant naturellement à l'oubli ;* que *ces soupirs des âmes ne trouvant pas, sans désir de dévoûment,* celui à qui ils s'adressent ; que *cette branche rattachée à ce vieux tronc ;* que cette *âme n'ayant plus permission d'en ébranler d'autres ;* que cet être *homme non assez vaste pour suffire à plusieurs grands devoirs ;* et enfin que *ces obscurité et oubli n'emportant avec eux aucune ruine ;* et ai-je eu tort, en ce qui me concerne, de vous rendre participants d'une page de ce prix.

Je passe à la péroraison. Debout, en ses vêtements blancs, et dominant tout un auditoire de pères, de mères, d'enfants et d'amis réunis à Sorèze pour une solennité de fin d'année, M. Lacordaire couronne une familière causerie par cette magnificence d'images.

« M. de Chateaubriant, dit l'orateur, courbé sous le poids de
« la gloire et des années, se retrouvait un jour aux bords soli-
« taires du Lido, à l'extrémité des lagunes de Venise. Le ciel,
« la mer, l'air, le rivage des îles et l'horizon de l'Italie, tout se
« représentait aux regards du poète comme il l'avait autrefois
« admiré. C'était bien là Venise avec ses coupoles sortant des
« eaux ; c'était le lion de saint Marc avec sa fameuse inscription :
« *Paix à toi, Marc, mon évangéliste!* C'étaient les mêmes splen-
« deurs obscurcies dans la défaite et la servitude, mais emprun-
« tant aux ruines un charme qui n'avait point péri ; c'était enfin
« le même spectacle, les mêmes bruits, le même silence, l'orient
« et l'occident réunis en un point glorieux, aux pieds des Alpes
« illuminées de tous les souvenirs de Rome et de tous ceux de la

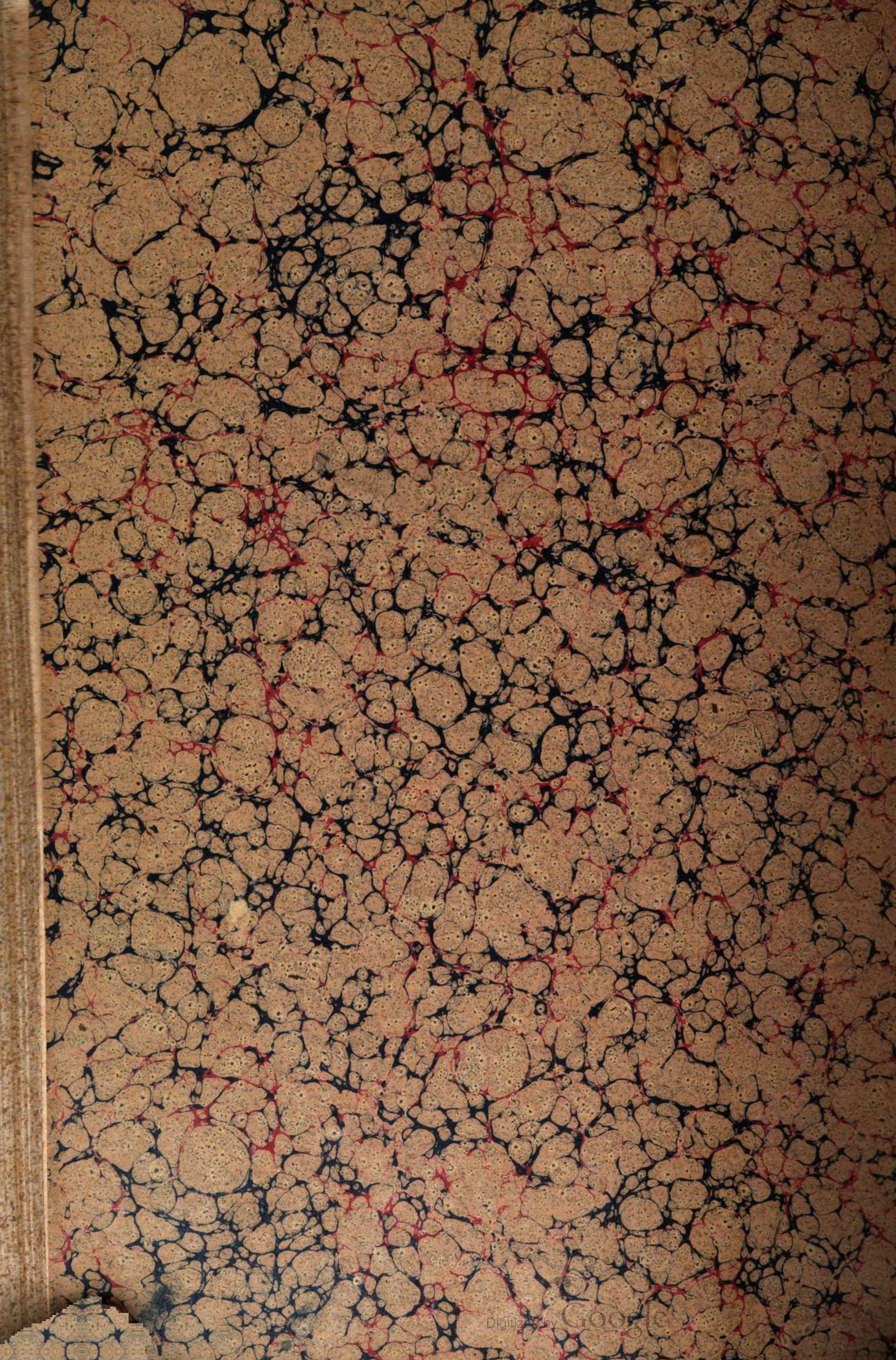
« Grèce. Cependant le vieillard demeurait pensif et triste ; il ne « pouvait croire que ce fut là Venise, cette Venise de sa jeunesse « qui l'avait tant ému, et, comprenant que c'était lui seul qui « n'était plus lui-même, il livra aux brises de la mer, qui le sol- « licitaient en vain, cette parole mélancolique : *Le vent qui souf-* « *fle sur une tête dépouillée ne vient d'aucun rivage heureux !*

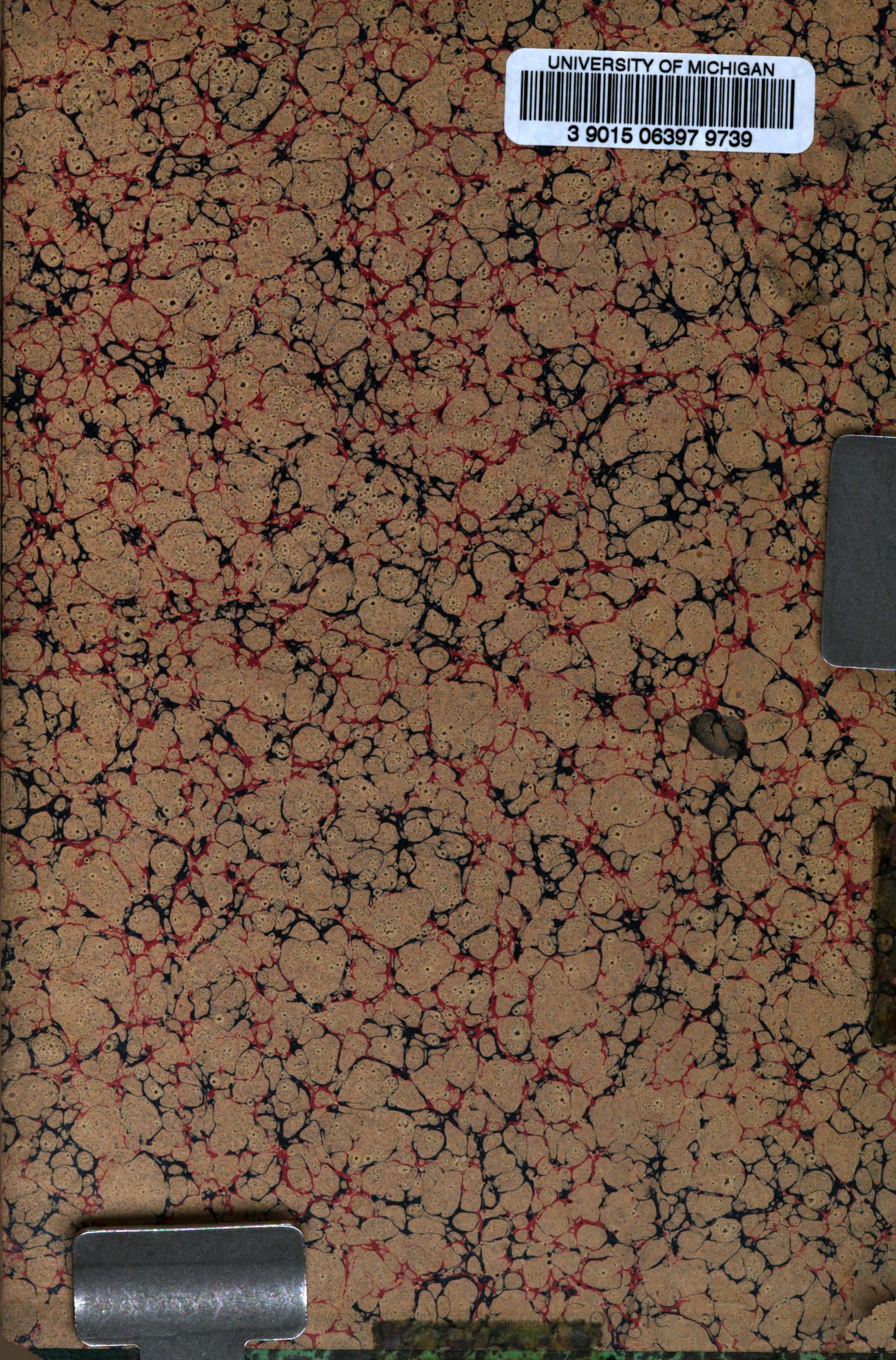
« Pour moi, en me retrouvant en présence d'une scène — une « distribution de prix — qui fut ma première initiation à la vie « publique, je n'éprouve point, malgré la différence des âges, « un si cruel désenchantement. Il me semble que ma jeunesse « revit dans tout ce qui m'entoure, et, au bruit de vos sympa- « thies pour nos heureux triomphateurs, à la pensée des joies « plus intimes et plus profondes qui vont sortir du cœur de tant « de mères, je me dirai à moi-même, content et consolé : *Le* « *vent qui souffle sur une tête dépouillée vient quelquefois d'un* « *rivage heureux!* »

Tout commentaire serait ici l'inutilité même : et il y a comme l'ongle du lion buriné sous ces lignes. Laissez-nous, en finissant, placer sous le patronage de ces deux belles et grandes choses, la candidature de M. Dardé, qui nous les a conservées, au titre de votre correspondant.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06397 9739

